



**HAL**  
open science

# L'ASEAN et la sécurité régionale en Asie du Sud-Est depuis 1967 : faire face aux défis sécuritaires, énergétiques et environnementaux

Maxime Hatterer

► **To cite this version:**

Maxime Hatterer. L'ASEAN et la sécurité régionale en Asie du Sud-Est depuis 1967 : faire face aux défis sécuritaires, énergétiques et environnementaux. Histoire. 2023. dumas-04357850

**HAL Id: dumas-04357850**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04357850>**

Submitted on 21 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Année universitaire 2021-2022

# L'ASEAN et la sécurité régionale en Asie du Sud-Est depuis 1967

Faire face aux défis sécuritaires, énergétiques, et environnementaux



Présenté par Maxime HATTERER

Sous la direction de Pierre Journoud, professeur des universités en histoire contemporaine,

le 05/06/2023

Mémoire de Master 1<sup>ère</sup> année

Mention : Études européennes et internationales

Parcours : Histoire, relations internationales et sciences sociales

# SOMMAIRE

*Introduction* 3

## PARTIE 1

### **L'ASEAN un acteur incontournable pour la stabilité régionale : « La Communauté de sécurité »**

Chapitre 1 : L'épreuve de la guerre froide entre construction d'une identité diplomatique et réconciliation régionale (1967-1991) 16

Chapitre 2 : Le tournant des années 1990 : entre crise identitaire et initiatives majeures 36

Chapitre 3 : La « communauté de sécurité » de l'ASEAN, face à la nouvelle bipolarisation des relations internationales au tournant des années 2000 53

## PARTIE 2

### **L'ASEAN face à l'enjeu de la sécurité énergétique en Asie du Sud-Est.**

Chapitre 4 : L'Asie du Sud-Est, une région ultra active économiquement, dépendante des énergies fossiles polluantes 75

Chapitre 5 : Les leviers de la sécurité énergétique 86

Chapitre 6 : La transition énergétique en Asie du Sud-Est, une étape inévitable pour garantir la sécurité énergétique ? 103

## **PARTIE 3**

### **L'ASEAN et le nouvel enjeu de la sécurité environnementale depuis 1977**

|  |     |
|--|-----|
| <i>Chapitre 7</i> : Le développement d'une politique régionale environnementale<br>ASEAN   | 127 |
| <i>Chapitre 8</i> : Les limites de « <i>l'ASEAN Way</i> » dans le processus de développement<br>d'une sécurité environnementale en Asie du Sud-Est | 139 |
| <i>Chapitre 9</i> : L'inscription des politiques environnementales régionales dans un<br>plan global de développement durable                      | 152 |
| <br>   |     |
| <i>Conclusion</i>  | 166 |
| <br>   |     |
| <i>Sommaire détaillé</i>   | 183 |
| <br>   |     |
| <i>Annexes</i>   | 187 |
| <br>   |     |
| <i>Principales abréviations</i>  | 196 |
| <br>   |     |
| <i>Bibliographie</i>   | 201 |

# Introduction

Le 13 décembre 2022, le président de la République française Emmanuel Macron recevait à la veille du sommet Union Européenne-ASEAN dans le cadre d'un dîner de travail à l'Élysée, le premier ministre du Royaume du Cambodge Hun Sen, alors que le Cambodge occupait la présidence tournante de l'organisation régionale asiatique. Cette visite a fait l'objet d'une déclaration conjointe, dans laquelle le président Macron a rappelé les liens historiques qui unissaient la France et les pays d'Asie du Sud-Est, l'occasion également de rappeler l'intérêt que la France porte au dialogue et à la coopération avec les pays de l'ASEAN<sup>1</sup>.

« Notre rencontre sera enfin l'occasion d'aborder de nouveaux champs de coopération dans le cadre de la stratégie Indo-Pacifique que nous portons à titre national et conforme à la stratégie de l'ASEAN. Dans les secteurs de l'eau, des transports, de l'énergie, du tourisme, la France continuera de contribuer au développement du Cambodge. Et dans la continuité de notre action commune en faveur de l'abolition de la peine de mort et de la lutte contre l'impunité, nous discuterons également d'un éventuel appui de la France dans le but d'accompagner un processus démocratique libre et transparent dans les prochaines échéances électorales »<sup>2</sup>.

*Extrait de la déclaration conjointe du président de la république avec le premier ministre du royaume du Cambodge et président de L'ASEAN Hun<sup>3</sup>, le 13 décembre 2022.*

Cet événement, malgré son importance, est passé relativement inaperçu dans les médias français. De manière générale, l'ASEAN n'a pas fait l'objet d'une large littérature en France, marquant ainsi une sorte de désintérêt des observateurs pour cette organisation régionale pourtant centrale en Asie du Sud-Est, ou du moins ils se sont surtout intéressés à la coopération économique régionale. Pourtant, en 56 ans d'existence, l'ASEAN a depuis sa création en 1967 réussi à traverser les épreuves de cette région et au-delà des objectifs de coopérations économiques qui en étaient le socle. Cette dernière a également acquis, au fil de ces années, une dimension politique et stratégique, que nous ne pouvons plus ignorer. Si bien qu'aujourd'hui il est impossible d'appréhender les questions de sécurité en Asie du Sud-Est

---

<sup>1</sup>*Association of South East Asian Nations*. Selon l'usage le plus répandu, nous utiliserons le sigle anglais dans ce mémoire, au détriment de sa traduction française (ANSEA ou ANASE).

<sup>2</sup> Déclaration conjointe du président de la république avec le premier ministre du royaume du Cambodge et président de L'ASEAN Hun, du 13 décembre 2022, à l'occasion d'un dîner de travail au palais de l'Élysée.

<sup>3</sup> Hun Sen est le premier ministre du Cambodge d'abord entre 1985 et 1993, puis depuis 1998. La présidence tournante de l'ASEAN est assurée par le Cambodge depuis un an et elle a pris fin en décembre. Le Premier ministre Hun Sen remis symboliquement le marteau de la présidence au nouveau président indonésien Joko Widodo, dont le mandat a pris effet le 1er janvier 2023.

sans tenir compte de la réalité qu'est cette organisation régionale. Une réalité que le président Emmanuel Macron a compris et intégré dans sa politique étrangère asiatique.

Sous les conseils avisés de mon directeur de mémoire, le professeur Pierre Journoud, j'avais donc trouvé opportun de revenir à travers cet écrit sur les enjeux sécuritaires auxquels L'ASEAN a dû et doit faire face encore aujourd'hui en Asie du Sud-Est. Pour ainsi, tenter d'esquisser un bilan sur les actions en matière de sécurité, de cette organisation régionale<sup>4</sup>, et donner une vision historiographique nouvelle. Le but est aussi d'essayer de s'affranchir de cette vision trop binaire que l'on peut avoir de manière générale sur les actions de l'ASEAN, et de la mentalité des états qui la composent. Ce mémoire est donc l'aboutissement d'une réflexion autour d'une entité, critiquée, décriée, mais qui est présente plus que jamais sur la scène régionale et internationale, et qui a su s'adapter aux transformations profondes de l'ordre international et des mutations asiatiques.

Au-delà des aspects purement stratégiques, il m'a semblé essentiel d'inclure dans ma réflexion, et dans mon analyse, les aspects environnementaux et énergétiques de la sécurité régionale de l'ASEAN, ce qui constitue, du moins en France, un angle de recherche original et novateur. Mon objectif, dans ce mémoire est d'appréhender notre sujet par une analyse historique basée sur des recherches à partir d'archives, ce qui me tient à cœur de par ma formation d'historien. Mais aussi, d'approfondir notre réflexion autour d'une approche géopolitique, faisant de ce mémoire, un ensemble transdisciplinaire. Ce qui permet, à mon sens, de saisir le sujet dans une approche plus complète et pertinente au possible, afin de mettre en lumière toute la nuance et la complexité qui s'en dégage.

---

<sup>4</sup> En politique internationale, le régionalisme est l'attitude visant à la création de relations privilégiées entre plusieurs pays géographiquement proches, notamment pour favoriser les échanges commerciaux.

## Rappels historiques préliminaires

Depuis 1967 et la création de l'ASEAN, l'Asie du Sud-Est s'est progressivement regroupée au sein de cette association. Avec plus de 650 millions d'habitants<sup>5</sup>, une superficie de 4 millions de Km<sup>2</sup> situé entre le sous-continent indien et la Chine et entre l'Asie et l'Australie<sup>6</sup>. Cette région est marquée par une grande diversité aussi bien ethnique que religieuse et possède un marché de taille ouvert au commerce étranger et aux IDE<sup>7</sup>. L'Asie du Sud-Est est l'une des régions les plus dynamiques du monde, elle est le 5<sup>ème</sup> bloc « économique » mondial<sup>8</sup>. La question de la sécurité de cette région ultradynamique est donc essentielle pour l'ASEAN.

L'ASEAN est créée le 8 août 1967, par une déclaration à Bangkok, dont les signataires sont les cinq membres historiques : L'Indonésie, la Thaïlande, Singapour, la Malaisie et les Philippines. L'ASEAN au fil du temps va accueillir en son sein d'autres pays de la région. Le Brunei Darussalam en 1984, le Vietnam en 1995, le Laos, le Myanmar<sup>9</sup> en 1997 et le Cambodge en 1999. Enfin en 2022, l'ASEAN a donné son accord de principe à l'adhésion du Timor Oriental comme 11<sup>ème</sup> membre de l'ASEAN<sup>10</sup>. Il participe à sa première réunion de l'ASEAN le 3 Janvier 2023 à Jakarta. La déclaration de Bangkok a établi les buts et principes de l'associations<sup>11</sup> :

« L'accélération de la croissance économique, le progrès l'accélération de la croissance économique, le progrès social et le développement culturel dans la région à travers des projets communs, ainsi qu'un esprit d'égalité et de participation dans le but de renforcer la fondation d'une communauté du Sud-Est prospère. Deuxièmement, la promotion de la paix et de la stabilité régionale à travers le respect de la justice et des règles de droit dans les relations entre les pays de la région et l'adhésion aux principes de la charte des Nations-Unis. »<sup>12</sup>

*Extrait de la déclaration de Bangkok du 8 Août 1967.*

---

<sup>5</sup> Selon un rapport du 15 Janvier 2020 du service économique régional de Singapour de l'Ambassade de France à Singapour, écrit par Clément Payerols, Morgane Salomé.

<sup>6</sup> Manuelle Franck, « Une géographie de l'Asie du Sud-Est », *Géococonfluences*, juin 2020.

<sup>7</sup> Investissement direct à l'étranger

<sup>8</sup> Derrière l'UE, La Chine, Les Etats-Unis, et le Japon

<sup>9</sup> Ancienne Birmanie.

<sup>10</sup> Communiqué de presse de l'ASEAN, à l'occasion des 40e et 41e sommets de l'ANASE et des sommets connexes, considérant les résultats des missions d'enquête menées au Timor-Oriental par la Communauté politique et de sécurité de l'ANASE.

<sup>11</sup> Voir en Annexe, le texte de la déclaration de Bangkok.

<sup>12</sup> Asean Journal, Novembre 1977. Traduction française dans Problèmes politiques et sociaux, N°349, La Documentation française, Paris, 1978.

Il faut relever que dès le départ, les pays fondateurs de l'ASEAN, ont affirmé des principes de non-ingérences dans les affaires internes des états membres. L'ASEAN va d'ailleurs, proclamer l'indépendance de l'Asie du Sud-Est, en novembre 1971 à Kuala Lumpur avec la proposition de l'ZOPFAN<sup>13</sup> (*Zone of Peace, Freedom and Neutrality* – Zone de paix, de liberté et de neutralité). De plus, on constate que malgré la création dès sa fondation, d'une réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères des états membres, l'ASEAN reste dans des formes très informelles, dépourvue d'un appareil constitutionnel propre à l'Association. Le TAC<sup>14</sup>, signé lors du premier sommet de l'ASEAN, le 24 février 1976, à Bali, définissait les principes auxquels les membres adhéreront dans leurs relations : « *Premièrement, le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'égalité, de l'intégrité territoriale et de la sécurité nationale de tous les membres ; deuxièmement, le droit de chaque État à vivre sans interférence extérieure, subversion ou coercition ; troisièmement, la non-interférence dans les affaires internes des autres ; quatrièmement, le règlement pacifique des conflits ; cinquièmement, la renonciation à la menace ou à l'usage de la force* ». <sup>15</sup> L'ASEAN va se structurer autour du TAC, qui va devenir la pierre angulaire de l'association. Il va également sceller le rapprochement entre la Malaisie et l'Indonésie et entre les philippines et la Thaïlande. Le TAC va œuvrer à la stabilisation de la région.

La déclaration de Bangkok, la charte de neutralité et le traité d'amitié et de coopération forment une « base institutionnelle » à l'ASEAN, et lui donnent des principes auxquels, ses membres vont être attachés jusqu'à nos jours. Particulièrement, le principe de non-ingérence dans les affaires des pays voisins, et la volonté de rester dans des formes très informelles. Déclarations, chartes, des documents, qui de par leur nature juridique sont révélateurs de cette volonté de rester dans des formes peu structurées. En droit international<sup>16</sup>, ce sont des textes juridiques non contraignants, qui dépendent de la bonne volonté de chaque état. Si bien que si l'on veut définir l'ASEAN, on a à faire à une véritable ORNI<sup>17</sup>, et ceci expliquerait en partie son échec selon de nombreux observateurs occidentaux. Mais en réalité, il faut se passer du réflexe de comparer les organisations régionales entre elles. L'ASEAN a en réalité inventé un

---

<sup>13</sup> Boisseau du Rocher, Sophie. « La Communauté de sécurité de l'ASEAN : progrès et obstacles », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 39-52.

<sup>14</sup> Traité d'amitié et de coopération.

<sup>15</sup> Extrait du TAC, traduit par le service de traduction du ministère des affaires étrangères.

<sup>16</sup> Thi Phuong Nhung Tran. *L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : Contribution à l'étude du processus d'institutionnalisation dans le droit international public*. Droit. Université de Bordeaux, 2014. Français.

<sup>17</sup> Organisation régionale non identifié



type de régionalisme nouveau, unique en son genre, qui n'est comparable à aucune autre organisation internationale<sup>18</sup>, même si elle demeure une construction régionale inachevée.

L'ASEAN est donc créée en 1967 en pleine guerre froide. Contrairement à ce que l'on peut beaucoup entendre, elle n'est pas fondée dans une logique réellement anti-communiste, même si la cohésion des acteurs est renforcée par la menace communiste<sup>19</sup>. Mais plutôt dans l'esprit de s'affranchir de la logique bipolaire. Le contexte géopolitique en 1967 en Asie du Sud-Est, plus précisément au Vietnam, est celui de l'escalade de la guerre. Confirmant ainsi, la crainte pour les USA que la théorie des dominos<sup>20</sup> se confirme<sup>21</sup>. Par ailleurs, on assiste au même moment à la montée en puissance de la Chine dirigée par Mao Zedong. La montée en puissance du communisme en Asie, va se traduire par un soutien de l'ensemble des partis communistes révolutionnaires en Asie du Sud-Est par Mao<sup>22</sup>. Les états fondateurs de l'ASEAN s'inquiètent de la popularité croissante du communisme en Asie, de ce fait la dimension sécuritaire va être à la base de la création de celle-ci, c'est une inquiétude commune. La perception d'une menace extérieure est toujours le dénominateur commun dans la construction régionale. Un certain nombre de ces états ont vécu des crises entre eux dans les années précédant la création de l'ASEAN, notamment des conflits frontaliers entre la Malaisie et l'Indonésie autour l'île de Bornéo, l'idée est donc aussi de se prémunir des menaces afin de renforcer la stabilité des relations entre les états membres. Cependant, cette association d'états souverains, ne peut être considéré comme une « communauté de sécurité »<sup>23</sup>. Ce n'est pas une organisation

---

<sup>18</sup> BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, Le Harmattan, 1998.

<sup>19</sup> CRISES, CONFLITS ET RELATIONS INTERNATIONALES EN ASIE PACIFIQUE, DE LA GUERRE FROIDE À NOS JOURS, Cour Magistral du professeur Pierre Journoud (professeur d'histoire contemporaine à l'université Paul Valéry, Montpellier), M1 HIRISS, semestre 1, année universitaire 2022-2023.

<sup>20</sup> La théorie des dominos (en anglais « domino theory ») est une théorie géopolitique américaine énoncée au xx<sup>e</sup> siècle, selon laquelle le basculement idéologique d'un pays en faveur du communisme serait suivi du même changement dans les pays voisins selon un effet domino. Cette théorie fut invoquée par différentes administrations américaines pour justifier leur intervention dans le monde. Cette théorie a été reprise, en sens inverse, pour qualifier l'objectif de refonte démocratique du « Grand Moyen-Orient » des néoconservateurs américains durant l'administration de George W. Bush, puis la succession de bouleversements dans le monde arabe en 2010-2011.

<sup>21</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMAEC), série Asie et Océanie 1980-1986, sous-série Asie du Sud-Est, note confidentielle, signée J.-J Subrenat (secrétaire d'Ambassade à Singapour), le 12 Juillet 1985.

<sup>22</sup> Grosser, Pierre. « Chapitre 9. La vague révolutionnaire qui vient d'Asie (années 1960) », , *L'histoire du monde se fait en Asie. Une autre vision du XX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Grosser Pierre. Odile Jacob, 2017, pp. 381-434.

<sup>23</sup> Une communauté de sécurité est une région dans laquelle l'usage à grande échelle de la violence (tel que la Guerre) est devenu très improbable voir impensable. Cette notion a été élaborée par le politiste Karl Deutsch en 1957. Dans les travaux du séminaire *Political community and the North Atlantic area: international organization in the light of historical experience*, Deutsch et ses collaborateurs ont défini une communauté de sécurité comme « un groupe de personnes » estimant « qu'ils sont d'accord sur au moins un point : que des problèmes sociaux communs doivent et peuvent être résolus par un processus de « changement paisible » ».

militaire comparable à celle de l'OTASE<sup>24</sup>, créée dans le but de contrer la menace communiste. Dans l'ASEAN 1<sup>ère</sup> version, il n'y a pas d'organisation militaire, ni de défense. On veut un moyen de renforcer l'ordre intérieur, et dans un 2<sup>ème</sup> temps ne pas être l'otage des grandes puissances<sup>25</sup>. L'Asie du Sud-Est doit rester en dehors de la guerre froide, quitte à adopter une ligne neutraliste<sup>26</sup>. Le basculement du Cambodge et du Laos dans le camp communiste et dans la guerre va justifier les craintes de l'ASEAN.

Les pays membres de l'ASEAN sont donc pris dès la création de cette dernière, entre plusieurs influences extérieures (américaines, chinoises, européennes, russes). Ce qui explique qu'elle a dû inclure tout au long de son histoire les acteurs extérieurs, lui laissant peu de marge de manœuvre. Pour ces puissances, l'ASEAN est un moyen de garantir la stabilité de la région de manière indirecte, elle apparaît comme un acteur crédible dès le départ<sup>27</sup>. L'ASEAN s'insère donc dans un jeu diplomatique complexe en Asie du Sud-Est, entre grandes puissances, pour garantir la sécurité de la région, car les intérêts<sup>28</sup> de ces états sont nombreux dans cet espace. Une déstabilisation de la région aurait donc un impact et des conséquences directes sur ces grandes puissances. Ainsi se pose la question de la centralité de l'ASEAN en Asie du Sud-Est.

### Etat de la question et bilan historiographique

De manière générale, L'Asie du Sud-Est n'a pas fait l'objet d'une large littérature en France. En effet, ce n'est pas dans le cercle des priorités de la France, il y a eu une désaffection à cause des conflits incessants dans cette région qui ont détourné les historiens, ou ils se sont intéressés aux aspects économiques. Et pourtant, l'histoire de nos relations avec cette région est riche, mais occultée par un tropisme sino-indochinois peu connu avec cette région du monde. C'est une situation frustrante, car cela fait longtemps que notre diplomatie a identifié cette zone

---

Un changement paisible a été défini comme « la solution à un problème social, normalement par des procédures institutionnalisées, sans l'usage à grande échelle de la force physique ». Les personnes dans une communauté de sécurité sont liées par un « sens de communauté », une sympathie, une confiance mutuelle et des intérêts communs.

<sup>24</sup> L'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est, créer le 8 septembre 1954 à l'initiative des USA. Regroupent le Royaume-Unis, la France, les USA, l'Australie, le Pakistan, les Philippines, la Thaïlande, et la Nouvelle-Zélande. Marquée par un anticommuniste de croisade, elle ne survivra pas à la fin de la guerre du Vietnam.

<sup>25</sup> Journoud, Pierre. « L'ASEAN et la sécurité en Asie du Sud-Est pendant la Guerre froide. Entre diplomatie officielle et diplomatie informelle », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 30, no. 2, 2009, pp. 109-124.

<sup>26</sup> Rolls, Mark. 2012. "Centrality and Continuity: ASEAN and Regional Security since 1967. East Asia 29" : 127-139.

<sup>27</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMAEC), série Asie et Océanie 1980-1986, sous-série Asie du Sud-Est, dossier numéro 2714, note confidentielle, signée J.-J Subrenat (secrétaire d'Ambassade à Singapour), le 12 Juillet 1985.

<sup>28</sup> Des intérêts aussi bien idéologiques, politiques, que économiques.

comme clé pour notre sécurité, notre économie, ainsi que notre avenir. Un phénomène qui a tendance à s'inverser ces dernières années, la France commence à se réinvestir en Asie du Sud-Est, par sa propre diplomatie, mais aussi par le biais de l'Union Européenne<sup>29</sup>.

L'ASEAN non plus n'a pas fait l'objet d'une large littérature, et ne compte pas beaucoup de spécialistes, ou alors les chercheurs se sont aussi intéressés aux aspects purement économiques, laissant les aspects politico-stratégiques de côté, jugeant l'ASEAN inefficace dans ces domaines. Si bien, qu'il est difficile en dehors des rapports officiels, de trouver des ouvrages concernant l'Association. Néanmoins, on en entend beaucoup parler dans la presse internationale. Bien que les journaux permettent de varier les points de vue et nous donne un support important pour la recherche, l'analyse du sujet par cet unique prisme n'est pas suffisante pour établir une analyse complète des actions de l'ASEAN en matière de sécurité régionale. La presse nous permet d'en saisir les grandes lignes.

*L'ASEAN : carrefour du Pacifique* (Sudestasie, 1987), est l'une des premières publications en français sur l'ASEAN, l'historienne Cécile Sepulchre décrit la création et le développement de cette organisation internationale. Celui de François Joyaux *L'association des nations du sud-est*, publié en 1997 aux éditions Que sais-je ? s'intéresse de manière très synthétique à l'ensemble des aspects de l'ASEAN. Il permet une très bonne première initiation à l'ASEAN. Très bien illustré, l'auteur s'efforce de démontrer aussi bien les influences de la Chine et des USA, que les défis de la démographie et des ressources stratégiques pour l'ASEAN dans la région. Cependant, abordant un ton très neutre, il ne permet pas de comprendre toutes les subtilités de notre sujet. De plus c'est un ouvrage relativement ancien donc pas très actuel. En France, la plus grande experte du sujet reste Sophie Boisseau Du Rocher. Elle publie en 1998 *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du sud-est* aux éditions l'Harmattan, dans lequel elle fait un bilan des 30 premières années d'existences de l'ASEAN. Une des premières chercheuses à qualifier l'ASEAN de « communauté de sécurité », elle traite de manière plus complète et plus critique que François Joyaux, les enjeux de la sécurité et de la construction régionale en Asie du Sud-Est dans le cadre de l'ASEAN. Elle fait également des hypothèses plutôt sceptiques sur les enjeux et perspectives de celle-ci, notamment à cause de son caractère très informel et de l'omniprésence d'influences étrangères au sein de ses états membres qui les divisent constamment. Son propos fait l'objet d'une actualisation en 2009, dans *L'Asie du sud-est prise au piège* aux éditions Perrin. Dans cet ouvrage l'auteure revient sur les hypothèses

---

<sup>29</sup> CRISES, CONFLITS ET RELATIONS INTERNATIONALES EN ASIE PACIFIQUE, DE LA GUERRE FROIDE À NOS JOURS, Cour Magistral du professeur Pierre Journoud (professeur d'histoire contemporaine à l'université Paul Valéry, Montpellier), M1 HIRISS, semestre 1, année universitaire 2022-2023.

qu'elle avait avancé 11 ans auparavant, force est de constater que l'ASEAN est plus présente que jamais et qu'elle a même suscité un regain d'intérêt pour les acteurs et les observateurs de la région depuis le début des années 2000. Elle s'intéresse surtout aux dépendances extérieures, aux mutations politiques et démographiques en Asie du Sud-Est. L'ouvrage n'est pas centré uniquement sur l'ASEAN, mais sur l'Asie du Sud-Est dans sa globalité. L'auteure va aussi montrer un intérêt à la place qu'occupe l'Association en Asie du Sud-Est au tournant des années 2000. Au-delà de ses ouvrages, elle va sans cesse enrichir sa réflexion sur l'ASEAN jusqu'aujourd'hui, dans des articles par le biais de l'IFRI<sup>30</sup>. *Know your ASEAN* (ISEAS Publishing, 2007), paru sous forme de 40 questions-réponses, relate pour sa part la création de l'institution, sa composition, son financement et son processus décisionnel, ses contributions à la sécurité régionale, son action pour intégrer l'économie régionale et promouvoir la coopération régionale en matière d'environnement, de santé, de lutte contre le terrorisme et de réduction de la pauvreté.

Le point commun concernant ces ouvrages et les travaux de manière générale sur l'ASEAN, c'est qu'ils n'ont pas fait l'objet pour une grande majorité d'entre eux de recherche sur archives, pourtant source primaire pour un historien. Ils se basent essentiellement sur des rapports d'experts et études, entretiens, et des articles de presse. Ce qui constitue une nouveauté dans ce mémoire est l'utilisation d'archives variées. De 1967, jusqu'à la fin des années 1990, les archives du ministère des affaires étrangères de la Courneuve, les archives d'organisations internationales comme celle de l'ONU et de l'UNESCO, les archives historiques de la CEE et de l'Union Européenne, et enfin les archives du Département d'Etat américain, fournissent à l'historien un vivier majeur de sources primaires presque encore inutilisées. On peut y retrouver des accréditations diplomatiques, discours, notices biographiques, *briefing*, rapports, statistiques, comptes rendus de réunions, communiqués de presse, correspondances, notes, programmes, documents de travail. Varier les archives, c'est aussi voir comment chaque acteur perçoit l'ASEAN, ses partenaires, ses actions, son importance en matière de sécurité régionale.

L'ASEAN, il ne faut pas l'oublier, c'est également des *thinks tanks*<sup>31</sup>. Les *thinks tanks* ont pris leur essor en Asie du Sud-Est grâce au développement économique et à la promotion d'organisations ou structures régionales comme l'ASEAN, même si parfois ces derniers restent relativement proches de leurs gouvernements respectifs. D'ailleurs, l'ASEAN possède un

---

<sup>30</sup> L'Institut français des relations internationales

<sup>31</sup> Laboratoires d'idées

réseau de *thinks tanks* très étoffé<sup>32</sup>, et organise régulièrement des sommets et rencontres informels. Nous étudierons ici des *thinks tanks* produisant des études sur les aspects politico-stratégiques de la région. En France, ce mémoire se base essentiellement sur des travaux de l'IFRI. En Asie, sur des travaux de *thinks tanks* singapouriens, le *Centre for Strategic Energy and Resources* (CSER), le *Energy Studies Institute*, le *Institute of Policy Studies* et enfin le *Institute of Southeast Asian Studie*. Ces laboratoires d'idées produisent des revues, articles spécialisés, abordant tous les aspects de notre sujet (sécurité, énergie, environnement), jusqu'à nos jours.

Autre source majeure pour nous, l'ouvrage collectif annuel de l'IRASEC<sup>33</sup>, créé en 2001 à l'initiative du MAEE<sup>34</sup>. L'IRASEC basé à Bangkok a pour but de développer la recherche française en sciences humaines sur l'Asie du Sud-Est contemporaine et d'apporter un éclairage sur les grands enjeux et les perspectives dans les onze pays de cette région en plein développement. Elle publie donc tous les ans une revue, *l'Asie du Sud-Est : Bilan, enjeux et perspectives*, dans laquelle elle va mobiliser chaque année une vingtaine de chercheurs et d'experts pour décrypter l'actualité régionale. La revue propose annuellement une analyse synthétique et détaillée des principaux événements politiques, économiques, sociaux, environnementaux et diplomatiques survenus dans chacun des états de la région, complétée par un focus sur deux personnalités de l'année et une actualité en image marquante<sup>35</sup>. Ainsi, que cinq dossiers thématiques qui abordent des sujets traités à l'échelle régionale.

---

<sup>32</sup> Régnier, Philippe. « Chapitre V. Singapour et la coopération économique dans le cadre institutionnel de l'ASEAN. Propositions et désenchantements ». *Singapour et son environnement régional : Étude d'une cité-État au sein du monde malais*, 1987, p. 129-146.

<sup>33</sup> L'Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine

<sup>34</sup> Ministère des affaires étrangères et de l'Europe

<sup>35</sup> Cabasset, Christine (dir.) ; SAMUEL, Jérôme (dir.). *L'Asie du Sud-Est 2022 : bilan, enjeux et perspectives*. Nouvelle édition [en ligne]. Bangkok : Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine, 2022.

## Présentation des enjeux

Au vu de ses premiers éclaircissements, les questionnements sont multiples. Il convient donc de poser une série de problématiques générales, auxquelles nous essayerons de répondre tout au long du développement. **L’Asean peut-elle transformer l’Asie du Sud-Est en région intégrée ?** Une question centrale qui est posée par beaucoup de chercheurs et d’observateurs. L’intégration régionale en Asie du Sud-Est est l’une des préoccupations majeures de l’ASEAN depuis sa création en 1967. **Est-elle un pilier incontournable pour la sécurité régionale ? Peut-elle garantir la sécurité régionale ?** L’ASEAN a quand même réussi, malgré les ingérences à être une « Communauté de sécurité », incontournable pour la sécurité régionale en Asie du Sud-Est (Partie 1), notamment lors de la construction de son identité diplomatique durant la guerre froide (Chapitre 1), et cela même si elle a connu des crises identitaires majeures aux prémices des années 1990 (chapitre 2), et qu’elle doit depuis les années 2000 faire face à une nouvelle bipolarisation des relations internationales Chine/USA en Asie du Sud-Est (Chapitre 3). **L’ASEAN est-elle à l’épreuve des grandes puissances ? Peut-elle garder sa centralité en Asie ?** Nous allons alors établir notre réflexion autour des influences et des ingérences étrangères des grandes puissances dans les affaires de l’ASEAN. **La sécurité énergétique est-elle compatible avec la transition énergétique en Asie du Sud-Est ?** Il existe un lien concomitant entre sécurité énergétique et sécurité environnementale. On s’efforcera d’abord de montrer le comportement de l’ASEAN face à l’enjeu de la sécurité énergétique en Asie du Sud-Est. (Partie 2), notamment le sujet de la dépendance aux énergies fossiles (Chapitre 4), les différents leviers de la sécurité énergétique<sup>36</sup> (Chapitre 5), et aussi bien sûr la récente et progressive transition énergétique (Chapitre 6). Les choix énergétiques ont un impact direct sur l’environnement, c’est pour cela que l’ASEAN s’est aussi positionnée comme un acteur majeur dès les premières années de sa création, sur la question de la sécurité environnementale (Partie 3), l’émergence du « thème vert » apparaît dès la fin des années 1970, dans l’agenda de l’ASEAN (Chapitre 7). Cet enjeu environnemental, a aussi été un vecteur d’intégration aux processus de construction et d’institutionnalisation régionale de l’ASEAN dans les années 1980. Cependant, il a aussi présenté des limites dans le processus de développement d’une sécurité environnementale en Asie du Sud-Est (chapitre 8). Enfin L’ASEAN a intégré des partenaires extérieurs dans le processus régional de coopération environnementale (Chapitre 9).

Tous ces sujets sont liés, si la sécurité globale n’est pas garantie, les pays de l’ASEAN ne peuvent développer l’idée d’une sécurité énergétique et environnementale. A l’inverse, on

---

<sup>36</sup> Mottet, Éric. « La transition énergétique en Asie du Sud-Est », *Hérodote*, vol. 176, no. 1, 2020, pp. 97-111.

imagine aisément que les enjeux énergétiques et environnementaux peuvent déstabiliser la région et créer des conflits d'intérêts, ce qui est le cas aujourd'hui, avec des réalités locales, comme celle des pêcheurs en Mer de Chine<sup>37</sup>. Il y a donc encore beaucoup de choses à dire sur l'ASEAN, ce n'est pas une entité diplomatique morte et dénuée d'intérêts, comme peuvent le suggérer certains. Elle est un objet d'étude unique, un instrument essentiel pour étudier le processus régional en Asie du Sud-Est. Mais aussi un acteur central de la sécurité régionale, dans une des régions les plus dynamiques au monde, où l'équilibre des forces reste encore très fragile<sup>38</sup>.

---

<sup>37</sup> Eric Frécon, « Conflits halieutiques en mer de Chine du Sud : impacts sur la gouvernance maritime », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 33 | mars 2021, mis en ligne le 22 mars 2021, consulté le 17 mai 2023.

<sup>38</sup> Michelis, Léa. « Pierre Journoud (dir.) : *Un Triangle stratégique à l'épreuve. La Chine, les États-Unis et l'Asie du Sud-Est depuis 1947* ; Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2022 ; 478 pages », *Revue Défense Nationale*, vol. 852, no. 7, 2022, pp. 210-211.

## **PARTIE 1**

**L'ASEAN un acteur incontournable pour la  
stabilité régionale :**

**« La Communauté de sécurité »**



L'ASEAN n'a pas échappé à la logique de la guerre froide<sup>39</sup>, elle en est même l'une des causes premières de la construction régionale. Les cinq pays fondateurs sont au cœur d'une région secouée par des bouleversements profonds et de multiples conflits depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Surtout avec la guerre du Vietnam, où l'escalade y est de plus en plus forte. La quête de sécurité est donc au cœur du développement de l'ASEAN, elle naît grâce à l'un de ces objectifs. Pour les fondateurs de l'ASEAN, le communisme constitue le principal danger en Asie du Sud-Est, surtout après l'annonce du désengagement des Britanniques « à l'Est de Suez ». Cela va causer la fermeture de leurs bases militaires en Malaisie et à Singapour. Mettre fin aux nombreux conflits qui existaient entre états riverains, construire une identité diplomatique, les défis sont nombreux pour l'ASEAN durant la guerre froide.

A la fin de la guerre froide le bilan de l'ASEAN apparaît comme très mitigé. Notamment à cause de la promotion d'une diplomatie informelle dans la résolution des conflits en Asie du Sud-Est, qui avait fait sa force pendant la guerre froide. L'ASEAN n'arrive pas à résoudre ses conflits par elle-même<sup>40</sup>. Ce qui va provoquer au début des années 1990 une véritable crise de confiance, aussi bien interne qu'externe. Si bien, que l'on peut parler d'une véritable crise de crédibilité sur la scène internationale, surtout vis-à-vis des grandes puissances. Néanmoins, à la fin des années 1990, et surtout au début des années 2000, l'ASEAN va opérer un réel retour en force sur les questions de sécurité régionale, en se restructurant, essentiellement car l'équilibre des forces à l'aube des années 2000 est entrain de rebasculer dans une nouvelle bipolarisation des relations internationales. Nous avons donc, d'un côté la « *stratégie du collier de perle* »<sup>41</sup> du géant chinois, et de l'autre un retour progressif des Etats-Unis dans la région, avec sa politique du « *rebalancing* »<sup>42</sup>. Cela s'observe, après une dizaine d'années à s'être tourné essentiellement vers des conflits au Moyen-Orient, avec les guerres d'Irak et d'Afghanistan<sup>43</sup>.

---

<sup>39</sup> Journoud, Pierre. « L'ASEAN et la sécurité en Asie du Sud-Est pendant la Guerre froide. Entre diplomatie officielle et diplomatie informelle », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 30, no. 2, 2009, pp. 109-124.

<sup>40</sup> Hugues Tertrais, *Asie du Sud-Est : enjeu régional ou enjeu mondial ?* Paris, Gallimard, 2002, p. 36, p. 85.

<sup>41</sup> Le terme a été utilisé pour la première fois en novembre 2004 dans un rapport de la société de conseils Booz Allen Hamilton pour le département d'État des États-Unis. C'est une expression désignant l'installation par la marine de guerre chinoise de points d'appui (les « perles ») le long de sa principale voie d'approvisionnement maritime vers le Moyen-Orient.

<sup>42</sup> C'est une stratégie de rééquilibrage des Etats-Unis vers l'Asie-Pacifique et la Chine, lancée sous le 1<sup>er</sup> mandat de Barack Obama.

<sup>43</sup> 1<sup>ère</sup> guerre du golfe (2 août 1990 – 28 févr. 1991), guerre d'Afghanistan (7 oct. 2001 – 15 août 2021), 2<sup>ème</sup> guerre d'Irak ( 20 mars 2003 – 18 décembre 2011).

## **Chapitre 1 : L'épreuve de la guerre froide entre construction d'une identité diplomatique et réconciliation régionale (1967-1991)**

### **1.1 L'impact de la guerre froide dans les mentalités des dirigeants de l'ASEAN**

Il serait faux de dire que l'ASEAN est un pur produit de la guerre froide. Pourtant, de nombreux auteurs et observateurs occidentaux le prétendent<sup>44</sup>. Cependant l'impact de la guerre froide dans les mentalités des dirigeants de l'ASEAN ne peut être ignoré. Elle a très bien joué de l'ordre bipolaire pour renforcer sa crédibilité diplomatique<sup>45</sup>. Les pays membres ont très largement manipulé la menace communiste à leur avantage, pour créer la nécessité de se regrouper dans une organisation régionale. La peur et la perception d'une menace extérieure est toujours l'un des vecteurs majeurs pour l'élaboration d'une construction régionale. On a souhaité se rassembler et coopérer pour conjurer le retour de la guerre et la domination d'une puissance continentale (l'URSS d'un côté ; la Chine et/ou le Vietnam de l'autre)<sup>46</sup>. Dans cette même optique, la CEE<sup>47</sup> et la construction européenne ont été motivées par la menace soviétique. Quand l'Europe bascule en 1947 dans le plan Marshall<sup>48</sup>, c'est lié à la crainte d'une invasion du territoire national par le pacte de Varsovie<sup>49</sup>. En d'autres termes, la guerre froide en Asie du Sud-Est est un contexte propice à la création d'un regroupement régional fondé sur la quête de la sécurité. François Joyaux affirme d'ailleurs que « la région est caractérisée par l'opposition de deux blocs antagonistes : l'Indochine communiste et l'ASEAN anticommuniste. C'est désormais dans ce clivage que réside la caractéristique politique et stratégique essentielle de l'Asie du Sud-Est »<sup>50</sup>.

---

<sup>44</sup> C'est le cas de François Joyaux. Mais on peut aussi voir ce point de vue dans certains documents de travail des Archives de la Courneuve, où de nombreux diplomates français, voient l'ASEAN comme un pur produit de la guerre froide, qui n'est pas en dehors de la logique bipolaire.

<sup>45</sup> BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>46</sup> Hugues Tertrais, *Asie du Sud-Est : enjeu régional ou enjeu mondial ?* Paris, Gallimard, 2002, p. 36, p. 85.

<sup>47</sup> Communauté économique et européenne

<sup>48</sup> Programme américain de prêts accordés aux différents États d'Europe pour aider à la reconstruction des villes et des installations bombardées lors de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>49</sup> CRISES, CONFLITS ET RELATIONS INTERNATIONALES EN ASIE PACIFIQUE, DE LA GUERRE FROIDE À NOS JOURS, Cour Magistral du professeur Pierre Journoud (professeur d'histoire contemporaine à l'université Paul Valéry, Montpellier), M1 HIRISS, semestre 1, année universitaire 2022-2023.

<sup>50</sup> François Joyaux, *Géopolitique de l'Extrême – Orient, tome II, Frontières et stratégies*, Paris, Editions Complexe, 1993, P.218.

Pourtant, d'autres chercheurs comme Sophie Boisseau Du Rocher, ne voient pas dans la guerre froide l'unique interprétation de la construction régionale en Asie du Sud-Est. Pour elle, cette lecture bipolaire modifie les situations et la perception que nous en avons et conduit *de facto* à sous-estimer les données locales, historiques, culturelles, déformées par cette vision manichéenne des rapports Est/Ouest. La réalité se situe entre les deux, c'est toujours le cas avec l'ASEAN, ce n'est jamais tout noir ou tout blanc. Même si les enjeux locaux sont déterminants pour la création d'une « communauté de sécurité de l'ASEAN », les influences étrangères ne sont jamais bien loin. Les dirigeants des premiers membres de l'ASEAN ont voulu créer un système de sécurité collective, plus adapté aux événements régionaux et la guerre froide a renforcé cette motivation. L'ASEAN a cherché par tous les moyens la formule la plus adaptée de l'antidote « anti-guerre froide »<sup>51</sup>.

Pour les Etats d'Asie du Sud-Est, la situation qui prévalait avec la guerre américaine du Vietnam durant les années 1960 était tout à fait nouvelle. D'une part le conflit rendait urgent la nécessité d'une concertation entre les pays de la région qui redoutaient son expansion, comme le prévoient les américains avec la théorie des dominos<sup>52</sup>. Les obstacles entre états membres étaient nombreux à surmonter pour la création d'une « communauté de sécurité ». Il existe entre Singapour, la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie, et les Philippines une grande diversité de situations. Différence de taille entre les états, des situations ethniques, politiques, sociales, religieuses différentes, concurrence sur des marchés divers<sup>53</sup>. On pouvait aussi trouver des séquelles d'ordre conjoncturelles, souvenirs de la confrontation et réactions divergentes à l'égard du conflit Indochinois. Mais se sont bien les facteurs d'unités qui ont prévalu. Notamment la nécessité d'imaginer une collaboration politique internationale qui permettrait à ces états de se tenir à l'écart des affrontements entre grandes puissances. L'influence de la Chine était aussi un enjeu préoccupant, telle qu'elle s'était manifestée en Indonésie aux alentours de 1964-1965<sup>54</sup>, de même que les excès de la révolution culturelle de Mao depuis 1966, dont les

---

<sup>51</sup> BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>52</sup> JOYAUX (François), *L'Association des Nations d'Asie du sud-est*, Paris, PUF / Que Sais-je ? 1998.

<sup>53</sup> Pierre-Louis Gauthier, « Diversité culturelle et plurilinguisme en Asie du Sud-Est », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 17 | 1998, 61-68.

<sup>54</sup> Le massacre de 1965-1966. C'est une répression déclenchée contre le Parti communiste indonésien (PKI) et ses sympathisants par les milices du Nahdlatul Ulama (parti musulman) et du Parti national indonésien, encadrées par les forces armées indonésiennes.

états craignaient les pires conséquences dans les états où les diasporas chinoises étaient très présentes<sup>55</sup>.

La guerre froide a un impact direct sur la formation de l'ASEAN, mais surtout elle explique en partie cette volonté neutraliste. La déclaration de Bangkok s'inscrit donc dans un contexte à la fois politique et économique, il était question de renforcer la stabilité économique et sociale de la région, mais aussi d'en assurer « la stabilité et la sécurité »<sup>56</sup>. Le préambule de cette déclaration a même affirmé, à la demande de l'Indonésie, que toutes les bases étrangères présentes dans chaque états membres ne pouvaient être que temporaires et ne pourraient être utilisées contre les Etats de la région. Il y a clairement ici, une véritable déclaration de neutralité, en Asie du Sud-Est dans le contexte de la guerre froide<sup>57</sup>.

Il faut aussi relever qu'en matière de sécurité régionale, l'ASEAN a connu des débuts très difficiles. D'un côté les états communistes, qui dès 1964<sup>58</sup> (URSS, Chine, RDVN<sup>59</sup>) dénoncent cette initiative, elles accusent l'ASEAN de faire le jeu de l'impérialisme américain, et de l'autre les américains sont eux aussi réticents à cause de cette volonté de neutralité de la région, qui n'est pas à leur avantage. De plus, les fortes tensions régionales persistantes divisaient les états membres sur la question de la sécurité régionale. Ils sont divisés entre eux et n'adoptent pas les mêmes positions. La Malaisie est attachée au pacte de défense<sup>60</sup> qui la lie avec la Grande-Bretagne<sup>61</sup>, Singapour considère avec bienveillance la présence américaine en Thaïlande et aux philippines, l'Indonésie s'oppose aux bases étrangères, Bangkok et Manille participent au conflit Vietnamien. Mais c'est surtout en 1968, la question du litige autour du Sabah<sup>62</sup>, à nouveau poser par les Philippines qui va menacer très sérieusement la jeune ASEAN. La guerre froide en Asie du Sud-Est et les conflits qui en découlent poussaient ces cinq pays à

---

<sup>55</sup> L'Asie du Sud-Est constitue de loin le plus ancien et le plus important foyer d'accueil de la diaspora chinoise. Ce sont les Chaozhou (ou Teochew) qui proviennent de la région Chaoshan qui se sont majoritairement installés en Asie du Sud-Est.

<sup>56</sup> Article 2 de la déclaration de Bangkok du 8 Aout 1967, instituant l'ASEAN.

<sup>57</sup> Voir le préambule de la déclaration de Bangkok.

<sup>58</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMAEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous-série Asie du Sud-Est, dossier numéro 2174, note confidentielle n°345, signée J.-F Noiville (Diplomate) , Le 17 Juin 1983.

<sup>59</sup> République démocratique du Nord Vietnam

<sup>60</sup> Après la guerre d'Indochine, la présence militaire de la Grande-Bretagne en Asie du Sud-Est perdure longtemps, notamment grâce aux accords de défense négociés avec la Malaisie devenue indépendante en 1957.

<sup>61</sup> Journoud, Pierre. « De la naissance de l'OTASE à l'accord de paix sur le Cambodge : la France, la Grande-Bretagne et la sécurité en Asie du Sud-Est pendant la Guerre froide », *Relations internationales*, vol. 168, no. 4, 2016, pp. 29-46.

<sup>62</sup> Conflit frontalier entre la Malaisie et l'Indonésie autour de l'île de Bornéo

se regrouper, mais ces derniers les empêchaient aussi de donner à ce groupe la cohésion dont il avait besoin pour tenter d'être un acteur crédible et garantir la sécurité régionale de la région<sup>63</sup>.

De 1968 à 1975, le bilan de l'ASEAN est bien mince<sup>64</sup>. Le succès psychologique de « l'offensive du Têt »<sup>65</sup>, au début de l'année 1968, mettait en avant l'évidente faiblesse des USA au Vietnam, preuve que l'Asie du Sud-Est ne pouvait plus compter sur l'engagement des USA dans la zone, confortant l'Association dans son idée de neutralisation de l'Asie du Sud-Est. La consécration de cette volonté neutraliste a lieu le 27 Novembre 1971, lors d'une conférence des ministres des affaires étrangères de l'Association réunie à Kuala-Lumpur. Elle publiait alors une déclaration sur la neutralité en Asie du Sud-Est. Elle se réfère à la Charte de l'ONU et à la déclaration de Bangkok, au traité d'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine de 1967 et à la Déclaration de Lusaka de 1970 sur la dénucléarisation de l'Afrique. L'Asie du Sud-Est devenait une « zone de paix et de neutralité »<sup>66</sup> à élargir leur coopération aux pays de la région<sup>67</sup>. Cette nouvelle ligne diplomatique, conséquence directe de la guerre froide, va conduire dans un futur proche, à la normalisation des relations diplomatiques avec les états communistes<sup>68</sup>. La chute progressive de l'OTASE à laquelle appartenaient la Thaïlande et les Philippines va laisser entrevoir une porte de réconciliation régionale entre les membres de l'ASEAN. L'Association apparaissait alors jusqu'ici comme un simple lieu de concertation politique et restait une construction régionale inachevée.

François Joyaux ne se trompe pas en citant la presse chinoise qui qualifie l'ASEAN « d'alliance contre-révolutionnaire, créée pour combattre la Chine, le communisme et le peuple », telle une sorte de OTASE<sup>69</sup> 2.0. Elle n'est cependant pas comme cette dernière, chaque états membres étant opposés à toutes mesures coercitives, en matière de coopération militaire. L'ASEAN est plus une « communauté de sécurité » marquée par une absence de règles

---

<sup>63</sup> Boisseau du Rocher, Sophie. « La crise sans fin de l'ASEAN », *Études*, vol. 401, no. 10, 2004, pp. 297-308.

<sup>64</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMAEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous-série Asie du Sud-Est, dossier numéro 2714, rapport confidentiel, signée par J.J Subrenat (secrétaire d'Ambassade à Singapour), le 29 Avril 1985.

<sup>65</sup> L'offensive du Têt est une campagne militaire menée en 1968 par les forces combinées du Front national de libération du Sud Viêt Nam (ou Viêt Cộng) et de l'Armée populaire vietnamienne pendant la guerre du Viêt Nam. Les buts poursuivis étaient le soulèvement de la population sud-vietnamienne contre la République du Viêt Nam, démontrer que les déclarations américaines selon lesquelles la situation s'améliorait étaient fausses, et dévier la pression militaire pesant sur les campagnes vers les villes sud-vietnamiennes.

<sup>66</sup> Article 1 de la Déclaration de neutralité de Kuala Lumpur

<sup>67</sup> Article 2, de la Déclaration de Kuala Lumpur

<sup>68</sup> La Malaisie avec la RPC en 1974, les Philippines avec la RPC en 1975, la Thaïlande avec la Chine et la Corée du Nord en 1975

<sup>69</sup> François Joyaux, « Les relations internationales en Asie », *France-Asie*, n° 191, automne 1967, p. 577-578.

contraignantes et un respect scrupuleux du devoir de non-ingérence dans les affaires intérieures des États-membres, le fonctionnement décentralisé et très souple de l'ASEAN, l'a contraint à l'impuissance dans ses premières années d'existences, mais lui permet néanmoins de traverser les épreuves en sauvegardant au moins une unité de façade grâce aux enjeux de la guerre froide<sup>70</sup>.

Elle va cependant connaître un accélérateur pour sa construction régionale avec la fin de la guerre américaine du Vietnam et le début de conflit Vietnam-Cambodge. L'ASEAN va connaître sa 1<sup>ère</sup> véritable expérience diplomatique comme organisation régionale, et elle entend bien peser dans les débats. Notamment à cause de l'inquiétude commune que le Vietnam se réunifie sous l'égide communiste. Autre inquiétude, la guerre Vietnam-Cambodge qui démarre à partir de 1978, mais aussi de la guerre Vietnam-Cambodge à partir de 1978 et de l'occupation du Cambodge par le Vietnam. D'ailleurs, on constate bien dans les archives une activité très forte de l'ASEAN sur la scène internationale pour essayer de peser dans le processus de paix et la résolution de la guerre. Une paix imposée par l'ASEAN, ou du moins dans laquelle elle pourrait jouer un rôle, permettrait à l'Association d'en ressortir avec un certain prestige, et de enfin apparaître aux yeux de tous comme un élément central en Asie du Sud-Est, pour maintenir durablement la sécurité régionale. Ce sont surtout les victoires communistes successives de l'année 1975 à Phnom Penh<sup>71</sup> (17 avril), Saïgon (30 avril) et Vientiane (23 août)<sup>72</sup>, qui vont réveiller l'Association de son sommeil diplomatique.

---

<sup>70</sup> The Founding of ASEAN, ASEAN secretariat,, article basé sur le premier chapitre de *ASEAN at 30*, une publication de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est en commémoration de son 30ème anniversaire le 8 août 1997, écrit par Jamil Maidan Flores et Jun Abad.

<sup>71</sup> La chute de Phnom Penh est la prise de Phnom Penh, capitale de la République khmère (dans l'actuel Cambodge), par les Khmers rouges le 17 avril 1975, mettant ainsi fin à la guerre civile cambodgienne. Début avril 1975, Phnom Penh, l'un des derniers bastions de la république khmère, est encerclée par les Khmers rouges et totalement dépendante du ravitaillement aérien via l'aéroport de Pochentong. Avec une victoire imminente des Khmers rouges, le gouvernement des États-Unis a évacué les ressortissants américains et les cambodgiens alliés le 12 avril 1975. Le 17 avril, le gouvernement de la république khmère a évacué la ville, dans l'intention d'établir un nouveau centre gouvernemental près de la frontière thaïlandaise pour continuer la résistance. Plus tard dans la journée, les dernières défenses autour de Phnom Penh ont été envahies et les Khmers rouges ont occupé Phnom Penh. Les forces capturées de la république khmère ont été emmenées au stade olympique où elles ont été exécutées. De hauts dirigeants du gouvernement et de l'armée ont été contraints d'écrire des aveux avant leur exécution. Les Khmers rouges ont ordonné l'évacuation de Phnom Penh, vidant la ville à l'exception des expatriés qui se sont réfugiés à l'ambassade de France jusqu'au 30 avril, date à laquelle ils ont été transportés en Thaïlande.

<sup>72</sup> Journoud, Pierre. « L'ASEAN et la sécurité en Asie du Sud-Est pendant la Guerre froide. Entre diplomatie officielle et diplomatie informelle », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 30, no. 2, 2009, pp. 109-124.

## 1.2 La construction d'une identité diplomatique : depuis les accords de Paris jusqu'à la résolution du conflit Vietnam – Cambodge (1973-1989)

En 1973, les dirigeants de l'ASEAN ont l'espoir de pouvoir peser dans l'application du traité de Paris qui met fin à la guerre américaine du Vietnam. Cet accord de paix prévoyait le retrait de toutes les forces américaines du Vietnam du Sud dans les soixante jours suivant la signature. À la fin du mois de mars 1973, toutes les forces de combat américaines s'étaient retirées<sup>73</sup>.

La RDV<sup>74</sup>, dans son processus de reconstruction avait montré des gestes de bonnes intentions aux cinq membres de l'association, restant cependant extrêmement méfiante face aux pays qui avaient très largement soutenus l'action américaine pendant la guerre froide et qui en avaient tiré des bénéfices financiers et économiques importants<sup>75</sup>. Pour la RDV, l'ASEAN n'est rien d'autre qu'un outil de l'impérialisme américain, et elle refuse ainsi toutes coopérations, quel que soit la force. Dans une déclaration du 5 Juillet 1976, la toute nouvelle RSV<sup>76</sup> appelait l'Asie du Sud-Est à « une paix, une indépendance et une neutralité authentiques ». Pour elle, l'ASEAN est soumise au camp américain. La RSV ignore donc cette tentative de rapprochement pleine de sincérité de la part de l'ASEAN. D'autant plus que ses membres ont un réel désir d'émancipation des USA, ils ont d'ailleurs rejeté collectivement au nom de la sauvegarde d'une identité collective la proposition des Philippines d'élargir le sommet de Bali au Japon, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Dans le même moment la Thaïlande se rapprochait de la Chine et préparait la fermeture des bases militaires sur son sol<sup>77</sup>. Un Vietnam réunifié et victorieux oui, mais fatigué. Il suit sa ligne idéologique mais doit faire face à des échecs politiques et économiques parce qu'il n'en perçoit pas les limites une fois la paix revenue, il a alors manqué une lère occasion de rapprochement avec l'ASEAN. Avec l'occupation du Cambodge par le Vietnam à partir du mois de décembre 1978, suite à de multiples incursions de Khmer rouges en territoire Vietnamien, l'ASEAN va se liguer contre le Vietnam. Par cette occupation, le Vietnam s'oppose à de nombreux principes qui tiennent à cœur à l'ASEAN, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ainsi que la non intervention

---

<sup>73</sup> NGUYEN, Thi Hanh. 4. « Le conflit de souveraineté sur les Paracels et les Spratleys de 1954 à nos jour » In : *Les conflits frontaliers sino-vietnamiens : De 1885 à nos jours*. Paris, 2018.

<sup>74</sup> République démocratique du Vietnam

<sup>75</sup> Hoan Buu. « Stratégie de l'aide et reconstruction du Sud-Vietnam après la guerre ». In: *Tiers-Monde*, tome 11, n°42-43, 1970. Le Vietnam entre la guerre et la paix. pp. 467-492.

<sup>76</sup> République socialiste du Vietnam

<sup>77</sup> Philippe Devillers, « L'Indochine et l'ASEAN en lutte pour le Cambodge », *Revue française de science politique*, 1982, vol. 32, n° 3, p. 347, p. 351 ;

dans les affaires internes des autres états notamment. C'est l'occasion aussi pour l'ASEAN d'enfin parler d'une voie commune, d'affirmer une ligne diplomatique claire, et d'accélérer le processus de construction régionale.

Durant cette crise Cambodgienne, l'ASEAN a largement fait le jeu des grandes puissances. Certains y verront une instrumentalisation de l'ASEAN par les Etats-Unis, la Chine et l'URSS pour résoudre ce conflit à leur compte. Mais en réalité les dirigeants des états membres ont manœuvré très habilement. Ils exploitaient les failles de la Chine et des USA qui sous-estimaient très largement l'action diplomatique de l'ASEAN dans la résolution des conflits régionaux, on assiste à un un double jeu. Les Etats-Unis, dans le cadre de la crise Cambodgienne, ont très vite compris la centralité de l'ASEAN en Asie du Sud-Est et du rôle qu'elle peut tenir pour garantir la sécurité régionale. Ainsi au début des années 1980, les américains vont rester à la remorque des pays de l'ASEAN, en les soutenant matériellement. Les Etats-Unis vont s'en remettre aux pays de l'Association car l'opinion publique au Vietnam leur est très largement défavorable. Principalement car en 1985 le congrès américain a fait voter une aide financière pour soutenir la résistance non communiste au Cambodge<sup>78</sup>. L'ASEAN fait des critiques très virulentes concernant le régime Vietnamien, bien au-dessus que ce que formule la diplomatie américaine. Avec leur grand réseau d'ambassades en Asie du Sud-Est, les USA sont présents dans la région mais regardent les événements de loin. Ils visent néanmoins à affaiblir le régime Vietnamien, alors que l'ASEAN et la Chine cherchent à « saigner » réellement ce dernier. Les Etats-Unis persistent dans une certaine mesure à une exclusion volontaire de toutes actions directes dans la crise Cambodgienne<sup>79</sup>. La présence militaire reste très limitée, même si l'on voit des livraisons d'armes à la résistance Khmer. Au Cambodge, les USA soutiennent les positions de l'ASEAN et accordent un soutien à la résistance nationaliste<sup>80</sup>, principalement au FNLPK<sup>81</sup>. Pourtant durant ces années les relations diplomatiques des États-Unis et des pays de l'ASEAN ne sont pas de tout repos. Guy Parker spécialiste de l'Asie du Sud-Est à la *Rand Corporation de Los Angeles* qualifiait ces relations pendant la période de Reagan de « films d'horreurs, tellement les maladresses étaient

---

<sup>78</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, télégramme N°1628, signée Emmanuel de Margerie (Ambassadeur de France à Washington), 12 Juillet 1985.

<sup>79</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, note confidentielle, signé J.-J. Subrenat (secrétaire d'Ambassade à Singapour), signée le 25 Avril 1985.

<sup>80</sup> Ibidem

<sup>81</sup> Front national de libération du peuple Khmer



nombreuses »<sup>82</sup>. Reagan va même jusqu'à annuler une visite officielle dans les pays de l'ASEAN en novembre 1983 tant les divergences sont nombreuses. Durant cette période lors des discussions autour du règlement du conflit et de la future évacuation des troupes vietnamiennes du Cambodge, l'ASEAN occupe une place centrale. Le ministre des affaires étrangères indonésiennes Mochtar Kusumaatmadja, interrogé par le correspondant de l'AFP à Bangkok en Mars 1983, émettait de virulentes critiques sur la politique des Etats-Unis dans le règlement du problème Cambodgien. Il a réaffirmé la position de Jakarta<sup>83</sup>, faisant part que le régime d'Hanoï était hautement nationaliste et qu'il en avait assez de dépendre de Moscou. Il songeait à se tourner vers l'ASEAN, qui était selon lui la seule entité capable d'aliéner les rivalités entre grandes puissances dans la région.

D'un côté, l'ASEAN va très lourdement condamner d'une voie commune l'occupation du Cambodge par le Vietnam, mais elle va aussi être disposée à contribuer à la reconstruction de ce dernier s'il retire ses troupes. En réalité, les dirigeants de l'ASEAN sont habités par une réelle peur qu'il arrive la même chose à l'un d'entre eux. Si bien que tout au long du conflit, l'ASEAN n'a cessé de renouveler ses offres de coopérations au régime d'Hanoï. Les USA et l'administration Reagan sont moins inhibés sur la politique Indochinoise suite au « traumatisme Vietnamien »<sup>84</sup>. Ils ne vont pas s'engager fortement, car il n'y a pas de menaces pour leurs intérêts vitaux. Toutefois, ils suivent de très près l'affaire et condamne fermement les actions expansionnistes vietnamiennes. Dans un certain sens, Washington dévolue l'action d'endiguement aux partenaires régionaux (Chine, pays de l'ASEAN, résistance anti-communiste). Les Etats-Unis vont soutenir les propositions de l'ASEAN, à savoir, le recours à un règlement politique de la crise selon un schéma adopté par les Nations-Unis. Ainsi ils veulent exclure le régime de Pol Pot « si possible »<sup>85</sup>. Ils veulent aussi resserrer les liens stratégiques avec l'ASEAN pour isoler encore plus Hanoï, et apporter un soutien limité aux résistances non communistes au Cambodge. Les reprises de contacts officiels avec Hanoï vont passer par la

---

<sup>82</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, lettre personnelle N°80, signée Claude Cheysson (ministre des relations extérieures), 15 mai 1984.

<sup>83</sup> Ibidem

<sup>84</sup> Le syndrome du Viêt Nam est un terme de politique américaine qui désigne l'aversion de l'opinion publique pour les engagements militaires américains à l'étranger après la controverse nationale sur la guerre du Viêt Nam. En 1973, les États-Unis ont mis fin aux opérations de combat au Viêt Nam. Depuis le début des années 1980, le syndrome du Viêt Nam se traduit par une opinion publique défavorable à la guerre, la fin de la conscription militaire active, une réticence relative à déployer des troupes au sol et la « paralysie du Viêt Nam ».

<sup>85</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, lettre personnelle N°80, signée Claude Cheysson (ministre des relations extérieures), 15 mai 1984.

« 3<sup>ème</sup> force non communiste »<sup>86</sup>. Les Etats-Unis vont appuyer toutes les démarches de l'Association. Reagan en tant qu'anti-communiste convaincu, veut laisser s'épuiser le Vietnam au Cambodge, pour que le régime s'effondre. Pour cela, le géant américain va soutenir et emboîter le pas de l'ASEAN.

L'URSS, entretenait d'excellentes relations avec les trois pays d'Indochine et n'hésite pas à dénoncer les ingérences dont est victime cette dernière. Elle soutient tout au long de la crise Cambodgienne que les relations bilatérales avec chaque membre de l'ASEAN sont obscurcies par « aucune question litigieuse,<sup>87</sup> si des complications venaient à surgir, elles seraient du fait d'ingérences extérieures ». Mais l'URSS n'est pas indifférente aux tentatives occidentales de transformer l'ASEAN en groupement militaire. En l'absence des grandes puissances dans la région, les membres de l'ASEAN se sont inquiétés de l'accroissement de la puissance du Kremlin, avec de multiples tentatives d'intimidations. En 1980, l'URSS a envoyé une flotte dans le Golf de Siam composée du porte-avion Minsk. Cette flotte a pénétré dans les eaux territoriales Thaïlandaises ne respectant pas les principes de la coutume internationale sur le droit de la mer<sup>88</sup>. Par ce geste, l'URSS envoyait un signal. L'Asie du Sud-Est doit compter sur le Kremlin dans la région comme « puissance asiatique » et la présence chinoise ou américaine ne saurait remettre en cause cette présence. Les soviétiques ont dans une certaine mesure soutenue officiellement les démarches de paix entreprises par l'ASEAN avec le Vietnam concernant le Cambodge. De plus, pour l'URSS, ce sont les ingérences étrangères au sein des pays membres de l'ASEAN qui sont responsables de la difficulté de créer des relations sereines.<sup>89</sup> L'URSS entend jouer un rôle, du moins dans le discours, mais plus modéré dans le retour à la paix en Asie du Sud-Est. L'influence et la présence soviétique s'est accrue dans la région avec le départ des américains en 1975. Dans les années 1980 on constate deux champs d'activités distincts :

- L'Indochine comme point d'encrage principal
- L'ASEAN comme terrain potentiel d'expansion

---

<sup>86</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, note n°58H, signée B. Lavezzari, 10 décembre 1982.

<sup>87</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, télégramme n°68, signé Arnaud, 17 Mars 1982.

<sup>88</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, télégramme n°1848, signé Jean-M. Soulier (Ambassadeur de France en Thaïlande), le 6 Novembre 1980.

<sup>89</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, télégramme confidentiel n°1318, signé Claude Arnaud, le 22 Juillet 1983.

L'URSS avait largement mis à profit la dégradation des relations Sino-Vietnamienne pour resserrer ses liens avec Hanoï. Une alliance est scellée avec un Traité d'amitié et de coopération le 3 Novembre 1978<sup>90</sup>. Cette coopération repose plus sur un fondement stratégique qu'idéologique, pour le Vietnam c'est le moyen de maintenir une économie de guerre. L'URSS a dénoncé dès le départ l'ASEAN comme un relais de la défunte OTASE. Mais par la suite, on assiste à une normalisation progressive des relations diplomatiques entre les deux partis. L'URSS va soutenir, dans le contexte de la crise cambodgienne, l'ASEAN dans sa volonté de faire de l'Asie du Sud-Est « une zone de paix »<sup>91</sup>, ce qui conforte les intérêts de l'URSS. Cependant l'affaire cambodgienne va cristalliser les relations URSS/ASEAN. L'Association va devenir la principale opposition à la politique soviétique en Asie du Sud-Est<sup>92</sup>. Une hostilité sans faille à la présence de l'URSS en Asie du Sud-Est par les cinq de l'ASEAN est mise en avant. En Avril 1985, l'ASEAN va demander officiellement à l'URSS d'intervenir auprès du gouvernement vietnamien pour modifier sa position vis-à-vis du Cambodge, c'est en quelque sorte une reconnaissance de facto que l'URSS est une « puissance asiatique ». L'ASEAN est contradictoire sur ce point<sup>93</sup>, le discours ne correspond pas toujours aux actes.

La France va se mettre au train de l'ASEAN sur l'affaire cambodgienne. Elle dénonce l'invasion d'un régime dictatorial, d'un pays ami, qui a subi tant d'épreuves ces dernières années. La France suit avec amitié les actions du Prince<sup>94</sup> Sihanouk<sup>95</sup>. Elle apporte son adhésion au plan de paix de l'ASEAN pour permettre d'apporter une solution politique au problème Cambodgien. Les diplomates français dans les archives, appellent largement à soutenir l'action de l'ASEAN. La France pourrait être une « 3<sup>ème</sup> voie pour l'ASEAN ». Pour le gouvernement français, l'ASEAN est la solution pour résoudre ce conflit et mettre fin à l'occupation du Cambodge. Par exemple, la France va suivre les déclarations de l'ASEAN sur les affrontements à la frontière Khmero-Thailandaise. Elle dénonce la violence des actions que subissent les

---

<sup>90</sup> Archives du Monde, Moscou et Hanoï ont signé un traité d'amitié, M. Teng Hsiao-ping se rend en Thaïlande en Malaisie et à Singapour, *Le Monde [en ligne]*, ALAIN JACOB, 06 novembre 1978.

<sup>91</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, Fiche confidentielle, signée J.-J. Subrenat (secrétaire d'Ambassade à Singapour), le 19 Avril 1985.

<sup>92</sup> Ibid.

<sup>93</sup> Ibid.

<sup>94</sup> Norodom Sihanouk est un homme d'État cambodgien, figure dominante de la vie politique de son pays dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Il a été tour à tour et parfois simultanément roi, Premier ministre, « chef d'État » du royaume, chef de plusieurs gouvernements en exil, puis à nouveau roi.

<sup>95</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, fiche confidentielle, signée J.-J. Subrenat, (secrétaire d'Ambassade à Singapour), 1986.

populations civiles et la paix doit passer par des résolutions au sein des Nations-Unis. Paris encourage également les réunions interministérielles de l'ASEAN. La diplomatie française doit jouer un rôle de « médiation dans la région »<sup>96</sup> tout comme l'ASEAN. Le gouvernement français voit dans les cinq fondateurs des partenaires naturels, partageants un passé commun avec lesquels il faut approfondir les relations.

---

<sup>96</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, télégramme, signé Michel Combal (Directeur (Asie et Océanie) à l'administration centrale), le 8 Avril 1986.

### 1.3 La coopération militaire intra-Asean pendant la guerre froide : vers une communauté de défense ?

Cette coopération militaire intra-Asean marque le succès de ce régionalisme informel et efficace, développé grâce à la réconciliation régionale entre chaque états membres. Cette coopération a contribué à assurer la stabilité et la sécurité des pays membres. La première coopération prend la forme d'accords frontaliers dans un cadre bilatérale mais qui répondent bien aux besoins de chaque membre de l'Association, au nombre de cinq : entre la Malaisie et la Thaïlande (1959, 1965, 1970, 1977), ente la Malaisie et l'Indochine (1966, 1972, 1984), entre la Malaisie et les Philippines (1977) et enfin entre la Malaisie et Singapour (1983)<sup>97</sup>. Ces accords prévoient des exercices communs, des patrouilles navales, des opérations antipiraterie et anti-drogue. Ils comprennent aussi des échanges d'informations sur les déplacements frontaliers<sup>98</sup>.

D'autres part, depuis 1975 et la chute du Sud-Vietnam, les pays de l'ASEAN ont adopté des mesures complémentaires en matière de sécurité notamment concernant l'interopérabilité et la standardisation des armements ; la multiplication des exercices communs et une formation régionale des élites militaires. L'harmonisation des armements, a eu pour but de réduire progressivement la dépense initiale sur les fournisseurs étrangers. Les militaires des pays membres disposent d'un matériel identique qui facilite les manœuvres conjointes. Les besoins sont les mêmes pour les pays archipels de l'ASEAN<sup>99</sup>. Le choc Cambodgien va largement participer à la multiplication des manœuvres conjointes entre les armées des membres de l'ASEAN. Depuis le début des années 1980, la nature des manœuvres a changé pour s'adapter aux nouvelles menaces, de manœuvres terrestres et paramilitaires au départ à des manœuvres navales et aériennes. Cela permet de répondre aux pressions chinoises en mer de Chine<sup>100</sup>. Cela vise aussi à essayer de répondre à la piraterie. Les pirates sont basés dans des petites îles et attaquent les bâtiments commerciaux<sup>101</sup>. Cependant ces exercices en commun s'inscrivent dans

---

<sup>97</sup> François Bafoïl, « Intégrations régionales et Développements Economiques et Politiques en Asie du Sud-Est », Note 3, *COESIONET RESEAU D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LA COHESION ET LES TERRITOIRES EN EUROPE*, Novembre 2012.

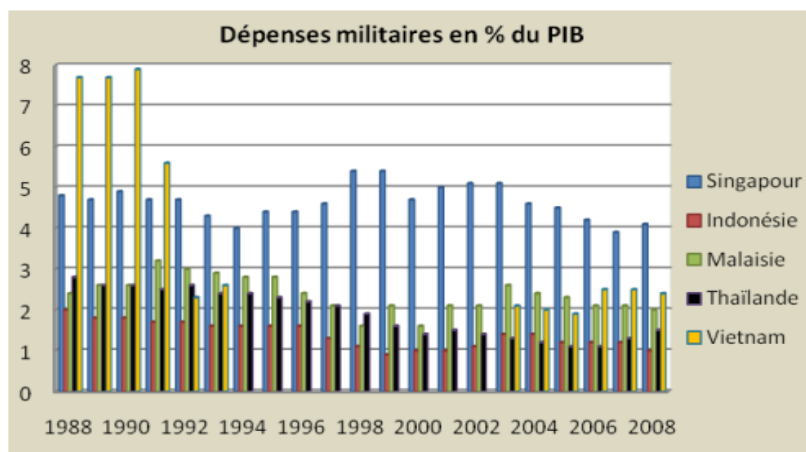
<sup>98</sup> Regaud Nicolas. Le développement de la coopération militaire au sein de l'ASEAN. In: *Politique étrangère*, n°1 - 1987 - 52<sup>e</sup>année. pp. 107-109.

<sup>99</sup>François Joyaux, *Géopolitique de l'Extrême – Orient*, tome II, *Frontières et stratégies*, Paris, Editions Complexe, 1993.

<sup>100</sup> Regaud Nicolas. Le développement de la coopération militaire au sein de l'ASEAN. In: *Politique étrangère*, n°1 - 1987 - 52<sup>e</sup>année. pp. 107-109.

<sup>101</sup> Cordonnier, Isabelle. « La piraterie en Asie du Sud-Est », *Revue internationale et stratégique*, vol. 43, no. 3, 2001, pp. 48-54.

un cadre bilatéral, ils sont donc à relativiser, ils n'ont pas d'impact direct sur l'ASEAN. Les officiers de chaque armée suivent des cours dans les autres pays de l'organisation. A partir de 1974, débute le programme KISTA (KURSUS ISTEMA)<sup>102</sup>, permettant l'échange d'officiers pour une durée en moyenne de 3 mois.



Graphique 3. Réalisé à partir des données du SIPRI.

103

Cette mise en commun d'idées, d'hommes, de matériel, de perceptions des menaces et des méthodes permet à chaque états membres d'être plus sensibles, mieux informés aux problèmes de leurs partenaires. Les officiers peuvent mettre en œuvre des solutions régionales aux conflits. Il va alors se dégager une vision plus multilatérale des problèmes. On peut y voir les prémices du futur *ASEAN REGIONAL FORUM*<sup>104</sup> avec l'élaboration d'un vocabulaire stratégique commun<sup>105</sup>. Néanmoins, il serait faux de dire que l'on assiste à une mutation d'une communauté de sécurité à une communauté de défense, car à l'image de l'ASEAN ces échanges restent très informels. Pendant la guerre froide, malgré ses efforts, l'ASEAN ne s'est pas dotée d'une force militaire dissuasive. Elle n'a pas pour objectif de devenir une « nouvelle OTASE », la déclaration de Bangkok de 1967 ayant bien affirmée la volonté des états membres à une « coexistence pacifique ». De surcroît, cette intégration militaire a été rendu impossible par les projets politiques de chacun des membres et leurs perceptions différentes des menaces extérieures. Les politiques nationales s'accordent mal pour pouvoir garantir un ensemble

<sup>102</sup> BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'Asie du Sud-Est prise au piège*, Paris, Perrin, 2009 ; *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>103</sup> Graphique montrant l'évolution des dépenses militaires en pourcentage de PIB entre 1988 et 2008 dans les principales puissances militaires de l'ASEAN. (*Source* : Journoud Pierre (Dir.), « L'évolution du débat stratégique en Asie du Sud-Est depuis 1945 », *Etudes de l'IRSEM*, N°14, 2012).

<sup>104</sup> Le forum régional de l'ASEAN (ARF) est le premier grand forum multilatéral de la région Asie-Pacifique pour des consultations officielles sur les questions de sécurité. Initié en 1993 par l'ASEAN, il regroupe désormais 27 membres.

<sup>105</sup> HAAS M., *The Asian Way to Peace*, New York, Praeger, 1989, p. 8.

homogène cohérent, il existe une mosaïque de situations<sup>106</sup>. L'idée dans ces coopérations militaires est d'avoir une meilleure connaissance de l'autre.

---

<sup>106</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2883, compte-rendu n°367, signé Michel Combal , Directeur (Asie et Océanie) à l'administration centrale (1982-86), le 22 Mai 1985.

## 1.4 Remarques conclusives et fin de la guerre froide (1989-1991)

Il faut relever que dans toutes les archives consultées, quelle que soit la langue (français ou anglais), peu importe la provenance des déclarations sur la situation au Cambodge, l'ensemble des pays de la zone et extérieurs dénoncent unanimement l'invasion du Cambodge par le Vietnam. Pourtant, le Vietnam a mis fin au pire génocide d'après la seconde Guerre Mondiale<sup>107</sup>. Avec sa volonté de retourner à un empire Khmer, affranchit des influences et de la modernité occidentale, le régime de Pol Pot va exterminer près de deux millions de cambodgiens, soit ¼ de la population du pays<sup>108</sup>. Il faut attendre 1979 et l'invasion du Vietnam pour mettre fin à ce génocide. Sur la situation interne du Cambodge, jamais il n'est question de génocide, le mot n'apparaît jamais dans les archives. La diplomatie française qualifie la situation de « barbare et atroce », l'URSS parle « d'opérations de nettoyage en cours », du côté des américains il n'en n'est rien<sup>109</sup>. L'ASEAN va suivre l'hypocrisie de la communauté internationale dans sa condamnation presque unanime du Vietnam tandis qu'elle occultait ses propres responsabilités dans les origines et le développement de la double tragédie vietnamienne et cambodgienne<sup>110</sup>.

L'aggravation de l'environnement sécuritaire de l'ASEAN a incité ses membres à dénoncer les actions du gouvernement de Hanoï. En effet, cette invasion menaçait directement la Malaisie et la Thaïlande. Tout comme ses alliés, l'ASEAN va faire du retrait vietnamien du Cambodge et de la restauration du droit du peuple khmer à l'autodétermination, la condition *sine qua non* de la normalisation des relations diplomatiques avec le régime vietnamien<sup>111</sup>. Au final la crise Cambodgienne a-t-elle été un accélérateur à la construction d'une « communauté de sécurité » de l'ASEAN ? Malgré les propos avancés dans la partie précédente, il semble que cette crise ait encore plus aggravé les tensions qui existaient, notamment sur la perception des menaces en Asie du Sud-Est entre les cinq fondateurs. L'unité de façade masque de profondes divergences : la Thaïlande (encerclée par un Vietnam en pleine expansion militaire, inquiète de

---

<sup>107</sup> CRISES, CONFLITS ET RELATIONS INTERNATIONALES EN ASIE PACIFIQUE, DE LA GUERRE FROIDE À NOS JOURS, Cour Magistral du professeur Pierre Journoud (professeur d'histoire contemporaine à l'université Paul Valéry, Montpellier), M1 HIRISS, semestre 1, année universitaire 2022-2023.

<sup>108</sup> Margolin, Jean-Louis. « L'amémoire du génocide cambodgien, ou comment s'en débarrasser », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 181, no. 2, 2004, pp. 317-337.

<sup>109</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, 2883, et 2884.

<sup>110</sup> Journoud, Pierre. « L'ASEAN et la sécurité en Asie du Sud-Est pendant la Guerre froide. Entre diplomatie officielle et diplomatie informelle », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 30, no. 2, 2009, pp. 109-124.

<sup>111</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, 2883, et 2884.



surcroît par les activités du Parti communiste thaïlandais, que Pékin peut justement tempérer) et Singapour (dont le Premier ministre Lee Kuan Yew<sup>112</sup> est convaincu que la Chine est beaucoup trop faible pour pouvoir menacer les gouvernements de la région, alors que l'URSS, qui renforce ses moyens militaires dans la région, constitue un danger immédiat), craignent beaucoup plus le Vietnam allié de l'URSS que la Chine<sup>113</sup>. D'où un soutien explicite à l'effort militaire des Khmers rouges, un rapprochement avec la Chine qui devient l'un des principaux fournisseurs d'armes de la Thaïlande et le refus d'une politique de compromis avec le Vietnam<sup>114</sup>. Fondée à la fois sur le refus du fait accompli au Cambodge, qui implique l'isolement sur la scène internationale du Vietnam, et la sauvegarde d'un dialogue avec ce dernier, la politique « sur un fil » de l'ASEAN a profité des progrès de la détente sino-soviétique pour jouer un rôle constructif. Néanmoins, cette politique est reléguée à un rôle subalterne dans la résolution du conflit Cambodgien. Ce sont les pressions onusiennes qui vont faire céder le gouvernement d'Hanoï en 1989, avec le retrait des troupes Vietnamiennes et en 1991 les accords de Paris qui font suite à une conférence internationale co-présidée par la France et l'Indonésie<sup>115</sup>. L'ASEAN dans cette période, malgré son rôle, ne peut assurer seule la sécurité régionale en Asie du Sud-Est, du moins directement.

Dès la fin de la guerre du Vietnam et de la multiplication des crises en Asie du Sud-Est à partir de 1977, l'ASEAN a compris que malgré de nombreuses initiatives elle ne pourrait les résoudre sans l'aide des grandes puissances. Elle va donc chercher de nouvelles solutions pour tenter d'accroître la crédibilité de l'Association en matière de sécurité régionale. C'est ainsi que parallèlement au développement des sociétés civiles, l'ASEAN va tenter de promouvoir le règlement des conflits par le biais de la diplomatie informelle pour peser dans les débats. C'est aussi un moyen de renforcer sa crédibilité en dehors de la sphère gouvernementale.

---

<sup>112</sup> Lee Kuan Yew est un homme d'État singapourien, premier Premier ministre de la République de Singapour de 1959 à 1990, Cofondateur et premier secrétaire général du Parti d'action populaire (PAP), il supervise la séparation de Singapour de la Malaisie en 1965 et les transformations qui en découlent. En dirigeant le pays de façon autoritaire, il transforme Singapour d'un petit avant-poste colonial sous-développé et sans ressources naturelles en un pays avec une des économies les plus florissantes de toute la planète.

<sup>113</sup> BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'Asie du Sud-Est prise au piège*, Paris, Perrin, 2009 ; *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>114</sup> Journoud, Pierre. « L'ASEAN et la sécurité en Asie du Sud-Est pendant la Guerre froide. Entre diplomatie officielle et diplomatie informelle », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 30, no. 2, 2009, pp. 109-124.

<sup>115</sup> Décret n° 91-1284 du 18 décembre 1991 portant publication des accords sur le Cambodge comprenant un acte final, un accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge (ensemble cinq annexes), un accord relatif à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge, une déclaration sur le relèvement et la reconstruction du Cambodge, signés à Paris le 23 octobre 1991, JORF n°298 du 22 décembre 1991.

L'émergence d'un réseau diplomatique informel<sup>116</sup>, de centres de réflexions stratégiques dans le contexte post-guerre du Vietnam, doit sa construction en grande partie aux échanges d'idées favorisés par les conférences ASEAN/États-Unis, organisées à partir de 1981 avec comme souci pour l'ASEAN de maintenir les États-Unis engagés dans la région. Dans le règlement de la crise Cambodgienne, l'Association va vouloir favoriser tous types de rencontres y compris secrètes<sup>117</sup>. Elle va aussi encourager la tenue de discussions autour de relais non gouvernementaux comme par exemple des réunions d'universitaires dans un colloque international sur la question du Cambodge, avec le concours d'universitaires français<sup>118</sup>. C'est dans cet esprit qu'à l'issue d'une conférence réunie à Berkeley en mai 1983, sous la coprésidence de Jusuf Wanandi, co-fondateur du *think tank* indonésien CSIS<sup>119</sup> à Jakarta, et Robert A. Scalapino, professeur de sciences politiques à l'Université Berkeley, qu'ils ont décidé d'œuvrer au rassemblement des différents instituts d'études et de recherches internationales et stratégiques des pays membres de l'ASEAN. Une idée inspirée par Donald Emmerson, un expert américain de cette organisation<sup>120</sup>. En 1984 à Bali, le CSIS indonésien recevait les membres des instituts malaisiens, singapouriens, thaïlandais et philippins. C'est la première fois qu'une rencontre de cette envergure est organisée entre les principaux *think tanks* des pays membres de l'ASEAN, et ce, sans les américains. De cette initiative naît officiellement lors de la 4e réunion des instituts de l'ASEAN, à Singapour en 1988 : *l'ASEAN ISIS*<sup>121</sup>. Il va se donner pour mission de renforcer la coopération régionale par des études et des séminaires communs aux pays membres de l'ASEAN sur les questions stratégiques et internationales, d'intensifier la recherche et de favoriser la connaissance et la compréhension des problèmes rencontrés par l'ASEAN auprès du public. Il faut également souligner que les instituts de l'AI ont présidé la création de l'APR<sup>122</sup>, une conférence annuelle de plusieurs centaines d'experts civils et militaires qui vont se pencher sur les problèmes sécuritaires de la région. Réunie pour la

---

<sup>116</sup> Selon la définition proposée par Ariel Colonomos, la sphère informelle est « un espace privilégié de constitution de réseaux initiés à partir de la prise de conscience d'une communauté d'intérêts et ou de valeurs de la part de leurs participants » dans Ariel Colonomos (dir.), *Sociologie des réseaux transnationaux. Communautés, entreprises et individus : lien social et système international*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 22.

<sup>117</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, note n°393, signature inconnue, le 16 Mai 1986.

<sup>118</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, note n°393, signature inconnue, le 16 Mai 1986.

<sup>119</sup> Center for Strategic and International Studies

<sup>120</sup> Raillon François. Donald K. Emmerson (ed.), "*Hard choices. Security, democracy and regionalism in Southeast Asia, The Walter H. Shorenstein Asia Pacific Research Center (APARC)*". In: *Archipel*, volume 80, 2010. pp. 267-268.

<sup>121</sup> ASEAN Institutes of Strategic and International Studies

<sup>122</sup> L'Asia Pacific Roundtable

première fois en Malaisie, en 1987, officiellement patronnée par l'AI à partir de 1993, l'APR a contribué à la création d'une atmosphère d'ouverture, de cordialité, de franchise, et de confiance et de respect entre ses représentants<sup>123</sup>.

Les organisateurs de l'AI ont largement réussi à peser sur les gouvernements des états membres de l'ASEAN. La résolution de la crise au Cambodge, la fin de l'alliance avec la Chine, l'implosion de l'URSS et la « fin » de bipolarité héritée de la Guerre froide leur ont offert cette opportunité. En 1991, au terme de sa 6e réunion à Jakarta, l'AI a remis son premier mémorandum aux gouvernements de l'ASEAN<sup>124</sup>. C'est un tournant majeur, les gouvernements des états membres vont être incités par les experts à mettre en place un dialogue politique Asie-Pacifique, ainsi qu'un « nouvel ordre régional » en Asie du Sud-Est. Le gouvernement de Singapour, ayant accueilli le sommet de l'ASEAN en 1992, décide de proposer ce mémorandum comme base de discussion pour de nouvelles initiatives concernant l'Association<sup>125</sup>. Les responsables de l'AI sont reçus par la présidence singapourienne du sommet de l'ASEAN, marquant le début de l'implication de cette structure d'expertise dans la diplomatie informelle et la formalisation d'une rencontre régulière et ce, avant chaque réunion annuelle des ministres de l'ASEAN, avec les membres de l'ASEAN<sup>126</sup>. Tout en tissant des relations avec la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Inde et l'Europe, l'ASEAN-ISIS va jouer un rôle important dans la naissance de deux forums multilatéraux consacrés à la coopération sur les questions de sécurité et de diplomatie préventive, au-delà du cadre des pays d'Asie du Sud-Est. Les sujets traités lors de ces forums sous l'égide de l'ASEAN ont ralenti les prétentions hégémoniques des grandes puissances en Asie du Sud-Est, sauf de la Chine<sup>127</sup>.

Cependant comme nous l'avons vu, l'ASEAN durant la guerre froide et particulièrement lors du conflit Cambodgien, a largement fait le jeu des grandes puissances. L'ASEAN n'est pas un instrument manipulable par les grandes puissances à leur guise, elle a montré beaucoup de résilience et elle a su, du moins en façade, montrer son potentiel lors de la résolution du conflit Vietnam-Cambodge. Les membres ont aussi utilisé habilement les grandes puissances pour se créer une identité diplomatique (en acceptant les ingérences américaines et chinoises), basée

---

<sup>123</sup> Journoud, Pierre. « L'ASEAN et la sécurité en Asie du Sud-Est pendant la Guerre froide. Entre diplomatie officielle et diplomatie informelle », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 30, no. 2, 2009, pp. 109-124.

<sup>124</sup> *A Time For Initiative*

<sup>125</sup> Archives du Monde, « Réunis à Singapour Les pays de l'ASEAN veulent tirer les leçons de la fin de la guerre froide », *Le Monde* [en ligne], Publié le 26 janvier 1992.

<sup>126</sup> *Senior Official Meeting* (ASEAN ASOM).

<sup>127</sup> Journoud, Pierre. « L'ASEAN et la sécurité en Asie du Sud-Est pendant la Guerre froide. Entre diplomatie officielle et diplomatie informelle », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 30, no. 2, 2009, pp. 109-124.

sur la diplomatie informelle. Elle a instrumentalisé à merveille la guerre froide, les pays de l'Association ont emprunté au système international, les arguments dont ils avaient besoins pour justifier les moyens qu'ils réclamaient. La manipulation de la menace communiste et de la concurrence entre les puissances pour l'influence a eu un double usage. D'abord, instrumentaliser les impératifs politico-stratégiques des Etats-Unis pour bénéficier d'aides indispensables pour le décollage économique de la région<sup>128</sup>. D'autres part, renforcer le contrôle des régimes en place sur les sociétés et faire accepter par des partenaires occidentaux sur la défensive la légitimité des gouvernements autoritaires. Marcos<sup>129</sup> a par exemple justifié le maintien de la loi martiale avec la peur de la menace communiste, quant à Suharto, il avait évoqué le danger du syndrome indochinois<sup>130</sup>. Malgré un manque d'initiatives concrètes en matière de sécurité régionale, grâce à l'ASEAN, l'Asie du Sud-Est n'a jamais été contrôlée. Elle n'a pas cherché à attaquer les fondements de la guerre froide, mais plutôt à instrumentaliser les lignes de fractures.

Néanmoins, l'ASEAN est prisonnière d'elle-même en ce qui concerne d'actions concrètes pour maintenir la paix en Asie du Sud-Est. Dans les années 1970, elle paraît impuissante face au conflit de souveraineté dans la mer de Chine méridionale entre la Chine et le Vietnam. Le 19 janvier 1974, la Chine lança une offensive avec un appui intense de l'aviation sur les Paracels<sup>131</sup> défendues par une garnison sud-vietnamienne, privées de tout renfort américain, les troupes de Saïgon furent défaites rapidement dès la deuxième journée de l'attaque<sup>132</sup>. Le 20 janvier 1974, les troupes chinoises débarquèrent et occupèrent totalement

---

<sup>128</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, note n°140, signé J.-J Subrenat (secrétaire d'Ambassade à Singapour), le 1<sup>er</sup> Mars 1985.

<sup>129</sup> Ferdinand Emmanuel Edralin Marcos, est un avocat et homme d'État philippin, président des Philippines du 30 décembre 1965 au 25 février 1986 et Premier ministre de 1978 à 1981.

<sup>130</sup> BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'Asie du Sud-Est prise au piège*, Paris, Perrin, 2009 ; *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>131</sup> Les îles Paracels sont un archipel de petites îles coralliennes inhabitées jusqu'en 2013, situées en mer de Chine méridionale. Elles sont situées à environ 300 km au Sud-Est de l'île chinoise de Hainan et sont constituées d'environ 130 îlots coralliens répartis sur une zone de 250 km de long sur 100 de large. Le conflit de souveraineté sur cet archipel devint particulièrement tendu après la Seconde Guerre mondiale du fait de sa position stratégique très importante. Plusieurs pays affirmèrent leur droit de souveraineté. Pour ne pas sortir du cadre de la présente étude, les Spratleys firent l'objet de discussions entre trois pays : d'abord entre la France, le Vietnam et la Chine, et ensuite entre la Chine et le Vietnam. La possession de ces îles est d'autant plus importante qu'elles se situent dans une riche zone de pêche, et que des gisements de pétrole se trouvent potentiellement sur leur plateau continental. (*Source* : Didier Cormorand, « Et pour quelques rochers de plus... : Batailles pour le partage de la mer de Chine méridionale », *Le Monde diplomatique*, juin 2016.)

<sup>132</sup> NGUYEN, Thi Hanh., « Le conflit de souveraineté sur les Paracels et les Spratleys de 1954 à nos jours » In : *Les conflits frontaliers sino-vietnamiens : De 1885 à nos jours*. Paris : Demopolis, 2018.

l'archipel. Elles s'y trouvent encore<sup>133</sup>. L'ASEAN n'a pu l'empêcher et n'a jamais trouvé de solution devant ce fait accompli de la part de la Chine. Le souci de non-ingérence dans les affaires des pays voisins et la volonté de rester dans des formes très informelles, condamne l'ASEAN à une inaction militaire pour maintenir la sécurité régionale en Asie du Sud-Est, c'est paradoxal.

L'ASEAN va conditionner le rapprochement aux pays communistes de la péninsule indochinoise au retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge, c'est la première expérience diplomatique de l'ASEAN. Elle est intransigeante sur le principe de non-ingérence et de la conservation de la souveraineté territoriale. C'est la 1<sup>ère</sup> implication de l'ASEAN comme organisation dans un processus diplomatique. Si l'on doit en faire un bilan, c'est un premier test plutôt réussi pour la crédibilité de l'ASEAN. L'explosion du bloc communiste en 1991 et la fin de la bipolarisation qui s'accompagne de la montée en puissance de la Chine, va réveiller la volonté d'une union plus large pour l'ASEAN. Pourtant, les années 1990 vont être synonymes d'une progressive marginalisation sur la scène internationale, avec une remise en cause de sa crédibilité, voire de sa pérennité elle-même.

---

<sup>133</sup> NGUYEN, Thi Hanh. « 4. Le conflit de souveraineté sur les Paracels et les Spratleys de 1954 à nos jours » In : *Les conflits frontaliers sino-vietnamiens : De 1885 à nos jours*. Paris : Demopolis, 2018.

## **Chapitre 2 : Le tournant des années 1990 : entre crise identitaire et initiatives majeures**

### **2.1 Les « nouveaux défis » de l'ASEAN au tournant du « Nouvel ordre mondial »**

La guerre froide a profondément modifié l'équilibre des forces en Asie du Sud-Est. La nature des menaces n'est plus la même, elle s'est inversée. Les Etats sont plus forts au niveau interne qu'au niveau externe. La disparition de l'ordre bipolaire, l'ascension des puissances régionales et la modification des rapports de force ont des conséquences directes sur le positionnement géostratégique de l'ASEAN. La guerre froide a été une étape clef pour la « communauté de sécurité » de l'ASEAN, qui à l'aube du nouvel ordre mondial<sup>134</sup> apparaît comme grandi, et arrive dans une phase de maturité<sup>135</sup>. Pourtant, le nouvel ordre mondial ne signifie pas une disparition des menaces, mais plutôt une modification de leur diffusion. Dans les années 1990, l'ASEAN est en quête d'équilibre et d'un renouvellement identitaire<sup>136</sup>. Le sommet de Singapour en 1992<sup>137</sup> marque un nouveau chapitre dans l'histoire, c'est le début d'une restructuration interne pour l'ASEAN, pour faire face aux nouveaux défis qui lui sont imposés. Dans l'esprit des dirigeants, l'objectif est clair, accompagner les mutations en cours en Asie du Sud-Est, sinon l'Association n'y résisterait pas. C'est aussi réaffirmer son identité dans le nouveau triangle stratégique Chine-Japon-ASEAN<sup>138</sup>. Au début des années 1990, l'ASEAN est un peu à la croisée des chemins, et elle va poursuivre ce qu'elle avait entrepris lors de la guerre froide. A savoir, tirer parti des événements en Asie du Sud-Est, et les exploiter. L'ASEAN va engager des processus de réconciliations avec ses voisins, dans un environnement en pleine recomposition. Ces rapprochements sont une opportunité nouvelle pour l'ASEAN, c'est-à-dire pouvoir négocier de manière plus équilibrée avec le Japon et le géant chinois, à

---

<sup>134</sup> Le « nouvel ordre mondial » est une expression inventée et utilisée par le président américain Georges Bush père pour légitimer l'intervention militaire internationale au Koweït en 1991. L'expression désigne alors l'alignement idéologique et politique des gouvernements et organismes mondiaux vers une certaine unipolarité, incarnée par les États-Unis. (*Source* : Nicolas Lemoigne, « Cours d'Histoire contemporaine « Le Monde depuis 1945 » », *Préparation aux concours des IEP - Université de Haute Alsace*, 2015-2016, p. 8).

<sup>135</sup> BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'Asie du Sud-Est prise au piège*, Paris, Perrin, 2009 ; *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>136</sup> Roche, Yann. « L'ASEAN en quête d'une identité régionale », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 15-26.

<sup>137</sup> 4<sup>ème</sup> sommet de l'histoire de l'ASEAN. Adoption de la Déclaration de Singapour et signature d'un accord-cadre sur le renforcement de la coopération économique ; les participants ont convenu de tenir le sommet tous les trois ans.

<sup>138</sup> François Bafoïl, « La présence Chinoise et Japonaise en Asie du Sud –Est et dans la région du Grand Mékong Echanges commerciaux et IDE », *COESIONET RESEAU D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LA COHESION ET LES TERRITOIRES EN EUROPE*, Novembre 2012.

l'heure où les incertitudes américaines, alors allié historique de l'association sont nombreuses dans la région.

L'ASEAN va amorcer un recentrage asiatique. Au début des années 1990, l'ambition en matière de sécurité régionale est claire : gérer les différences qui s'expriment, pour vivre en paix dans un espace d'entente cordiale indépendamment des régimes politiques, sociaux ou économiques. La « communauté de sécurité » doit être capable de produire la confiance indispensable à la prospérité de la région. C'est dans cet esprit, qu'il a été perçu comme nécessaire d'élargir « l'esprit et le style ASEAN »<sup>139</sup> à l'ensemble de la zone. L'enjeu est notamment de réussir à convaincre le Japon et la Chine du bienfait de ces méthodes, pour garantir la sécurité régionale dans ce monde désormais multipolaire. Toujours dans des formes informelles, l'ASEAN va multiplier les initiatives diplomatiques. Création d'un comité Economique de l'Asie de l'Est en 1991<sup>140</sup>, l'ASEAN régional forum en 1994, et le Sommet Asie-Europe en 1996, les pays-membres ont mis en scène leur diplomatie par une médiatisation très bien ficelée.

Les défis sont nombreux pour l'ASEAN. Dont celui d'élargir « cette communauté de sécurité » aux autres acteurs de la région et ainsi faire face aux ambitions hégémoniques de la Chine. Les revendications de souveraineté de cette dernière aux confins de la mer de Chine du Sud (les îles Spratley, également revendiquées par le Viêt Nam, Taïwan, les Philippines, la Malaisie et Brunei) s'accompagnant d'une présence militaire maritime accrue dans la zone, d'un renforcement de ses positions dans certaines îles de l'archipel Spratley et de la modernisation de ses forces armées, inquiètent les pays de l'ASEAN. En effet, au début des années 1990, la menace que faisait planer le différend en mer de Chine méridionale sur la sécurité de la région est devenue une préoccupation majeure<sup>141</sup>. Face au risque de déstabilisation, de conflit militaire, et d'exacerbation des rivalités entre grandes puissances, l'ASEAN en a fait sa priorité. Face à cette montée des tensions au lendemain de la guerre froide, l'Association fait sa 1<sup>ère</sup> déclaration sur ce conflit, lors de la Déclaration de Manille en 1992<sup>142</sup>.

---

<sup>139</sup> BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'Asie du Sud-Est prise au piège*, Paris, Perrin, 2009 ; *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>140</sup> Tristan DOELNITZ, « ÉCONOMIE MONDIALE - 1991 : une économie convalescente », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 19 mai 2023.

<sup>141</sup> Storey, Ian. « Discordes en mer de Chine méridionale : les eaux troubles du Sud-Est asiatique », *Politique étrangère*, vol., no. 3, 2014, pp. 35-47.

<sup>142</sup> Déclaration adoptée à Manille le 12 Juillet 1992 sur la situation en mer de Chine. En dépit des assurances renouvelées de Pékin sur ses intentions pacifiques, les Etats de la région manifestent une « préoccupation croissante ». La déclaration appelle à la création d'un mécanisme de consultation entre la Chine et l'ASEAN sur les questions affectant la sécurité de la région.

Toujours dans sa lignée diplomatique, l'ASEAN appelait sans pointer du doigt les responsables, à une résolution pacifique des différends sans recours à la force, et incitait les parties concernées à la « retenue », à la « prise de mesures de coopération instaurant un climat de confiance et à la négociation d'un code de conduite international »<sup>143</sup>. Cette déclaration demeure la base du consensus de l'ASEAN sur cette question. Elle n'a cependant pas empêché l'exacerbation des rivalités entre le Vietnam et la Chine et entre les Philippines et la Chine dans les années 1990. De plus elle n'a pas les moyens d'agir. Elle a essayé d'adopter une position neutre sur les revendications des différents états concurrents, l'ASEAN se concentre sur la gestion du conflit, d'autant plus que bientôt elle intégrera de nouveaux membres en son sein.

Cette nouvelle configuration régionale sécuritaire en Asie du Sud-Est héritée de la fin de la guerre froide impose à l'ASEAN des impératifs. Le retrait partiel des USA dans la zone inquiète l'ASEAN, particulièrement le démantèlement de bases militaires aux Philippines en 1991<sup>144</sup>. Les dirigeants de l'ASEAN vont devoir se poser la question de faire évoluer cette « communauté de sécurité » en « communauté de défense » ou non. Maintenant que nous disposons de ressources suffisantes devons-nous assurer notre propre défense ? Les initiatives prises par la Chine, renforcent les membres dans cette idée. De plus que l'inconnue politique des années à venir génère un climat de doute et de méfiance potentiellement préjudiciable à la paix. La Chine est-elle un allié ou une menace ? La modernisation de la flotte indienne dans les années 1990 inquiète aussi l'ASEAN<sup>145</sup>, l'Inde pourrait elle aussi jouer un rôle prédominant dans la région. Enfin, le Japon tributaire de la sécurité des détroits en Asie du Sud-Est, dans les années 1990, a renforcé ses capacités navales. L'inquiétude pour l'ASEAN dans ces années est de savoir s'il va jouer un rôle militaire indépendant en dehors de l'accord de sécurité avec les Etats-Unis.<sup>146</sup> L'ASEAN agit donc avec grande prudence face à ces nouvelles menaces régionales et agit comme à son habitude en favorisant la coopération bilatérale ou trilatérale

---

<sup>143</sup> 1992 ASEAN DECLARATION ON THE SOUTH CHINA SEA Adopted in Manila, Philippines on 22 July 1992, National University of Singapore.

<sup>144</sup> Bellamy Foster, John, Harry Magdoff, et Robert w. McChesney. « Le réseau impérial états-unien et la « guerre contre le terrorisme » : bases militaires et Empire. Traduit de l'anglais par Christine Vivier », *Actuel Marx*, vol. 33, no. 1, 2003, pp. 25-39.

<sup>145</sup> Saint-Mézard, Isabelle. « La marine indienne, évolutions capacitaires et nouvelles missions », *Revue Défense Nationale*, vol. 812, no. 7, 2018, pp. 117-121.

<sup>146</sup> Référence ici au traité de coopération mutuelle et de sécurité entre les États-Unis et le Japon signé le 19 Mai 1960. Renégociation plus équilibrée du traité de 1951. Il s'agit ici d'un traité de sécurité mutuelle et de collaboration, introduisant une notion de réciprocité. Ainsi, bien que conservant leurs bases et leurs troupes, les États-Unis se voient contraints de consulter le gouvernement japonais pour les utiliser, ou pour introduire des armes nucléaires dans le territoire et posent les bases des futures relations entre ces deux nations au niveau politique et économique.



dans la résolution des conflits<sup>147</sup>. Cette nouvelle composition régionale des menaces n'est pas favorable à l'ASEAN et va essayer de prendre des initiatives.

---

<sup>147</sup> JOYAUX (François), *L'Association des Nations d'Asie du sud-est*, Paris, PUF / Que Sais-je ? 1998.

## 2.2 L'ARF et la quête d'indépendance post guerre froide

L'ASEAN Regional Forum, initié en 1994 par l'Association, est le premier grand forum multilatéral de la région Asie-Pacifique. Son objectif est d'établir des consultations officielles sur les questions de sécurité régionale entre états de la région. L'ARF est un cadre multilatéral au sein duquel sont abordés les grands problèmes de sécurité régionale<sup>148</sup>. Il s'agit en fait d'essayer de maîtriser les potentiels désordres qui pourraient être le fruit de mouvements stratégiques des différents acteurs de la région, c'est un mécanisme de sécurité. L'objectif est aussi d'élargir la coopération à toute l'Asie-Pacifique<sup>149</sup>. L'établissement d'un tel espace de communication va intéresser les grandes puissances de la région, dont le Japon, soucieux de transformer sa puissance économique en puissance politique, mais les dirigeants japonais ont aussi peur des avancées hégémoniques de l'Empire du milieu en Mer de Chine<sup>150</sup>. La formule ARF est concrétisée lors de la conférence ministérielle de Singapour des 23 et 24 Juillet 1993<sup>151</sup>. Désormais les questions politico-stratégiques seront traitées au sein de l'ASEAN, l'idée est d'avoir de moins en moins recours au cadre bi ou trilatérale dans le règlement des conflits. L'ASEAN invite également ses grands partenaires à y participer. L'ARF devient un lieu où va se construire une diplomatie préventive et un engagement constructif. Les séminaires de l'ARF

---

<sup>148</sup> Selon le site de l'ASEAN

<sup>149</sup> La définition géographique n'est claire. Mais les géographes Antheaume et Bonnemaïson, disent que ce terme peut recouvrir quatre entités emboîtées les unes dans les autres. Il peut être question du « bassin Pacifique », englobant tous les États riverains de l'océan, au Nord et au Sud, sur les rives orientales et occidentales, soit plus d'une quarantaine de pays et de territoires dépendants, très différents de par leur superficie, leurs poids démographique et économique comme par leur culture nationale (occidentale, asiatique, mélanésienne ou chinoise, pour ne prendre que quelques exemples). Il peut aussi être question de « l'Asie-Pacifique », ensemble formé par les pays de la rive asiatique de l'océan, soit une bonne douzaine d'États et territoire (Hongkong), parmi lesquels ces NPI (nouveaux pays industriels) qui ont tant surpris les économistes depuis vingt ans. Le Pacifique, ce peut être l'Océanie, au sud de l'Equateur, composée des deux Dominions britanniques que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et des petits États insulaires de Mélanésie et Polynésie, auxquels sont traditionnellement adjoints ceux de Micronésie. Enfin, par Pacifique, l'on peut n'entendre que ces seuls États insulaires, par un raccourci commode qui permet de condenser les deux grands mythes nés de ce vaste espace Pacifique en son plus petit élément constitutif : le mythe du « paradis perdu », né des grandes découvertes au XVIIIe siècle et le mythe du « miracle économique » forgé en ces deux dernières décennies du XXe siècle. (*Sources* : B. ANTHEAUME et J. BONNEMAISON, *Atlas des îles et États du Pacifique Sud*, Montpellier-Paris, GIP Reclus/Publisud, 1988, 126 p. ; p. 10 et Cordonnier, I. (1994). *Asie-Pacifique : une région politique en devenir* (Note). *Études internationales*, 25(4), 653–670).

<sup>150</sup> The Asean Regional Forum: Extending Asean's Model of Regional Security (Adelphi Paper (International Institute for Strategic Studies), 302) Michael Leifer / Paperback / Published 1996.

<sup>151</sup> MICHAEL ANTOLIK, "The ASEAN Regional Forum: The Spirit of Constructive Engagement", in *Contemporary Southeast Asia*, Vol. 16, No. 2 (September 1994), pp. 117-136 (20 pages), Published By: ISEAS - Yusof Ishak Institute.

qui se tiennent entre les réunions annuelles ont fixé les Grandes Lignes Conceptuelles de l'ARF en 1995, qui déterminent 3 objectifs<sup>152</sup> :

- 1) Les mesures de confiance
- 2) La diplomatie préventive
- 3) La résolution des conflits

L'ARF au moment de sa création est à l'image de l'ASEAN, un simple cadre de consultation, il est très informel, il ne dispose ni de secrétariat ni de bureaucratie, et les décisions se prennent par consensus. De plus, avec la Chute du bloc soviétique en 1991, l'ennemi n'est plus ce dernier qui avait été l'une des motivations premières du regroupement régional. Au départ l'idée est donc plus de créer des liens d'amitiés que d'identifier un nouvel ennemi. L'ARF instaure le multilatéralisme inclusif au sein de l'ASEAN, basé sur la négociation, la médiation et la confiance entre chaque membre. L'objectif est aussi de créer un cadre de discussion plus indépendants vis-à-vis des grandes puissances. L'ASEAN décide de prendre en main les questions sécuritaires en Asie du Sud-Est<sup>153</sup>.

« Nous, dans l'ASEAN, croyons qu'il est temps dorénavant d'assumer plus directement la question de la sécurité ; nous devons compter sur nos propres forces et moins sur l'extérieur »  
*Extrait de la déclaration du premier Ministre Thaïlandais Anand lors du sommet de Singapour.*

L'ARF au sortir de la guerre froide, est l'instrument qui doit permettre à l'ASEAN de se détacher des grandes puissances, c'est une quête d'indépendance. C'est également un moyen de gérer l'imprévisibilité de ses partenaires (USA/Chine). L'ARF, place l'Association au cœur des discussions, et permet de créer un « concert des nations »<sup>154</sup> qui doit garantir une certaine harmonie<sup>155</sup>. Comme l'avait voulu le congrès de Vienne en 1815<sup>156</sup>, la sécurité et la

---

<sup>152</sup> Ibid

<sup>153</sup> The Asean Regional Forum: Extending Asean's Model of Regional Security (Adelphi Paper (International Institute for Strategic Studies), 302) Michael Leifer / Paperback / Published 1996.

<sup>154</sup> Mougel, François-Charles, et Séverin Pacteau. « Le congrès de Vienne et ses prolongements : la lutte entre légitimité et nationalité », François-Charles Mougel éd., *Histoire des relations internationales, de 1815 à nos jours*. Presses Universitaires de France, 2012, pp. 3-10.

<sup>155</sup> BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'Asie du Sud-Est prise au piège*, Paris, Perrin, 2009 ; *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>156</sup> Le congrès de Vienne inaugure une ère nouvelle des relations internationales après les guerres napoléoniennes. Les souverains vont se réunir pour bannir le droit de conquête, après le traumatisme napoléonien. On établit un nouvel ordre international fondé sur 2 principes : Le principe de la légitimité des états et une entente entre pays. Ces idées sont la source du nouvel ordre européen et de l'émergence du concert des nations. Ce congrès marque une rupture et redessine une nouvelle carte de l'Europe. L'autre idée, est de neutralisé les velléités expansionnistes de la France vis-à-vis des autres pays européens. Pour tenter de promouvoir une entente entre les nations, il faut désamorcer les Etats les plus virulents et un des objectifs du congrès et de mettre la France hors d'état de nuire.

stabilité de la région devient une responsabilité commune. Les états membres partagent désormais une responsabilité collective des événements qui ont lieu en Asie du Sud-Est. Son caractère non contraignant et les échanges informels, expliquent au départ sont très fort attrait. Dans ce monde post guerre froide multipolaire l'essentiel est de s'entendre sur des principes généraux, simples, qui peuvent rallier l'ensemble des participants (non usage de la force pour le règlement des conflits par exemple). De nombreux acteurs extérieurs vont rejoindre l'ARF : Japon, USA, Canada, UE, Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie Nouvelle Guinée, Corée du Sud en 1991, la Chine en 1992, le Cambodge en 1995, l'Inde en 1996 et la Russie en 1997<sup>157</sup>.

L'ARF va se positionner sur les tensions entre la Chine et Taiwan entre autres lors des reprises des discussions en Avril 1993 grâce à l'intermédiaire de Singapour. Elle a manifesté sa volonté qu'une paix soit construite. Dans un contexte multipolaire plus large, l'ASEAN devient un levier essentiel pour la sécurité régionale, et elle entend gérer cette mutation « vers un ordre régional nouveau »<sup>158</sup>. Par L'ARF, l'ASEAN entend aussi responsabiliser les partenaires pour partager ce nouvel ordre en Asie du Sud-Est, dans « l'esprit ASEAN ». Le problème de l'ARF dans les années 1990, c'est qu'il n'est pas institutionnalisé, l'intégration et la création d'une alliance militaire semble impossible. Il ne dispose pas d'un bras armé comme peut l'avoir l'ONU. Le souhait de l'ASEAN, est d'étendre à tous les participants de l'ARF le Traité d'Amitié et de coopération signé en 1976 à Bali. Le but est de faire de l'ASEAN l'organisation centrale en Asie du Sud-Est en matière de sécurité régionale. En attirant tous les acteurs de l'Asie-Pacifique dans son système, afin d'éviter qu'ils ne soient absorbés dans des alliances hors de contrôle. Le message est clair « ensemble nous sommes plus fort ». On voit par l'ARF que l'ASEAN est aussi contradictoire, elle affirme vouloir plus d'autonomie alors qu'un des objectifs de l'ARF est de maintenir les USA dans l'équilibre stratégique régional<sup>159</sup>. On peut cependant affirmer que l'ARF, au début des années 1990, a largement occupé une place centrale dans le rééquilibrage des forces en Asie du Sud-Est.

Il est le symptôme également du décalage entre la théorie et la réalité. A la fin des années 1990, l'ARF a de plus en plus de mal à convaincre les grandes puissances extérieures de sa

---

Aussi on prend en compte le droit des peuples à disposer d'eux même. Dans ces nouveaux principes qui sont lancés, on peut remarquer une tension entre la légitimité des Etats et ce qu'on appelait aux XIXe les nationalités, donc le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En 1815, les acteurs du système diplomatique du congrès de Vienne sont les vainqueurs de Napoléon, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, et la Russie.

<sup>157</sup> Selon le site internet de l'ASEAN.

<sup>158</sup> Journoud Pierre (Dir.), L'évolution du débat stratégique en Asie du Sud-Est depuis 1945, *Etudes de l'IRSEM*, N°14, 2012.

<sup>159</sup> Ibid.

centralité et de son efficacité. Il ne dispose d'aucun pouvoir et repose sur la bonne volonté de chacun<sup>160</sup>. Enfin, l'ASEAN pense multilatéralement et agit bilatéralement, tout comme elle l'a toujours fait depuis sa création. De plus, la composition de ce Forum faisait apparaître deux absences notables : celle de la Corée du Nord, alors qu'un grave contentieux nucléaire l'opposait à la communauté internationale<sup>161</sup>, et surtout celle de Taiwan dont les revendications en mer de Chine du Sud, qui intéressaient l'ASEAN, étaient les mêmes que la Chine de Mao<sup>162</sup>. On ne pouvait donc s'attendre à des décisions spectaculaires. Le résultat essentiel, était d'avoir réuni au sein d'un dialogue commun des états comme la Chine dont les objectifs de sécurité étaient souvent contradictoires. En organisant ce Forum, l'ASEAN avait fait la preuve de sa maturité et de son dynamisme international. Alors que les grandes puissances, les plus intéressées à l'équilibre et la sécurité d'Asie du Sud-Est (Chine, USA, Japon, Russie) n'avaient pas réussi à imposer un cadre à ces questions<sup>163</sup>. C'était les petits et moyens Etats de l'ASEAN qui avaient réussi à jeter les bases d'un dialogue multilatéral pour la sécurité de la région.

Cette volonté de créer un dialogue commun pour la sécurité régionale va être couronné par la conclusion spectaculaire du traité de Bangkok le 15 décembre 1995 dénucléarisant l'Asie du Sud-Est<sup>164</sup>. Les états signataires de ce traité étaient désireux de contribuer à la réalisation des buts et des principes de la Charte des Nations-Unis<sup>165</sup>. Lors de ce traité l'ASEAN a rappelé ses grands principes fondateurs. L'objectif était de progresser vers la voie d'un désarmement général et complet dans le domaine des armes nucléaires et promouvoir la paix et la sécurité internationale. Les Etats de l'ASEAN ont réaffirmé leur volonté de préserver la paix et la stabilité dans la région, dans un esprit de coexistence pacifique, de compréhension mutuelle et

---

<sup>160</sup> Boisseau du Rocher, Sophie. « La crise sans fin de l'ASEAN », *Études*, vol. 401, no. 10, 2004, pp. 297-308.

<sup>161</sup> La première installation de recherche nucléaire en Corée du Nord remonte à 1965 avec la fourniture par l'Union soviétique d'un réacteur de recherche qui est installé à Yongbyon. La fourniture de la matière fissile est assurée par la Corée du Nord elle-même qui dispose de gisements d'uranium. Au milieu des années 1970, un second réacteur est construit, la Corée du Nord n'acceptera en 1977 que l'inspection du premier réacteur par les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ce n'est qu'en 1980 que le programme clandestin d'obtention de l'arme nucléaire commence vraiment. (Source : *Walter Pincus*, « *N. Korean Nuclear Conflict Has Deep Roots* », *The Washington Post*, 15 octobre 2006).

<sup>162</sup> JOYAUX (François), *L'Association des Nations d'Asie du sud-est*, Paris, PUF / Que Sais-je ? 1998.

<sup>163</sup> Japan's growing external assets: a medium for regional growth? proceedings and papers of ASEAN-China Hong Kong Forum 1988 on 22-24 June 1988.

<sup>164</sup> Archives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Circulaire d'information INFCIRC/548, signé par la distribution générale de l'AIEA, le 5 juin 1998.

<sup>165</sup> Convention internationale, la Charte des Nations Unies codifie les grands principes des relations internationales, depuis l'égalité souveraine des États jusqu'à l'interdiction d'employer la force dans ces relations. La Charte a été signée à San Francisco le 26 juin 1945, à la fin de la Conférence des Nations Unies pour l'Organisation internationale, et est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Le Statut de la Cour internationale de Justice fait partie intégrante de la Charte. (Selon l'ONU).

de coopération, des principes affirmés dans des déclarations et différents instruments juridiques<sup>166</sup>. En d'autres termes, le traité bannissait toutes les armes nucléaires d'Asie du Sud-Est, dans une zone plutôt étendue. On entend par zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est la région couvrant les territoires de tous les États de l'Asie du Sud-Est, à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam, leur plateau continental respectif et leurs zones économiques exclusives (ZEE)<sup>167</sup>. L'article 3, prévoyait l'interdiction pour les états signataires de « développer, fabriquer ou acquérir par d'autres voies, posséder ou contrôler des armes nucléaires. ; faire stationner ou transporter des armes nucléaires par quelque moyen que ce soit, faire des essais ou utiliser des armes nucléaires ». Les articles 4 et 5 préoyaient sous les dix-huit mois un accord avec l'AIEA<sup>168</sup> en vue de permettre de faire les contrôles nécessaires. Pour mettre en œuvre son traité l'ASEAN a créé en interne une « commission pour la zone dénucléarisée d'Asie du Sud-Est », composée des ministres des Affaires étrangères des pays signataires. Le traité a été ouvert à tous les pays de l'Asie du Sud-Est mais aussi aux puissances étrangères<sup>169</sup>, tous les membres de l'ASEAN l'ont ratifié, mais aussi deux membres observateurs, le Cambodge et le Laos.

Le traité de Bangkok ne modifiait pas profondément la situation militaire en Asie du Sud-Est. Aucun état de la zone n'avait l'intention de se doter de l'arme nucléaire<sup>170</sup> et aucune puissance extérieure n'a songé à utiliser ses armes nucléaires dans la région ou du moins effectuer des essais. La signature de ce traité à toutefois des conséquences : l'interdiction du transit d'armes nucléaires dans leur espace aérien, terrestre et maritime allait gêner certaines puissances nucléaires comme les Etats-Unis et la RPC<sup>171</sup>. La réussite du traité de Bangkok est hautement symbolique pour l'ASEAN. Cela permettait aux sept membres d'avoir une cohésion et une personnalité politique accrue sur la scène internationale en matière de sécurité régionale. C'était aussi une manière de faire face à la Chine, seule puissance nucléaire de la région, de

---

<sup>166</sup> Rappelant la Déclaration sur la zone de paix, de liberté et de neutralité, signée à Kuala Lumpur le 27 Novembre 1971, ainsi que le programme d'action sur la zone de paix, de liberté, et de la neutralité adopté lors de la 26<sup>e</sup> réunion ministérielle de l'ASEAN qui s'est tenue à Singapour en Juillet 1993. Le traité de Bangkok se référait aussi au T.N.P (Traité de non-prolifération) sur les armes nucléaires, pour prévenir la paix et la sécurité internationale.

<sup>167</sup> Archives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Circulaire d'information INFCIRC/548, signé par la distribution générale de l'AIEA, le 5 juin 1998.

<sup>168</sup> L'Agence internationale de l'énergie atomique

<sup>169</sup> France, Russie, Grande-Bretagne, USA

<sup>170</sup> L'Indonésie à songeait se faire aider par la Chine dans ce domaine vers 1964 sous le régime Sukarno

<sup>171</sup> Archives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Circulaire d'information INFCIRC/548, signé par la distribution générale de l'AIEA, le 5 juin 1998.

plus c'est un moyen de faire face aux autres états possédants l'arme atomique. C'est une victoire pour l'ASEAN en matière de sécurité régionale.

### 2.3 L'élargissement de la coopération régionale dans les années 1990 et ses conséquences sur la sécurité régionale

Après l'adhésion du Brunei en 1984, l'ASEAN va intégrer quatre nouveaux pays dans les années 1990. Le Vietnam en 1995, le Laos, la Birmanie en 1997 et le Cambodge en 1999<sup>172</sup>. L'intégration de ces pays au processus de régionalisation en Asie du Sud-Est va avoir des conséquences sur la sécurité régionale.

La fin de la guerre froide et le règlement du conflit cambodgien avaient ouvert une nouvelle ère dans l'histoire des relations entre les pays d'Asie du Sud-Est. Cette reconfiguration géopolitique de la région en général, et de l'ex-Indochine en particulier, libère l'Asie du Sud-Est des luttes par procuration entre puissances globales et blocs antagonistes. Elle ouvre aussi la voie de l'intégration régionale aux pays de l'ancienne Indochine<sup>173</sup> et à la Birmanie, dont l'ASEAN serait le cadre et l'instrument. Le temps de la défiance et de l'affrontement était révolu. L'ASEAN était en quête d'un nouvel ordre régional qui absorberait tous les pays d'Asie du Sud-Est. Cette dernière, a été fondée sur la réconciliation des acteurs régionaux et la mise en place d'objectifs communs de stabilité et de développement. À cette double fin, chacun devait devenir un facteur de paix pour son voisin ; telle était la clef essentielle de l'intégration. Le projet d'une Asie du Sud-Est comme modèle de paix, de sécurité et de prospérité, devient un des moteurs primordiaux du processus d'ouverture aux autres états<sup>174</sup>. L'élargissement de la coopération permettrait aussi de faire face à la montée de l'hégémonie de la Chine dans la région, de plus cela assurerait et renforcerait l'autonomie stratégique de l'Association vis-à-vis des grandes puissances. En rejoignant l'ASEAN, le Vietnam faisait part de sa volonté de garantir une stabilité régionale politique et militaire qui éloignerait le géant chinois. Il est vrai que depuis la fin de la guerre froide la Chine avait réorienté sa stratégie de défense dans la

---

<sup>172</sup> Nicolas, Françoise. « La Communauté économique de l'ASEAN : un modèle d'intégration original », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 27-38.

<sup>173</sup> Nguyen Vu Teng, « Vietnam-ASEAN Co-operation after the Cold War and the Continued Search for a Theoretical Framework », in *Contemporary Southeast Asia*, vol. 24, n° 1, avril 2002, p. 106-120.

<sup>174</sup> BANOMYONG, Ruth; PHOLSENA, Vatthana. *Chapitre 2. Un positionnement régional : l'intégration à l'Asean In : Le Laos au XXI<sup>e</sup> siècle : Les Défis de l'intégration régionale* [en ligne]. Bangkok : Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine, 2004

perspective de guerres limitées<sup>175</sup>. Pékin a redoublé d'effort envers la Birmanie (les autorités chinoises fournissent à la junte un appui logistique croissant), le Laos et le Cambodge en vue d'y étendre son influence politique, économique et militaire. L'ASEAN apparaît alors, dans l'esprit des dirigeants comme un contre-poids possible à la Chine dans la région. L'élargissement de l'ASEAN dans les années 1990 peut être interprété avant toutes considérations économiques, comme une tentative de rééquilibrage des influences politiques et militaires au sein des pays membres. Pourtant, la thèse de la menace chinoise souffre de contradictions. L'ASEAN ne peut prétendre rivaliser à elle seule contre la Chine, elle avait donc tout intérêt à maintenir des relations étroites avec son voisin. Certains pays de l'ASEAN (Singapour, Viêt Nam, Malaisie) y voient même un allié pour résister aux pressions occidentales et à « l'hégémonie américaine »<sup>176</sup>. Comme à son habitude, l'ASEAN a du mal à parler d'une voie commune. De plus, elle ne peut se permettre d'entretenir de mauvaises relations avec la Chine dans la mesure où cette dernière est de plus en plus présente dans les dialogues multilatéraux. La Chine reste un acteur incontournable. Mais cette hypothèse réaliste<sup>177</sup> de l'élargissement n'est pas la seule.

Pour les défenseurs de la thèse néo-institutionnaliste<sup>178</sup>, les États qui ont une influence politique réduite et aux faibles capacités économiques et militaires, comme le Laos ou le Cambodge, retirent des bénéfices importants. Cela se fait sans grande contrepartie, d'une entrée dans une organisation régionale telle que l'ASEAN. Cette dernière leur octroie une plus grande

---

<sup>175</sup> Ibid.

<sup>176</sup> BANOMYONG, Ruth ; PHOLSENA, Vathana. *Le Laos au XXI<sup>e</sup> siècle : Les Défis de l'intégration régionale*. Nouvelle édition [en ligne]. Bangkok : Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine, 2004 (généré le 13 avril 2023).

<sup>177</sup> Pour les théoriciens du réalisme, l'Asie du Sud-Est au sortir de la seconde guerre mondiale était la preuve que dans un contexte d'anarchie, les stratégies de survie étaient la priorité des États. Leur politique étrangère fut dès lors décrite en termes d'intérêts et de puissance militaire. Selon la tradition réaliste, l'intérêt est le principal référent de l'action internationale, voire son unique justificatif. Le droit de recours à la force doit donc être compris comme la nécessité pour les États – acteurs centraux des relations internationales et dont le rôle est précisément de lutter contre l'anarchie – d'assurer leur survie. Toutefois, si la politique internationale est avant tout une lutte pour la puissance, la paix peut être préservée par l'équilibre des puissances. Le système du « *balance of power* » est ainsi considéré par les réalistes comme le mécanisme régulateur par excellence de la paix et de la stabilité internationales.

<sup>178</sup> Dès lors que les États acceptent de renoncer à raisonner en termes de gains absolus (obtenus par la force) et privilégient l'obtention de gains relatifs (obtenus par la négociation), la coopération est jugée plus souhaitable par ces derniers, maintenue grâce au soutien de réseaux, institutionnels (organisations internationales) ou non (réseaux informels). En d'autres termes, la négociation réduit la perspective de gains individuels importants, mais augmente la possibilité de bénéficier d'une partie équitable des gains collectifs résultant de la négociation. Robert O. Keohane, théoricien majeur du concept de l'interdépendance complexe, attribue aux institutions internationales quatre fonctions : (1) réduire les coûts de transaction en vue de favoriser la conclusion d'accords et de garantir leur respect ; (2) favoriser la transparence et la confiance ; (3) fournir les instruments adéquats de résolution des différends ; et (4) offrir une aide à la décision. Le Laos, à l'évidence, bénéficierait davantage de structures de concertation et de négociation pour obtenir des gains collectifs que d'un ordre dominé par la raison du plus fort.



visibilité sur la scène internationale en mettant fin, d'une part, à leur isolement diplomatique, et d'autre part, en leur permettant l'accès aux forums internationaux, comme par exemple les conférences postministérielles de l'ASEAN élargies. Dans lesquelles sont présents les États les plus puissants du monde. C'est une logique que les autorités laotiennes avancent régulièrement pour justifier leur adhésion à l'ASEAN, et ce, plus particulièrement vis-à-vis de leur voisin méridional : la Thaïlande. Les nouveaux pays seraient intégrés dans un système de coopération même s'il est faiblement institutionnalisé, qui ne leur serait que bénéfique. Pour les réalistes<sup>179</sup>, la « menace » chinoise et les risques de conflits armés dans la mer de Chine du Sud, sont autant d'éléments venus nourrir leur thèse. En plus de la Chine, le Laos inquiétait par son attitude son voisin thaïlandais. L'adhésion du Laos à l'ASEAN faciliterait pour les dirigeants de l'Association le règlement des contentieux bilatéraux surtout en ce qui concerne la démarcation des frontières. Le tracé des frontières lao-thaïlandaises, qui n'était pas définitif malgré des progrès significatifs, demeurait un sujet épineux et une source de tensions entre les deux pays. Surtout après l'affrontement armé, bref mais sanglant, de mai 1987 à février 1988 dans les provinces de Saiyabouri (Laos) et de Phitsanulok (Thaïlande)<sup>180</sup>. Cet événement, était resté gravé dans les mémoires, en particulier dans celles des dirigeants laotiens. L'histoire a donné raison à l'ASEAN quant à l'adhésion du Laos, permettant le réchauffement des relations lao-thaïlandaises. C'est aussi dans un autre esprit un moyen pour ces pays d'intégrer cette « communauté de sécurité » de l'ASEAN basée sur le consensus de l'ensemble des états membres, d'adopter une lignée plus neutraliste, et de prendre part à « l'ASEAN way <sup>181</sup> ».

Sur le papier cet élargissement de l'ASEAN est très prometteur, mais qu'en est-il dans la réalité ? Cet élargissement va produire des effets pervers. Sans s'attarder sur les aspects purement économiques, qui nous éloigneraient de notre sujet initial de la sécurité régionale, l'intégration de ces nouveaux membres va produire une ASEAN à deux vitesses. Cette expansion a aussi fortement accentué les disparités socio-économiques au sein de l'association. À la suite de l'intégration des pays de l'ex-Indochine française et de la Birmanie, l'écart entre

---

<sup>179</sup> Jean-Jacques Roche, *Théorie des relations internationales*, Montchrestien, coll. Clefs/Politiques, Paris, 2001, p. 86.

<sup>180</sup> Le conflit frontalier entre le Laos et la Thaïlande, surnommée la « guerre des collines », est une courte confrontation entre les forces laotiennes et les forces thaïlandaises, entre décembre 1987 et février 1988. Il a été provoqué par un différend impliquant la carte faite par les colons français en 1907 pour marquer la frontière entre le Siam et l'Indochine française. Le sort du village de Ban Romklao à la frontière de la province de Phitsanulok et trois petits villages frontaliers sur le bord de la province d'Uttaradit, situés en Thaïlande, n'étaient pas bien définis à l'époque. La *Thai-Lao Joint Boundary Commission* a été établie en 1996 pour préciser le tracé de la frontière lao-thaïlandaise, longue de 1 810 km, et régler la propriété des villages contestés entre les deux États. (*Source* : Archives du Monde, « La tension frontalière entre la Thaïlande et le Laos Une guerre pour trois collines », Le Monde [en ligne], 03 janvier 1988.

<sup>181</sup> L'esprit ASEAN

les économies les plus riches et les plus pauvres de l'ASEAN fut ainsi multiplié par cinq<sup>182</sup>. Ces difficultés économiques vont détourner pendant un moment l'ASEAN de son objectif (garantir la sécurité régionale en Asie du Sud-Est). De plus, la Chine reste un acteur incontournable dans la région, et l'ASEAN va être incapable de leur offrir de meilleures garanties de stabilité et de sécurité politique. C'est dans ces années que les pays membres de l'ASEAN vont devoir faire face à de violentes critiques de la part des pays occidentaux, ce qui va remettre en cause le principe même de l'Association.

Avec la crise économique qui touche l'Asie du Sud-Est en 1997<sup>183</sup>, la machine ASEAN va s'enrayer, à cause d'un élargissement mal préparé. Les occidentaux vont dénoncer l'incapacité de l'ASEAN à réagir face aux crises de la région. Les critiques de népotisme et de corruption vont fuser. Ces accusations étaient prévisibles. Dès 1975, au moment où le parlement européen discutait de la possibilité d'établir des relations avec les pays de l'ASEAN, la militante communiste Marie-Thérèse Goutmann interrogeait (dans une note interparlementaire) la commission sur l'incompatibilité des valeurs européennes des droits de l'Homme et celles des pays de l'ASEAN<sup>184</sup>. Elle avait rappelé l'attachement de la commission aux droits de l'Homme et à la démocratie, ainsi l'Europe était en train « d'établir des relations économiques et politiques avec des pays où ses droits et libertés sont très loin d'être respectée ». En se basant sur un rapport d'Amnesty international, elle avait dénoncé la présence de camps de concentration en Indonésie. Madame Goutmann appelait les dirigeants de la CEE, sans interférer dans les affaires des pays de l'ASEAN, à réagir face au non-respect de ces pays de droits et valeurs universellement reconnus<sup>185</sup>. Ces accusations vont être reprises dans les années 1990. Les pays occidentaux vont appeler à une démocratisation des régimes jugés autoritaires pour permettre l'émergence d'une société civile.

On observe un décalage entre les ambitions de l'ASEAN (la construction d'une communauté de sécurité) et les Etats qui sont sur la défensive, qui n'a jamais été comblé, hypothéquant *de facto* l'intégration régionale. L'ASEAN prétend traiter de problèmes régionaux, mais cela n'a pas de sens puisqu'elle n'a pas la capacité institutionnelle de proposer

---

<sup>182</sup> Jürgen Rüländ, 2000, p. 436.

<sup>183</sup> Koninck, Rodolphe, et Terry G. McGee. « Du miracle économique à la crise financière en Asie du Sud-est : érosion des acquis sociaux et retour de la pauvreté ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, no. 3, 2001, pp. 519-533.

<sup>184</sup> Archives de la CEE/UE, dossier n°CEUE\_SEGE-SEC (1975)3861, Volume 1975/0110, question écrite numéro 511/75, signée Marie-Thérèse Goutmann (représentante du groupe communiste et apparenté au parlement européen), le 24 Octobre 1975.

<sup>185</sup> Ibid.

des solutions justement régionales.<sup>186</sup> La régionalisation informelle est en crise, « l'esprit et la méthode ASEAN » sont entrain de montrer leurs limites, et l'Association montre des signes d'impuissance. Cela s'explique car le principe fondateur de non-ingérence est contredit par la réalité du terrain<sup>187</sup>. L'ASEAN est incapable d'organiser une réponse collective, l'intérêt national a prévalu et les états réagissent à titre individuel. Autre critique que l'on peut émettre, les règles sur le Haut Conseil. Ce Haut Conseil institué par le Traité d'Amitié et de Coopération en 1976 pour régler par consensus les différends si deux ou plusieurs parties le demandent, n'a jamais été sollicité jusqu'à la 33<sup>e</sup> réunion des ministres des Affaires étrangères, en juillet 2000, date à laquelle les dirigeants décident de le réactiver. Ce qui ne se traduisait jamais dans les faits, car les membres préfèrent traiter leurs contentieux sur une base bilatérale, ou solliciter la Cour de Justice internationale quand ils ne trouvent pas d'accord par ce biais. La raison en est simple : l'ASEAN ne peut en aucune manière prendre parti, voire risquer de remettre en cause une entente entre deux partenaires, en défendant l'un contre l'autre sur une question de souveraineté nationale. Il y a donc peu de chances que le Haut Conseil soit saisi par les différents parti<sup>188</sup>. On peut dire aussi que dans les années 1990, le secrétariat de l'ASEAN est devenu une véritable niche bureaucratique, en sous financement constant, avec un personnel en sous-effectif et peu motivé. Il n'a tout simplement pas la capacité de faire face aux multiples défis qui interrogent l'Association, de la lutte antiterroriste à la coopération commerciale, en passant par les questions écologiques ou la coordination en matière d'éducation<sup>189</sup>.

---

<sup>186</sup> Boisseau du Rocher, Sophie. « La crise sans fin de l'ASEAN », *Études*, vol. 401, no. 10, 2004, pp. 297-308.

<sup>187</sup> Coup d'Etat d'Hun Sen en juillet 1997, évolution au Myanmar ou affaire de Timor.

<sup>188</sup> Boisseau du Rocher, Sophie. « La crise sans fin de l'ASEAN », *Études*, vol. 401, no. 10, 2004, pp. 297-308.

<sup>189</sup> Ibid.

La crise de 1997 est une crise dans tous les domaines, elle a eu des répercussions sur les enjeux politiques et stratégiques de l'ASEAN. L'harmonie régionale est en crise, les Etats-nations sont remis en cause par des groupes séparatistes<sup>190</sup> et communautaristes<sup>191</sup>. Or, les évènements du Timor,<sup>192</sup> ont illustré l'éviction de l'ASEAN sur toute question qui touche à la gestion des crises de souveraineté. L'ASEAN a aussi, dans une grande passivité, refusé de prendre en compte les interactions et un champ transnational que certains groupes, comme les intégristes musulmans, qui veulent établir un califat regroupant le sud de la Thaïlande et des Philippines, la Malaisie, Brunei, Singapour et l'Indonésie, ont complètement intégré. L'ASEAN essentiellement à la fin des années 1990 va être mise partiellement au « banc des organisations » par la communauté internationale qui voit en elle la fin d'une ère. Elle a été incapable de créer une unité cohérente pour garantir la sécurité régionale en Asie du Sud-Est, elle a du mal à trouver cette unité (du moins de façade) qui avait été celle mise en avant pendant la guerre froide. Elle n'arrive pas à trouver sa place dans ce Nouvel ordre régional. L'ASEAN semble mal préparé aux nouveaux défis qui l'attendent au tournant des années 2000, et d'une nouvelle mutation progressive de l'ordre international qui commence à se rebipolariser avec d'un côté la Chine et de l'autre les Etats-Unis.

Dans un rapport de 2007 « Promoting Human Security : Ethical, Normative and Educational Frameworks in South-East Asia », l'UNESCO avait rappelé que la crise économique de 1997 avait eu des conséquences sur la sécurité régionale en Asie du Sud-Est. Ce rapport rappelait que le ministre thaïlandais des affaires étrangères de l'époque, Surin Pitsuwan, avait ouvertement appelé l'ASEAN à revoir sa doctrine de non-ingérence afin qu'elle puisse développer une capacité d'intervention<sup>193</sup>. Pour lui l'intervention de l'ASEAN dans des intérêts nationaux qui étaient susceptibles de créer une déstabilisation de la région était

---

<sup>190</sup> Aceh en Indonésie

<sup>191</sup> Les musulmans au sud des Philippines ou de la Thaïlande.

<sup>192</sup> Sous occupation portugaise depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle, le Timor oriental n'obtient son indépendance que le 28 novembre 1975. Toutefois, il subit l'invasion de son voisin indonésien qui s'en empare le 7 décembre 1975. Le Conseil de sécurité des Nations unies adopte la résolution 384, exhortant l'Indonésie à retirer ses troupes. Elle s'y oppose et annexe la partie orientale de l'île en 1976. Cette présence marque le début d'une guerre qui durera presque un quart de siècle entre l'occupant et la résistance timoraise. Selon la Commission pour la vérité et la réconciliation au Timor oriental, les violences auraient causé au moins 102 800 morts entre 1975 et 1999. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1990 que la stabilité de la présence indonésienne est ébranlée. La résistance timoraise, forte de plusieurs années de lutte, rejette les tentatives d'assimilation culturelle indonésienne et participe au renforcement de l'identité nationale. À partir de 1999, considérant la résistance timoraise et l'instabilité politique et économique régnant en Indonésie, Jakarta ouvre la voie à une résolution du conflit. Le 5 mai, un accord, signé sous l'égide de l'ONU, permet la tenue d'un vote d'autodétermination pour le 30 août. Il offre aux Timorais de rester au sein de l'Indonésie, tout en bénéficiant d'une autonomie étendue, ou d'accéder à l'indépendance totale. (*Source* : « Proclamation de l'indépendance du Timor oriental », *perspective monde*, 20 Mai 2002).

<sup>193</sup> *Straits Times Interactive*, 1998

essentielle. L'ASEAN a quand même essayé d'établir des relations avec d'autres institutions internationales pour apporter des réponses aux problèmes qu'elle rencontrait. Dans l'Allocution de M. Federico Mayor Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au Colloque régional sur la paix dans la coopération en Asie du Sud-Est organisé par l'UNESCO et l'ASEAN en 1998, il soulignait la nécessité de la construction d'une culture de la paix dans la région, et à la promotion d'un développement sûr et durable<sup>194</sup>.

« J'espère que notre colloque sera le tremplin d'un dialogue, le banc d'essai d'idées nouvelles, une rencontre dont émergeront de nouvelles propositions, de nouveaux projets, de nouvelles perspectives. Je vous demande à tous de garder à l'esprit l'importance absolument capitale de la mise en œuvre et du suivi. Je puis vous assurer que l'UNESCO déploiera toute son énergie pour traduire les conclusions de notre réunion en une réalité concrète et positive. C'est le plus bel hommage que l'Organisation puisse rendre aux peuples de l'Asie du Sud-Est, aux décennies d'efforts inlassables qu'ils ont déployés pour faire en sorte que leurs enfants jouissent d'une vie meilleure. Le premier pas concret que nous faisons ici dans ce sens est un gage donné en faveur de leur avenir et de l'offre d'un nouveau départ à tous les enfants de la région. »

*Extrait de l'allocution de M. Federico Mayor Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au Colloque régional sur la paix dans la coopération en Asie du Sud-Est organisé par l'UNESCO et l'ASEAN, le 11 septembre 1998 à Djakarta.*

L'UNESCO entendait participer activement à un « concert » de la paix en Asie du Sud-Est et d'aider l'ASEAN à suivre cette voie. L'UNESCO offrit son partenariat partout où il pouvait se révéler utile.

Malgré les accusations de violations de droits de l'Homme, l'ASEAN a pu compter aussi sur leur allié américain. L'administration Clinton a cherché à maintenir des liens étroits avec les forces armées indonésiennes lorsque le régime du président Suharto a pris fin en mai 1998. Même si l'armée a commis d'importantes violations des droits de l'Homme, selon des documents récemment déclassifiés publiés aujourd'hui par les archives de la sécurité nationale

---

<sup>194</sup> Archives de l'UNESCO, série UNESCO. Director-General, 1987-1999 (Mayor, F.) [2702], document n° DG/98/29, Allocution, signée M. Federico Mayor Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le 11 septembre 1998.

(National Security Archive) de l'université George Washington. Les fonctionnaires américains étaient conscients de l'implication de l'armée dans les enlèvements et les disparitions d'étudiants activistes qui avaient lieu à l'époque, mais ils considéraient que la préservation du rôle de l'armée était essentielle à la stabilité politique du pays<sup>195</sup>. A titre d'exemple, dans un document déclassifié en 2018, la CIA avait averti le gouvernement américain des actions des forces armées indonésiennes dans le massacre de Trisakti<sup>196</sup>. Elle observe qu'il y a eu « de multiples violations flagrantes à l'université de Trisakti pendant une longue période de temps dans des situations qui étaient très peu provocatrices »<sup>197</sup>. Cela n'a pas empêché les Etats-Unis de soutenir les états membres de l'ASEAN et de livrer des armes à de nombreux pays, conscients qu'il fallait maintenir une unité de la région.

Les divisions sont nombreuses, mais l'ASEAN peut encore compter sur certains de ses alliés à l'aube de l'an 2000. Malgré un détournement de la région, les USA n'abandonnent pas totalement les états membre de l'Association.

---

<sup>195</sup> Freedom of Information Act Release to the National Security Archive

<sup>196</sup> En 1998, les étudiants de cette université s'associent à un mouvement de contestation contre le régime de Suharto. Trois évolutions sont à l'origine de cette contestation dans le pays : une opposition de plus en plus unifiée, une classe moyenne qui ne bénéficie plus des résultats économiques, et la montée en puissance de discours religieux radicaux. Le 12 mai 1998, des soldats ouvrent le feu sur des élèves de l'université Trisakti. Quatre étudiants, non armés, sont tués et il y a eu plusieurs dizaines de blessés. Ces fusillades provoquent une dramatisation de la situation, une généralisation de l'agitation étudiante dans le pays, et des émeutes, aboutissant à la Révolution indonésienne de 1998. Le président Suharto est contraint de démissionner.

<sup>197</sup> Defense Intelligence Agency Information Report from Unknown to DIA, "Rules of Engagement," Confidential/Classified, May 13, 1998.

### **Chapitre 3 : La « communauté de sécurité » de l'ASEAN, face à la nouvelle bipolarisation des relations internationales au tournant des années 2000**

Il convient maintenant de faire un bilan et une analyse des grands dossiers dans lesquels l'ASEAN s'est positionnée du début des années 2000 jusqu'à nos jours, et l'impact qu'elle a pu avoir ou non sur les différents enjeux de la sécurité régionale en Asie du Sud-Est. L'Association jusqu'au début des années 2000 avait construit en réalité un partenariat de sécurité régionale. Nous l'avons vu, les coopérations militaires entre états membres s'étaient surtout effectuées dans un cadre bi ou tri latéral, délaissant ainsi le cadre de la « communauté de sécurité ». Cependant des événements importants en Asie du Sud-est vont faire émerger une prise de conscience dans l'esprit des dirigeants de l'ASEAN (désormais élargie à 10 membres). L'attentat de Bali du 12 octobre 2002<sup>198</sup> va affirmer la présence d'une menace terroriste transnationale. La crise économique de 1997 va réactiver d'autres crises dans la région notamment la piraterie en Mer de Chine méridionale et des trafics transnationaux. Ces défis vont motiver l'ASEAN en octobre 2003 lors du 9<sup>e</sup> sommet de l'ASEAN à Bali<sup>199</sup>, à l'engagement de former une véritable communauté de sécurité pour renforcer la coopération dans ce domaine entre états membres.

---

<sup>198</sup> En octobre 2002, l'île de Bali était le théâtre d'un attentat faisant plus de 200 morts, dont une majorité d'étrangers. Cet événement dramatique est le plus meurtrier de l'histoire du pays et a placé brutalement l'Indonésie sur la carte du djihad global. Jusqu'à cette attaque, l'Indonésie était présentée comme un modèle de cohabitation entre les religions. Organisée un an, un mois et un jour pile après le 11 septembre 2001, l'attentat de Bali fait écho à la tragédie qui avait secoué les Etats-Unis. Le président américain George Bush fait même de la région le second front de sa « guerre contre la terreur ». (*Source* : Radio France, Épisode 4/4 : De Bali à Marawi, l'autre front du djihad, Jeudi 6 Mai 2021).

<sup>199</sup> GRANGE Jocelyn, « L'Asie du Sud-Est s'unit contre le terrorisme », *La Croix* [en ligne], Octobre 2003.

### 3.1 Les nouveaux instruments des années 2000 pour renforcer la coopération régionale

L'ASEAN a eu le mérite en instituant l'ARF de créer le seul organisme de discussions en Asie du Sud-Est sur la sécurité régionale. En 2017, le Forum comprend 27 membres et fonctionne autour d'un double dispositif : la diplomatie officielle dont les réunions se tiennent après les réunions ministérielles de l'ASEAN et toujours dans une capitale ASEAN ; ainsi que la diplomatie officieuse<sup>200</sup>. En 2023, l'ARF comprend 22 membres<sup>201</sup>. Au début des années 2000 ce type de dialogues va s'intensifier.

Depuis 2003, les commandants des Forces armées de l'ASEAN<sup>202</sup> se réunissent annuellement pour une conférence informelle. Regroupant les hauts fonctionnaires de la Défense, l'ACDFIM sert de « centre de liaison et de coordination des activités militaires conjointes »<sup>203</sup>. Les réunions des ministres de la Défense *ASEAN Defence Ministerial Meeting* <sup>204</sup>, sont instaurées à Kuala Lumpur en mai 2006 et doublées, à compter de 2009, par une Conférence des hauts officiels de la Défense des pays de l'ASEAN (ADSOM) (chefs d'État-major et/ou vice-ministres de la Défense). À partir de discussions assez formelles, les réunions se sont étoffées pour mettre sur la table des sujets plus sensibles, et une coopération fonctionnelle plus avancée, à commencer par les terrains de sécurité non traditionnels. Des groupes de travail d'experts ont été instaurés à Hanoï en mai 2010<sup>205</sup> pour approfondir, entre autres, la coopération en matière de terrorisme, de sécurité maritime, de médecine militaire ou d'assistance humanitaire et d'aide aux victimes de catastrophe. En mai 2010, il est également décidé que les réunions ADMM seraient suivies des réunions ADMM+ avec huit partenaires de dialogue<sup>206</sup>. Depuis sa création, l'ADMM + est devenu le principal mécanisme multilatéral

---

<sup>200</sup> Boisseau du Rocher, Sophie. « La Communauté de sécurité de l'ASEAN : progrès et obstacles », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 39-52.

<sup>201</sup> Australie, Brunei, Birmanie, Cambodge, Canada, Chine, Union Européenne, Inde, Indonésie, Japon, Corée du Sud, Laos, Malaisie, Mongolie, Nouvelle Zélande, Papouasie Nouvelle- Guinée, Philippines, Russie, Singapour, Thaïlande, États-Unis, Vietnam.

<sup>202</sup> ACDFIM

<sup>203</sup> "Joint Declaration of the ASEAN Defense Ministers on Strengthening Defense Cooperation of ASEAN in the Global Community to Face New Challenges" Mai 2011, consultée sur le site de l'ASEAN.

<sup>204</sup> ADMM

<sup>205</sup> ASEAN Defense Senior Officials' Meeting (ADSOM), 27-28 April 2011, Yogyakarta, Indonesia, ASEAN secretariat.

<sup>206</sup> L'Australie, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Fédération de Russie et les États-Unis.



de coopération en matière de défense pour promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité régionale sur la base du consensus, de l'unité et du principe de centralité de l'ASEAN<sup>207</sup>.

Également, depuis 2010 se tient une réunion informelle sur les opérations militaires<sup>208</sup> dont l'objectif est de renforcer la coopération de terrain. Le Forum maritime ASEAN quant à lui est institué en 2009 pour valoriser le rôle directeur de l'ASEAN dans la coopération maritime et garantir la liberté et la sécurité de la navigation en mer orientale. L'IFC<sup>209</sup> est créé lui aussi en 2009. Il a pour objectif de devenir le centre régional de référence en Asie du Sud-Est en matière de sécurité maritime. Basé à Singapour, il rassemble aujourd'hui l'ensemble des pays de la zone, et échange avec plus de 30 pays dans le monde. Au-delà de l'échange quotidien d'informations et de l'élaboration d'une situation tactique quotidienne, l'IFC effectue aussi un travail de recherche, de vérification et d'analyse des événements<sup>210</sup>.

L'ASEAN va aussi faire l'effort de renforcer la coopération fonctionnelle. Cette coopération a connu un approfondissement certain depuis le début des années 2000, du fait de la recrudescence de la piraterie après la crise de 1997, et de la montée des radicalismes signant l'attentat de Bali. Au nom de la « sécurité globale », l'importance accrue des menaces non traditionnelles (piraterie, surveillance des détroits, terrorisme, désastres écologiques après le tsunami en 2004, trafics en tous genres) a généré une coordination qui s'est, au fil des ans et des résultats, transformée en coopération. Même si l'ASEAN ne s'engage que pour encadrer une coopération fonctionnelle de terrain, sans aller plus loin sur le plan opérationnel, le fait que les États membres recourent à son enseigne constitue une évolution nouvelle.

---

<sup>207</sup> Propos affirmés par les dirigeants de l'ASEAN lors de l'ouverture de la 9e réunion des ministres de la Défense de l'ASEAN, le 23 Novembre 2022 à Siem Reap.

<sup>208</sup> AMOIM

<sup>209</sup> *Information Fusion Center*

<sup>210</sup> Boisseau du Rocher, Sophie. « La Communauté de sécurité de l'ASEAN : progrès et obstacles », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 39-52.

Décidée en 2002 dans la foulée de l'attentat de Bali<sup>211</sup>, la réunion informelle du renseignement militaire AMIIM<sup>212</sup> se tient désormais tous les ans pour la mise en place d'une plate-forme régionale ; un *Treaty on Mutual Legal Assistance in Criminal Matters*<sup>213</sup> est signé en 2006, ainsi qu'une convention ASEAN sur le contre-terrorisme en 2007. En janvier 2010, un secrétariat des polices de l'ASEAN<sup>214</sup> est établi, et en septembre de la même année, la réunion des chefs des agences de sécurité de l'ASEAN<sup>215</sup> se tient pour la première fois à Hanoï. À l'issue de la dixième rencontre des ministres de la Défense ASEAN en mai 2016 à Vientiane, une déclaration commune entérine l'approfondissement de la coopération en matière de lutte antiterroriste et de cybersécurité<sup>216</sup>.

Ces nouveaux outils de discussions sont à l'image de l'ASEAN, informels, mais l'ASEAN a le mérite d'avoir mis en œuvre ces forums de discussions pour renforcer la coopération sécuritaire. Cependant, pour la première fois dans les années 2000, l'ASEAN va mettre en place des instruments beaucoup plus concrets. D'abord la création d'une coopération régionale sur l'industrie de défense, l'ADIC<sup>217</sup>, incluant le partage de technologies et le développement de missiles, dont l'objectif est de réduire l'importation d'armements étrangers, principalement américains. Aujourd'hui, des pays comme Singapour, la Malaisie ou l'Indonésie possèdent une industrie de défense dynamique et spécialisée : systèmes radars, sous-marins, frégates de combat. On assiste de manière générale à un phénomène de course aux armements et de modernisation des armées depuis le début des années 2000 en Asie<sup>218</sup> et qui fait l'objet d'un théâtre d'affrontement pour les industries d'armements européennes depuis 2010.

---

<sup>211</sup> Double attentat à la bombe qui s'est produit le 12 octobre 2002 dans la ville de Kuta sur l'île indonésienne de Bali, tuant 202 personnes et en blessant 209 autres. La plupart des victimes étaient des touristes étrangers, principalement australiens. Cette attaque est considérée comme l'attentat le plus meurtrier de l'histoire de l'Indonésie. Cet attentat va laisser des traces profondes et provoquer un grand traumatisme en Asie du Sud-Est.

<sup>212</sup> *ASEAN Military Intelligence Informal Meeting*

<sup>213</sup> Les traités d'entraide judiciaire en matière pénale (MLAT) permettent aux autorités chargées de l'application de la loi et aux procureurs d'obtenir des preuves, des informations et des renseignements aux autorités chargées de l'application de la loi et aux procureurs d'obtenir à l'étranger des preuves, des informations et des témoignages à l'étranger sous une forme admissible devant les tribunaux de l'État requérant. (*Source: MUTUAL LEGAL ASSISTANCE TREATIES OF THE UNITED STATES (MLATs) (April 2022) Office of International Affairs Criminal Division United States Department of Justice*)

<sup>214</sup> ASEANPOL

<sup>215</sup> *ASEAN Military Intelligence Informal Meeting*

<sup>216</sup> Ibid.

<sup>217</sup> *ASEAN Defence Industry Collaboration*

<sup>218</sup> Bourdeille, Christian. « Course aux armements ou modernisation des armées en Asie ? », *Revue Défense Nationale*, vol. 812, no. 7, 2018, pp. 101-105.

| États     | Dépenses militaires en milliards de dollars courants en 2000 | Dépenses militaires en milliards de dollars courants en 2020 | Taux d'augmentation des dépenses militaires |
|-----------|--|--|---|
| Indonésie | 1,135  | 9,396  | 828%  |
| Thaïlande | 1,881  | 7,34   | 390%  |
| Singapour | 4,331  | 10,856   | 251%  |
| Malaisie  | 1,533  | 3,808  | 248%  |
| Vietnam   | -  | 5,5  | -   |

Tableau représentant les dépenses militaires (USD courants) de cinq pays d'Asie du Sud-Est (Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Vietnam) de 2000 et 2020. (Selon les données de la Banque Mondiale, 2022).

219

En juin 2000, un document important a été adopté par l'ASEAN : l'« *ASEAN Political-Security Community Blueprint* », ou APSC. Ce dernier, fixe des objectifs en termes d'approfondissement du dialogue de sécurité, dans le cadre de la mise en place de la communauté ASEAN. Il a pour objectif développer la coopération politique entre les Etats de la région (promouvoir la connaissance des Etats-membres de l'ASEAN, faciliter l'échange d'informations entre Etats-membres, promouvoir les Droits de l'Homme, développer la coopération de l'ASEAN avec d'autres entités, combattre la corruption, renforcer les systèmes juridiques des Etats-membres, promouvoir une bonne gouvernance, promouvoir la démocratie, promouvoir la paix dans la région)<sup>220</sup>. L'objectif est aussi de définir des normes et les partager (mettre l'ASEAN en conformité avec sa Charte, renforcer la coopération multilatérale dans le cadre de plusieurs traités et instances internationales : TAC, SEANWFZ, *ASEAN maritime cooperation*, etc.), de mettre en œuvre des mesures de prévention des conflits et de renforcement de la confiance (promouvoir la transparence des politiques de défense, établir un cadre institutionnel pour renforcer l'ARF, maintenir l'intégrité et la souveraineté des membres de l'ASEAN, promouvoir des normes renforçant la coopération entre Etats-membres de l'ASEAN sur les questions de sécurité). Il s'agit aussi de développer des procédures de résolution des conflits (renforcer les activités de recherche sur la paix et la résolution des conflits, promouvoir la coopération pour la paix et la stabilité de la région). D'assurer la paix

<sup>219</sup> Banque Mondiale. (2022). Military expenditure (current USD) - Indonesia, Malaysia, Singapore, Thailand, Vietnam. Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), Yearbook: Armaments, Disarmament and International Security. *Banque Mondiale*.

<sup>220</sup> ASEAN Political-Security Community Blueprint Jakarta: ASEAN secretariat, June 2009.

après un conflit (renforcer les capacités d'assistance humanitaire de l'ASEAN, mettre en œuvre des capacités d'intervention dans les zones post-conflits, développer la coopération dans les domaines de la réconciliation et de la paix), de développer les outils de sécurité non-traditionnelle (renforcer la coopération dans le domaine de la sécurité non-traditionnelle, en particulier pour lutter contre le crime organisé et l'ensemble des problèmes transfrontaliers, intensifier la lutte contre le terrorisme en accélérant la procédure de ratification de la Convention de l'ASEAN sur le contre-terrorisme, renforcer la coopération sur la gestion des catastrophes naturelles et l'aide d'urgence). Le but est également de répondre efficacement et rapidement aux crises et aux situations d'urgence. Et enfin faire de l'Asie du Sud-Est une région dynamique et attentive à l'environnement mondial (renforcer le rôle central de la coopération régionale, promouvoir les liens avec des parties tierces, renforcer la coopération et la consultation sur les questions multilatérales)<sup>221</sup>.

Un autre tournant important a lieu en 2013, lors de la 7<sup>e</sup> rencontre de l'ADMM, durant laquelle l'ASEAN a adopté trois initiatives. La première c'est la création d'un programme d'échange en matière de défense. La seconde est un cadre d'assistance logistique<sup>222</sup>. Enfin la dernière initiative vise à la création d'un groupe d'experts de la Conférence élargie des ministres de la Défense en matière d'aide humanitaire, concernant les conséquences des engins explosifs légués par la guerre<sup>223</sup>. De plus, depuis 2014 a été lancé l'initiative ADIP<sup>224</sup>.

Il était important de revenir sur les outils de cet approfondissement de la coopération sécuritaire de l'ASEAN depuis le début des années 2000. Au premier abord ces progrès apparaissent comme un approfondissement significatif de la coopération de l'ASEAN qui transformerait cette communauté de sécurité en sécurité de défense. Cependant, les états membres vont rencontrer des obstacles. Comme toujours avec l'ASEAN on a un décalage entre le discours des dirigeants et la réalité de la situation. Il convient maintenant à la lumière de ces éclaircissements, d'analyser les différents défis sécuritaires auxquels l'ASEAN est confrontée en Asie du Sud-Est. Il ne sera pas question de parler « d'efficacité », qui serait un point de vue

---

<sup>221</sup> ASEAN Political-Security Community Blueprint Jakarta: ASEAN secretariat, June 2009

<sup>222</sup> Rapport d'information n° 723 (2013-2014) « Reprendre pied en Asie du Sud-Est », déposé le 15 juillet 2014 au Sénat.

<sup>223</sup> Boisseau du Rocher, Sophie. « La Communauté de sécurité de l'ASEAN : progrès et obstacles », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 39-52.

<sup>224</sup> L'initiative ADIP (*ASEAN Defense Interaction Programme*) vise à renforcer l'unité et l'identité entre les organes de défense de l'ASEAN ; la première réunion s'est tenue en mars 2014 au Brunei et a rassemblé plus de 20 hauts fonctionnaires de défense.

trop subjectif, mais plutôt en termes d'impact et d'influence dans la résolution des différents conflits des années 2000.

### 3.2 La coopération de sécurité de l'ASEAN contre le terrorisme après les attentats du 11 septembre 2001

Ce sujet avait fait l'objet d'une thèse de sciences politiques en 2012 de la part de Niyomthai Somprin sous la direction de Pascal Boniface à l'Université Paris 8. Cette thèse nous donne des éléments de compréhensions importants pour comprendre les actions de l'ASEAN sur la lutte contre le terrorisme<sup>225</sup>.

Il faut tout d'abord relever qu'une grande majorité des groupes terroristes en Asie du Sud-Est sont des mouvements séparatistes formés par des minorités ethniques et religieuses<sup>226</sup>, leurs objectifs politiques sont avant tout liés dans le pays dans lequel ils opèrent<sup>227</sup>. L'ASEAN va condamner unanimement les attentats du 11 septembre 2001 et montrer son soutien au peuple américain, dans la guerre contre le terrorisme. Les membres de l'ASEAN vont prendre très au sérieux cette menace car elle est jugée comme susceptible de déstabiliser la région et de se répandre d'un pays à l'autre. Néanmoins, le sujet reste sensible compte tenu de l'importance des communautés musulmanes présentes dans les différents pays membres de l'ASEAN. La plupart des états vont considérer que ces menaces terroristes relèvent plus de situations locales que régionales. Après les attentats du 11 septembre la CIA révélera un lien entre Al-Qaïda et les mouvements terroristes d'Asie du Sud-Est. L'ASEAN va opter pour une coopération régionale pour lutter contre la criminalité transnationale et le terrorisme<sup>228</sup>.

En 2001, l'ASEAN va adopter une déclaration conjointe contre le terrorisme à Bangar Seri Begawan pour condamner les attentats de New York, de Washington et de Pennsylvanie. Ainsi, elle se joint à la communauté internationale dans la lutte mondiale contre le terrorisme. Elle va également adopter le 17 Mai 2002 à Kuala Lumpur, le programme thématique d'application du plan d'action pour combattre la criminalité transnationale. Il a pour objectif de combattre le terrorisme en Asie du Sud-Est en insistant sur l'importance d'échanges

---

<sup>225</sup> Niyomthai, Somprin, "La coopération de sécurité de l'ASEAN contre le terrorisme après les attentats du 11 septembre 2001," *Bibliothèque numérique Paris 8*, consulté le 15 avril 2023.

<sup>226</sup> Jemaah Islamiyah, Abu Sayyaf, New People's Army, Moro Islamic Liberation Front (Philippines), Laskar Jihad, Islamic Defender Front (Indonésie), BERSATU, PULO (Thaïlande et Malaisie).

<sup>227</sup> Philippe Migaux, *L'islamisme combattant en Asie du Sud-Est*, Paris, Editions lignes de repères, IRASEC, 2007.

<sup>228</sup> Ibid.

d'informations, les mesures légales et d'application de la loi, notamment la police, l'entraînement régulier du personnel, la construction de capacité institutionnelle et la coopération extrarégionale pour empêcher la croissance des criminalités transnationales dans la région<sup>229</sup>. Les attentats à la bombe de Bali avaient précipité l'ASEAN à mettre à l'ordre du jour ce sujet. Les états membres de l'ASEAN vont signer à Phnom Penh le 3 novembre 2002 lors du 8<sup>e</sup> sommet de l'ASEAN une déclaration sur le terrorisme. Cette déclaration en condamnant le terrorisme dans la région et dans le monde, réaffirme aussi les grands principes fondateurs de l'ASEAN (non-ingérence, neutralité, respect de l'intégrité territoriale)<sup>230</sup>.

Pour lutter contre le terrorisme l'ASEAN va largement s'appuyer sur des puissances étrangères. Lors de la visite officielle du Secrétaire d'État américain, Colin Powell, en Asie du Sud-Est en août 2002<sup>231</sup>, le gouvernement américain et les pays membres de l'ASEAN, ont signé la déclaration de l'ASEAN-États-Unis pour la coopération de combat du terrorisme international dans laquelle ils ont proposé quelques initiatives importantes pour élaborer et renforcer la coopération et la construction de confiance mutuelle. Powell avait souligné que « *la déclaration n'a pas été conçue pour gagner des nouvelles bases militaires américaines, ni augmenter le nombre de troupes déployées dans la région* ». Il a confirmé que « *cela rapprocherait l'Asie du Sud-Est et les États-Unis dans l'intérêt commun de résister aux réseaux terroristes, mais cela n'ouvrirait pas la porte pour augmenter le nombre de troupes américaines en Asie. [...] C'est une déclaration politique qui rapproche l'ASEAN et les États-Unis de manière plus intime* »<sup>232</sup>. Néanmoins, plusieurs accords ont inclus des dispositions pour l'aide technique, mais ne permettent pas le déploiement des troupes américaines dans la région. L'ASEAN a pu compter aussi sur l'aide de son homologue européen, l'Union Européenne. Lors de la 14<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'ASEAN-UE du 27 au 28 janvier 2003 à Bruxelles, les ministres des Affaires étrangères des deux organisations régionales ont réaffirmé leur engagement dans la lutte antiterroriste en s'appuyant sur le rôle premier de l'ONU, en respectant la mise en œuvre de toutes les résolutions et des conventions d'antiterrorisme de l'ONU. Ils restent entièrement engagés pour soutenir le comité de l'antiterrorisme et d'autres

---

<sup>229</sup> Selon le site de l'ASEAN, secrétariat de l'ASEAN, 2002.

<sup>230</sup> JEAN-CLAUDE POMONTI, « Le terrorisme domine le sommet asiatique de Phnom Penh », Archives du Monde, *Le Monde [en ligne]*, 05 novembre 2002.

<sup>231</sup> Association of Southeast Asian Nations. 2001. « ASEAN Declaration on Joint Action to Counter Terrorism ». [En ligne].

<sup>232</sup> Ibid.

organismes relatifs de l'ONU, tout en intensifiant leur coopération dans les domaines antiterroristes concernés<sup>233</sup>.

Cependant, il est compliqué de trouver des actions collectives concrètes de l'ASEAN pour lutter contre le terrorisme, beaucoup de déclarations de bonnes intentions pour peu de résultats. De plus des divergences existent entre les membres sur comment traiter ces réseaux terroristes. C'est ainsi que les critiques émises par Lee Kuan Yew<sup>234</sup>, en février 2002 à l'encontre du gouvernement indonésien et de l'incapacité de ses forces de sécurité à venir à bout des terroristes indonésiens et de ses réseaux, avaient envenimé les relations entre Jakarta et Singapour<sup>235</sup>. Un Plan d'Action fut aussi adopté par les membres de l'ASEAN : il prévoit des entraînements en renseignement et en combat psychologique ; des ateliers pour combattre le terrorisme international et du soutien logistique. Le but étant de s'entraîner dans la détection de bombes et améliorer la sécurité aéroportuaire. En janvier 2007, une convention sur la coopération en matière de contre-terrorisme fut signée : elle reconnaît l'importance du cadre légal international et souligne que les États ne doivent pas constituer un havre de paix pour les organisations terroristes<sup>236</sup>. Il faudra cependant attendre 2019 et 2020 pour un renforcement de l'entraînement et des exercices conjoints contre le terrorisme menés entre les forces militaires des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est et des pays participant au dialogue de l'institution. Des exercices se sont déroulés le 13 Novembre 2019 dans le cadre du groupe de travail d'experts sur la lutte antiterroriste de la réunion des ministres de la Défense de l'ASEAN dans la région autonome Zhuang du Guangxi (sud de la Chine). « Les exercices sont la plus grande activité de contre-terrorisme terrestre en termes d'échelle depuis la création du groupe de travail électronique de lutte contre le terrorisme en 2011 », a déclaré le lieutenant-général Zhang Jian, commandant du théâtre Sud des forces terrestres de l'Armée populaire de libération chinoise (APL), lors de la cérémonie d'ouverture de ces exercices. « Ils visent à faciliter les échanges et la coopération entre les États membres de l'ASEAN et les pays du dialogue afin de renforcer leur capacité à faire face aux menaces terroristes régionales »<sup>237</sup>.

---

<sup>233</sup> 14th EU-ASEAN Ministerial Meeting Brussels, 27-28 January 2003 Joint Co-Chairmen's Statement, May 14, 2012, ASEAN secretariat.

<sup>234</sup> Ancien 1<sup>er</sup> ministre de Singapour entre 1959 et 1990

<sup>235</sup> Chu Cheow, Cochez Marie-Aude. L'ASEAN, entre élargissement et marginalisation. In : *Politique étrangère*, n°1 - 2003 - 68<sup>e</sup>année. pp. 133-148.

<sup>236</sup> Anne RADIGUE, « LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME EN ASIE DU SUD-EST : QUELLES LEÇONS POUR LA FRANCE ? », *IRIS SUP'*, *programme Asie*, Mars 2017.

<sup>237</sup> Yishuang Liu, « Les États de l'ASEAN renforcent les compétences antiterroristes de la région avec des exercices conjoints », sur le site *le Quotidien du Peuple* [en ligne], le 15.11.2019

Cependant, on peut relever quelques résultats intéressants au niveau local, et ce, malgré des politiques divergentes. L'ASEAN, dans sa lutte contre le terrorisme, a voulu se différencier des Etats-Unis qui a adopté une méthode plus musclée. L'ASEAN a la volonté de faire au cas par cas estimant que chaque situation est différente et qu'il faut s'adapter à chaque pays. Elle a aussi réaffirmé que son combat contre le terrorisme s'inscrit dans le cadre de la Charte des Nations unies. Au niveau national, la Malaisie et Singapour sont parvenus à être efficaces sur la lutte anti-terroriste et ont démantelé des groupuscules djihadistes. En s'occupant des conflits territoriaux et ethniques, l'Indonésie a elle aussi su apaiser les violences. Le grand succès de ces pays est la déradicalisation. A.T.H. Tan<sup>238</sup> estime à 40 % le nombre de membres de la Jemaah, qui étaient en détention préventive et qui furent libérés et réintégrés dans la société. Un ancien leader de la Jemaah<sup>239</sup>, Azahari Husin<sup>240</sup>, appela même à l'arrêt des actions violentes suite à sa sortie de prison. Aucune attaque terroriste maritime de grande envergure n'eut lieu. Cependant, la question de la souveraineté reste encore fondamentale. Bien que liés et semblables au premier abord, les groupes djihadistes s'imbriquent dans des conflits locaux à caractère non idéologiques<sup>241</sup>.

L'action de l'ASEAN dans sa lutte contre le terrorisme repose surtout sur des partenaires extrarégionaux, ainsi les pays membres de l'ASEAN se sont largement rangés derrière leur allier américain, et les actions concrètes pour lutter contre le terrorisme se font beaucoup plus dans un cadre bilatéral ou trilatéral que multilatéral. En janvier 2007, l'ASEAN et les États-Unis signent une déclaration conjointe, promouvant la coopération et le partage d'informations pour lutter contre le terrorisme international. L'ASEAN tint à souligner que cette déclaration ne fut pas faite pour et sous l'autorité américaine, mais pour la sécurité de l'Asie du Sud-Est. Par ailleurs, selon l'association, pour régler le problème du terrorisme il ne faut pas seulement une

---

<sup>238</sup> Broadhurst, Roderic et Vy kim Le. 2015. « Transnational organised crime in East and Southeast Asia. » Dans A. T. H. Tan, dir. *East and South-East Asia: international relations and security perspectives*. New-York : Taylor and Francis group

<sup>239</sup> La Jemaah Islamiyah est une organisation armée islamiste indonésienne, fondée officiellement en janvier 1993. Le responsable opérationnel en est Riduan Isamuddin ou Hambali, qui serait détenu en Jordanie pour le compte des États-Unis. L'organisation est placée sur la liste officielle des organisations terroristes du Canada, des États-Unis et de l'Australie. Elle est considérée par l'ONU comme proche d'al-Qaïda et à ce titre sanctionnée par le Conseil de sécurité des Nations unies.

<sup>240</sup> Azahari Husin est un ingénieur malaisien. Il aurait pris part à la confection des explosifs utilisés dans les attentats de Bali (le plus important commis dans la région, avec 202 morts, le 12 octobre 2002, ainsi que celui du 1<sup>er</sup> octobre 2005), de l'hôtel Marriott à Djakarta (5 août 2003) et de l'ambassade australienne en Indonésie (9 septembre 2004).

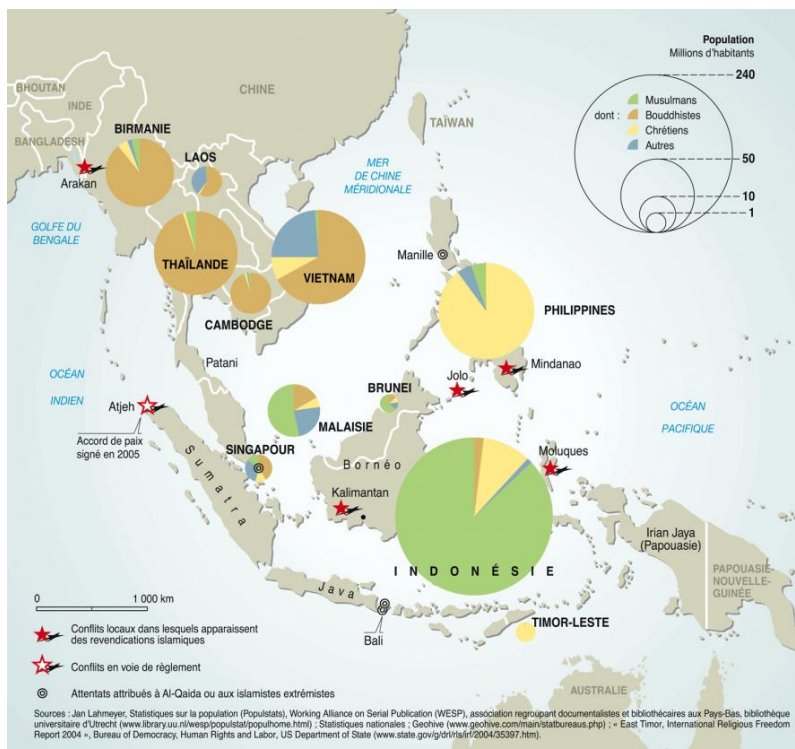
<sup>241</sup> Anne Radigue, « LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME EN ASIE DU SUD-EST : QUELLES LEÇONS POUR LA FRANCE ? », *Asia Focus*, MARS 2017.



réponse armée, il faut aussi prendre conscience des racines socio-économiques<sup>242</sup>. L'ASEAN « rejette toute tentative de lier le terrorisme à une religion ou à une race »<sup>243</sup> et concentre ses efforts dans la prévention, le contrôle et l'élimination du crime transnational.

Il faut bien souligner que l'ASEAN a encore une fois pris l'initiative de créer des instruments majeurs pour lutter contre le terrorisme en Asie du Sud-Est malgré certaines difficultés au départ. Toutefois, il semble que la lutte contre le terrorisme ait réussie à faire consensus au sein des membres de l'ASEAN qui parlent d'une voie commune, même si les actions passent essentiellement par des acteurs extérieurs. Dans sa lutte contre le terrorisme, l'ASEAN s'est jointe à la communauté internationale et a réussi à faire consensus pour tous par ses forums de dialogues, qui constituent un cadre privilégié de discussions. A présent, le défi pour l'Association va être de concrétiser ses forums en actions dans un cadre multilatéral. Elle a eu le mérite de mettre en place un arsenal d'outils pour lutter contre le terrorisme. Au sommet de l'ASEAN en 2018, la montée de l'islamisme était « la menace sécuritaire la plus importante », déclarait le ministre de la défense singapourien Ng Eng Hen. Cette menace inquiète tous les pays membres, mais certains États sont plus en danger que d'autres. Les promoteurs de l'État islamique recrutent facilement des adeptes chez les populations indonésiennes et philippines les plus pauvres se sentant délaissées par leur gouvernement, et

n'ayant pas d'opportunité d'emplois ni de perspectives d'avenir. Ces deux pays de l'ASEAN ont des populations très attachées aux croyances religieuses, ce qui facilite la tâche des propagandistes islamistes<sup>244</sup>.



Carte montrant les religions, les populations et les conflits en Asie du Sud-Est.  
Source : *Le monde diplomatique [en ligne]*

<sup>242</sup> Ibid.

<sup>243</sup> Association of Southeast Asian Nations. 2001. « ASEAN Declaration on Joint Action to Counter Terrorism » [En ligne].

<sup>244</sup> Bannier, Philippe. 2017. « État islamique : l'autre menace », *Politique étrangère* 2, p. 119

### 3.3. L'ASEAN et les conflits en mer de Chine méridionale

Il convient de rappeler que l'Asie du Sud-Est est au cœur de l'Asie maritime. Le problème est double pour l'ASEAN : lutter contre la piraterie particulièrement dans le détroit de Malacca, et établir un dialogue avec la Chine pour contenir ses ambitions hégémoniques dans cet espace.

Selon les chiffres publiés par le Bureau maritime international (BMI), la piraterie maritime reste un problème de sécurité prégnant pour un grand nombre d'États de la région, même si l'on constate une baisse ces dernières années. La piraterie maritime est une activité illicite transnationale dont le caractère complexe et diversifié porte à la fois atteinte à la souveraineté de l'État, à la sécurité des populations, et à la liberté de circulation sur les mers où elle sévit<sup>245</sup>. C'est un enjeu majeur pour l'ASEAN. La recrudescence de la piraterie dans la région commence à partir des années 1990. Pour savoir contre qui essaie de lutter l'ASEAN, il convient de distinguer deux types de pirateries, selon comment elle s'exerce dans le monde malais ou dans le monde chinois. Dans le monde malais, la piraterie est une activité socialement reconnue, un métier qui se transmet de génération en génération, alors que la piraterie chinoise est une activité en marge de la société, en relation avec d'autres activités de contrebande (drogue, armes, main-d'œuvre) et le crime organisé. Toutefois, les deux types de piraterie fonctionnent désormais de manière plus imbriquée qu'auparavant : les pirates malais apportant leurs marchandises aux réseaux criminels du monde chinois pour les y écouler<sup>246</sup>. La piraterie dans la région a très rapidement posé un problème économique et sécuritaire aux états littoraux et à un nombre important de personnes et de navires prenant la mer et empruntant les voies maritimes menacées. Il y avait là un enjeu de sécurité internationale pour tous les usagers de la mer qui s'accommodaient mal de l'approche locale longtemps privilégiée.

S'il y a bien un domaine où l'on peut constater un échec important pour l'ASEAN, c'est bien dans sa tentative de lutte contre la piraterie. La coopération dans ce domaine est restée et (même encore aujourd'hui) au stade d'embryon. En dépit de nombreux efforts de réorganisations, les administrations maritimes civiles et militaires de l'ensemble des pays de l'ASEAN demeurent actuellement sous-financées et sous-équipées face aux phénomènes récurrents de piraterie et d'insécurité maritime. Si dans les discours, et notamment en 2003 lors

---

<sup>245</sup> Cordonnier, Isabelle. « La piraterie en Asie du Sud-Est », *Revue internationale et stratégique*, vol. 43, no. 3, 2001, pp. 48-54.

<sup>246</sup> Éric Denécé, *Géostratégie de la mer de Chine méridionale et des bassins maritimes adjacents*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 129-133.

du sommet qui a vu naître la création de la communauté de sécurité, la piraterie et surtout le terrorisme ont été désignés comme des points prioritaires de l'ASEAN. Cependant, les échanges se sont limités à des déclarations de bonnes intentions et à des constatations de l'amélioration de la sécurité maritime qui ne peuvent être mis au crédit de l'organisation elle-même. L'ASEAN ne trouve une réelle efficacité que lorsqu'elle est épaulée par d'autres puissances. Son financement repose tout d'abord beaucoup sur les aides américaines et japonaises. En outre, les décisions les plus importantes en matière de sécurité maritime, notamment celles touchant au renforcement des capacités des agences de garde côte ou de contreterrorisme, ont été prises lors des sommets entre l'ASEAN et le Japon, la Chine et la Corée du Sud (ASEAN +3)<sup>247</sup>. L'Association est donc une organisation régionale qui n'est pas initiatrice mais seulement réceptive des politiques de sécurité maritime. A titre d'exemple, le vice-président indonésien Jusuf Kalla a lancé un signal d'alerte, le 10 août 2015, invitant les pays membres de l'ASEAN à renforcer la coopération dans la sécurité en vue d'enrayer les pirates du détroit de Malacca, le plus fréquenté du monde<sup>248</sup>.

Face à l'impuissance de l'ASEAN dans sa lutte contre la piraterie, il s'est ouvert un espace diplomatique-stratégique, dont le Japon s'est activement saisi. Dès les années 2000, l'archipel organise une conférence internationale à Tokyo, et élabore une véritable doctrine de lutte contre la piraterie maritime et adopte le document intitulé *Asia Anti-Piracy Challenges 2000*<sup>249</sup>. L'implication japonaise dans la lutte contre la piraterie et l'insécurité maritime s'est construite en parallèle à l'établissement d'une coopération de sécurité et de défense avec l'ASEAN. Le Japon va être l'initiateur du RECAAP, il s'agit de l'un des principaux contributeurs de l'organisation. C'est un modèle de gouvernance entre régional et multilatéral. L'accord est conclu dans un premier temps entre 8 États de l'ASEAN, auxquels se rajouteront 3 États de l'Asie méridionale (Inde, Sri Lanka et Bangladesh) et de l'Asie orientale (Japon, Chine, Corée du Sud). De grandes nations maritimes les rejoindront ensuite à partir de 2012 (Norvège, Hollande, Danemark, Royaume-Uni puis Australie et États-Unis). Au 1er janvier 2018, le RECAAP rassemble 20 États et dessine les contours d'un espace maritime suprarégional<sup>250</sup>. C'est un accord de coopération régionale axé sur l'échange d'informations

---

<sup>247</sup> Pflimlin, Édouard. « Le Japon et la lutte contre la piraterie internationale : golfe d'Aden et détroits en Asie du Sud-Est », *Monde chinois*, vol. 29, no. 1, 2012, pp. 102-108.

<sup>248</sup> « L'ASEAN appelée à renforcer la sécurité au détroit de Malacca », *Le Courrier du Vietnam* [en ligne], Août 2015.

<sup>249</sup> "The Issue of Piracy in Asia (Present State of Affairs)", Regional Conference on Combating Piracy and Armed Robbery against Ships, Ministry of Foreign Affairs of Japan, 27-28 April 2000.

<sup>250</sup> Selon le site du RECAAP

entre États membres et sur des activités de renforcement des capacités de ces derniers en matière de lutte contre la piraterie maritime<sup>251</sup>. Le problème de cette organisation est que ni la Malaisie, ni l'Indonésie, n'ont accepté de ratifier ce traité. Les deux états-riverains du centre de la piraterie en Asie refusant de la rejoindre, la RECAAP perd donc de fait une grande partie de son utilité et ne peut se cantonner qu'à un rôle informatif. Cependant, le *soft power* japonais reste très bien implanté dans la région sud-est asiatique, et reste un des principaux partenaires des états du détroit. La région semble avoir servi de « laboratoire » du très lent et progressif retour du Japon comme puissance d'influence sur la scène internationale<sup>252</sup>, et la doctrine de « l'Indo-Pacifique libre est ouvert », proclamée par Shinzo Abe en 2016<sup>253</sup>, montre que le Japon souhaite avoir un rôle plus direct et important à jouer sur le plan régional. On remarque que la sécurisation des voies maritimes est un sujet central, et qu'une dimension militaire à cette doctrine est clairement assumée, même si jusqu'ici, le pays a préféré une approche diplomatique fondée sur l'assistance et l'entraide. De plus, le Japon se sert en quelque sorte, de sa mission de sécurisation du détroit de Malacca pour franchir une nouvelle étape dans la normalisation des FAD<sup>254</sup> et de leur projection à l'étranger. Tokyo s'efforce aujourd'hui de construire une alliance maritime globale pour faire échec à la politique du « fait accompli chinois »<sup>255</sup>, tant en Asie du Sud-Est qu'à l'ouverture du Pacifique.

*Le rebalancing américain*<sup>256</sup> ou la stratégie de rééquilibrage des Etats-Unis vers l'Asie-Pacifique et la Chine a aussi des conséquences. L'enjeu du détroit de Malacca est central pour les Etats-Unis. Depuis 20 ans, tous les états riverains se sont rapprochés des États-Unis dans une certaine mesure. Les américains passent pour un potentiel protecteur contre la menace du nouveau géant chinois. Singapour est le principal allié des États-Unis dans la région, et a

---

<sup>251</sup> Ian Storey, « Addressing the persistent problem of piracy and sea robbery in Southeast Asia », *Perspective*, n° 30, Singapour, ISEAS, 2016

<sup>252</sup> Marianne-Péron Doise, « Le Japon et la sécurité maritime en Asie du Sud-Est : un laboratoire pour l'Indopacifique ? », 2018.

<sup>253</sup> En août 2016, le Premier ministre Shinzo Abe a défendu le concept de l'« Indo-Pacifique libre et ouvert » dans son discours d'ouverture à la TICAD VI au Kenya. Celui-ci vise à améliorer la « connectivité » entre l'Asie et l'Afrique grâce à un Indo-Pacifique libre et ouvert et à promouvoir la stabilité et la prospérité de toute la région. (*Source* : Japan Ministry of Defense's Approach).

<sup>254</sup> Forces japonaises d'auto-défenses

<sup>255</sup> Céline Pajon, « Le Japon d'Abe face à la Chine de Xi : de la paix froide à la guerre chaude », *Politique étrangère*, 2014/3, p. 23-34.

<sup>256</sup> La politique américaine de rééquilibrage vers l'Asie va s'accroître lors du second mandat d'Obama mais elle restera conditionnée par des paramètres dont les clés principales se trouvent en Chine. C'est dans la région Asie-Pacifique que la croissance économique, l'innovation et les perspectives d'augmentation du commerce international sont les plus fortes et les États-Unis entendent y défendre au mieux leurs intérêts. (*Source* : Yves Boyer, « La stratégie de rééquilibrage des Etats-Unis vers l'Asie-Pacifique et la Chine », Note n°13/13, *Fondation pour la recherche stratégique*, Juin 2013.

agrandi sa base navale de Changi pour faciliter les escales des navires de l'US PACOM<sup>257</sup> et abrite l'unité de coordination stratégique COMLOG Westpac<sup>258</sup>. Les trois pays riverains du détroit de Malacca sont également des participants aux exercices militaires Cobra Gold<sup>259</sup>, avec les États-Unis, le Japon, la Corée du sud et la Thaïlande. En novembre 2021, un exercice naval conjoint entre la marine malaise et l'US Navy s'est tenu en mer des Philippines. Des exercices sont également organisés annuellement avec l'armée indonésienne, depuis 2009, appelés *Garuda Shield*. Celui qui s'est tenu en août dernier sur l'île de Sumatra, incluant l'Australie et le Japon, est le plus grand en date. Alors que l'armée indonésienne s'agrandit et se modernise sous l'impulsion du ministre de la défense Prabowo Subianto, l'administration Biden a approuvé la vente de F-15 à Jakarta, pour une valeur 13,9 milliards de dollars<sup>260</sup>. Les chefs d'état de l'alliance QUAD ont ouvertement déclaré, à l'issue de leur premier sommet en mars 2021, que leur objectif était de contrer l'influence chinoise grandissante en région Indopacifique. Le jeu des États-Unis, dans un contexte de menace sur Taïwan, est clairement de renforcer leur présence militaire déjà bien établie dans la région et d'approfondir l'interopérabilité avec leurs partenaires locaux, notamment les états membres de l'ASEAN. Le détroit de Malacca n'est qu'un élément d'une stratégie plus englobante, mais le fait est que les États-Unis conservent une forte présence armée et une mainmise navale sur la région des SOMS<sup>261</sup> fragilisant grandement la position de la Chine. Après la perte de l'Afghanistan à l'été 2021 et l'invasion de l'Ukraine en février 2022, le prestige américain se trouve entaché. Il va sans dire que les États-Unis ont besoin de montrer les muscles, et ne laisseront pas passer un troisième camouflet.

La politique du *rebalancing* américain amorcé par le président Obama lors de son premier mandat, se poursuit avec Joe Biden. Lors du sommet annuel de l'ASEAN, des 12 et 13 Mai 2022 qui s'était tenu à Washington<sup>262</sup>, le président américain entendait renforcer son influence dans la région. Ce sommet est devenu le point de départ d'une mobilisation diplomatique américaine, qui a été ponctuée, le jeudi 12 mai 2022, par un discours du Secrétaire

---

<sup>257</sup> US Pacific Command

<sup>258</sup> La Task Force 73/Commander, Logistics Group Western Pacific est une force opérationnelle de la marine américaine de la septième flotte des États-Unis.

<sup>259</sup> « Cobra Gold » est le plus grand exercice militaire de la région Asie-Pacifique avec sept pays participants aux principaux exercices de guerre : le Japon, les États-Unis, la Thaïlande, la République de Corée, l'Indonésie, la Malaisie et Singapour.

<sup>260</sup> AL JAZEERA AND NEWS AGENCIES

<sup>261</sup> 50 Years of Cooperation in the SOMS by Malacca Strait Council of Japan [en ligne].

<sup>262</sup> « Brèves de l'ASEAN semaine 19 (2022) », Rédigé par *DG Trésor*, le 13 mai 2022.

d'Etat Antony Blinken sur les relations des Etats-Unis avec la Chine. Et suivi par un voyage éclair du Président, le 24 mai 2022, à Séoul et Tokyo<sup>263</sup>.

Les enjeux en mer de Chine du Sud constitue sans aucun doute l'épreuve du feu de la relation Chine/ASEAN, un test de puissance pour Pékin, et potentiellement, un aveu de faiblesse pour l'ASEAN. C'est un terrain d'accès difficile pour les chercheurs, notamment dans les archipels contestés. Il y a une dimension qui échappe, c'est celle de la réalité humaine, celle des pêcheurs. Ils sont révélateurs de la situation géostratégique en mer méridionale de Chine. Les ressources se raréfient et ils sont en rivalité les uns contre les autres. Les chinois par leur taille<sup>264</sup> et par leur moyen surpassent les autres pêcheurs. La mer de Chine méridionale est un sous espace de cette immense océan pacifique, c'est une mer semi fermée, bordée par des détroits, c'est un vaste espace<sup>265</sup>.

En mer de Chine méridionale, on a de nombreuses tensions sur ressources (hydrocarbures). Mais surtout, la chine revendique tout cet espace. Ce qui explique le blocage à cet endroit. La Chine revendique au moins 80% de cet espace, elle le revendique en droit souverain, en ZEE. C'est une voie de transit maritime majeure, avec un axe d'échange Est-Ouest passant par le détroit de Malacca. Pour toutes ces raisons c'est un axe stratégique majeur, que chacun veut s'approprier<sup>266</sup>. L'ASEAN est coincée dans la rivalité Sino-américaine en mer de Chine, c'est donc un conflit à fois la régional et international. Les USA veulent s'opposer à la montée en puissance de la Chine et défendre la liberté de navigation et le respect du droit international maritime. La Chine a poldérisé et militarisé la mer méridionale à son profit. Dans les Spratley, la Chine a poldérisé 8 ilots. Ils les ont agrandi et militarisé, ce qui suscite une inquiétude dans la région mais aussi sur la scène internationale, ne laissant à l'ASEAN que l'option du « fait accompli ». Elle y a mis une base de SNLE<sup>267</sup>. De plus les Paracels sont entièrement annexées par les chinois. Ils y ont développé un tourisme chinois nationaliste, mais les vietnamiens continuent à revendiquer ces ilots. A titre d'exemple, en 2012 la Chine prend possession du récif de Scarborough (îlot revendiqué par Manille), l'ASEAN n'a d'autre option

---

<sup>263</sup> Philippe Coste « Sommet de l'Asean : Joe Biden drague l'Asie du Sud-Est », le Monde [en ligne], 12 Mai 2022.

<sup>264</sup> La flotte de pêche chinoise est une organisation gigantesque. Elle est composée d'un nombre effarant de navires environ entre 2600 et 17000 navires de pêche lointaine (*Source* : M. Guitterez, A. Daniels, G. Jobbins, G. Guitterez Almazor, C. Montego, *La flotte maritime lointaine de la Chine, échelle, impact, et gouvernance*, ODI, 2020).

<sup>265</sup> CRISES, CONFLITS ET RELATIONS INTERNATIONALES EN ASIE PACIFIQUE, DE LA GUERRE FROIDE À NOS JOURS, Cour Magistral du professeur Pierre Journoud (professeur d'histoire contemporaine à l'université Paul Valéry, Montpellier), M1 HIRISS, semestre 1, année universitaire 2022-2023.

<sup>266</sup> Joshua H. Ho (2009) Enhancing Safety, Security, and Environmental Protection of the Straits of Malacca and Singapore: The Cooperative Mechanism, *Ocean Development & International Law*, 40:2, 233-247

<sup>267</sup> Sous-Marin Nucléaire Lanceur d'Engin

que d'avaliser les dynamiques chinoises, voire d'en profiter<sup>268</sup>. Le secrétaire général n'a aucune marge de manœuvre. « L'ASEAN WAY »<sup>269</sup> semble complètement inefficace en mer de Chine.

Forcé de constater que les États-membres de l'ASEAN oscillent entre cohésion et division face à la Chine, partenaire stratégique et commercial majeur. Certains experts voient d'ailleurs l'ASEAN évoluer entre « balkanisation » et « finlandisation » face au géant chinois<sup>270</sup>. Ainsi en juillet 2012, le sommet ministériel de l'ASEAN (sous présidence cambodgienne) n'avait pu aboutir à une déclaration commune des ministres dans la mesure où le contenu de la déclaration n'avait pas recueilli l'accord des participants : le Vietnam et les Philippines, notamment, auraient souhaité une mention du différend avec la Chine en mer de Chine du Sud<sup>271</sup>. Il faut remarquer qu'il en a été autrement au 24<sup>ème</sup> sommet en mai 2014, où l'ASEAN a exprimé sa « préoccupation » face à cette situation. Des dissensions de fond existent tant sur la nature de la menace (attitude plus ou moins compréhensive face à l'affirmation de la Chine dans la région, volonté d'engager la Chine plutôt que de l'affronter) et sur le degré d'implication dans les litiges concernés. L'Indonésie, par exemple, ou Singapour, qui n'ont pas de contentieux de souveraineté direct avec la Chine, souhaitent remplir un rôle de médiateur.

C'est pour cela que les USA ont réinvesti la zone Asie-pacifique sous Obama. On a des bâtiments de guerre américains, mais aussi européens, qui passent régulièrement dans le détroit de Taïwan pour montrer que cet espace appartient à tout le monde. L'ASEAN est impuissante aujourd'hui, la Chine divise ses membres pour ne pas créer un front commun face à elle. C'est la politique du « diviser pour mieux régner »<sup>272</sup>. La Chine s'est mise en contradiction avec les grands principes de la conférence de Montego Bay de 1982<sup>273</sup>. Le conflit en mer de Chine méridionale est le symptôme de la nouvelle bipolarisation des relations internationales

---

<sup>268</sup> Ibidem.

<sup>269</sup> La méthode ASEAN

<sup>270</sup> E. Goh et A. Acharya (2007), cités dans Buzan Barry et Desprésaux Claire, « Asie : une reconfiguration géopolitique », *Politique étrangère*, 2012/2 Été, p. 331-344.

<sup>271</sup> Alexandre Besson, « Questions maritimes en Asie du sud-est : Déclin et résurgence de la piraterie », *Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS)*, Janvier 2011, Paris.

<sup>272</sup> En politique et en sociologie, est une stratégie visant à semer la discorde et à opposer les éléments d'un tout pour les affaiblir et à user de son pouvoir pour les influencer. Cela permet de réduire des concentrations de pouvoir en éléments qui ont moins de puissance que celui qui met en œuvre la stratégie, et permet de régner sur une population alors que cette dernière, si elle était unie, aurait les moyens de faire tomber le pouvoir en question. La maxime *divide et impera* est attribuée à Philippe II de Macédoine. (*Source*: Ilia Xypolia. 'Divide et Impera: Vertical and Horizontal Dimensions of British Imperialism'. Critique : journal of socialist theory, vol 44, no. 3, p. 221-231, 2016. p. 221).

<sup>273</sup> Le 10 décembre 1982, la Convention de Montego Bay pose un cadre juridique sur les espaces maritimes en délimitant ce qui relève de la souveraineté des États et de la haute mer.

Chine/USA en Asie du Sud-Est. L'ASEAN n'arrive pas à choisir un camp et une ligne directrice commune. Ses membres sont divisés, la « communauté de sécurité » semble en crise face à la menace chinoise. L'ASEAN oscille entre les deux grands acteurs de la région, dans un contexte de nouvelle « guerre tiède » en Asie du Sud-Est. Un aspect que nous aborderons plus longuement dans des remarques conclusives.



## **PARTIE 2**

# **L'ASEAN face à l'enjeu de la sécurité énergétique en Asie du Sud-Est**

Dans son intervention lors du dialogue mondial de l'ASEAN en Novembre 2022, le président du Conseil européen Charles Michel rappelait que « la coopération énergétique entre l'EU et l'ASEAN existe depuis 45 ans et passe par un dialogue politique et une coopération technique ».

« Ce sera l'occasion de promouvoir le dialogue stratégique, les échanges commerciaux et industriels et une coopération accrue dans le secteur de l'énergie, dans des domaines tels que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'intégration régionale des marchés de l'électricité, la modernisation et la transformation numérique, la sécurité énergétique et la décarbonation, les financements et les investissements, ainsi que la transition énergétique juste. L'UE travaille actuellement à l'élaboration d'un train de mesures sur la connectivité durable avec l'ASEAN. [...] Dans le domaine de l'énergie, nous nous concentrerons sur l'intégration régionale des marchés de l'électricité dans la région de l'ASEAN. Et notre initiative verte de l'Équipe Europe soutiendra, en partenariat avec l'ASEAN, la transition de la région vers une énergie propre et l'efficacité énergétique. En Asie du Sud-Est, avec nos partenaires du G7, nous sommes en train de conclure des partenariats pour une transition énergétique juste avec le Viêt Nam et l'Indonésie, ce qui les aidera à passer du charbon aux énergies renouvelables ».

*Extrait du discours d'ouverture de Charles Michel lors du dialogue mondial de l'ASEAN en Novembre 2022 à Phnom Penh<sup>274</sup>.*

Ce discours rappelle l'importance qu'accorde l'Union européenne aux enjeux énergétiques en Asie du Sud-Est. L'UE est devenue au fil des années l'une des principales partenaires de l'ASEAN dans ce domaine. Contrairement aux enjeux sécuritaires, la voix de l'UE dans les enjeux énergétiques a un certain poids en Asie du Sud-Est. La sécurité énergétique régionale est un défi qui a toute son importance pour l'ASEAN et elle en a fait une de ses priorités. Les archives de la CEE/UE nous donnent beaucoup d'informations précieuses pour nos recherches dans ce domaine. Mais pour y voir plus clair, il faut s'interroger, sur qu'est-ce que la sécurité énergétique ?

On peut dire d'une manière générale que la sécurité énergétique consiste pour un état et/ou une organisation<sup>275</sup> à assurer un accès constant et suffisant à l'énergie, et à un coût

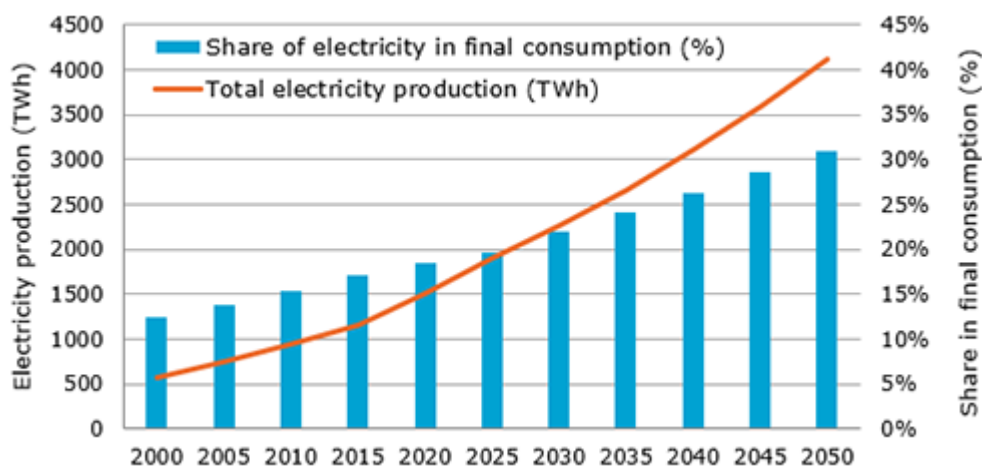
---

<sup>274</sup> Intervention du président Charles Michel lors du dialogue mondial de l'ASEAN, *Conseil européen*, Déclaration et observations, 13 novembre 2022.

<sup>275</sup> Régionale ou internationale

raisonnable pour l'ensemble de la population. Pour garantir cela, il est donc nécessaire prévenir les risques<sup>276</sup> et sécuriser les approvisionnements en énergie quel qu'en soit l'origine<sup>277</sup>, garantir la sécurité des installations électriques, gérer les stocks à long terme, et limiter les dépendances extérieures. Tous ces éléments ne peuvent fonctionner qu'avec l'élaboration d'une politique énergétique commune<sup>278</sup>. Cette définition est le fil conducteur de notre analyse sur l'action de l'ASEAN en matière de sécurité énergétique en Asie du Sud-Est.

Depuis la création de l'ASEAN en 1967, l'enjeu de la sécurité énergétique régionale a toujours été présent dans l'esprit des dirigeants de l'ASEAN, dans la mesure où cela a des conséquences sur les économies et les populations des états membres. Elle essayé de trouver des leviers pour tenter de garantir cette sécurité énergétique. Il faut aussi rappeler que l'Asie du Sud-Est a connu une croissance économique et énergétique exponentielle : elle est l'un des régions les plus actives au monde. Des experts ont analysé que d'ici 2040 la demande en énergie de la région devrait augmenter de 75%, que l'économie régionale devrait tripler de volume et que la population devrait augmenter de 20%<sup>279</sup>. Ce qui va poser des problèmes d'approvisionnement.



Graphique montrant l'évolution de la production d'électricité en Asie du Sud-Est depuis 2000 jusqu'en 2050.

Source : *Enerdata, EnerFuture*

<sup>276</sup> Diversifier les moyens de production ou des sources d'approvisionnement d'énergie, permet de se prémunir des risques systémiques.

<sup>277</sup> Gaz, Charbon, nucléaire, énergies renouvelables, pétrole

<sup>278</sup> Selon le ministère de la transition énergétique

<sup>279</sup> Sylvie Cornot-Gandolphe, « L'énergie en Asie du Sud-Est. De l'intégration des réseaux à l'intégration des marchés », *Études de l'Ifri*, Ifri, janvier 2017.

La date de 2015 est symbolique pour l'ASEAN, c'est à ce moment qu'elle va se constituer en une communauté économique et elle entend bien répondre à ces défis, en améliorant la connectivité énergétique et la coopération régionale afin d'assurer la sécurité énergétique de la région. Plus particulièrement dans les secteurs de l'électricité et du gaz, l'ASEAN promeut l'intégration des marchés et la sécurité énergétique à travers deux grands projets amorcés au début des années 2000, ces derniers ont connu des évolutions et des réorientations stratégiques importantes. Ces deux projets sont l'APG<sup>280</sup> et le TAGP<sup>281</sup>. L'enjeu de la transition énergétique en Asie du Sud-Est est aussi essentiel pour l'ASEAN, elle s'est largement emparée du dossier surtout dans le cadre d'un dialogue UE-ASEAN.

Pour parler des actions de l'ASEAN face à l'enjeu de la sécurité énergétique en Asie du Sud-Est, nous sommes confrontés à la difficulté des sources sur ce sujet. En effet, cette perspective n'a pas fait l'objet d'une large documentation de la part des chercheurs. On peut s'appuyer sur des archives du FMI<sup>282</sup> et de la CEE/UE, mais elles ne sont pas toujours accessibles, et dans une certaine limite aussi celles du Département d'Etat américain. Nous pouvons aussi nous appuyer sur des rapports d'experts et de tinks tanks<sup>283</sup>. L'absence de sources dans ce domaine rend compliqué l'étude sur un temps long. La presse internationale nous donne aussi des éléments de compréhension. Néanmoins, des chercheurs se sont intéressés à l'enjeu énergétique en Asie du Sud-Est dès les années 1960, sans pour autant se focaliser sur l'ASEAN, ils n'ont pas abordé le sujet dans une perspective régionale mais plutôt dans une perspective locale. Enfin les archives de l'ASEAN nous donnent quelques éléments à ce propos. Pour traiter de ce sujet, les rapports d'experts restent la source la plus abondante en la matière.

---

<sup>280</sup> L'ASEAN POWER GRID

<sup>281</sup> ASEAN GAZ PIPELINE

<sup>282</sup> Fonds monétaire international

<sup>283</sup> De l'IFRI notamment

## **Chapitre 4 : L'Asie du Sud-Est, une région ultra active économiquement, dépendante des énergies fossiles polluantes**

### **4.1 Les principales ressources énergétiques des pays membres de l'ASEAN**

Les pays de l'ASEAN possèdent de nombreuses ressources énergétiques. L'Indonésie, de par l'étendue, de son territoire possède des réserves potentielles de pétrole et de gaz conséquentes, si bien que dès les années 1980 l'Indonésie est devenue l'un des premiers producteurs mondiaux de gaz naturel. Dans cette même optique, la Thaïlande possède de nombreuses ressources comme le pétrole et le gaz, pourtant ce n'est pas un aussi gros producteur que l'Indonésie. Le cas de Brunei est tout à fait exceptionnel ce minuscule état de 5700 KM<sup>2</sup> possède des ressources énergétiques exceptionnelles. Cette monarchie autoritaire de religion musulmane repose son économie sur l'exploitation de gaz et de pétrole, si bien que sa situation est comparable à celle des Etats arabes du Golfe. Avant l'adhésion du Vietnam à l'ASEAN, Brunei disposait d'un quasi-monopole des sources d'énergies. Sur les 240 millions de TEP<sup>284</sup> produits en 1989 par les six membres de l'ASEAN, plus de 220 millions provenaient des trois pays musulmans : l'Indonésie, la Malaisie et le Brunei. Ce dernier comptant pour environ 10%<sup>285</sup>. On a donc au sein des pays de l'ASEAN de nombreuses ressources énergétiques mais réparties inégalement, les autres pays ne possédant presque pas de ressources énergétiques. Ainsi la production d'électricité en Asie du Sud-Est est très fortement dépendante des énergies fossiles.

L'élargissement à de nouveaux membres dans les années 1990 a donné accès à de très nombreuses sources d'énergies pour l'ASEAN. Avec des réserves prouvées de pétrole et de gaz qui se situent respectivement à 4,4 milliards de barils et 600 milliards de mètres cubes, le Viêt Nam possède de confortables réserves d'hydrocarbures. Celui-ci, dispose de ressources minières respectables, voire importantes pour certains minerais (bauxite, titane, étain, fer, or, cuivre, etc.), et notamment le charbon. Le charbon est principalement exploité, depuis plusieurs décennies, avec des gisements concentrés dans le nord du pays, dans le bassin de Quang Ninh et dans la région du delta du fleuve Rouge. Le bassin de Quang Ninh contiendrait des réserves évaluées par l'entreprise d'État Vinacomin (*Viêt Nam Coal and Mineral Group*) à 10,5 milliards de tonnes ; les réserves du delta de la Rivière rouge s'élèveraient à plus

---

<sup>284</sup> Tonnes équivalent pétrole. La tonne d'équivalent pétrole est une unité de mesure de l'énergie.

<sup>285</sup> JOYAUX (François), *L'Association des Nations d'Asie du sud-est*, Paris, PUF / Que Sais-je ? 1998.

de 210 milliards. Ce pays possède également un potentiel hydroélectrique très important<sup>286</sup>. L'économie Cambodgienne se base quant à elle sur le charbon et les hydrocarbures, mais possède tout comme le Laos un fort potentiel pour le développement d'installations hydroélectriques. Il faut noter aussi que certains pays (le Myanmar par exemple), disposent aussi de ressources (gazières, hydrauliques...) et en exportent une grande partie, sont encore en voie de développement et de déploiement de leur production pour le marché local.

### Les exportations par produits de l'ASEAN en 1980

En %

|                             | Indonésie     | Malaysia      | Philippines  | Singapour     | Thaïlande    |
|-----------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Matériaux de construction   | 0,13          | 0,16          | 1,00         | 0,47          | 0,51         |
| Sidérurgie - métallurgie    | 2,32          | 7,13          | 3,32         | 1,09          | 10,56        |
| Textiles - cuirs            | 0,57          | 2,36          | 9,38         | 3,30          | 8,87         |
| Bois - papiers              | 0,61          | 1,73          | 5,82         | 3,28          | 2,02         |
| Mécanique électrique        | 0,75          | 14,11         | 12,60        | 24,61         | 6,65         |
| Chimie                      | 0,49          | 4,58          | 1,37         | 9,25          | 2,49         |
| Produits alimentaires       | 3,07          | 10,86         | 27,95        | 4,84          | 12,83        |
| <i>Sous-total industrie</i> | <i>7,9</i>    | <i>38,9</i>   | <i>61,5</i>  | <i>46,8</i>   | <i>43,9</i>  |
| Minerais                    | 1,72          | 2,18          | 16,58        | 0,94          | 3,88         |
| Energie                     | 72,00         | 23,63         | 1,09         | 38,41         | 0,26         |
| Agriculture                 | 18,13         | 32,80         | 17,58        | 2,90          | 47,03        |
| ND                          | 0,17          | 0,44          | 3,18         | 8,82          | 4,86         |
| Total                       | 100           | 100           | 100          | 100           | 100          |
| <b>US \$ millions</b>       | <b>24 146</b> | <b>13 181</b> | <b>6 055</b> | <b>12 933</b> | <b>5 960</b> |

Source : CEPPI, banque de données CHELEM.

Ce tableau montrant les exportations des cinq membres historiques de l'ASEAN permet de se faire une idée de la richesse de certains de ces états en ressource énergétique et du manque de ces dernières dans d'autres. Cette base a été la source de leur développement notamment l'industrie dans les années 1980.

<sup>286</sup> Mottet, Éric, et Frédéric Lasserre. « Géopolitique des ressources naturelles et énergétiques au Viêt Nam : un ancrage économiquement viable ? », *Hérodote*, vol. 157, no. 2, 2015, pp. 141-160.

La production d'électricité en Asie du Sud-Est reste fortement dépendante des énergies fossiles. Ainsi, le gaz naturel (44%) et le charbon (31%), dominent le paysage énergétique de la région. De même, le pétrole reste encore très présent dans certains pays, comme le Cambodge où il représente plus de 70% de la production électrique. L'hydroélectricité (10%) et la géothermie (3%), constituent les deux autres sources principales d'énergie<sup>287</sup>. Une région très riche donc en ressources énergétiques, de telle sorte que jusque dans les années 1990 on parlait d'une auto-suffisance énergétique de ces pays, l'ASEAN ni voyait donc pas un défi majeur. Le défi est apparu au moment où les Etats-membres ont compris que les ressources énergétiques locales ne suffiraient plus pour poursuivre la forte croissance économique de la région, qui reposait beaucoup sur des industries gourmandes en énergie.

Dans les années 1980-1990, l'Asie du Sud-Est a développé un marché gazier très important. Dans les pays de l'ASEAN les marchés du gaz naturel se sont fortement développés durant la seconde moitié de la décennie 1980, car c'est une ressource relativement abondante. En Indonésie par exemple, l'exploitation commerciale du gaz naturel se développe réellement depuis 1977. La politique énergétique nationale mise en œuvre dans les années 80 considérait que seule l'exportation de GNL<sup>288</sup> constituait un débouché possible pour le gaz non-associé. Une partie du gaz produit à cette fin pouvant être réorienté vers des industries de base installées à proximité. A la fin des années 80, cette perception des potentialités d'utilisation du gaz naturel en Asie du Sud-Est a évolué avec la prise de conscience du caractère limité des ressources de pétrole. L'allocation des réserves de gaz de Java, de Sumatra (Sud), de Kalimantan (Est) à la production d'électricité a constitué une option particulièrement attrayante pour faire face à ces difficultés<sup>289</sup>.

La région de l'ASEAN possède donc bien une grande variété de ressources naturelles et énergétiques fossiles mais elles restent pour la plupart des pays en quantité limitée. Selon les prévisions à moyen terme, les ressources en charbon, gaz naturel et pétrole de la région ne pourront pas satisfaire les demandes nationales. La sécurité énergétique en Asie du Sud-Est est donc un enjeu plutôt récent pour l'ASEAN. Il faut aussi relever que dans le mix énergétique en Asie du Sud-Est, le charbon (44%) et le gaz naturel (34%) constituent toujours les deux sources

---

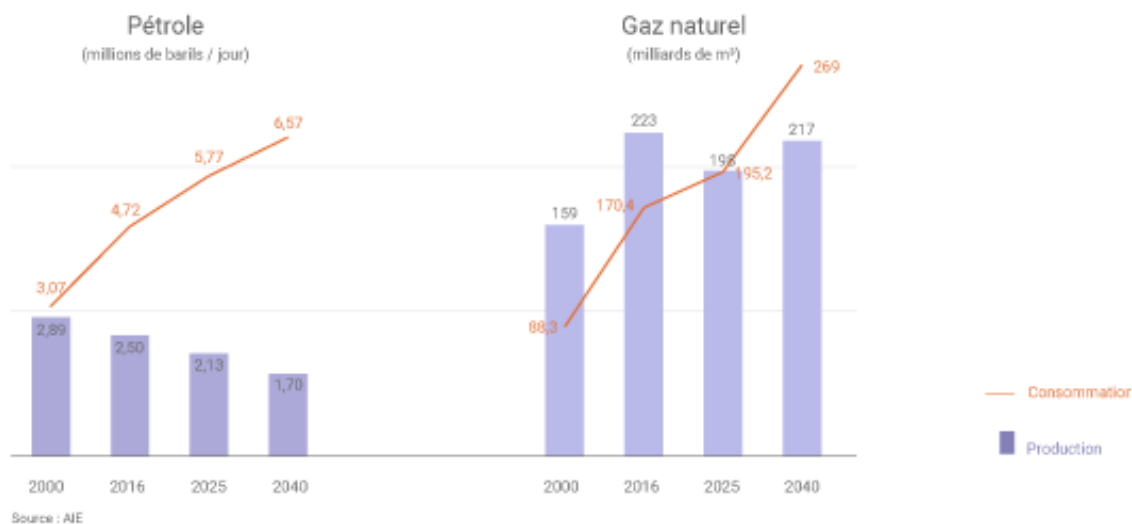
<sup>287</sup> *Southeast Asia Energy Outlook, IEA, 2013*

<sup>288</sup> Le gaz naturel liquéfié (abrégé en GNL, ou LNG de l'anglais *liquefied natural gas*) est du gaz naturel de qualité commerciale condensé à l'état liquide. Il se compose essentiellement de méthane mais comprend aussi jusqu'à 10 % d'éthane et de petites quantités d'autres gaz (propane et butane notamment).

<sup>289</sup> Eric Delafosse. Marchés gaziers du Sud-Est asiatique : évolutions et enseignements : Cahiers du CEG, n° 11. 1992

principales de production d'électricité, les énergies fossiles dominent le mix énergétique régional<sup>290</sup>.

### Production et consommation de pétrole et de gaz naturel en Asie du Sud-Est



En 2040 les pays de l'ASEAN pourraient consommer quasiment 4 fois plus de pétrole qu'il n'en produira selon l'AIE.

Sources : Connaissance des Énergies, d'après AIE

<sup>290</sup> Sylvie Cornot-Gandolphe, « L'énergie en Asie du Sud-Est. De l'intégration des réseaux à l'intégration des marchés », *Études de l'Ifri*, Ifri, janvier 2017.



## 4.2 Une mosaïque de pays et de situations

Il y a une forte mosaïque de pays en Asie du Sud-Est, tellement qu'entre les dix membres de l'ASEAN il existe des paysages économiques et énergétiques très variés. Nous l'avons donc vu, il existe une inégale répartition des ressources énergétiques en Asie du Sud-Est, mais il existe également des inégalités liées aux développements des infrastructures<sup>291</sup>. En 2017, on a encore 103 millions de personnes dans l'ASEAN qui vivent sans électricité, le taux d'électrification est très différent d'un pays à l'autre, même si ces dernières années des progrès ont été fait dans ce domaine. Par exemple au Cambodge en 2014, le taux d'électrification n'était que de 34%, ainsi 10,3 millions de personnes<sup>292</sup> vivaient encore sans électricité. De plus, les cinq plus gros consommateurs en énergie de l'ASEAN, (l'Indonésie, la Thaïlande, la Malaisie, le Vietnam et les Philippines) représentent 90% de la demande d'énergie de la région. D'un accès universel à l'électricité à Singapour ou au Brunei à moins de 34% des foyers connectés au Cambodge, les disparités régionales sont radicales<sup>293</sup>.

L'élargissement de l'ASEAN à de nouveaux membres dans les années 1990 a dans un premier temps, donné la possibilité à l'ASEAN d'accéder à d'immenses ressources énergétiques mais aussi provoqué ensuite de nouveaux défis par le retard de certains pays comme le Cambodge. Enclavé entre le Vietnam, la Thaïlande et le Laos, le Cambodge est un pays essentiellement rural de 15 millions d'habitants. Avec une superficie trois fois plus petite que celle de la France, il a été durement éprouvé durant le régime Khmer rouge et les années d'occupation vietnamiennes. Il peine encore à se relever de ses blessures. En particulier les infrastructures, qui peinent à se développer, et aujourd'hui, plus des deux tiers de la population n'ont toujours pas accès au réseau électrique<sup>294</sup>. Le secteur énergétique cambodgien est marqué par la faiblesse de la consommation par habitant en raison du manque d'infrastructures sur le territoire. En matière d'énergie, le Cambodge fait face à des défis majeurs : plus de 20 ans après la fin des troubles qui ont ravagé le pays, celui-ci doit encore reconstruire, développer et diversifier ses capacités de production d'énergie, de transport et de distribution de l'électricité sur l'ensemble du territoire. Les besoins sont considérables dans un pays où la demande est en pleine augmentation alors que moins de la moitié des foyers ont accès à l'électricité, à des tarifs parmi les plus élevés du monde. De plus, en l'absence d'opérateurs publics en zone rurale et

---

<sup>291</sup> Ministry of Energy and Mineral Resources, MEMR, 2015.

<sup>292</sup> Selon les chiffres de l'OCDE, de l'ONU, l'AIE, Banque mondiale

<sup>293</sup> *Southeast Asia Energy Outlook*, IEA, 2013

<sup>294</sup> Report on Power Sector of the Kingdom of Cambodia 2014 Edition, *Electricity Authority of Cambodia*, 2014.

périurbaine, le secteur privé local s'est engagé de manière spontanée, depuis plusieurs années, dans le financement et la gestion des services d'accès à l'électricité. Toutefois, le développement de ces opérateurs a été freiné par différents facteurs, notamment un accès limité au crédit auprès des établissements bancaires locaux ainsi que le manque de qualification en matière de gestion et d'expertise technique. Ainsi depuis 1999 à travers plusieurs prêts et 7 projets, l'AFD<sup>295</sup> accompagne l'opérateur national Électricité du Cambodge (EDC) dans la modernisation et l'extension de son réseau. Depuis 2010, l'AFD a engagé plus de 118 millions d'euros pour le développement d'infrastructures énergétiques<sup>296</sup>. Cependant, encore aujourd'hui une des solutions les plus utilisées par la majorité des Cambodgiens pour avoir un accès à l'électricité est la batterie de voiture 12 volts.

Tandis que parallèlement, L'Indonésie joue « *un rôle majeur sur les marchés du charbon, en particulier en Asie* », ce que rappelle l'EIA américaine (*Energy Information Administration*) dans une analyse consacrée à ce pays, le 22 septembre 2021. L'Indonésie est en effet le plus important exportateur de charbon au monde (32% des exportations mondiales en 2019), devant l'Australie. L'Indonésie occupe également une position géographique stratégique pour le transport mondial de pétrole, avec le détroit de Malacca par lequel transite la plupart des importations d'Asie du Sud-Est depuis le Moyen-Orient. Précisons par ailleurs que l'Indonésie est le premier producteur de biodiesel dans le monde depuis 2019 mais aussi le deuxième producteur mondial d'électricité à partir de la géothermie (après les États-Unis) et le 7<sup>e</sup> exportateur mondial de GNL<sup>297</sup>.

Au niveau local, les disparités sont nombreuses, la demande varie fortement selon le niveau de développement. Avec la croissance économique, la dépendance aux ressources importées va s'accroître, posant de manière encore plus prégnante la question de la sécurité énergétique. Dans de nombreux pays de l'ASEAN, le développement énergétique continue de se heurter à des barrières majeures, comme la subvention des prix, le manque d'infrastructures de qualité et les turbulences politiques. Enfin, l'exploitation du potentiel d'efficacité énergétique pourrait apporter jusqu'à 2 points de croissance supplémentaires à la région d'ici 2035<sup>298</sup>.

---

<sup>295</sup> L'agence française au développement

<sup>296</sup> Phillippe Steinmetz, « L'AFD et l'énergie au Cambodge », *rapport de l'AFD*, Mai 2019.

<sup>297</sup> EIA, « Country Analysis Executive Summary: Indonesia », 22 September 2021.

<sup>298</sup> Benoit Lacroix, « Le Sud-Est asiatique, un paysage énergétique contrasté », *centrale énergies*, flash n°44, Avril 2015.

Les enjeux sont donc majeurs pour l'ASEAN, et malgré des développements économiques disparates et des dotations énergétiques inégales. Les Etats-membres partagent des défis communs, comme l'accès à l'énergie à un prix abordable, la sécurité de l'approvisionnement énergétique et les préoccupations environnementales (que nous aborderons dans la 3<sup>e</sup> partie). Pour les 10 pays de L'ASEAN, la diversification énergétique est un objectif crucial, ne serait-ce que pour répondre à l'augmentation croissante de la demande en énergie, a souligné jeudi Nuki Agya Utama, directeur du Centre pour l'Energie de l'ASEAN (ACE). « *La demande augmente (...) en conséquence, nous devons fournir un approvisionnement stable, ce qui deviendrait problématique si l'approvisionnement dépendait d'une ou deux sources* », a-t-il déclaré dans une interview en 2022<sup>299</sup>. Dans un contexte où en 2020 les énergies fossiles ont au total compté pour environ 78% de la consommation d'énergie primaire de l'Asie du Sud-Est (32% pour le pétrole, 26% pour le charbon et environ 20% pour le gaz naturel)<sup>300</sup>.

---

<sup>299</sup> « L'Asie du Sud-Est à la course pour la diversification énergétique », *Le petit Journal.com* [en ligne], Novembre 2022.

<sup>300</sup> Gabrielle Desarnaud, « électrifier durablement l'Afrique et l'Asie », *note de l'IFRI*, l'IFRI centre énergie, Mars 2016.

### 4.3 L'introuvable coopération énergétique régionale de l'ASEAN jusque dans années 1990

L'absence d'une coopération énergétique intra-ASEAN jusque dans les années 1990, qui a pour but de garantir la sécurité énergétique, est probablement lié à une prise de conscience tardive de cet enjeu, doublé d'une mauvaise anticipation de l'explosion économique et surtout démographique des états membres. Il est étrange que les dirigeants de l'ASEAN n'aient pas pris en compte cet enjeu plus tôt dans la mesure où dès sa création par la déclaration de Bangkok en 1967, cette dernière appelait dans son article 5 à une collaboration plus efficace « *pour une meilleure utilisation de leur agriculture et leur industrie, pour l'expansion de leur commerce, y compris l'étude des marchés internationaux, pour l'amélioration de leurs moyens de transports et de communication, et pour l'élévation du niveau de vie de leur population* ». Ces mêmes propos vont être réaffirmés lors de la signature du Traité d'amitié et de coopération à Bali (Den Pasar) le 24 février 1976 en son article 6<sup>301</sup>. En ne s'investissant pas activement dans la sécurité énergétique l'ASEAN est jusque dans les années 1990 à l'encontre de ses fondements idéologiques, cette prise de conscience tardive de cet enjeu va conduire l'ASEAN à ne pas avoir su répondre efficacement à la crise économique en Asie du Sud-Est à partir de 1997, ce qui va faire augmenter le prix des ressources énergétiques produites régionalement et celles importées.

Une autre explication est liée aussi au fait que la coopération économique intra-ASEAN a été relativement tardive. En dépit des objectifs avancés lors de la Déclaration de Bangkok, il aura fallu pas loin de 10 ans et la contrainte d'une récession mondiale pour que les cinq membres historiques se penchent sur les questions économiques de la coopération régionale. Entre 1967 et 1976 les résultats sont très modestes, on a une politique commune absente, un plan d'ensemble et un calendrier inexistant dans les textes. De plus les politiques communes vont se solder par un échec sur les deux terrains qui avaient été choisis : le commerce et l'industrie. L'Accord de Commerce Préférentiel signé à Manille le 24 février 1977<sup>302</sup>, va se clore par un échec et ne va pas conduire à une zone de libre-échange entre les membres de l'ASEAN. Les responsables ont aussi estimé que si le développement des économies passe par un accès facile aux marchés des pays industrialisés, il implique à l'inversement un certain degré de protectionnisme entre ces mêmes économies (thèse de la Malaisie et de l'Indonésie). Le

---

<sup>301</sup> BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'Asie du Sud-Est prise au piège*, Paris, Perrin, 2009 ; *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>302</sup> Nicolas, Françoise. « La Communauté économique de l'ASEAN : un modèle d'intégration original », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 27-38.

programme de projets industriels communs (*ASEAN industriel programme*) décidé en 1980 va se montrer défaitiste, il s'est révélé très difficile d'identifier des partenaires.

### Moyenne des tarifs douaniers pratiqués par les pays de l'ASEAN

|      | Brunei                | Indonésie            |                    | Malaysia             | Philippines          |                  | Singapour            | Thaïlande            |                  |
|------|-----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|----------------------|------------------|----------------------|----------------------|------------------|
|      | Moyenne non pondérée* | Moyenne non pondérée | Moyenne pondérée** | Moyenne non pondérée | Moyenne non pondérée | Moyenne pondérée | Moyenne non pondérée | Moyenne non pondérée | Moyenne pondérée |
| 1978 | nd                    | nd                   | nd                 | 15,30                | 41,3                 | 44,2             | 5,60                 | nd                   | 29,4             |
| 1984 | nd                    | 37,3                 | 22,0               | 14,60                | 27,6                 | 20,2             | 0,40                 | nd                   | 31,7             |
| 1990 | moins de 5            | 22,0                 | 10,0               | nd                   | 27,8                 | 19,7             | nd                   | 44,0                 | 36,0             |

\* Moyenne non pondérée des tarifs douaniers.

\*\* Moyenne des tarifs douaniers pondérée par la valeur des importations.

Sources : CNUCED et GATT.

Ces mesures protectionnistes vont avoir des conséquences néfastes sur le commerce intra-ASEAN. A l'exception de Singapour, les pays de l'ASEAN ont pratiqué des politiques de substitutions aux importations qui les ont amenés à ériger des barrières protectionnistes dissuasives. Ces politiques ont subsisté alors même que les politiques industrielles s'orientaient vers la promotion des exportations<sup>303</sup>.

Néanmoins l'accord de 1977 va avoir le mérite de mettre en place des contrats d'achats garantis à long terme qui assurent une priorité d'offre en cas de pénurie sur le marché mondial. Ainsi, le Conseil de l'ASEAN pour le pétrole<sup>304</sup> mis en place en 1975 après la 1<sup>ère</sup> crise pétrolière engendrant des prix à la hausse (menaçant la croissance des pays de l'ASEAN), avait posé les bases d'une entente régionale pour une utilisation plus rationnelle des produits pétroliers. On y voit les prémices d'une future entente pour la sécurité énergétique. En septembre 1988, les compagnies pétrolières ASEAN ont conclu un accord d'approvisionnement en pétrole raffiné venant compléter un accord antérieur sur la livraison du pétrole brut. Par conséquent, les pays en cas de surplus ou de pénurie, les pays exportateurs comme l'Indonésie, le Brunei et la Malaisie et les pays importateurs (Singapour, Philippines, et Thaïlande) se portent mutuellement assistance. Cet instrument a été activé pendant la 1<sup>ère</sup> guerre du Golfe, l'Indonésie et Brunei, assurant leurs partenaires des approvisionnements en pétrole avec un prix prédéfini en amont<sup>305</sup>. Les échanges sont assurés sur une base de stabilité des prix et cette

<sup>303</sup>J.-R. Chaponnière, « L'ASEAN : réussite politique, échec économique ? », *Économie internationale*, n° 57, 1994, p. 35-61.

<sup>304</sup> ASCOPE

<sup>305</sup> BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'Asie du Sud-Est prise au piège*, Paris, Perrin, 2009 ; *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 1998.

solidarité réduit les situations de crises dues à la pénurie éventuelle des marchés internationaux. On peut aisément dire que dans les 25 premières années de l'ASEAN, ses membres n'ont pas activement cherché à s'organiser économiquement à l'image de la Communauté européenne ; ils ont simplement défendu leur compétitivité, et cherché à asseoir leur stratégie de développement. Si des liens de plus en plus étroits se sont tissés entre eux, c'est en quelque sorte à leur insu et à l'initiative d'acteurs extérieurs venus du secteur privé<sup>306</sup>.

Il faudra attendre le projet de l'AFTA<sup>307</sup>, décidé lors du sommet de Singapour de Janvier 1992, pour tenter d'inverser cette tendance et créer sur le terrain une dynamique commerciale propre à l'Association, représentant à ce moment-là un marché de près de 330 millions d'habitants et de 475 millions avec l'intégration du Laos, du Vietnam et de la Birmanie. Le libre commerce entre les membres de l'ASEAN va permettre une meilleure allocation des ressources énergétiques dans la région et contribuer à une harmonisation des standards et de la qualité des produits ASEAN. Au début des années 1980, avaient lieu des discussions autour de la construction d'une interconnexion entre pays de l'ASEAN sur le gaz avec la construction d'un gazoduc, mais le projet est resté lettre morte. Le projet de gazoduc trans-ASEAN aurait permis la réalisation d'échanges au sein de la zone mais il n'a pas abouti du fait de son coût, des risques qui l'accompagnaient et de l'insuffisante détermination des conditions d'offre et de demande. De plus, les difficultés de négociation entre les différents pays ont été rédhibitoires<sup>308</sup>. Les prémices de l'APG ont été aussi construites dès les années 1980 par le biais de relations bilatérales.

La prise de conscience de la nécessité de produire une politique régionale énergétique en Asie du Sud-Est va intervenir réellement à partir du début des années 1990 parallèlement à l'élaboration de l'AFT, et de la libéralisation des échanges. Les dirigeants de l'ASEAN se sont rendu compte que l'autosuffisance de la région en gaz et en charbon allait être remise en question par l'épuisement des stocks au vu de la croissance de l'industrialisation et de la demande croissante en énergie. La sécurité énergétique joue un rôle primordial dans l'intégration économique des états membres. Il est fort probable également qu'au moment où l'ASEAN a intégré le Vietnam en 1995, le Laos et de la Birmanie (actuel Myanmar) en 1997 ainsi que le Cambodge en 1999, il y ait eu une prise de conscience des fortes inégalités régionales qui pouvaient exister entre les Etats-membres. Notamment, à cause des disparités

---

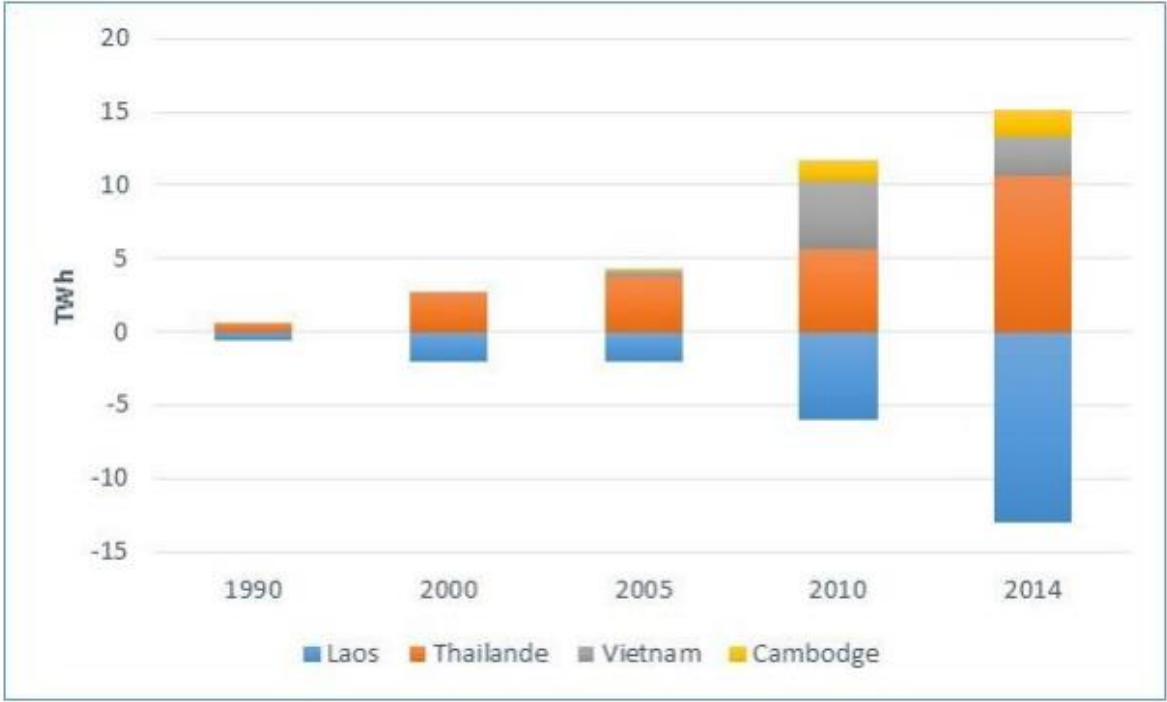
<sup>306</sup> J.-R. Chaponnière, « L'ASEAN : réussite politique, échec économique ? », *Économie internationale*, n° 57, 1994, p. 35-61.

<sup>307</sup> ASEAN Free Trade Area

<sup>308</sup> J.-R. Chaponnière, « L'ASEAN : réussite politique, échec économique ? », *op. cit.*

existantes, avec les pays les « pays les moins avancés »<sup>309</sup> et les pays ayant des « hauts revenus »<sup>310</sup>. Il était désormais essentiel d'essayer de rétablir une certaine harmonie entre les états membres en mettant en place des leviers pour garantir une sécurité énergétique régionale qui jusqu'à présent n'avait pas existé. Jusqu'ici, l'ASEAN avait su produire suffisamment d'énergie pour satisfaire la demande régionale, malgré un essoufflement de la production pétrolière. Traditionnellement producteurs et importateurs d'énergie, la croissance des besoins énergétiques au sein des pays de l'ASEAN est telle qu'ils feront globalement face à une dépendance énergétique croissante. Les besoins en énergies sont immenses et croissants, en particulier compte tenu du rythme élevé de développement<sup>311</sup>.

Graphique montrant les importations nettes d'électricités dans 4 pays de l'ASEAN. Il permet de voir l'évolution des besoins énergétiques et de la dépendance énergétique toujours plus croissante entre 1990 et 2014, ce qui représente un défi de taille pour l'ASEAN.



Source : AIE et EIA

<sup>309</sup> Birmanie, Cambodge, Laos

<sup>310</sup> Singapour, Brunei

<sup>311</sup> Rapport d'information du sénat, « Reprendre pied en Asie du Sud-Est », *Rapport d'information n° 723 (2013-2014)*, déposé le 15 juillet 2014.

## Chapitre 5 : Les leviers de la sécurité énergétique régionale

### 5.1 Le développement des coopérations intra-ASEAN....

Selon l'AIE, la croissance en demande d'énergie a presque triplé depuis 1990 en Asie du Sud-Est, par conséquent l'approvisionnement total en énergie primaire repose majoritairement sur les énergies fossiles. C'est dans ce contexte de forte croissance à la fois économique, démographique et urbaine que l'ASEAN va développer des coopérations intra-ASEAN, dans le but de disposer de leviers institutionnels et garantir la sécurité énergétique de la zone. La coopération pour la pleine utilisation du potentiel énergétique de la région s'est formalisée en décembre 1997 à Kuala Lumpur avec l'adoption du projet « Vision 2020 »<sup>312</sup>. Résolument décidés à poursuivre sur la voie qui les avait menés à d'indéniables progrès en matière d'économie, de prospérité et de stabilité, les dirigeants de l'Association entendaient donner à cette dernière une plus vaste envergure, avec pour objectif de construire à l'horizon 2020 une véritable communauté de l'ASEAN, et d'achever ainsi le processus d'intégration régionale<sup>313</sup>. Ce sommet de 1997 définit une vision globale pour l'ASEAN en 2020 : une ASEAN en tant que concert des nations de l'Asie du Sud-Est, tournée vers l'extérieur, vivant dans la paix, la stabilité et la prospérité, liée par un partenariat dans le cadre d'un développement dynamique et d'une communauté de sociétés bienveillantes. Afin de mettre en œuvre cette vision à long terme, des plans d'action ont été activés. Le plan d'action de Hanoï (PAH) est le premier d'une série de plans d'action visant à réaliser les objectifs de la vision. Le plan d'action de Hanoï a été prévu sur une durée de six ans, couvrant la période de 1999 à 2004. Les progrès de sa mise en œuvre ont été examinés tous les trois ans pour coïncider avec les réunions du sommet de l'ASEAN. Les membres de l'ASEAN ont perçu la nécessité de faire face à la crise économique de 1997 dans la région. De ce fait, le but de l'Organisation est de mettre en œuvre des initiatives visant à accélérer la reprise économique et à remédier à l'impact social de la crise économique et financière mondiale. Ces mesures réaffirment les engagements de l'ASEAN en faveur d'une intégration régionale plus étroite et visent à consolider et à renforcer les fondamentaux économiques des pays membres<sup>314</sup>.

---

<sup>312</sup> Sylvie Cornot-Gandolphe, « L'énergie en Asie du Sud-Est. De l'intégration des réseaux à l'intégration des marchés », *Études de l'Ifri*, Ifri, janvier 2017.

<sup>313</sup> Roche, Yann. « L'ASEAN en quête d'une identité régionale », *Politique étrangère*, vol. , no. 2, 2017, pp. 15-26.

<sup>314</sup> Voir le site du secrétariat de l'ASEAN



Ce programme « *vision 2020* » proposait un cadre nouveau de la coopération énergétique régionale en assurant « la sécurité et la durabilité de l'approvisionnement énergétique, l'utilisation efficace des ressources énergétiques naturelles dans la région et la gestion rationnelle de la demande énergétique, en tenant dûment compte de l'environnement ; et instituer le cadre politique et les modalités de mise en œuvre d'ici 2004 pour la réalisation rapide des réseaux énergétiques trans-ASEAN couvrant le réseau électrique de l'ASEAN et les projets de gazoduc trans-ASEAN dans le cadre d'une poursuite plus ciblée du Programme d'action à moyen terme (1995-1999 ) »<sup>315</sup>. L'APG et le TAGP ont été lancés au début des années 2000.

Autre élément important : c'est la mise en place de plans d'actions successifs pour la sécurité énergétique, l'APAEC. Il représente le schéma directeur régional pour le secteur de l'énergie dans le cadre de la mise en œuvre de la Communauté économique de l'ASEAN<sup>316</sup>. En tant que modèle de la coopération énergétique dans la région, l'APAEC joue un rôle vital dans l'établissement d'un avenir durable pour le paysage énergétique de l'ASEAN. Il a pour but d'élaborer avec un consensus des actions pour la sécurité énergétique régionale afin de le traduire en politiques et plans nationaux<sup>317</sup>. L'APAEC définit sept programmes : l'APG, le TAGPT, le CCT<sup>318</sup>, le EE&C<sup>319</sup>, le RE<sup>320</sup>, le REPP<sup>321</sup>, et le CNE<sup>322</sup>. Ces sept initiatives ont aussi pour objectif d'intensifier la collaboration avec les partenaires de l'ASEAN, les organisations internationales, les universités, et le secteur privé afin de bénéficier de leur expertise et de renforcer les compétences de la région. La première phase du plan vise à accélérer la réalisation de l'APG en lançant le commerce de l'électricité dans une phase multilatérale. La deuxième phase concerne l'intégration gazière en élargissant le TAGT aux terminaux de regazéifications de GNL, et aussi promouvoir des technologies de charbons propres. Il comprend de surcroît des stratégies pour améliorer l'efficacité énergétique et le

---

<sup>315</sup> Extrait de la Déclaration de 1997 à Kuala Lumpur sur le projet « *Vision 2020* », voir le site du secrétariat de l'ASEAN.

<sup>316</sup> AEC

<sup>317</sup> (2004-2009) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC), *APAEC Drafting Committee*, le 1 Décembre 2003.

<sup>318</sup> Coal and Clean Coal Technology

<sup>319</sup> Energy Efficiency and Conservation

<sup>320</sup> Renewable Energy

<sup>321</sup> Regional Energy Policy and Planning

<sup>322</sup> Civilian Nuclear Energy

développement d'énergies renouvelables. Le plan prévoit également d'améliorer la compétence des états de l'ASEAN en matière de nucléaire civil<sup>323</sup>.

L'APAEC a été renouvelé à quatre reprises, et a connu des réorientations stratégiques. On constate des réalisations notables dans les divers programmes relevant de la APAEC 1999-2004 : l'adoption du cadre politique global pour la mise en œuvre du projet de réseau électrique de l'ASEAN et de gazoduc trans-ASEAN, ainsi que l'adoption de Feuilles de route énergétiques de l'ASEAN approuvées lors de la 20e AMEM à Bali. L'achèvement du plan directeur du gazoduc trans-ASEAN par l'ASCOPE en Octobre 2000 et présenté au 19ème AMEM-SOME à Bandar Seri, Bagawan, Brunei Darussalam en 2001. La Création de la Coordination de l'Interconnexion du Réseau Électrique Trans-Bornéo. On relève aussi des initiatives pour développer le modèle ASCOPE de vente et d'achat de gaz (GSPA) et des contrats de transport de gaz (GTA)<sup>324</sup>. L'APAEC 2010- 2015 quant à lui, sert de modèle pour l'ASEAN en matière de coopération dans le domaine de l'énergie pour la période 2010-2015 sous le thème « Apporter des politiques Actions : vers une communauté énergétique de l'ASEAN plus propre, plus efficace et plus durable ». L'objectif de l'APAEC 2010-2015, est de renforcer la sécurité et la durabilité énergétique de l'ASEAN. L'APAEC 2010-2015 contient 26 stratégies et 91 actions<sup>325</sup>.

Le thème de l'APAEC 2016-2025<sup>326</sup> « améliorer la connectivité énergétique et l'intégration des marchés de l'ASEAN afin d'assurer la sécurité énergétique, l'accès à l'énergie pour tous à un prix raisonnable et la durabilité du mix énergétique », reflète les éléments centraux de connectivité et de sécurité énergétique. L'APAEC 2016-2025 est mis en œuvre en deux période : 2016-2020, et 2020-2025. L'APAEC 2021-2025 a été adopté à la 33ème réunion des ministres de l'énergie de l'ASEAN (AMEM) en Octobre 2015 à Kuala Lumpur<sup>327</sup>.

On voit donc bien que l'ASEAN depuis 1997, a largement pris conscience du défi énergétique en Asie du Sud-Est en lançant de nombreuses initiatives dans le cadre de « L'ASEAN vison » et de la mise en œuvre de l'APAEC, si bien qu'il est parfois difficile de

---

<sup>323</sup> Sylvie Cornot-Gandolphe, « L'énergie en Asie du Sud-Est. De l'intégration des réseaux à l'intégration des marchés », *Études de l'Ifri*, Ifri, janvier 2017.

<sup>324</sup> (2004-2009) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC), *APAEC Drafting Committee*, le 1 Décembre 2003.

<sup>325</sup> (2010-2015) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC), *APAEC Drafting Comitee*, le 14 décembre 2010.

<sup>326</sup> (2021-2025) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase II, *APAEC Drafting Comitee*, le 23 Novembre 2020.

<sup>327</sup> (2016-2020) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase I, *APAEC Drafting Comitee*, Le 15 décembre 2015.

s'y retrouver tellement les initiatives sont nombreuses et portent à confusion. La sécurité énergétique est un levier pour approfondir l'intégration régionale en Asie du Sud-Est. L'ASEAN a le mérite d'avoir pris de nombreuses initiatives en matière de sécurité énergétique, bien que tardivement, et d'avoir réussi à bien identifier et à compartimenter les défis de la sécurité énergétique.

En résumé, APAEC 1999-2004 était la première phase du plan de mise en œuvre de *l'ASEAN Vision 2020* telle qu'elle a été prévue par le Plan d'action de Hanoï de 1998. Six domaines de programme ont été introduits : 1) le réseau électrique de l'ASEAN (APG) ; 2) Gazoduc trans-ASEAN (TAGP) ; 3) EE&C ; 4) Énergie nouvelle et renouvelable (NRE); 5) Technologies du charbon et du charbon propre (CCT); et 6) Perspectives énergétiques régionales, politique énergétique et analyse environnementale. L'APAEC 1999-2004 a jeté les bases de cadres politiques solides et des modalités de mise en œuvre pour la coopération énergétique. L'APAEC 2004-2009<sup>328</sup> a soutenu l'agenda de coopération énergétique de Vientiane 2004. Parmi les réalisations notables, on peut citer la signature du Memorandum of Understanding (MOU) pour l'APG et l'introduction des prix annuels de l'énergie de l'ASEAN (AEA) pour récompenser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'APAEC 2010-2015, a soutenu l'agenda de coopération énergétique de l'AEC<sup>329</sup> Blueprint 2015. Les réalisations importantes au cours de cette période comprennent : La signature du protocole d'accord entre le secrétaire général de l'ASEAN et l'exécutif Directeur de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) en 2011 à Brunei Darussalam, qui a établi la réunion annuelle des ministres de l'énergie de l'ASEAN (AMEM)-AIE dialogue énergétique ; la signature du protocole d'accord sur "l'instrument d'extension du TAGP" pour un autre mandat de 10 ans jusqu'au 20 mai 2023 ; et, avec un objectif de réduction de 8 % de l'intensité énergétique (par rapport aux niveaux de 2005) et de 15 % part des énergies renouvelables dans le mix total de capacité de production d'électricité installée d'ici 2015<sup>330</sup>. En outre, l'ASEAN a aussi élargi sa coopération énergétique en créant le septième domaine de programme sur l'énergie nucléaire civile (CNE) pour faciliter l'échange d'informations et le renforcement des capacités dans le domaine de l'énergie nucléaire. L'APAEC 2016-2025 est la quatrième et actuelle APAEC

---

<sup>328</sup> (2004-2009) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC), *APAEC Drafting Committee*, le 1 Décembre 2003.

<sup>329</sup> Communauté économique de l'ASEAN.

<sup>330</sup> Fact Sheet of ASEAN Economic Community (AEC) Jakarta, *ASEAN Secretariat*, Mai 2017.

prolongée sur une plus longue période de 10 ans. Le plan de mise en œuvre est divisé en deux phases<sup>331</sup>.

L'APAEC connaît également une coopération multilatérale dans le cadre de l'ASEAN+3 et l'ASEAN +6. Mais aussi avec l'Europe, l'Inde, la Chine le Japon. Les collaborations sont nombreuses et très variées, mais nous nous concentrerons uniquement sur la coopération et les réalisations intra-ASEAN en matière énergétique. Il était important de faire cet éclaircissement pour mieux comprendre le cadre et les instruments de la coopération régionale énergétique de l'ASEAN. Il convient maintenant après avoir étudié le cadre de la coopération énergétique de l'ASEAN de voir quels en sont les résultats.



### Multilateral ASEAN Cooperation for APAEC 2004-2009

- ASEAN + US; ASEAN + Canada
- ASEAN + EU Cooperation
- ASEAN + China Cooperation
- ASEAN + Japan Cooperation
- ASEAN + 3 Cooperation
- ASEAN + Australia Cooperation
- ASEAN + Energy Charter Secretariat
- Initiative for ASEAN Integration (IAI)
- ASEAN + India Cooperation
- East Asia Summit Energy Cooperation Task Force (EAS ECTF)

Document montrant les coopérations multilatérales de l'ASEAN dans le cadre de l'APAEC 2004-2009.

*Source* : Secrétariat de l'ASEAN

4

De plus, L'ASEAN a eu le mérite d'organiser un forum de discussion unique en son genre du moins en Asie du Sud-Est, permettant à la fois de discuter et de prendre des initiatives pour essayer de garantir la sécurité énergétique régionale. Cette initiative est pourtant plutôt méconnue du grand public en Europe.

---

<sup>331</sup> (2021-2025) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase II, *APAEC Drafting Comitee, le 23 Novembre 2020.*

## 5.2...Avec un objectif triple : Développer, intégrer, sécuriser

L'ASEAN power Grid est un instrument qui a pour but d'aider les Etats de l'ASEAN à répondre à la forte croissance d'électricité et améliorer l'accès aux services énergétiques dans la région, il s'applique en renforçant les échanges d'électricité transfrontaliers tout en optimisant les capacités de production d'électricité<sup>332</sup>. Au départ, les interconnexions électriques étaient basées depuis la création du projet sur des bases bilatérales. Depuis 2014, l'ASEAN développe l'interconnexion électrique sur un principe multilatéral, cela lui a permis de développer un commerce électrique à l'échelle sous régionale<sup>333</sup>. L'ASEAN a aussi toujours pour projet de mettre en avant un marché électrique régional fondé sur celui des pays nordiques européens, Nord Pool<sup>334</sup>. A l'origine l'APG avait pour objectif la construction de lignes de transport électriques entre Etats-membres de l'ASEAN. Les responsables des entreprises et les autorités électriques des pays en question coordonnent le développement de l'APG depuis le début de son lancement. En 2008, l'APGCC<sup>335</sup> *APG consultative comitee* a été créée pour superviser le développement et les projets de ce dernier. Le rapport AIMS II a conclu qu'il était économiquement viable de construire un réseau d'électricité au sein de l'ASEAN, ce même rapport a identifié trois sous-systèmes géographiquement distincts<sup>336</sup>. Les projets réalisés ont été relativement lents, sur 48 projets de lignes on compte en 2016 seulement 12 lignes de transports transfrontalières reliant la Malaisie à Singapour, la Thaïlande et l'Indonésie, la Thaïlande et le Cambodge. Ces lignes transfrontalières ont permis aux pays membres de l'ASEAN de réaliser de nombreuses économies<sup>337</sup>.

Après des interconnexions transfrontalières dans un cadre bilatéral, l'APG a permis de s'orienter vers des interconnexions multilatérales. En 2014, lors de la 32<sup>ème</sup> AMEM les

---

<sup>332</sup> Sylvie Cornot-Gandolphe, « L'énergie en Asie du Sud-Est. De l'intégration des réseaux à l'intégration des marchés », *Études de l'Ifri*, Ifri, janvier 2017.

<sup>333</sup> (2010-2015) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC), *APAEC Drafting Comitee*, le 14 décembre 2010.

<sup>334</sup> Le Nord Pool Spot est une bourse fondée en 2002 gérant le plus grand marché d'énergie électrique d'Europe. Le Nord Pool Spot appartient aux sociétés nationales de gestion de réseau de transport Fingrid, Energinet, Statnett, Svenska Kraftnät, Elering, Litgrid et AST. Il possède les filiales Nord Pool AB et Nord Pool Finland Oy.

<sup>335</sup> APG consultative comitee

<sup>336</sup> Le système Nord (Cambodge, Laos, Myanmar, Thaïlande et Vietnam), le système sud (Malaisie, Singapour, Batam et Sumatra), et le système Est (Sarawak, Kalimantan oriental et occidental, Sabah, Brunei, et les Phillipines)

<sup>337</sup> Sylvie Cornot-Gandolphe, « L'énergie en Asie du Sud-Est. De l'intégration des réseaux à l'intégration des marchés », *Études de l'Ifri*, Ifri, janvier 2017.

ministres de l'ASEAN ont approuvé le projet PIP<sup>338</sup> impliquant quatre pays : le Laos, la Thaïlande, la Malaisie et Singapour. Ce projet prévoyait le commerce électrique entre le Laos et Singapour, via les réseaux électriques thaïlandais et malaisien. Ce projet a jeté les bases d'un commerce multilatéral d'électricité et ouvert la voie à des futurs projets d'intégration multilatérale de l'ASEAN<sup>339</sup>. Le LTMS-PIP a ouvert la voie au commerce transfrontalier d'électricité jusqu'à 100 MW d'hydroélectricité. Le premier commerce multilatéral d'électricité a commencé après la signature de l'*Energy Accord d'achat et de transport (EPWA)* par le Laos, la Thaïlande et la Malaisie en 2017. Un total de 30,2 GWhs d'électricité a été échangé dans le cadre du LTMS-PIP Phase I et II, à compter d'août 2020. Un accord complémentaire au EPWA a été signé par les entreprises de services publics des trois pays pour augmenter la capacité énergétique engagée passant de 100 MW à 300 MW pour une durée de 2 ans<sup>340</sup>. Il y a actuellement des discussions entre les laotiens, la Thaïlande, la Malaisie et Singapour, pour étendre ce commerce d'électricité à Singapour dans le cadre de la prochaine phase du LTMS-PIP. Plusieurs études réalisées par les experts de l'ASEAN sur l'intégration électrique régionale et le commerce multilatéral de l'électricité APG ont montré la faisabilité d'un commerce multilatéral de l'électricité<sup>341</sup>.

L'APG a permis d'augmenter considérablement le commerce transfrontalier d'électricité au sein de l'ASEAN. Le Laos et la Thaïlande ont quadruplé leurs exportations d'électricité entre 2000 et 2014. L'intégration régionale du marché de l'électricité a permis d'augmenter la sécurité énergétique et la fiabilité du réseau de la région. Un système intégré est plus fiable car il permet pour les états-membres d'avoir accès à plus de ressources énergétiques qui sont plus diversifiées. De fait, il y a de meilleures réponses aux besoins nationaux. Ce réseau intégré permet aussi d'avoir accès à une électricité plus abordable, car il facilite l'utilisation de manière plus efficace des moyens de production disponibles et le développement de sources plus efficaces. Ce réseau intégré a également permis d'améliorer l'accès à l'électricité et la durabilité des approvisionnements.

---

<sup>338</sup> *Power integration project.*

<sup>339</sup> LTMS

<sup>340</sup> (2021-2025) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase II, *APAEC Drafting Comitee, le 23 Novembre 2020.*

<sup>341</sup> *Ibid.*

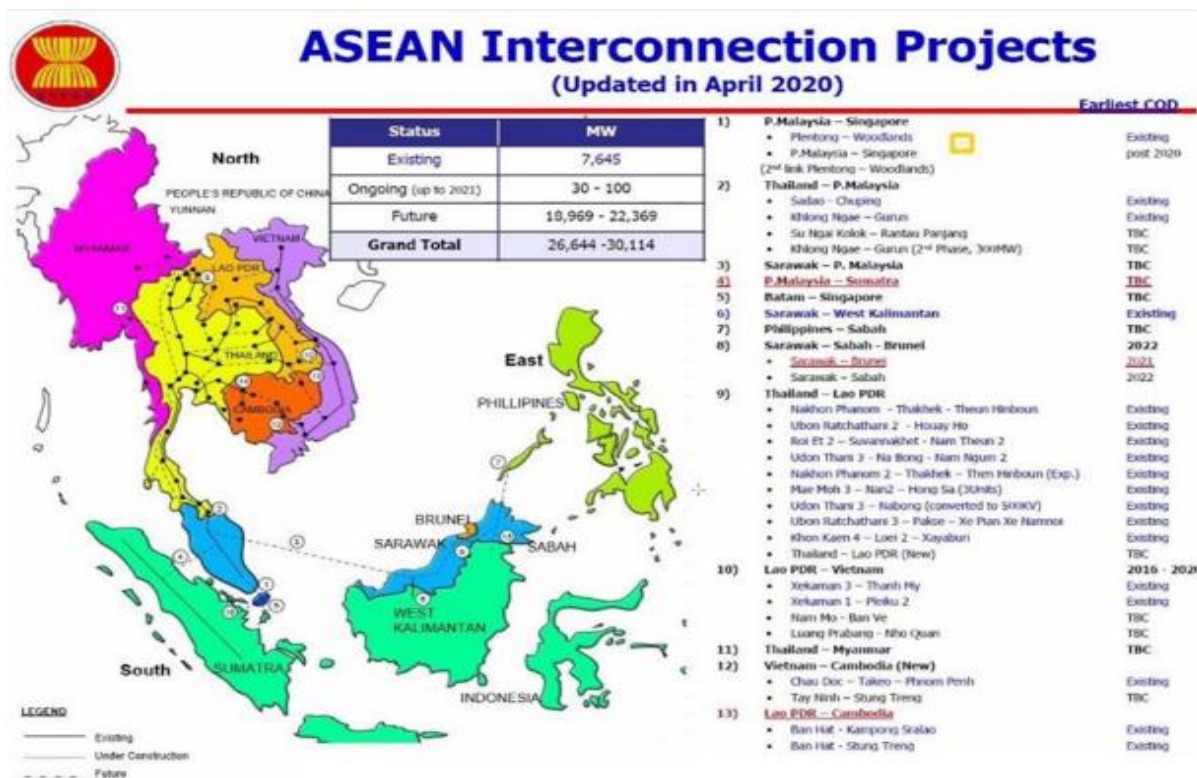


Figure 4. ASEAN Power Grid Interconnection Project Status

*Source:* (2021-2025) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase II, *APAEC Drafting Comitee, le 23 Novembre 2020.*

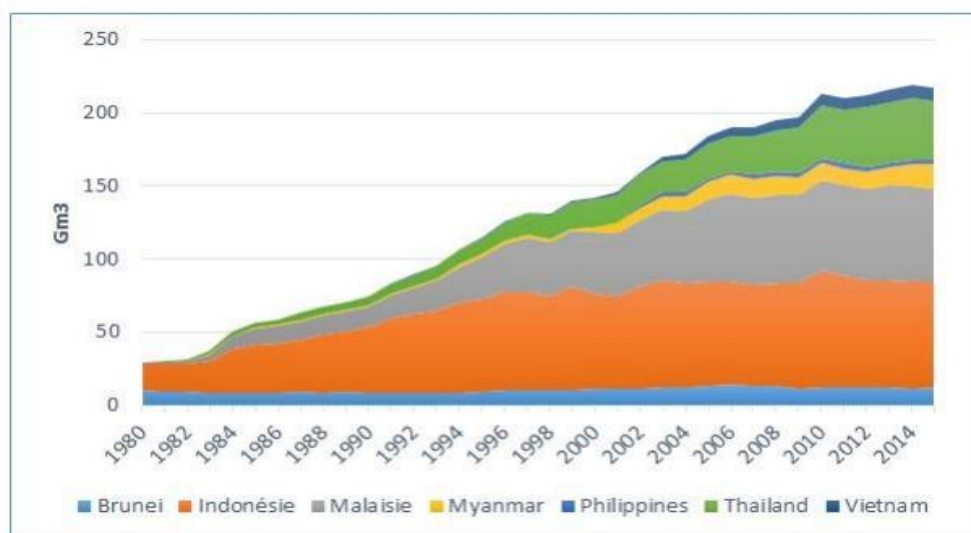
Le *Trans-ASEAN Pipeline* visait à l’origine l’interconnexion par gazoducs du réseau gazier de la région, cependant les évolutions de l’industrie gazière régionale et internationale ont conduit à une réorientation stratégique du projet. Face à la montée en puissance des importations régionales de GNL, le projet a été remanié en 2013 pour intégrer l’accès aux terminaux de regazéification du GNL. Sa nouvelle orientation vise aussi à améliorer la connectivité gazière de la région pour accroître la sécurité énergétique des pays de l’ASEAN et améliorer l’accessibilité au gaz naturel, favorisant l’utilisation du gaz dans la région<sup>342</sup>. Nous l’avons vu, les grands projets d’exportations du GNL remontent aux années 1970<sup>343</sup> par l’intermédiaire du Brunei, l’Indonésie, et la Malaisie<sup>344</sup>. Mais depuis 2010 la production s’est essoufflée du fait du coût élevé de développement des réserves.

<sup>342</sup> (2010-2015) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC), *APAEC Drafting Comitee*, le 14 décembre 2010.

<sup>343</sup> J.-R. Chaponnière, « L’ASEAN : réussite politique, échec économique ? », *Économie internationale*, n° 57, 1994, p. 35-61

<sup>344</sup> L’Indonésie était jusqu’en 2006 le premier pays exportateur de GNL au monde, il a été dépassé par le Qatar.

**Graphique 3 : Production de gaz naturel en Asie du Sud-Est**



Source : CEDIGAZ.

Le projet TAGP a été formalisé en Juillet 2002 lors de la 20<sup>ème</sup> AMEM à Bali dans l’optique de renforcer la sécurité des approvisionnements et la coopération économique en Asie du Sud-Est. Ce projet a débouché sur un protocole entré en vigueur en 2004, pour une durée de 10 ans et prolongé de 10 ans jusqu’en 2024. Le plan initial du TAGP prévoyait la construction de sept interconnexions majeures de 4500Km. Cependant, à partir de 2013 le TAGP a évolué vers le GNL comme source d’approvisionnement de la région. C’est lors du 31<sup>ème</sup> AMEM en 2013 à Bali que cette réorientation a été approuvée. L’objectif reste le même qu’à l’origine, mais au lieu de se focaliser sur l’acheminement des gaz vers les centres de consommation uniquement par gazoducs, désormais le TAGP vise à acheminer les gaz vers les centres de consommation quels que soient les moyens. De plus, le nouveau plan d’action du projet inclut des mesures supplémentaires pour renforcer la sécurité de l’approvisionnement du GNL, ce qui constitue un élément de réussite important pour le TAGP<sup>345</sup>. Le Conseil de l’ASEAN sur le pétrole (ASCOPE), composé des chefs des compagnies pétrolières et gazières ou les entités nationales responsables du pétrole et du gaz dans chacun des pays membres, mettent en œuvre le TAGP<sup>346</sup>.

Dans le cadre du TAGP (le modèle d'accord de vente et d'achat de GNL -SPA-), le TAGP a relié six AMS par 13 gazoducs d'une longueur totale de 3 631 km et neuf terminaux de

<sup>345</sup> Sylvie Cornot-Gandolphe, « L’énergie en Asie du Sud-Est. De l’intégration des réseaux à l’intégration des marchés », *Études de l’Ifri*, Ifri, janvier 2017.

<sup>346</sup> (2021-2025) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase II, *APAEC Drafting Comitee*, le 23 Novembre 2020.



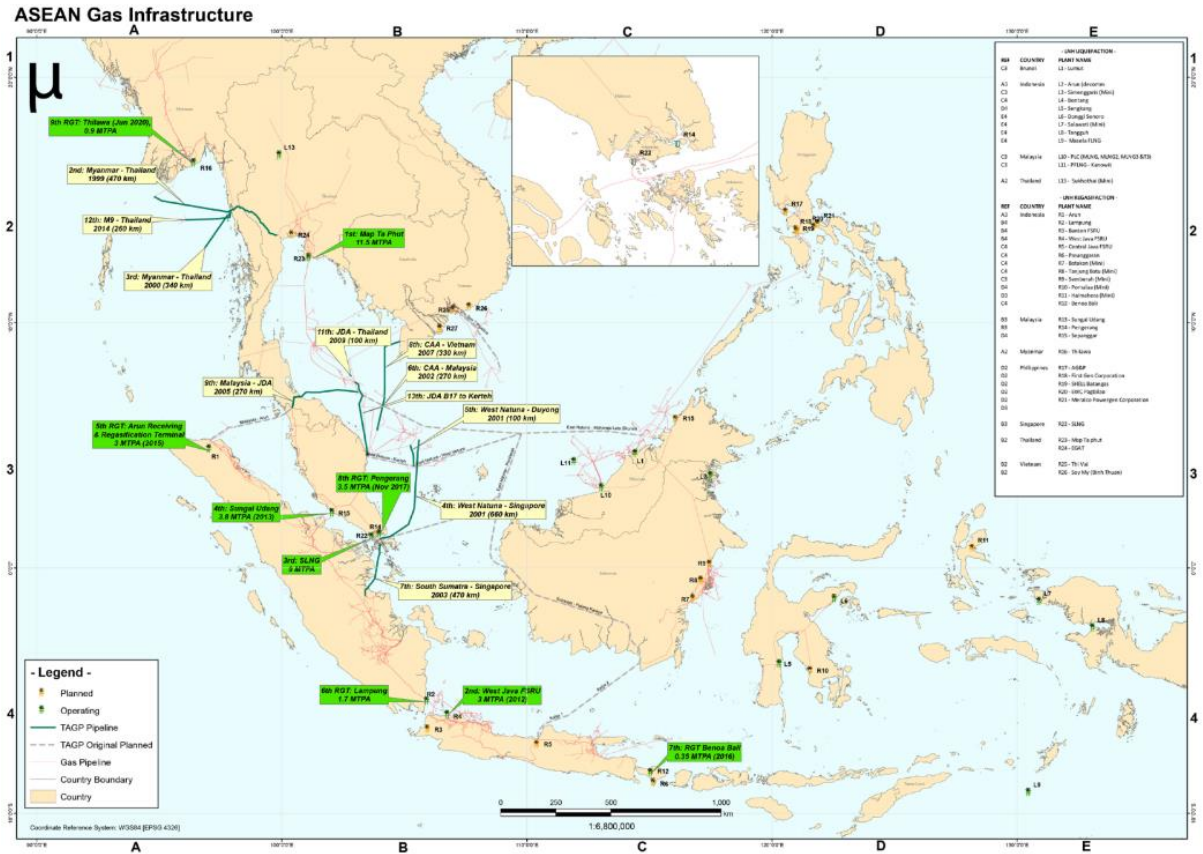
regazéification du GNL (RGT) d'une capacité totale combinée de 38,75 MTPA. L'ASCOPE a également une initiative en cours pour développer une information consolidée sur l'infrastructure gazière de l'ASEAN. Le terminal GNL de Singapour a été le premier en Asie à obtenir un accès ouvert et à devenir un terminal multi-utilisateur en 2016. Compte tenu de la demande croissante de gaz naturel et de GNL, la stratégie de l'ASCOPE dans la phase II de l'APAEC est de continuer à développer le gaz naturel et le GNL. L'APAEC Phase II a pour objectif de continuer à améliorer l'accessibilité et la connectivité du gaz et du GNL par le biais de gazoducs et de réseaux de distribution. Les actions qui devraient apparaître dans les prochaines années comprennent le développement d'au moins un nouveau terminal de regazéification du GNL (RGT) ou un gazoduc transfrontalier, pour maintenir et mettre à jour le réseau de gazoducs. Pour faciliter le développement d'un marché commun du gaz, renforcer la coopération technologique régionale sur le gaz afin d'améliorer la préparation commerciale et infrastructurelle, et enfin la promotion du soutien aux échanges intra-ASEAN avec l'accès ouvert aux infrastructures gazières (si possible) ; tout en veillant à l'importation de GNL à travers l'ensemble des pays de l'UE.

Table 3. Outcome-based Strategies and Action Plans for Trans-ASEAN Gas Pipeline 2021-2025

|  |   |
|--|---|
| <b>OBS 1. Enhance gas &amp; LNG connectivity via pipeline and regasification terminals.</b>  |   |
| <b>Action Plan 1.1</b>   | Support the development of at least one (1) new LNG regasification terminal (RGT) or cross border gas pipeline by 2025  |
| <b>Action Plan 1.2</b>   | Develop consolidated information (technical database) on ASEAN gas infrastructure   |
| <b>OBS 2. Enhance gas &amp; LNG accessibility via pipeline and regasification terminals.</b> |   |
| <b>Action Plan 2.1</b>   | Identify support required from ASEAN Government with regard to small scale LNG and LNG bunkering  |
| <b>Action Plan 2.2</b>   | Strengthen regional cooperation to promote technology and knowledge transfer among AMS to improve commercial and infrastructure readiness   |
| <b>OBS 3. Support the development of a common gas market for ASEAN</b>                       |   |
| <b>Action Plan 3.1</b>   | Develop communication strategies on the full value of gas and gas-related infrastructures to promote gas advocacy   |
| <b>Action Plan 3.2</b>   | Enhance the capacity of the gas advocacy stakeholders to facilitate the development of common gas market and build capacity and capability of the national oil companies and stakeholders |

*Source:* (2021-2025) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase II, APAEC Drafting Committee, le 23 Novembre 2020.

Depuis le lancement de l'APG et du TAGP, on peut dire que dans l'ensemble ces deux projets ont permis une meilleure interconnexion physique des réseaux électriques et gaziers. Cependant, les contraintes institutionnelles et financières ont empêché la réalisation de l'objectif initial d'établir des réseaux régionaux intégrés entre les états-membres de l'ASEAN. Ces projets ont rencontré des défis importants.



Sources: (2021-2025) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase II, APAEC Drafting Comitee, le 23 Novembre 2020.

### 5.3 Les difficultés de la coopération énergétique régionale

Malgré les efforts, la coopération énergétique régionale mise en place par l'ASEAN connaît des limites. Notamment car l'interconnexion physique des réseaux gaziers et électriques est confrontée à des contraintes d'ordre institutionnelles et financières, ce qui empêche d'atteindre l'objectif des réseaux régionaux intégrés. De plus les difficultés rencontrées par l'ASEAN en matière de sécurité ont des conséquences sur l'approvisionnement des ressources énergétiques essentielles pour la région, celle-ci sont dépendantes en grande partie du détroit de Malacca qui est une véritable « porte océane »<sup>347</sup>. Face à ces difficultés, l'ASEAN a recours à des partenaires extérieurs<sup>348</sup> et à des acteurs privés pour garantir la sécurité énergétique de la région.

D'abord, les états de l'ASEAN sont confrontés à des défis dans la réalisation de l'intégration du marché électrique pour accroître la sécurité et la durabilité des approvisionnements. La plupart des pays de l'ASEAN sont des pays en cours de développement qui n'ont pas les capacités financières et institutionnelles pour mener à bien de ses projets. Les investisseurs privés<sup>349</sup> présents dans la région se sont surtout concentrés sur l'expansion des capacités de production d'électricités au niveau local, plutôt que sur l'expansion de systèmes de distributions et de transports au niveau régional. De surcroît, une grande partie des interconnexions bilatérales existantes a été réalisée grâce à des subventions internationales. Excepté les interconnexions entre le Laos et la Thaïlande, les interconnexions n'offrent pas aux acteurs privés de rentabilités suffisantes : soit parce que le prix de l'électricité est trop bas, soit parce qu'il n'y a pas de demandes suffisantes pour justifier des investissements qui garantiraient une sécurité de l'approvisionnement en électricité de la région<sup>350</sup>.

Le manque de moyen financier de l'ASEAN reste donc une entrave majeure au développement d'un réseau régional intégré. Il faut aussi souligner qu'il existe de nombreux problèmes techniques, tels que la fréquence, la tension et la variation des charges. L'ASEAN a les moyens de résoudre ces problèmes seulement si elle réalise d'importants efforts pour lever les barrières institutionnelles comme le manque d'harmonisation des normes techniques et de

---

<sup>347</sup> Fau, Nathalie. « Les enjeux économiques et géostratégiques du détroit de Malacca », *Géoéconomie*, vol. 67, no. 4, 2013, pp. 123-140.

<sup>348</sup> L'Europe, le Japon, la Chine, les Etats-Unis principalement.

<sup>349</sup> Notamment PTTEP, Chevron, TOTAL.

<sup>350</sup> Sylvie Cornot-Gandolphe, « L'énergie en Asie du Sud-Est. De l'intégration des réseaux à l'intégration des marchés », *Études de l'Ifri*, Ifri, janvier 2017.

fiabilité de réseaux<sup>351</sup>. En effet, les différences de structure de marché au niveau national et d'intérêts des partis sont différentes selon les pays, ce qui empêche la mise en place d'un ordre juridique et réglementaire harmonieux au niveau national. Si Brunei, le Laos, le Cambodge, et le Myanmar ont des entreprises d'électricités publiques intégrées verticalement, l'Indonésie, le Vietnam, la Malaisie et la Thaïlande ont recours à un mix entre investisseurs privés et entreprises publiques. Ainsi, toutes les interconnexions existantes doivent prendre en compte des situations et des réglementations nationales différentes, ce qui complique fortement leur développement.

L'ASEAN a tenté d'apporter des réponses à ces défis. Pour essayer d'harmoniser les pratiques réglementaires des différents états et les différents standards techniques, l'ASEAN a mis en place en 2012 l'AERN<sup>352</sup> pour étudier cette question et faciliter le développement du commerce régional d'électricité et de gaz. De plus, les groupes de travail de l'HUPUA ont réalisé des études sur ce sujet conjointement avec leurs homologues de la BDA<sup>353</sup>. L'attitude des états membres à l'égard de la sécurité énergétique est en contradiction avec les objectifs recherchés. Certains pays ont réduit la contribution des sources nationales d'électricités aux profits des importations, alors que l'objectif premier était d'essayer d'arriver à une autosuffisance. L'APAEC 2016-2025, surtout dans sa phase II, propose des solutions à ces problèmes. L'HAPUA a intensifié ses efforts pour harmoniser les pratiques juridiques et réglementaires, les normes techniques et identifier les modèles de financement possibles, y compris l'examen des recommandations de l'étude de la BAD visant à établir l'institution de l'opérateur du système de transmission APG. L'HAPUA a également ouvert des études de faisabilité pour les promoteurs de projets individuels dans le cadre des études de faisabilité sur les infrastructures. Également, en ce qui concerne les questions réglementaires et juridiques, l'HAPUA coopère désormais avec le réseau de réglementation de l'énergie de l'ASEAN (AERN), pour mener à bien diverses études : telles que l'imposition et la tarification pour les transactions transfrontalières et le règlement sur la participation publique-privée dans les projets APG<sup>354</sup>. Au cours de cette période, HAPUA a également entamé l'étude du plan directeur d'interconnexion de l'ASEAN (AIMS) III afin de définir l'infrastructure d'interconnexion nécessaire pour permettre l'expansion de la production d'électricité<sup>355</sup>. L'ASEAN prévoit donc

---

<sup>351</sup> Ibid.

<sup>352</sup> *ASEAN Energy Regulator Network*

<sup>353</sup> Banque de développement Asiatique

<sup>354</sup> (2021-2025) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase II, *APAEC Drafting Committee*, le 23 Novembre 2020

<sup>355</sup> Ibid.

une optimisation des ressources énergétiques au sein de la région, et a créée deux nouvelles entités en 2018 : un opérateur de transport de l'APG<sup>356</sup> et un groupe d'exploitation des réseaux de production<sup>357</sup>.

Le détroit de Malacca occupe une place centrale dans le système de transport mondial, c'est un couloir incontournable de la circulation maritime vers l'Asie. Un point stratégique majeur pour le commerce mondial. Ce long couloir maritime de 930 km situé entre la péninsule Malaise et l'île indonésienne de Sumatra, et reliant le détroit de Singapour et la mer de Chine méridionale, au sud, à la mer d'Andaman, est traversé par deux routes maritimes majeures. La première, la plus importante est la plus ancienne et la plus grande voie de navigation qui relie l'Europe à la mer de Chine méridionale depuis le canal de Suez via la mer rouge. La seconde route maritime, a pour source le détroit d'Ormuz et le golfe Arabo-Persique. Elle dessert de nombreux ports d'Asie Méridionale<sup>358</sup> : Karachi, Bombay, côte de Malabar, Colombo, golfe de Bengale) avant de se rendre vers l'Asie du Sud Est. Plus globalement, cette route connecte le Moyen Orient à l'Asie. Via son port de Kelang, ce détroit a pris une importance stratégique de premier ordre, en devenant la route principale d'approvisionnement d'hydrocarbure de deux des plus gros consommateurs de pétrole de la région : la Chine et le Japon. Tout fois cela profite aussi pays de l'ASEAN<sup>359</sup>. Cette artère vitale pour le commerce intrarégional, qui dépasse désormais en volume le commerce transatlantique, doit faire face depuis le début des années 1990 à des problèmes de sécurité maritime cruciaux. Cet important trafic maritime, et l'étroitesse du détroit dans sa partie méridionale (16,2 Km) ont fait de ce corridor une zone de forte activité pour les pirates et les terroristes, profitant des nombreuses mangroves et zones inhabitées dans la région<sup>360</sup>. Depuis 2012, on observait une petite augmentation des attaques pirates dans le détroit, imputables à la hausse des prix du pétrole. Ce contexte économique difficile pousse les pirates à se risquer à des attaques plus dangereuses, ou tout simplement à augmenter leur activité. Alors que la période 2016-2018 voit très peu d'attaques, un nouveau pic est observable en 2019 et se poursuit en 2020, passant de 29 à 34 attaques<sup>361</sup>. Les concurrences entre états membres et l'échec des tentatives de sécurisation du détroit de Malacca

---

<sup>356</sup> APG transmission system operator

<sup>357</sup> APG Generation and Transmission System Operating Group

<sup>358</sup> Pierre Emery « Questions sécuritaires dans le détroit de Malacca », *Revue Défense Nationale*, vol. 793, no. 8, 2016, pp. 76-82.

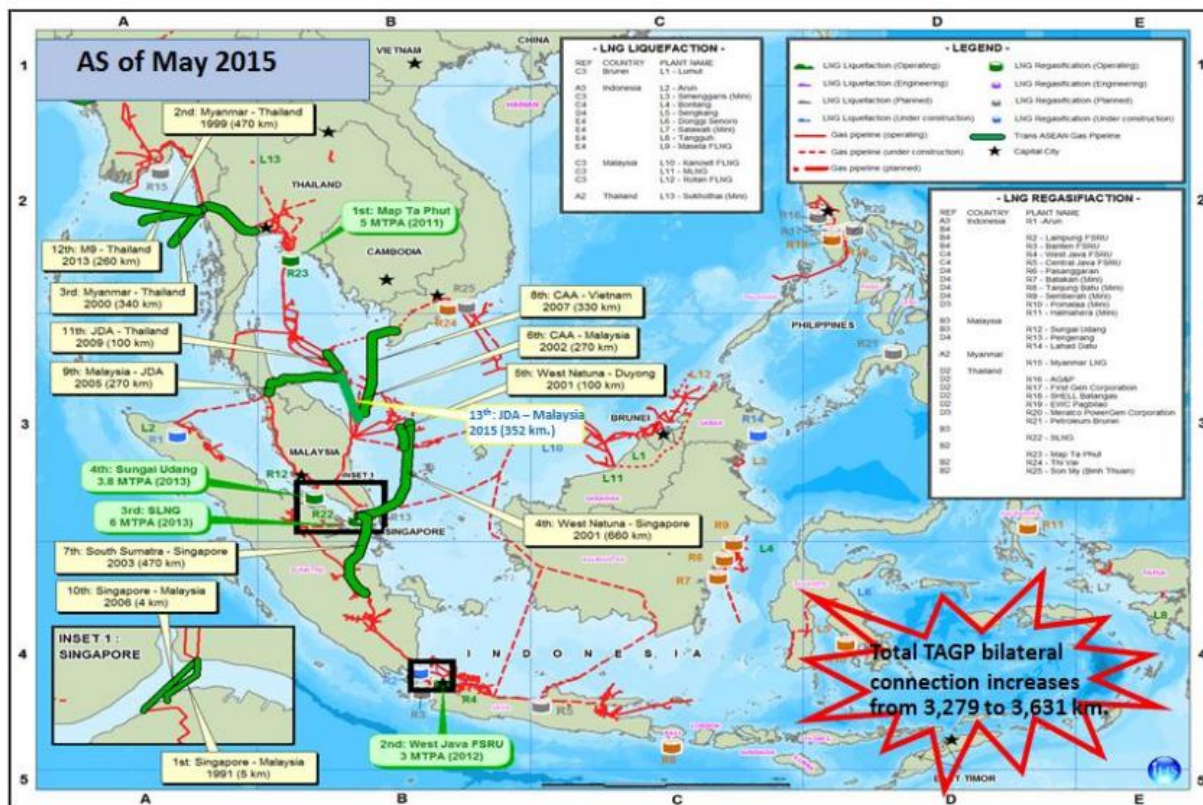
<sup>359</sup> Fau, Nathalie. « Les enjeux économiques et géostratégiques du détroit de Malacca », *Géoéconomie*, vol. 67, no. 4, 2013, pp. 123-140.

<sup>360</sup> Karsten Von Hoesslin, « The Economics of piracy in south East Asia », *The Global Initiative Against Transnational Organised Crime*, 2016.

<sup>361</sup> ReCAAP ISC Annual Report 2021.

par l'ASEAN, a provoqué des incertitudes économiques particulièrement sur l'approvisionnement des ressources énergétiques comme le pétrole. Ce qui constitue pour l'ASEAN un échec dans sa quête de sécurité énergétique en Asie du Sud-Est.

**Carte 3 : Les interconnexions gazières du TAGP**



Source : ASCOPE.

Cette carte montrant les interconnexions gazières existantes du TAGP en Mai 2015 montre bien qu'elles sont réalisées, malgré leur nombre important, dans un cadre bilatéral. Réaliser des interconnexions gazières dans un cadre multilatéral est un défi et un objectif pour l'ASEAN qui doit l'amener à jouer un rôle de plus en plus croissant dans la sécurité énergétique régionale.

Le projet de créer un réseau gazier ASEAN intégré, rencontre des difficultés tout aussi élevées<sup>362</sup>. Le TAGP comme nous l'avons vu s'est développé, mais pas dans le sens d'un réseau intégré, suivant des interconnexions essentiellement bilatérales. La création d'un réseau intégré gazier via des gazoducs reposait uniquement sur l'exploitation du champ gazier géant d'East Natuna<sup>363</sup>. Cependant l'exploitation de ce champ s'est avérée extrêmement complexe et l'extraction difficile et coûteuse. La production du gaz n'est ainsi pas attendue avant 2025/2030. Ainsi, le retard accumulé sur l'exploitation du champ empêche la réalisation du TAGP. De plus, l'Indonésie a manifesté à plusieurs reprises vouloir nationaliser le champ d'East Natuna pour le réserver aux besoins du marché indonésien. Comme pour le marché d'électricité, la complexité géographique de la région, les barrières techniques et réglementaires (qualité du gaz et absence d'accès des autres états au réseau), économiques, juridiques et commerciales empêchent la création d'un réseau régional intégré de gazoducs. Les prix du gaz artificiellement bas et les réglementations peu avantageuses ont entravé la production du gaz et entraîné des pénuries récurrentes, ce qui a conduit les pays de l'ASEAN à se tourner vers le GNL et le charbon<sup>364</sup>. Le déclin des productions nationales, les incertitudes liées à l'exploitation du champ gazier géant d'East Natuna et les importations toujours plus croissantes ont remis en cause le plan initial du TAGP qui a conduit à une réorientation stratégique de ce dernier fondé sur le GNL et la sécurité de l'approvisionnement<sup>365</sup>, que nous avons déjà abordé précédemment.

Pour le moment, l'APG et le TAGP ne constituent donc pas un marché intégré mais des interconnexions bilatérales entre pays membres de l'ASEAN, même si des progrès ont été effectués et que d'autres sont en projet ou en cours de réalisation. Malgré des initiatives, le bilan de ses projets est limité. Les réorientations stratégiques des projets ont ouvert la voie à des progrès prometteurs, ceux-ci se focalisent sur des projets aux bases multilatérales. Ces projets en cours de développement devraient à la région d'arriver à une intégration dans un marché énergétique. D'autant plus que les volontés politiques des gouvernements de l'ASEAN pour arriver à cet objectif sont très fortes. On peut accorder à l'ASEAN le fait de prendre des initiatives en matière de sécurité énergétique en Asie du Sud-Est, même si ces dernières ne sont

---

<sup>362</sup> Benoit Lacroix, « Le Sud-Est asiatique, un paysage énergétique contrasté », *centrale énergies*, flash n°44, Avril 2015.

<sup>363</sup> Il a été découvert en 1970 par Agip, il se situe dans le bassin du grand Sarawak au Nord de Jakarta. Il est le plus grand champ gazier d'Asie du Sud-Est avec des réserves exploitables estimées à 1300 Gm<sup>3</sup>. (Source : J.-R. Chaponnière, « L'ASEAN : réussite politique, échec économique ? », *Économie internationale*, n° 57, 1994, p. 35-61).

<sup>364</sup> Sylvie Cornot-Gandolphe, « L'énergie en Asie du Sud-Est. De l'intégration des réseaux à l'intégration des marchés », *Études de l'Ifri*, Ifri, janvier 2017.

<sup>365</sup> (2010-2015) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC), *APAEC Drafting Comitee*, le 14 décembre 2010.

pas toujours bien coordonnées et rencontrent de nombreux obstacles. L'intégration des marchés de l'énergie, afin de renforcer la sécurité énergétique grâce à une allocation plus efficace des ressources des pays membres, reste l'un des objectifs principaux de l'ASEAN. Elle s'en est donné les moyens à travers la construction de nombreux instruments, réalisations et plans d'actions depuis la fin des années 1990. D'ailleurs, la préparation de la phase I de l'APAEC 2026-2035 sera lancée en 2023, en tenant compte des différents aspects de la mise en œuvre et des progrès de la phase II de l'APAEC : 2021-2025. Nous attendons avec une grande attention ce plan compte tenu des nouveaux défis auxquels l'ASEAN est confrontée en matière de sécurité énergétique. Il devrait réaffirmer la volonté de l'ASEAN d'augmenter la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique pour poursuivre et pousser la transition énergétique de la région, ce qui constitue un deuxième levier majeur pour la sécurité énergétique en Asie du Sud-Est.



## **Chapitre 6 : La transition énergétique en Asie du Sud-Est, une étape inévitable pour garantir la sécurité énergétique ?**

### **6.1 La nécessaire transition énergétique pour faire face à la forte croissance économique de la région : objectif, diversifier le mix énergétique**

Les pays de l'ASEAN, apparaissent rarement parmi les leaders de la transition énergétique. Le rôle de l'Association dans ce domaine est d'ailleurs largement méconnu, pourtant l'ASEAN a pris conscience que la transition énergétique et la diversification du mix énergétique, au-delà de l'intégration des réseaux électriques et gazier de la région, est une étape essentielle pour garantir la sécurité énergétique en Asie du Sud-Est<sup>366</sup>. Nous l'avons vu, la croissance de la demande énergétique des pays de l'ASEAN et les défis auxquels les États membres sont confrontés dans un contexte de transition énergétique, font émerger des stratégies de développement et de coopération énergétique intra-ASEAN. Il s'agit d'une réponse collective aux défis énergétiques de l'ASEAN à travers, entre autres, le développement des énergies renouvelables. C'est dans ce contexte, que les projets d'énergies s'inscrivent avec comme objectif à long terme, une transition énergétique qui tend globalement vers un système énergétique plus durable<sup>367</sup>.

Le développement économique de l'ASEAN s'accompagne d'une hausse de la consommation d'énergie de 3,4 % en moyenne annuelle depuis 2000, qui devrait selon les experts poursuivre à 2,2 % par an en moyenne jusqu'en 2040. L'énergie est produite aux trois quarts à partir de sources fossiles, de pétrole (35 %), de charbon (21 %) et de gaz (19 %)<sup>368</sup>. L'Asie du Sud-Est fait face à des besoins énergétiques toujours plus pressants et à la nécessité d'assurer une croissance durable et décarbonée. Les principaux États de la région sont contraints de gérer leur transition énergétique pour assurer leur prospérité économique.

Cela se fait toujours dans le cadre de l'APAEC pour relever les défis de la croissance énergétique durable et du changement climatique. À cette fin, l'ASEAN a élaboré et mis en œuvre plusieurs initiatives en matière d'énergies renouvelables, telles que les biocarburants et les programmes d'énergie solaire photovoltaïque, tout en promouvant l'ouverture des échanges,

---

<sup>366</sup> Holleaux, Didier. « Les enjeux de la transition énergétique en Asie du Sud-Est », *Revue internationale et stratégique*, vol. 113, no. 1, 2019, pp. 145-153.

<sup>367</sup> Mottet, Éric. « La transition énergétique en Asie du Sud-Est », *Hérodote*, vol. 176, no. 1, 2020, pp. 97-111.

<sup>368</sup> Clément PAYEROLS, « Les défis de la transition énergétique en ASEAN », *Trésor-Eco* n°263, , aout 2020.

la facilitation et la coopération dans le secteur des énergies renouvelables. Le déploiement des technologies d'énergies renouvelables par l'ASEAN, était initialement basé sur des politiques de réduction de la consommation de pétrole, mais a ensuite inclus des politiques visant à atténuer les impacts environnementaux de l'utilisation des combustibles fossiles, y compris les effets potentiels du changement climatique. Le RE<sup>369</sup> programme est chargé de la mise en œuvre des programmes d'énergie renouvelable afin d'accroître la diversité de l'approvisionnement énergétique et de réduire l'impact environnemental de l'utilisation de l'énergie dans la région. Le 1<sup>er</sup> APAEC 2004-2009, affirmait le fait que le déploiement judicieux des énergies renouvelables accélérerait le développement économique et social de l'ASEAN. Pour les acteurs de l'Association, les énergies renouvelables sont considérées comme le bon candidat pour compléter les combustibles fossiles afin de soutenir le développement énergétique durable. Il était également envisagé que, d'ici la fin de la période couverte par le plan, des politiques claires et des plans réactifs soient mis en place pour la commercialisation des ER soient abordés<sup>370</sup>. Cela devait passer par l'élaboration d'un cadre politique et institutionnel pour le développement du programme RE, la promotion du développement et la contribution des énergies renouvelables à l'approvisionnement énergétique, renforcer la mise en réseau des énergies renouvelables et promouvoir l'utilisation de biocarburants<sup>371</sup>.

A travers ce programme on observe des progrès croissants de l'ASEAN dans l'utilisation des énergies renouvelables. Les progrès constants dans le déploiement des projets d'énergie renouvelable (ER) a permis à l'ASEAN d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le total de l'énergie primaire à 13,9 % en 2018. Cependant, les dirigeants de l'ASEAN reconnaissent eux-mêmes qu'il reste encore beaucoup à faire dans le cadre du domaine de programme des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs fixés. Soit l'objectif ambitieux de 23 % d'énergies renouvelables dans l'approvisionnement total en énergie primaire d'ici 2025. Un protocole d'accord a été signé entre l'ACE et l'Agence nationale pour le développement de la science et de la technologie (NSTDA) en Thaïlande, lors de la 37e édition de l'AMEM, en 2019 afin de soutenir l'utilisation accrue des biocarburants et de la bioénergie, et le développement des capacités des ressources humaines<sup>372</sup>.

---

<sup>369</sup> *Renewable Energy*

<sup>370</sup> (2004-2009) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC), *APAEC Drafting Comitee*, le 1 décembre 2003.

<sup>371</sup> *Ibid.*

<sup>372</sup> (2021-2025) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase II, *APAEC Drafting Comitee*, le 23 Novembre 2020

L'ASEAN reconnaît que les énergies renouvelables contribuent à l'accélération de la transition énergétique, soutiennent les efforts de lutte contre le changement climatique dans le cadre de l'accord de Paris et répondent aux exigences du développement durable. L'ASEAN a élaboré des politiques et des initiatives visant à passer à des technologies d'ER à faible émission de carbone qui sont d'un meilleur accès et d'une plus grande durabilité pour tous. Ils ont de l'Association, au fil des années, une destination privilégiée pour les investissements étrangers par le biais d'IDE<sup>373</sup>, dans le secteur des énergies renouvelables. La coopération régionale en matière d'énergies renouvelables nécessite donc le renforcement des capacités, le partage d'informations, le transfert de technologies, la facilitation des investissements, et le développement du marché, qui sont tous des éléments essentiels de l'énergie durable. Le RE-SSN joue un rôle essentiel pour soutenir l'ASEAN dans la transition énergétique, en veillant à ce que les énergies renouvelables connaissent une croissance vigoureuse et soient un catalyseur de l'accès à l'énergie pour tous les habitants de la région. Cela afin que ces énergies puissent garantir la sécurité énergétique de la région<sup>374</sup>.

L'ASEAN a mis en œuvre diverses initiatives visant à exploiter le potentiel des sources d'énergie renouvelables telles que les énergies éoliennes, solaires, hydroélectriques, géothermiques, et la bioénergie. L'ASEAN assiste à la montée en puissance des IDE et de la coopération technique dans le domaine des énergies renouvelables, elle a alors réussi à atteindre une part de 13,9 % d'ER dans l'offre totale d'énergie primaire de l'ASEAN en 2018. L'objectif visé pour les énergies renouvelables est une part de 23 % dans l'approvisionnement total en énergie primaire d'ici à 2025. Plusieurs études et activités de renforcement des capacités ont également été menées pour promouvoir les aspects techniques et financiers des projets d'énergie renouvelable. De plus l'ASEAN a aussi créé des forums de discussions plus larges sur le développement des énergies renouvelables en Asie du Sud-Est dans le cadre de l'ASEAN+3 et l'ASEAN+6.

---

<sup>373</sup> Investissement direct à l'étranger

<sup>374</sup> (2021-2025) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase II, *APAEC Drafting Comitee, le 23 Novembre 2020.*

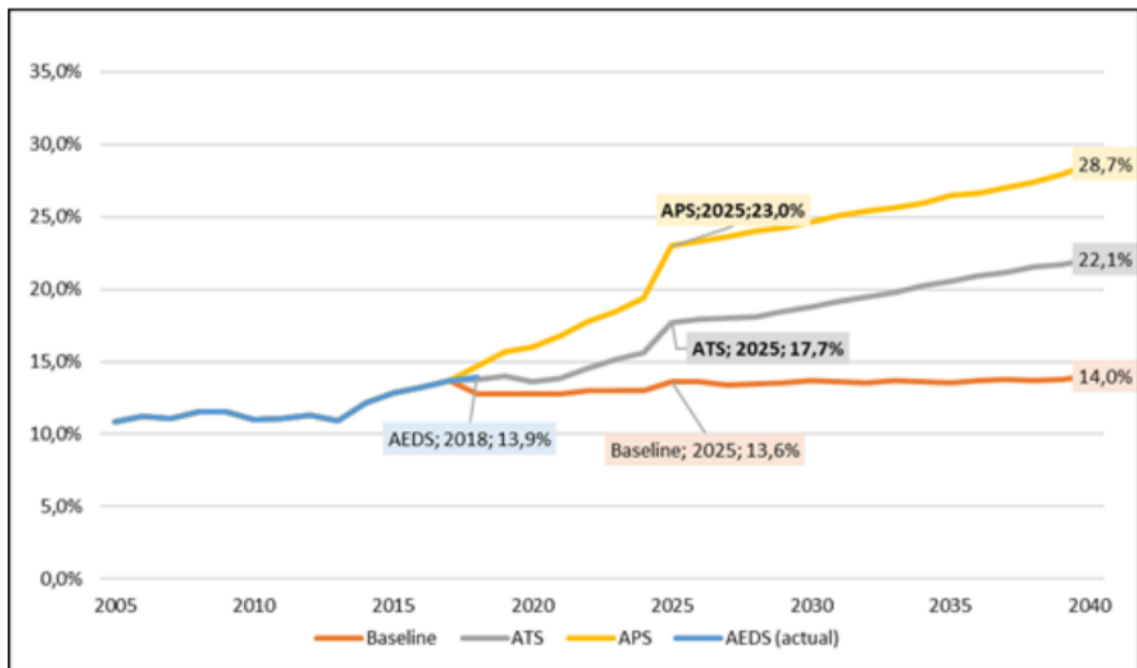


Figure 9. Status of ASEAN Renewable Energy Share in TPES

*Source:* (2021-2025) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase II, *APAEC Drafting Comitee, le 23 Novembre 2020.*

Le Vietnam en matière de transition énergétique fait figure de leader au sein de l'ASEAN. Selon une étude menée par des experts internationaux du Programme de recherche sur les énergies renouvelables de l'Université nationale australienne, du Centre de l'énergie de l'ASEAN, de l'Institut diplomatique norvégien et de l'Université nationale d'économie de Hanoï, la part du solaire et de l'éolien dans le mix énergétique du Vietnam en 2020 était beaucoup plus élevée que la moyenne d'Asie-Pacifique et du monde. L'étude montre aussi que la production d'énergie solaire et éolienne du Vietnam était passée de 4,7 TWh en 2019 à 9,5 TWh en 2020, soit une augmentation de plus de 200%. Depuis 2019, le Vietnam a dépassé la Thaïlande pour devenir le premier pays au sein de l'ASEAN en matière de développement du solaire et de l'éolien<sup>375</sup>. Au total, plus de 100.000 panneaux photovoltaïques ont été installés en 2019 sur les toits à travers le pays. La capacité du parc solaire du Vietnam a atteint environ 16.500 MW fin de 2020. Ce chiffre dépasse de loin l'objectif fixé par le gouvernement en 2016

<sup>375</sup> François Bafail et Laurent Baechler « Autour de la ressource énergétique : dépendances, conflits et règles dans l'Union européenne et en Asie », *Sciences Po center for international studies*, 2014.

(850 MW), approchant même l'objectif prévu de 18.600 MW d'ici 2030. Toujours selon l'étude, en 2020, la croissance annuelle de la capacité éolienne du Vietnam est de 70%, alors même que les autres pays de l'ASEAN stagnent dans ce domaine. Le Vietnam est également le pays ayant le plan de développement de l'énergie éolienne le plus ambitieux de l'ASEAN, avec un objectif prévu de 11.800 MW d'ici 2025. Les objectifs de la Thaïlande et des Philippines sont respectivement de seulement 3.000 MW en 2036 et 2.378 MW en 2030<sup>376</sup>. Les dirigeants du Vietnam ont mis au cœur de leur plan national sur l'énergie, le développement des énergies vertes qui devraient à l'avenir remplacer l'utilisation du charbon, ce qu'avait précisé le Premier ministre Pham Minh Chinh. Si le Vietnam continue de développer les énergies renouvelables à ce rythme, on peut envisager que cela aidera l'ASEAN à atteindre son objectif de 23% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique en 2025.

Diversifier le mix énergétique est essentiel pour garantir la sécurité énergétique en Asie du Sud-Est, c'est même une question de survie pour les économies des états membres. Dès 1997, l'ASEAN a intégré dans son plan d'action APAEC le développement des énergies renouvelables. C'est un réel enjeu, en effet ne pas diversifier le mix énergétique et ne pas œuvrer pour la transition énergétique revient à menacer les économies nationales des états-membres de l'Association et plus largement la communauté économique de l'ASEAN encore fragile. Cependant, même si l'Association a pris conscience de cet enjeu, les défis de la transition énergétique sont encore nombreux. Malgré des déclarations de bonnes intentions et des plans d'actions, l'Organisation régionale s'engage encore peu dans la transition énergétique en termes d'actions concrètes. Pour assurer sa transition énergétique, l'ASEAN se repose sur des financements en provenance d'acteurs privés ou des puissances étrangères, notamment de la part de l'Union européenne. C'est en quelque sorte un aveu de faiblesse de la part des dirigeants de l'ASEAN, qui n'arrivent pas encore réellement à combiner croissance économique et transition énergétique.

---

<sup>376</sup> Phuong Nga, « Énergies renouvelables : le Vietnam, un modèle dans l'ASEAN », *Courrier Du Vietnam* [En ligne], 13/11/2021.

## 6.2 La CEE/UE au service de la transition énergétique en Asie du Sud-Est depuis la fin des années 1970

L'établissement de relations avec la CEE puis avec l'UE a été un moment important pour le commerce énergétique extra-ASEAN. Les premiers contacts officiels entre l'ASEAN et les Communautés européennes ont eu lieu en 1971 à l'initiative de l'Indonésie. Dès 1978, un dialogue politique fut entamé entre les deux partenaires. Ce dialogue fut institutionnalisé par la signature, en mars 1980, d'un accord de coopération ASEAN-CEE<sup>377</sup>. Les relations bilatérales développées par les deux organisations furent essentiellement politiques, économiques et commerciales. Les 20 et 21 novembre 1978, les ministres des Affaires étrangères des cinq pays de l'ASEAN se rendent à Bruxelles pour une première réunion ministérielle entre l'ASEAN et la Communauté européenne<sup>378</sup>. La réunion principale, qui dans l'historique Palais d'Egmont avait pris la forme d'un dialogue entre les deux organisations, l'ASEAN étant représentée par le ministre indonésien des affaires étrangères, M. Mochtar Kusumaatmadja, tandis que la Communauté était représentée par le président de la Commission européenne. Il s'agissait de la toute première réunion ministérielle non seulement entre la Communauté européenne et l'ASEAN, mais aussi entre la Communauté et n'importe quelle autre organisation régionale du « tiers monde ». La CEE a également pris conscience à ce moment de la valeur de la promotion du commerce et de l'investissement dans l'une des régions du monde à la croissance la plus rapide, qui est aussi une source majeure de matières premières. De leur côté, les pays de l'ASEAN ont fait part de leur intérêt à établir un dialogue économique avec la CEE<sup>379</sup>. L'ASEAN a fait état de la nécessité pour elle d'obtenir une amélioration des conditions d'accès au marché de la Communauté pour ses exportations de produits manufacturés et semi-manufacturés et de matières premières<sup>380</sup>. De plus, En avril 1977, la Commission a organisé, avec l'aide d'un groupe de banques européennes, une grande conférence sur la coopération industrielle entre les deux

---

<sup>377</sup> Archives historiques de la commission européenne, série relations bilatérales et régionales/coopération économique et commerciale 1978-1979, sous-série relations et accords commerciaux et de coopération. - ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) ; AIPO (Organisation interparlementaire de l'ASEAN), dossier n°1234, note d'information n°123, signée Camille Becker, Bruxelles Novembre 1978.

<sup>378</sup> Ibid.

<sup>379</sup> Archives historiques de la commission européenne, série relations bilatérales et régionales/coopération économique et commerciale 1978-1979, sous-série relations et accords commerciaux et de coopération. - ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) ; AIPO (Organisation interparlementaire de l'ASEAN), dossier n°1234, note d'information n°0082, signée C. J. AUDLAND (membre du cabinet de Claude Cheysson), Bruxelles le 8 Décembre 1978.

<sup>380</sup> Archives historiques de la commission européenne, série relations bilatérales et régionales/coopération économique et commerciale 1978-1979, sous-série relations et accords commerciaux et de coopération. - ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) ; AIPO (Organisation interparlementaire de l'ASEAN), dossier n°1235, communiqué de presse conjoint ASEAN/CEE n°0020, Bruxelles le 11 Avril 1979.

régions. 500 hommes d'affaires et fonctionnaires européens et de l'ASEAN se sont réunis. Cette conférence a permis à l'ASEAN de présenter pour la première fois le potentiel d'investissement de la région de l'ASEAN en tant que continent<sup>381</sup>.

Basé sur des exigences européennes, la communauté économique européenne a largement fait part de son intérêt à développer de nouvelles technologies énergétiques dans les pays de l'ASEAN à la fin des années 1970. Notamment dans le secteur du nucléaire et particulièrement la sûreté des réacteurs, le traitement et le stockage des déchets, la manipulation des substances radioactives, et la radioprotection, afin de résoudre les problèmes dans ce domaine. En consultant les archives de la CEE/UE, il semblerait que cette dernière se soit aussi investie très précocement dans le développement d'énergies renouvelables au sein de l'ASEAN<sup>382</sup>.

La CEE avait reconnu qu'il serait dans l'intérêt mutuel de l'ASEAN et de la CEE de renforcer leur coopération en matière de formation. Dans cette optique, la Commission a soumis des propositions concrètes aux autorités budgétaires de l'ASEAN en vue d'augmenter le volume de l'aide à la formation et des ressources disponibles en 1979. La Commission s'attendait à ce qu'en 1980 un nombre accru de citoyens des pays de l'ASEAN bénéficient d'une formation en Europe. Le programme tenait compte des priorités sectorielles de l'ASEAN, déjà connues, et impliquait la participation d'un nombre croissant de citoyens de l'ASEAN. Cela comprenait des formations de mise à niveau pour les techniciens et les artisans à effectuer dans des entreprises ou des industries européennes pour une période allant de 1 à 5 ans. En 1979, on comptait environ 40 stagiaires de l'ASEAN dans cette catégorie<sup>383</sup>. Des Formations pour des personnes déjà hautement qualifiées (principalement des cadres) sur des sujets spécifiques tels que le « transfert de technologie », et « l'énergie solaire »<sup>384</sup>. En outre, la Commission a organisé séminaires sur le territoire de l'ASEAN sur les problèmes liés à l'énergie solaire.

---

<sup>381</sup> Archives historiques de la commission européenne, série relations bilatérales et régionales/coopération économique et commerciale 1978-1979, sous-série relations et accords commerciaux et de coopération. - ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) ; AIPO (Organisation interparlementaire de l'ASEAN), dossier n°1236, Assistance de la CEE à l'ANASE dans le domaine de la formation Annexe n°0081, signée Etienne Reuter (expert des affaires européennes), Bruxelles, Novembre 1978.

<sup>382</sup> Ibid.

<sup>383</sup> Ibid.

<sup>384</sup> Archives historiques de la commission européenne, série relations bilatérales et régionales/coopération économique et commerciale 1978-1979, sous-série relations et accords commerciaux et de coopération. - ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) ; AIPO (Organisation interparlementaire de l'ASEAN), dossier n°1236, DOMAINES POSSIBLES DE COOPERATION - ENTRE LA CEE ET L'ASEAN - DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE annexe II n°00198, signée par la commission européenne, Bruxelles, le 20 Novembre 1978.

Ces initiatives de la CEE ont pour but, selon les archives, de participer au décollage économique de la région dans un contexte de coopération énergétique de plus en plus accru. De plus la CEE, dans ces mêmes années, a identifié les domaines possibles de coopération ASEAN/CEE, notamment dans le domaine de la recherche scientifique et technique. La coopération entre la CEE et l'ASEAN pourrait éventuellement être d'un intérêt mutuel dans la mesure où ces pays s'intéressent à l'exploitation des ressources naturelles. D'autres domaines d'intérêt avaient été établis, résultant de la structure de la population des pays de l'ASEAN : relativement peu de grandes villes - généralement surpeuplées - et un nombre limité d'habitants, ainsi qu'un grand nombre de villages de petite taille séparés par de longues distances. C'est pourquoi la Communauté a essayé de développer la recherche et le développement dans les domaines suivants<sup>385</sup> :

a) Recherche sur l'environnement (programme d'action directe et indirecte)

- *pollution de l'air*

- *pollution de l'eau ;*

b) Les Nouvelles sources et vecteurs d'énergie (programme d'action directe et indirecte)

- *économie d'énergie (principalement dans le secteur domestique et résidentiel)*

- *l'énergie solaire (principalement dans le domaine du chauffage et du refroidissement des habitations et de la conversion photovoltaïque)*

- *l'énergie géothermique (principalement les travaux de prospection) ;*

- *l'hydrogène (principalement l'électrolyse)*

- *la modélisation des systèmes (principalement la méthodologie) ;*

Dans le domaine particulier de l'énergie solaire, et dans le cadre de la conférence de la Commission de « L'énergie solaire au service du développement » qui a eu lieu début 1979 à Varèse, les pays de l'ASEAN ont fourni des contributions appropriées et une meilleure compréhension de leurs besoins dans le cadre de la préparation régionale de la conférence.

c) Des recherches sur les matières premières primaires

- *exploration : amélioration et développement des méthodes et techniques de projection et techniques de projection (géochimie, géophysique, télédétection ; forage) ;*

---

<sup>385</sup> Ibid.



- *Études de faisabilité et mise en place de modèles ; traitement des minerais et extraction des métaux ;*

d) Recyclage des déchets urbains

- *récupération de matériaux et d'énergie à partir des déchets urbains solides ;*

- *récupération de matériaux et d'énergie par traitement thermique des déchets ;*

En ce qui concerne la mise en œuvre de la coopération CEE/ASEAN, les moyens mis en œuvre ont été les suivants :

- *échange d'informations (publications, données, etc.) ;*

- *visites et échanges d'experts et de scientifiques de haut niveau à des séminaires, conférences et cours spéciaux, bourses d'études organisées par le Centre commun de recherche.*

Précocement, au tournant des années 1978/1979, la CEE a donc établi un dialogue avec l'ASEAN en tant qu'organisation régionale reconnue, pour établir des coopérations énergétiques avec l'ASEAN surtout en ce qui concerne les énergies renouvelables. Ces dialogues ont lieu dans une atmosphère d'amitié et de compréhension mutuelle, et on voit lors des réunions interministérielles des démonstrations d'amitiés mutuelles. La coopération énergétique fait partie d'un des 43 points de coopérations formulés par la CEE pour approfondir l'intégration régionale de l'ASEAN avec des échanges et des visites<sup>386</sup>.

Encore aujourd'hui, l'Union européenne est très engagée dans la promotion de la transition énergétique dans les pays de l'ASEAN. Elle apparaît comme un partenaire naturel de l'ASEAN dans ce domaine étant donné qu'elle-même est sur la voie de la transition énergétique et écologique. L'UE et l'ASEAN sont devenues des partenaires stratégiques en 2020. Lors du sommet UE/ASEAN du 14 décembre 2022, les dirigeants de l'UE et de l'ASEAN ont réaffirmé leur partenariat fondé sur des valeurs et des principes communs tels que l'ordre international fondé sur des règles comme le respect de l'intégrité territoriale et un multilatéralisme effectif et pérenne<sup>387</sup>. Les dirigeants ont abordé les réalisations passées et les activités futures dans un large éventail de domaines du partenariat stratégique, notamment la transition juste vers une

---

<sup>386</sup> Archives historiques de la commission européenne, série relations bilatérales et régionales/coopération économique et commerciale 1978-1979, sous-série relations et accords commerciaux et de coopération. - ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) ; AIPO (Organisation interparlementaire de l'ASEAN), dossier n°1234, déclaration conjointe CEE/ASEAN n°0087, signée par les représentants de la CEE et de l'ASEAN, Bruxelles, le 21 Novembre 1978.

<sup>387</sup> EU-ASEAN commemorative summit: Joint Leaders' Statement, 14 December 2022

énergie propre et décarbonée. Les dirigeants de l'UE et de l'ASEAN ont réaffirmé leur détermination commune à poursuivre leurs efforts conjoints dans les domaines du changement climatique et du développement durable : « *Nous renforcerons nos efforts communs en matière de changement climatique en promouvant une collaboration renforcée entre l'ASEAN et l'UE en vue d'une transition verte et inclusive, soutenue par une coopération dans les domaines de l'environnement, du changement climatique et des technologies vertes* »<sup>388</sup>.

L'UE et l'ASEAN plaideront en faveur d'une approche multilatérale et fondée sur des règles pour lutter contre le changement climatique, notamment en confirmant l'importance d'une mise en œuvre rapide du pacte de Glasgow pour le climat<sup>389</sup> et du plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh<sup>390</sup>. Les dirigeants de l'UE et de l'ASEAN attendent avec intérêt les travaux sur la transition énergétique vers la neutralité climatique. Cet aspect est en outre lié aux objectifs de l'ASEAN et de l'UE visant à accroître l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables<sup>391</sup>. L'ASEAN est un partenaire important de l'Union Européenne car cette dernière cherche à avoir une action mondiale ambitieuse pour le climat. De plus, la diplomatie climatique et énergétique est essentielle à la politique étrangère de l'UE et entend financer la transition énergétique à l'échelle mondiale. L'UE a consacré en 2021 23 milliards d'euros au financement de l'action climatique et à la transition énergétique<sup>392</sup>.

De plus, le 20 avril 2022, s'est tenue une table ronde intitulée « Nuit des idées » à l'Institut français de Hanoï. L'édition 2022 de la *Nuit des idées* se basait sur le thème des impacts de la transition écologique du Pacte vert pour l'Europe sur le Vietnam et l'ASEAN. Ayant pour objectif de construire et de reconstruire la planète ensemble, surtout dans le contexte marqué

---

<sup>388</sup> Extrait de la Déclaration conjointe des dirigeants lors du Sommet commémoratif UE-ASEAN, 14 décembre 2022.

<sup>389</sup> La 26e Conférence des Parties, ou COP26, qui s'est tenue à Glasgow (Royaume-Uni), a réuni près de 200 dirigeants mondiaux, ainsi que des dizaines de milliers de représentants de gouvernements, de villes, de régions et d'acteurs non étatiques (entreprises, investisseurs, ONG...) pendant deux semaines de négociations, du 31 octobre au 13 novembre 2021. Cette COP était particulièrement importante car, comme elle rappelait le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié en août 2021, qui affirmé que le monde n'est pas sur la bonne voie pour rester en dessous des 2 °C voire 1,5 °C de réchauffement global par rapport à l'ère préindustrielle, objectif à long terme de l'Accord de Paris. Les deux semaines de négociations ont permis d'aboutir le 13 novembre à l'adoption du « Pacte de Glasgow pour le climat », permettant notamment de finaliser les règles d'application de l'Accord de Paris, mais ne répondant pas totalement aux ambitions qui étaient fixées.

<sup>390</sup> Fin 2021, la COP26 à Glasgow se terminait par une note d'espoir : le monde se remettait de la pandémie de COVID et cherchait une réponse à cette autre menace mondiale qu'est le changement climatique. Le Pacte de Glasgow pour le climat (*Glasgow Climate Pact*), convenu à cette occasion, a défini les grandes lignes d'un certain nombre de processus thématiques qui devaient être précisés lors de la COP27 à Sharm-el-Sheikh.

<sup>391</sup> EU-ASEAN commemorative summit: Joint Leaders' Statement, 14 December 2022

<sup>392</sup> Selon les chiffres de l'UE elle-même.

par la pandémie de COVID-19, cette table ronde visait à des échanges sur des façons de développer l'économie et de réduire l'émission des gaz à effet de serre en même temps<sup>393</sup>. En d'autres termes, la coopération des pays d'Asie du Sud-Est et de l'UE en matière de recherche sur les technologies environnementales et les énergies renouvelables, s'est à nouveau confirmée lors de la 23ème réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et de l'ASEAN Celle-ci s'est tenue le 1er décembre 2020 en visioconférence. Elle a été l'occasion d'élever la relation entre les deux blocs au niveau d'un partenariat stratégique et d'adopter une déclaration commune sur la connectivité<sup>394</sup>. Les énergies renouvelables sont le ciment du dialogue et de la coopération ASEAN/UE. Dans un rapport intitulé *Southeast Asia's Green Economy : Pathway to Full Potential*, Bain & Company, ce dernier estime que les investissements dans les énergies renouvelables, la gestion des déchets, de nouvelles méthodes agricoles et l'urbanisme sont les plus à même d'apporter des opportunités de croissance verte pour la région. L'UE entend participer au financement de la transition énergétique dans les pays de l'ASEAN. De plus, depuis 2003, un certain nombre de pays européens tels que l'Allemagne et la Suisse soutiennent également activement le programme commun ASEAN pour la mise en œuvre de projets de mini-centrales hydroélectriques<sup>395</sup>.

---

<sup>393</sup> « Table ronde sur les expériences de la transition écologique de l'économie européenne », *le courrier du Vietnam*, Mai Quynh, 21/04/2022 [en ligne].

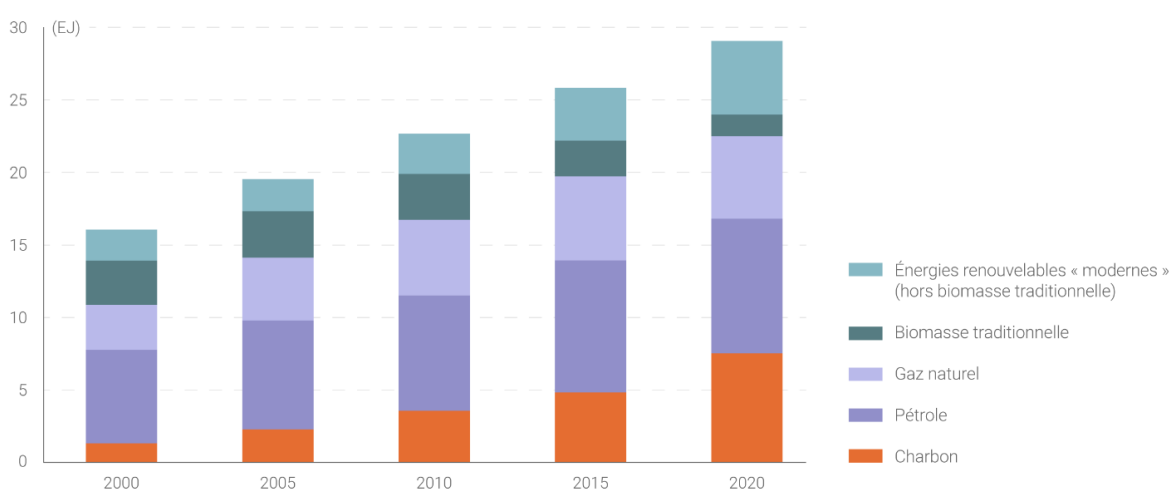
<sup>394</sup> « ASIE DU SUD-EST – EUROPE: Les énergies renouvelables, nouveau ciment ASEAN-UE », Gavroche [en ligne], rédaction de gavroche, 04/12/2020.

<sup>395</sup> (2004-2009) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC), *APAEC drafting comitee*, 1 décembre 2003.

### 6.3 Le difficile chemin de la transition énergétique pour l'ASEAN

La transition énergétique est apparue comme l'un des leviers pour garantir la sécurité énergétique en Asie du Sud-Est. Malgré la mise en place de nombreux instruments et la multiplication des apparitions à des forums internationaux multilatéraux, les initiatives de l'ASEAN dans la transition énergétique semblent encore bien timides. Dans un rapport publié le 17 Mai 2022 l'AIE<sup>396</sup> avertissait que « *La dépendance de l'Asie du Sud-Est aux combustibles fossiles pour répondre à une demande croissante d'énergie s'avère être une vulnérabilité importante dans la crise énergétique actuelle* »<sup>397</sup>.

**Asie du Sud-Est** Évolution de la consommation d'énergie primaire entre 2000 et 2020



Connaissance des Énergies | Source : Southeast Asia Energy Outlook 2022, AIE, mai 2022.

Ce graphique extrait du même rapport de l'AIE montre bien que malgré le plan d'action mis en place par l'APAEC dès 1997 pour le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'ASEAN, on constate une part encore très importante du pétrole, du charbon, les énergies renouvelables sont quant à elle en faible croissance. On constate même une croissance au fil des années de la part du pétrole et du charbon dans la consommation primaire d'énergie dans les pays d'Asie du Sud-Est. On a un mix énergétique dominé par les énergies fossiles.

Il est fort probable que les dirigeants de l'ASEAN ne s'investissent pas encore massivement dans la transition énergétique car cette dernière présente des risques.

<sup>396</sup> Agence internationale de l'énergie

<sup>397</sup> Southeast Asia Energy Outlook 2022, AIE, mai 2022.

Premièrement, elle induit un risque technologique dû aux difficultés liées à l'adoption d'énergies décarbonées, ou à l'inverse, à l'enfermement dans une technologie carbonée si le coût des énergies décarbonées devenait inférieur à celui des énergies fossiles ou si le stock des ressources fossiles s'épuisait<sup>398</sup>. En d'autres termes, les énergies renouvelables ne seraient rentables que dans longtemps pour l'ASEAN<sup>399</sup>. De plus, les pays de l'ASEAN sont exposés à des risques de marchés, qui sont liés à la demande des consommateurs et des investisseurs. Les consommateurs veulent de l'énergie peu coûteuse et les investisseurs des produits financiers aussi rentables que possible, l'essor de la finance verte et l'attrait des consommateurs pour une énergie plus durable représentent des opportunités. Cependant le besoin d'intervention publique pour exploiter ces tendances reste d'actualité<sup>400</sup>. En Indonésie par exemple, les investissements privés dans les énergies renouvelables restent pénalisés par une rentabilité plus faible à celles des énergies fossiles.

C'est pour ces raisons que les autorités de l'ASEAN semblent donner la priorité à la croissance, et peu enclines à supporter le coût à court terme de la transition énergétique. Pour l'ASEAN l'objectif est de garantir la sécurité énergétique de la région et non pas pénaliser la croissance économique des états-membres. Dans l'ASEAN, le mix énergétique devrait rester aux trois quarts fossiles d'ici 2040, avec le développement du charbon et du gaz au détriment du pétrole (30 % de pétrole, 24 % de charbon, 22 % de gaz)<sup>401</sup>. De nombreux pays de l'ASEAN continuent à subventionner les énergies fossiles massivement. Ces subventions ont pour objectif de permettre l'accès à l'énergie pour les populations les plus pauvres, mais les aides sont souvent peu ciblées, elles bénéficient surtout dans les faits aux catégories les plus riches, qui consomment davantage ces énergies<sup>402</sup>.

Les infrastructures dans les états membres, en particulier pour les énergies renouvelables, manquent de financement. Cependant, la multiplication des investissements privés de ces dernières années pourrait inverser la tendance. Dans cette optique, le gouvernement français encourage les investisseurs privés à engager des moyens dans la

---

<sup>398</sup> Clément PAYEROLS, « Les défis de la transition énergétique en ASEAN », *Trésor-Eco* n°263, aout 2020.

<sup>399</sup> Actuellement seul la biomasse et l'énergie hydroélectrique sont compétitives pour l'ASEAN.

<sup>400</sup> Levelized costs of electricity for selected renewable energy technologies in the ASEAN Member States II, GIZ, ACE, 2019.

<sup>401</sup> (2021-2025) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase II, *APAEC Drafting Comitee*, le 23 Novembre 2020.

<sup>402</sup> Selon l'AIE, en Indonésie, en 2016, 5 % du tiers le plus pauvre de la population bénéficiait de carburant subventionné, contre 70 % du tiers le plus riche, les Indonésiens les plus riches étant plus nombreux à détenir un véhicule. *Source* : Clément PAYEROLS, « Les défis de la transition énergétique en ASEAN », *Trésor-Eco* n°263, aout 2020.

transition énergétique de l'ASEAN. Pour faciliter ces démarches, les équipes de *Business France ASEAN-Océanie* ont identifié quatre types de marchés aux besoins différents :

- Les pays extrêmement matures (Singapour, Australie, Nouvelle Zélande);
- Les pays matures (Malaisie, Thaïlande) ;
- Les pays en développement (Indonésie, Vietnam) ;
- Et les pays en voie de développement (Myanmar, Cambodge).

Il faut relever que les degrés de maturité de ces pays ne sont pas liés à leurs dotations en ressources énergétiques. Certains pays (le Myanmar par exemple), disposent de ressources conséquentes (gazières, hydrauliques...) et en exportent une grande partie. Ils sont encore en voie de développement et de déploiement de leur production pour le marché local. D'autres pays, dépourvu de ressources (Singapour par exemple) dépendent quasiment intégralement de leurs importations énergétiques et sont cependant extrêmement matures dans leur consommation et leurs besoins<sup>403</sup>. Cependant le développement des énergies renouvelables nécessite aussi des investissements publics pour moderniser les réseaux électriques, puisque le caractère intermittent de ces énergies entraîne un besoin accru de flexibilité et de pilotage. On peut aussi émettre l'hypothèse que les partenariats publics-privés (PPP) pourraient permettre de développer le marché des énergies renouvelables et d'orienter les investissements vers des projets à priori peu rentables ou trop risqués<sup>404</sup>. Cependant, ces investissements sont encore peu nombreux dans la région. Les efforts en matière d'efficacité énergétique sont encore trop peu nombreux. Des mesures sont cependant introduites progressivement (certifications des équipements, obligations de gestion de l'énergie pour les industries, incitations financières, etc.), notamment à Singapour, en Thaïlande et aux Philippines<sup>405</sup>.

Toujours dans son rapport de mai 2022, l'AIE soulignait que l'Asie du Sud-Est est « *appelée à jouer un rôle majeur dans les transitions énergétiques mondiales en tant que fournisseur clé de minéraux critiques et fabricant de produits énergétiques propres* » : le Myanmar compte entre autres pour 13% de la production mondiale de terres rares, la Malaisie et le Vietnam sont les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> plus grands fabricants de modules solaires photovoltaïques, etc. Des raisons supplémentaires pour lesquelles l'AIE qualifie l'Asie du Sud-Est de « *poids lourd* »

---

<sup>403</sup> « La transition énergétique en ASEAN : quels marchés pour quelles opportunités ? », *Business France*, Equipe I&C Business France ASEAN-Océanie, le Mercredi 27 Janvier 2021.

<sup>404</sup> Clément PAYEROLS, « Les défis de la transition énergétique en ASEAN », *Trésor-Eco* n°263, aout 2020.

<sup>405</sup> Ibid.

*émergent de l'énergie mondiale* »<sup>406</sup>. Ce rapport laisse penser que l'ASEAN sera le futur poids lourd mondial de la transition énergétique, mais ce n'est pas encore le cas.

Une autre problématique d'actualité est apparue en filigrane au cours de notre développement, la question du nucléaire civil. Où devons-nous le classer ? Énergie renouvelable ou non ? Dans un contexte tendu en France depuis 2022 autour de la décision d'Emmanuel Macron de relancer la filière nucléaire française en projetant la construction de 6 à 14 nouveaux EPR, il apparaît néanmoins l'idée que le nucléaire civil reste à ce jour l'énergie la plus propre<sup>407</sup>. La question de l'énergie nucléaire civile se pose depuis plusieurs décennies déjà en Asie du Sud-Est, le sujet est devenu urgent et a été réactivé ces dernières années avec une pertinence aiguisée et un discours mieux rôdé<sup>408</sup>. La reprise de la croissance du PIB, la pression démographique et les risques écologiques soumettent les pays de l'ASEAN à de fortes pressions et à une demande énergétique considérable. Birmanie, Indonésie, Vietnam, Malaisie, Thaïlande ont donc annoncé vouloir s'équiper de centrales nucléaires pour « préparer la prospérité à venir ». Si les décisions sont suspendues à cause d'une forte réticence des populations et d'un niveau de sécurité qui ne paraît pas assuré, le débat est toujours en cours et le nucléaire civil considéré comme une option, voire comme un choix assumé pour certains. Cependant on constate une faiblesse du développement du secteur nucléaire en ASEAN.

Le programme nucléaire de l'ASEAN *Civilian Nuclear Energy*<sup>409</sup> a été défini dans le cadre de l'APAEC. L'énergie nucléaire civile, en tant que source d'énergie propre, peut aider l'ASEAN à répondre à la demande croissante d'énergie dans la région et supporter la transition énergétique. Étant donné qu'un certain nombre d'États membres ont envisagé de recourir à l'énergie nucléaire pour la production d'électricité, le réseau de coopération dans le sous-secteur de l'énergie nucléaire (NEC-SSN) a été créé en 2008<sup>410</sup> en tant qu'organisme spécialisé dans le domaine de l'énergie. Il est chargé de superviser la coopération à l'échelle de l'ASEAN et de faciliter le partage et l'échange d'informations, l'assistance technique, la mise en réseau et la formation sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins de production d'électricité. L'ASEAN

---

<sup>406</sup> Southeast Asia Energy Outlook 2022, *AIE*, mai 2022.

<sup>407</sup> En dehors du stockage des déchets radioactifs

<sup>408</sup> Extrait de la Lettre confidentielle Asie21-Futuribles n°86 juillet-août 2015

<sup>409</sup> CNE

<sup>410</sup> (2004-2009) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC), *APAEC drafting committee*, 1 décembre 2003.

est en passe de renforcer ses capacités à améliorer l'acceptation par le public et à promouvoir l'éducation du public en matière d'énergie nucléaire civile grâce à une coopération accrue.

En 2016, afin de renforcer la capacité de l'ASEAN à promouvoir les programmes d'énergie nucléaire civile, l'ASEAN a mené une action conjointe avec le gouvernement canadien dans le cadre du projet « ACE-Canada - Soutien administratif au programme radiologique nucléaire (NRPAS) ». Le NRPAS visait à établir une approche régionale pour renforcer les capacités dans le domaine de la sécurité nucléaire et radiologique pour le développement à long terme des pays de l'ASEAN. En outre, le CAE et le CNEC<sup>411</sup> ont publié une étude conjointe sur « l'étude de la technologie de l'énergie propre dans l'ASEAN » en 2017. Ces études ont mis en évidence les progrès et la situation actuelle du développement de l'énergie nucléaire civile dans l'ASEAN, ce qui a servi de point de départ pour l'Association dans la poursuite de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité<sup>412</sup>.

L'accident de Fukushima en 2011 avait mis un coup d'arrêt aux projets de construction de réacteurs nucléaires au sein de l'ASEAN. Actuellement, l'Asie du Sud-Est ne dispose pas de réacteurs nucléaires en service, mais la tendance pourrait s'inverser. Depuis la fin mai 2022, l'Indonésie, le Vietnam et les Philippines ont fait part de leur intention de se doter de capacités électronucléaires pour répondre à leur besoin croissant d'énergie et réduire leur dépendance aux énergies fossiles. Au Vietnam, développer l'énergie nucléaire est « *une tendance inévitable* », a déclaré le ministre de l'industrie et du commerce, Nguyen Hong Dien, fin mai, devant l'Assemblée nationale<sup>413</sup>. En 2016, un projet pour la construction de deux centrales nucléaires par le groupe russe Rosatom et le japonais Japan Atomic Power dans la province du Ninh Thuan (centre) avait été abandonné en raison de contraintes budgétaires. Cette tendance devrait s'affirmer dans l'ensemble des pays de l'ASEAN.

L'ASEAN joue encore un rôle mineur dans le développement du nucléaire civil en Asie du Sud-Est. Cependant, ses actions dans ce secteur devraient augmenter dans le cadre de la phase II de l'APAEC : 2021-2025. Les actions clés comprennent l'élaboration d'études sur les perspectives énergétiques en 2022 et 2024 pour guider la région dans les domaines suivants :

---

<sup>411</sup> *China Nuclear Engineering and Construction* fournit des services de construction de projets nucléaires. L'entreprise réalise des projets nucléaires, des projets de défense nationale, des centrales nucléaires et d'autres projets industriels et civils. China Nuclear Engineering offre également des services d'application de l'énergie nucléaire et de recherche technologique en ingénierie nucléaire.

<sup>412</sup> (2021-2025) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase II, *APAEC Drafting Committee*, le 23 Novembre 2020.

<sup>413</sup> Myriam Boulianne, « L'Asie du Sud-Est tentée par l'énergie nucléaire », *Le Monde* [en ligne], 23 Juillet 2022.



la sécurité énergétique, la compétitivité économique, la durabilité environnementale et la coopération internationale. Au cours de cette période, le REPP-SSN publie des rapports sur la coopération énergétique de l'ASEAN en 2023, des statistiques sur l'énergie de l'ASEAN, des examens des politiques et des séries d'analyses comprenant des questions liées à l'énergie et des séries d'analyses, y compris des questions liées à l'énergie et au changement climatique, aux prix de l'énergie et aux technologies nouvelles émergentes. L'APAEC définit clairement que l'énergie nucléaire civile a un objectif double : sécuriser les approvisionnements en électricité et assurer la transition énergétique de la région. L'action de l'ASEAN dans ce domaine ne s'inscrit pas dans la compétence de construire des réacteurs nucléaires mais plutôt dans le partage de données et d'informations, avec d'autres organismes internationaux, dans la formation et la sensibilisation des populations à l'enjeu du nucléaire civil. Néanmoins pour mettre en place ce plan, il faudrait qu'il y ait des réacteurs nucléaires en activité, ce qui n'est pas le cas. Si l'ASEAN veut pouvoir diversifier son mix énergétique et garantir la sécurité énergétique de la région, elle va devoir aussi développer une coopération régionale sur le nucléaire.

La politique énergétique de l'ASEAN est encore en décalage entre les plans d'actions prévus par l'APAEC et la réalité des projets. Aujourd'hui sa trajectoire apparaît incompatible avec les objectifs fixés par les Accords de Paris. Avec un mix énergétique dominé par les énergies fossiles, l'accroissement de la consommation d'énergie est le premier responsable de la rapide progression des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment de celles de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)<sup>414</sup>. En 2018, l'ASEAN représentait 4,3 % des émissions de CO<sub>2</sub> mondiales hors déforestation. L'Indonésie, pays le plus peuplé de la région, est le principal émetteur de CO<sub>2</sub> (34 % des émissions), suivie des autres économies émergentes : la Thaïlande (17 %), le Vietnam (17 %), la Malaisie (16 %) et les Philippines (9 %)<sup>415</sup>.

Le choix de consommer des énergies fossiles est l'une des raisons qui ont amené l'Asie du Sud-est à être une des régions les plus polluées au monde. Cela justifie qu'aujourd'hui, il est essentiel d'établir une stratégie pour établir une sécurité environnementale de la part de l'ASEAN. Garantir la sécurité énergétique, nous l'avons vu, n'est pas un objectif facile à

---

<sup>414</sup> Selon les données EDGAR (*Emissions Database for Global Atmospheric Research*) de l'Union européenne. EDGAR est une base de données mondiale polyvalente et indépendante sur les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique sur Terre. EDGAR fournit des estimations indépendantes des émissions par rapport à celles déclarées par les États membres de l'Union européenne ou par les parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en utilisant des statistiques internationales et une méthodologie cohérente du GIEC. EDGAR fournit à la fois des émissions sous forme de totaux nationaux et des maillages à une résolution de 0,1 x 0,1 degré au niveau mondial, avec des données annuelles, mensuelles et jusqu'à l'heure.

<sup>415</sup> Clément PAYEROLS, « Les défis de la transition énergétique en ASEAN », *Trésor-Eco* n°263, août 2020.

atteindre. La politique de l'ASEAN dans ce domaine est remplie de contradiction depuis 1997 mais porteuse d'espoir et a quand même réalisé des projets importants. Aujourd'hui, elle est obligée de se tourner vers des pays extérieurs et des acteurs privés pour essayer d'accéder à une sorte de transition énergétique, qui selon de nombreux observateurs n'est même pas encore entamée. Tout a été mis en œuvre pour essayer d'atteindre cet objectif. Le défi de l'ASEAN de la transition énergétique est, au-delà d'être un défi régional, aussi un « défi mondial » au vu du nombre d'acteurs qui s'investissent dans cette dernière, et de l'importance des enjeux sécuritaires, économiques, et environnementaux qui se cachent derrière. L'activité économique en Asie du Sud-Est a un impact sur la sécurité environnementale, encore un nouveau défi pour l'ASEAN, ce qui constitue notre dernier point de réflexion.

## **PARTIE 3**

# **L'ASEAN et le nouvel enjeu de la sécurité environnementale depuis 1977**

On peut alors affirmer que le thème de l'environnement a largement envahi le milieu des relations internationales depuis une trentaine d'années. C'est notamment au sommet Paris G-7 de 1989<sup>416</sup>, qu'on voit émerger le thème de l'environnement comme un enjeu diplomatique et médiatique de premier ordre.

33. « Le monde a pris conscience de la nécessité de mieux préserver l'équilibre écologique, notamment en ce qui concerne les graves menaces pesant sur l'atmosphère, et pouvant entraîner, à l'avenir, des modifications du climat. La pollution de l'air, des lacs, des rivières, des océans et des mers ; les pluies acides et les substances dangereuses ; la rapidité de la désertification et de la déforestation sont autant de sujets d'inquiétude grandissante. Une telle dégradation de l'environnement met en péril les espèces et compromet le bien-être des individus et des sociétés. Il est urgent de prendre des mesures pour comprendre et protéger l'équilibre écologique. Nous nous efforcerons, ensemble, d'atteindre notre but commun : préserver un environnement sain et équilibré, afin de réaliser nos objectifs économiques et sociaux et de remplir nos obligations envers les générations futures ». *Extrait de la déclaration économique commune du Paris G7 de 1989*<sup>417</sup>.

On a la suite une véritable multiplication d'initiatives diplomatiques et de conférences internationales sur le sujet. C'est à cette même période que l'enjeu environnemental apparaît dans les études internationales, ainsi notre sujet sur l'ASEAN n'échappe pas à cette logique. Pour Michel Frederick<sup>418</sup>, dans ce nouveau thème deux écoles de pensée dominent. Une première, selon laquelle l'accession spectaculaire de la pollution au rang de problème d'intérêt planétaire a contribué à élargir le champ des études internationales et à y développer de nouvelles perceptions, de nouveaux concepts et de nouvelles approches. Et une deuxième, selon laquelle les problèmes environnementaux ne font que présenter sous un jour différent les enjeux politiques et économiques traditionnels des relations internationales<sup>419</sup>. Mais il s'agit aussi d'un enjeu de sécurité majeur pour les états.

---

<sup>416</sup> Le sommet du G7 1989, 15<sup>e</sup> réunion du G7, réunit les dirigeants des 7 pays démocratiques les plus industrialisés, du 14 au 16 juillet 1989, dans le quartier d'affaires français de La Défense. Ce sommet est l'un des premiers sujets abordés après l'élection de François Mitterrand en 1988, on notait comme participant : RFA, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Canada

<sup>417</sup> *University of Toronto Library and the G8 Research Group at the University of Toronto.*

<sup>418</sup> Chercheur autonome et chargé de cours à la Faculté de droit et au Département de science politique de l'Université Laval en 1993.

<sup>419</sup> Frédéric, M. (1993). La sécurité environnementale : éléments de définition (Note). *Études internationales*, 24(4), 753–765.

C'est aussi dans ces mêmes années que l'on voit apparaître une évolution des questions de sécurité. Des spécialistes de l'analyse stratégique ont estimé que « les dimensions non militaires prenaient désormais une place très importante dans les comportements étatiques »<sup>420</sup>. Cela a amené les experts, dans les années 1980, à redéfinir et élargir la portée du concept de sécurité nationale. C'est dans le cadre de ces débats que va émerger le concept de « sécurité environnementale »<sup>421</sup>, dans ce contexte où les préoccupations environnementales prenaient une place de plus importantes dans le débat national et international. Deux facteurs ont alors été déterminants dans l'émergence du concept : l'acuité croissante de la menace environnementale et la précarité des mécanismes internationaux de gestion de l'environnement<sup>422</sup>.

On peut aborder la sécurité environnementale de deux manières différentes, une première axée sur l'environnement et prenant en compte : l'exploitation durable des ressources renouvelables et non renouvelables ; la protection des éléments - air, eau, sol - afin d'éviter que la pollution ne fasse échec à la régénération naturelle ; la réduction maximale des dangers liés aux activités industrielles<sup>423</sup>. Et une deuxième qui consisterait à dire que l'environnement est une composante de la sécurité de l'Etat, comme un élément de la sécurité nationale. Il n'est donc pas simple de définir un concept auquel l'usage a conféré un champ d'application extrêmement large.

Pour essayer de limiter le champ d'application de ce concept, nous nous contenterons d'analyser la sécurité environnementale en Asie du Sud-Est par un prisme régional. Il convient surtout ici d'analyser les défis environnementaux dans cette région, mais aussi d'analyser la politique de l'ASEAN en matière de sécurité environnementale. Le problème c'est que ce concept ne possède pas une définition mondialement reconnue. L'expression « sécurité environnementale » peut être abordée intuitivement comme la prise en compte des pressions

---

<sup>420</sup> Charles-Philippe DAVID, « La crise des études stratégiques », *Études internationales*, vol. 20, n° 3, septembre 1989, p. 512

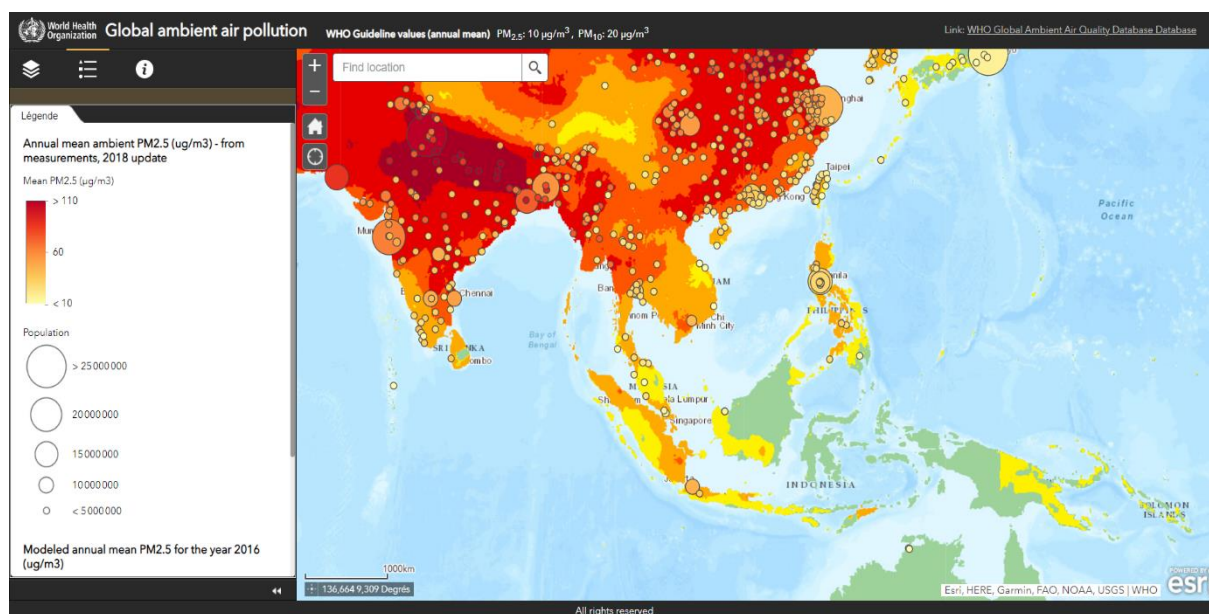
<sup>421</sup> Fen Osier HAMPSON, «Peace, Security and New Forms of International Governance», dans Constance MUNGALL et Digby J. MCLAREN (dir.), *Planct Under Stress : The Challenge of Global Change*, New York, Oxford University Press, 1990, pp. 301-317; Neville BROWN, «Climate, Ecology and International Security», *Survival*, vol. 31, n°6, novembre/décembre 1989, pp. 519-532; Patricia M. MISCHE, «Ecological Security in an Interdependent World», *Breakthrough*, été/automne 1989, pp. 7-17; Norman MYERS, op. cit., pp. 23-41 ; Michael RENNER, *National Security : The Economic and Environmental Dimensions*, Worldwatch Paper n° 89, Washington D.C., Worldwatch Institute, 1989; et Arthur H. WESTING, «The Environmental Component of Comprehensive Security», *Bulletin of Peace Proposals*, vol. 20, n°2, 1989, pp. 129-134.

<sup>422</sup> Frédérick, M. (1993). La sécurité environnementale : éléments de définition (Note). *Études internationales*, 24(4), 753-765.

<sup>423</sup> Sverre LODGAARD, « La transformation de l'Europe et la guerre du Golfe : conséquences pour les programmes de recherche », *Lettre de VUNIDIR*, vol. 4, n° 1, mars 1991, pp. 62-64.

environnementales négatives auxquelles nous assistons et qui vont redoubler, dans les stratégies de défense nationales ou plus largement dans les conduites de politiques de sécurité nationales voire régionales, ces dernières associant alors les sociétés civiles dans les actions à entreprendre. Mais l'objectif ici n'est pas d'essayer de redéfinir ce concept, qui selon de nombreux observateurs est imparfait<sup>424</sup>, et fait l'objet de nombreuses divisions au sein de la communauté scientifique.

Nous l'avons vu dans la partie précédente, le développement économique des pays de l'ASEAN a fait de l'Asie du Sud-Est une des régions les plus polluée au monde.



Les chiffres publiés par l'OMS dans cette carte interactive font de l'Asie du Sud-Est une région où les indicateurs de pollution sont particulièrement mauvais<sup>425</sup>. A titre d'exemple en 2022, la ville la plus polluée au monde est Chiang Mai en Thaïlande. C'est l'entreprise privée suisse IQAir qui l'a révélé alors qu'elle surveille la qualité de l'air de plus d'une centaine de métropoles dans le monde<sup>426</sup>. Les pays de l'ASEAN ne font pas figure de bons élèves en matière de pollution.

<sup>424</sup> Henri LEVAL, « LA SECURITE ENVIRONNEMENTALE : COMBIEN DE DIVISIONS ? », *Annuaire Français de Relations Internationales*, Centre Thucydide – Analyse et recherche en relations internationales, Volume X, 2009.

<sup>425</sup> Link: WHO Global Ambient Air Quality Database Database

<sup>426</sup> « La ville la plus polluée du monde est ... thaïlandaise ! », Podcast en ligne, *France Inter*, 31 Mars 2023.

Il faut aussi dans cette rapide présentation du sujet environnemental, présenter les enjeux auxquels est confrontée l'ASEAN en Asie du Sud-Est :

- 1) la sécurité de l'eau<sup>427</sup> ;
- 2) la pollution et la qualité de l'air, et ses conséquences sur les populations ;
- 3) la gestion des déchets ;
- 4) la destruction des écosystèmes<sup>428</sup> et la pollution des océans ;
- 5) la gestion du changement climatique et des catastrophes naturelles ;
- 6) la conservation des espèces menacées d'extinction ;
- 7) l'urbanisation croissante ;
- 8) lutter contre la criminalité anti-environnemental.

Depuis 1977, (date fondatrice d'une politique environnementale de l'ASEAN) et surtout depuis une dizaine d'années, elle va faire des enjeux environnementaux une de ses priorités en Asie du Sud-Est. Ses actions vont s'inscrire à la fois dans des décisions propres et internes à l'ASEAN, l'Association va également articuler ses politiques environnementales en s'inscrivant dans un plan plus global de développement durable. En menant successivement à bien des plans stratégiques visant à mener à un développement durable. L'enjeu environnemental est de taille car il remet en question la pérennité de la région, voire de l'ASEAN elle-même. L'urgence environnementale a poussé l'ASEAN à créer une coopération régionale, cette dernière étant un objectif commun à tous.

La coopération environnementale de l'ASEAN n'a pas fait l'objet d'une large production de la part du milieu universitaire français, nous sommes largement dépendants pour traiter de ce sujet de sources anglosaxonnes.

---

<sup>427</sup> Ce qui comprend les problèmes dues à l'accès, l'assainissement, la pollution de l'eau.

<sup>428</sup> Déforestation, destruction des récifs coraliens, surpêche...

## **Chapitre 7 : Le développement d'une politique régionale environnementale ASEAN**

### **7.1 La création en 1977 d'un programme environnemental de l'ASEAN (ASPEN I [1978-1982])**

Dans un premier temps, il faut remarquer que la conscience environnementale de l'ASEAN est apparue avec précocité dans l'histoire de l'Association<sup>429</sup>.

Bien que les écosystèmes soient diversifiés, une grande partie de la sous-région se trouve dans une zone tropicale. La croissance économique rapide des années 1970 et 1980 a fait de l'Asie du Sud-Est la région tropicale la plus peuplée et la plus développée du monde<sup>430</sup>. On a eu un développement de mégapoles et une exploitation de terres agricoles utilisées de manière intensive. On assistait aussi à un taux élevé de la production et de la consommation. La construction de ces grandes villes dans la région a provoqué la dégradation de l'environnement immédiat (pollution de l'air et d'émissions de gaz à effet de serre, pollutions des eaux intérieures, pollution côtière<sup>431</sup>). De plus, la partie restante de forêt tropicale non habitée et non exploitée a été gravement endommagée par l'exploitation forestière commerciale (agriculture de plantation, extraction de bois de chauffage, absence de sécurité foncière pour les habitants de ses terres). Le plus gros scandale dans la région est la culture de palmiers à huile de palme sur l'île de Bornéo pour des géantes entreprises, comme Ferrero, et qui a conduit à une baisse importante de la population d'Oran Outan dans ces forêts.

La déforestation a également provoqué une érosion massive des sols, une sédimentation accrue des lacs, des réservoirs et des systèmes d'irrigation, la diminution de la recharge des nappes phréatiques, la perte de biodiversité, les inondations et la destruction des terres agricoles et des zones côtières<sup>432</sup>. Dans les années 1990, la fumée résultant des nombreux incendies de terre et de forêt s'est propagée au-delà des frontières nationales pour devenir un problème commun. La biodiversité marine a également été menacée par la surpêche ainsi que

---

<sup>429</sup> 10 ans après sa création en 1967

<sup>430</sup> Bookfield, Harold and Byron, Yvonne eds. (1993) *South-East Asia's Environmental Future: The Search for Sustainability*, Tokyo: United Nations University Press.

<sup>431</sup> Tai-Chee, Wong (1999), "Urbanisation and Sustainability of Southeast Asian Cities," in Tai-Chee, Wong and Singh Mohan eds. (1999) *Development and Challenge: Southeast Asia in the New Millennium*, chap. 7, Singapore: Times Academic Press.

<sup>432</sup> ASEAN (1997), *Regional Haze Action Plan*, adopted in 1987



par la pollution terrestre et marine. Ces dommages environnementaux constituent une menace à l'échelle de la région, et pas seulement une menace locale ou nationale. L'enjeu pour l'ASEAN était donc de créer une politique pour essayer de préserver l'environnement de la région.

L'ASEAN abrite 20 %<sup>433</sup> de toutes les espèces connues dans le monde et constitue un des centres de la biodiversité marine mondiale. Cette richesse de ressources naturelles est toutefois confrontée à d'immenses défis et contraintes environnementales. L'augmentation de la population, l'urbanisation rapide et le développement économique progressif ont entraîné une hausse de la demande et de la consommation de nourriture, d'eau et d'énergie. La région de l'ASEAN est également confrontée à un dérèglement climatique notable : des températures moyennes en hausse et extrêmes, une augmentation des précipitations pendant la saison humide, l'augmentation de l'intensité et de la durée des précipitations, ainsi qu'à une plus grande fréquence des événements extrêmes tels que les sécheresses, les inondations, les incendies de terre et/ou de forêt.

Il faut aussi souligner que l'Asie du Sud-Est a la plus longue histoire de coopération environnementale régionale que toutes les autres régions d'Asie. Cela est dû en grande partie à sa situation géopolitique. Lors de la création de l'ASEAN en 1967, sa principale préoccupation était la sécurité plutôt que la coopération économique. Afin de renforcer la stabilité régionale, elle a aussi encouragé une collaboration active et une assistance mutuelle sur des questions d'intérêt commun dans les domaines économiques, sociaux, culturels, techniques, scientifiques et administratifs<sup>434</sup>. C'est dans ce contexte nouveau de coopération politique et économique que l'ASEAN a mis l'accent sur une « coopération fonctionnelle »<sup>435</sup> entre les États membres, notamment dans les domaines de la science et de la technologie, la culture et l'information, le développement social, le contrôle des drogues et des stupéfiants, la fonction publique et l'environnement. C'est donc dans ce double cadre du développement d'une coopération sécuritaire et économique que va naître l'idée de créer une coopération environnementale pour répondre aux enjeux environnementaux de la région.

La coopération de l'ASEAN dans le domaine de l'environnement a donc débuté en 1977 avec la création d'un programme environnemental, l'ASPEN<sup>436</sup>. Depuis, plusieurs

---

<sup>433</sup> ASEAN secrétariat

<sup>434</sup> ASEAN (1995a) ASEAN: Overview, Jakarta: ASEAN Secretariat, 1995

<sup>435</sup> ASEAN SECRETARIAT, Development of the Post-2015 ASEAN Strategic Plan on Environment (ASPEN), Environment Division, October 2016.

<sup>436</sup> L'ASEAN Strategic plan of Environment

programmes, plans, déclarations et résolutions ont été adoptés et mis en œuvre. La structure organisationnelle de la coopération s'est donc développée progressivement. On peut donc dire que depuis 1977 les membres de l'ASEAN coopèrent étroitement à la promotion de la coopération environnementale entre ses États membres et ses partenaires. En tant que collectivité, les cinq membres fondateurs de l'Association se sont lancés dans des initiatives régionales visant à relever ces défis. Plusieurs accords et cadres ont été élaborés. On peut dire que la recherche d'une coopération régionale environnementale fait aussi partie du processus de coopération régionale et de construction de la communauté. Les membres de l'ASEAN ont reconnu l'importance de la coopération environnementale pour le développement durable et l'intégration régionale<sup>437</sup>.

L'ASPEN I marque le début de la coopération environnementale de l'ASEAN. Le conseiller régional du PNUE<sup>438</sup> s'était rendu dans les cinq pays de l'ASEAN en 1977 afin de consulter chaque gouvernement, et a élaboré un projet de programme contenant une liste de domaines de collaboration. La nature et la portée de l'ASPEN I étaient très vastes. Le programme identifiait six domaines prioritaires et dressait la liste d'un certain nombre de projets et d'activités. Les domaines prioritaires ciblés couvraient l'environnement marin ; la gestion de l'environnement, y compris l'évaluation de l'impact sur l'environnement ; la conservation de la nature et les écosystèmes terrestres ; l'industrie et l'environnement ; l'éducation et la formation à l'environnement ; et l'information sur l'environnement<sup>439</sup>.

Le projet s'est formalisé en 1978, quand ce dernier a été soumis à la première réunion du groupe d'experts de l'ASEAN sur l'environnement<sup>440</sup> (AEGE), au cours de laquelle des experts des cinq pays de l'Association se sont réunis. Les participants à la réunion ont sélectionné des domaines prioritaires et ont entamé certaines activités, telles que le développement et l'essai de nouvelles méthodologies, l'évaluation des incidences sur l'environnement, l'établissement d'un inventaire des espèces menacées et la réalisation d'études sur la qualité de l'air et de l'eau en milieu urbain, des gouvernements nationaux. De plus, dans le cadre de l'ASEP I, l'accent a été mis sur l'identification d'activités qui bénéficieraient à l'Asie du Sud-Est. Une série de réunions techniques et d'ateliers ont été organisés au cours de cette

---

<sup>437</sup> Koh Kheng-Lian, « ASEAN ENVIRONMENTAL LAW, POLICY AND GOVERNANCE », World Scientific Publishing, 2009.

<sup>438</sup> Programme des Nations unies pour l'environnement

<sup>439</sup> Wakana Takahashi, « Environmental Cooperation in Southeast Asia (ASEAN) », *Institute for Global Environmental Strategies*, pp. 31-50, février 2001.

<sup>440</sup> AEGE

période avec la participation d'experts des pays membres, d'organisations internationales et d'ONG, comme le PNUE<sup>441</sup>, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF)<sup>442</sup>.

L'ASEAN a pu bénéficier de l'aide de nombreuses organisations internationales dès le départ pour mettre en place son programme de coopération environnemental<sup>443</sup>. Dans le cas de l'environnement marin, le PNUE a pris des initiatives pour développer le programme de la mer d'Asie de l'Est. Il a apporté un soutien financier direct à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation maritime internationale (OMI), à la CESAP et à d'autres agences des Nations unies pour entreprendre des études sur divers aspects de l'environnement marin. Sur la base de ces études et rapports, le PNUE a préparé un projet de plan d'action. En ce qui concerne la conservation de la nature l'UICN<sup>444</sup> et le PNUE ont rédigé un plan d'action qui a été officiellement adopté en 1981. De plus, un plan d'action sur l'éducation et la formation à l'environnement a été rédigé en commun par l'UNESCO/PNUE et a été adopté en 1983.

En ce qui concerne les dispositions institutionnelles, la réunion de l'AECE s'est tenue annuellement et a joué le rôle d'organe de décision. En 1980, l'AECE est devenue un sous-comité du Comité de l'ASEAN sur la science et la technologie (COST). Par la suite, chaque pays a été invité à tour de rôle (par ordre alphabétique) à jouer le rôle de coordinateur intérimaire dans la mise en œuvre du programme. Une autre étape majeure a lieu en 1981, avec la tenue de la première réunion ministérielle de l'ASEAN sur l'environnement (AMME). Les pays participants à l'AMME ont publié à la suite de la déclaration de Manille sur l'environnement en 1992<sup>445</sup>. En son article 20 et 21, cette déclaration prévoyait que la coopération en développement serait orientée vers des programmes de lutte contre la pauvreté et une coopération en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Les ministres ont réaffirmé l'importance de la protection de l'environnement et du développement

---

<sup>441</sup> Programme des nations unies pour l'environnement

<sup>442</sup> Wakana Takahashi, « Environmental Cooperation in Southeast Asia (ASEAN) », *Institute for Global Environmental Strategies*, pp. 31-50, février 2001.

<sup>443</sup> Kato, Kazu and Takahashi, Wakana (2000) "Regional Environmental Cooperation in Asia and the Pacific," a paper presented at the ECO ASIA International LTPP Workshop, as held on February 22-23, 2000 at Hayama: Japan.

<sup>444</sup> L'union internationale pour la conservation de la nature

<sup>445</sup> Communiqué commun des ministres des affaires étrangères des pays de la CEE et de l'ASEAN sur la coopération CEE - ASEAN, Manille le 30 octobre 1992. Lors de la 10ème réunion ministérielle des pays de la CEE et de l'ASEAN à Manille les 29 et 30 octobre 1992

durable, tant pour les générations actuelles, que pour les générations futures. Ils ont réaffirmé que la protection de l'environnement et le développement durable se renforcent mutuellement et sont liés entre eux<sup>446</sup>. Cette réunion ministérielle sur l'environnement s'est tenue ensuite tous les trois ans

### 7.2 L'ASPEN II (1983-1987) et l'ASPEN III (1988-1992) : deux étapes clés pour la création de plans régionaux pour la coopération environnementale

Le programme ASPEN II s'inscrit dans la continuité et dans la révision du plan ASPEN I. Les pays de l'ASEAN ont reconnu qu'il existait une augmentation croissante de la sensibilisation aux questions environnementales en Asie du Sud-Est. L'ASPEN I a donc permis de promouvoir un esprit de protection de l'environnement, et un exemple de coopération sur l'environnement. Il était désormais venu le temps, de passer à l'action avec le plan ASPEN II.

Ce dernier a été approuvé lors de la 7ème réunion de l'AEGE en 1984. Outre les cinq premiers pays historiques de l'ASEAN, un nouveau membre, le Brunei Darussalam, a également rejoint le 7e AEGE et a accepté d'envisager de participer aux diverses activités de l'ASPEN II<sup>447</sup>. Ce nouveau programme reprenait en réalité les acquis du premier plan de coopération en y ajoutant des plans d'actions. Il prévoyait, en collaboration avec de grandes organisations internationales, des projets sur la conservation de l'environnement, sur l'industrie, l'éducation, et la protection des espaces marins. Ces deux premiers plans sont des succès pour l'ASEAN, en l'espace de moins de 10 ans elle a réussi à fédérer et sensibiliser une grande partie des pays de la région autour de la question environnementale. On y voit alors une prise de conscience commune autour de nombreux sujets qui touchent leur environnement immédiat. En ralliant des organisations internationales à son action, l'ASEAN réussit un coup de maître, car c'est un moyen de lui donner de la visibilité et du poids sur la scène internationale sur les questions environnementales. C'est aussi donner l'illusion que l'ASEAN est un ensemble homogène, une communauté forte, une image dont elle a besoin dans la région pour faire face aux nombreuses divisions qui existent entre les états membres dans les années 1980-1990.

---

<sup>446</sup> Ibid.

<sup>447</sup> Koh Kheng Lian (1995), "ASEAN Agreement on the Conservation of Nature and Natural Resources, 1985: A Question of Ratification and Implementation," a paper presented at The Asia Pacific Dimension: International Conference, Darwin, Australia, 21-22 July 1995.

**Table 3.2 Major activities under ASEP I and II**

| Priority areas   | Major activities/ achievements under ASEP I   | Major activities/projects Planned for ASEP II  |
|--|---|--|
| Environmental management including environmental impact assessment (EIA) | Succeeded in confirming the interest and willingness of ASEAN countries in employing EIA as a management tool.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Development of environmental planning methodologies</li> <li>● Demonstration projects on environmentally sound development</li> <li>● Development of EIA guidelines and its application in industrial projects</li> <li>● Development of a regional network of institutions related</li> </ul>  |
| Nature conservation  | An Action Plan, adopted by AECE in 1981   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Implementation of the Action Plan: espec.</li> <li>● Development and promotion of a regional network of selected protected areas of significance</li> <li>● Promotion of scientific and systematic training program</li> <li>● Implementation of a regional instrument in regulating international trade in endangered species of flora and fauna.</li> </ul> |
| Industry and environment   | Recognizing that the urban environmental quality management of Singapore could serve as a model for other countries, promoted sharing of its experience   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Technology Transfer in organo-industrial pollution control (funded by UNDP)</li> <li>● Upgrading ASEAN capability in air pollution control and monitoring (with financial/technical support of EEC)</li> <li>● Preparation of policy guidelines on transportation, collection treatment and disposal of hazardous substances</li> </ul>                       |
| Environmental education and training                                     | An Action Plan prepared by UNESCO and adopted by AECE in 1983   | Promoting environmental education through: <ul style="list-style-type: none"> <li>● Development of curriculum materials for formal/non-formal education</li> <li>● Training on pollution control/wastewater control/hazardous waste treatment/nature conservation</li> </ul>   |
| Environmental information & environmental data                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Developed country profiles on environmental situation,</li> <li>● Publication of ASEAN news-letter,</li> <li>● Promotion of World Environment Day (WED)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Training workshops for journalists</li> <li>● Training workshops for NGOS</li> <li>● ASEAN newsletter</li> <li>● Regional Collaboration on WED</li> <li>● Environmental information &amp; data collection</li> </ul>  |
| Marine environment   | An East Asian Sea (EAS) Action Plan prepared by UNEP and reviewed by AECE in 1980   | The 6 <sup>th</sup> ASEAN Standing Committee in 1981 decided that the EAS should be considered as a UNEP Program. Thereafter, AECE has only monitored the progress of the program.   |

*Sources:* Wakana Takahashi, « Environmental Cooperation in Southeast Asia (ASEAN) », *Institute for Global Environmental Strategies*, pp. 31-50, février 2001.

L'ASEP III a été préparé par l'AECE avec l'aide du PNUE-ROAP et du Bureau de la science et de la technologie du secrétariat de l'ASEAN. Le programme a été distribué aux six pays membres de l'ASEAN. Il a été approuvé par la 10<sup>ème</sup> réunion de l'AECE et adopté par

la 3ème réunion de l'AMME qui s'est tenue en 1987<sup>448</sup>. Il allait devenir le plan de la maturité pour la coopération environnementale de l'ASEAN. Toujours dans la continuité des deux premiers programmes, l'ASPEN III a fixé les buts, les objectifs, les programmes et les activités de la coopération environnementale de l'ASEAN de 1982 à 1988. C'est dans ce contexte que va avoir lieu une segmentation et une identification plus précise des différents enjeux dans le cadre de sous-programmes. C'est dans ce même programme, que le sujet de l'environnement urbain a été ajouté à la liste des actions, car les pays de l'ASEAN ont reconnu la multiplicité des problèmes environnementaux dans les centres urbains des pays membres, qui sont liés à la fois à l'industrie, à la croissance rapide des populations et à une mauvaise gestion des centres urbains.

Dans les discussions autour de l'élaboration de l'ASPEN, il va être signé en parallèle en 1985 un accord sur la conservation de la nature et des ressources naturelles. Il reste à ce jour l'un des seuls traités sur l'environnement de l'ASEAN. Il est le fruit d'un attachement des nations de l'ASEAN à la conservation de la nature. Convaincus que les accords sont la clé d'une action coordonnée en matière de conservation de la nature, les organisateurs d'ASEP II ont fait de la préparation de cet accord l'une de leurs priorités. L'objectif de l'accord est de promouvoir l'action individuelle et conjointe pour la conservation et la gestion des ressources vivantes ainsi que des autres éléments naturels dont dépendent les États membres de l'ASEAN. C'est alors une prise de conscience de l'interdépendance entre la conservation de la nature et le développement socio-économique. L'accord impose que chaque pays signataire développe et mette en œuvre une stratégie globale qui sera coordonnée dans le cadre de l'ASEAN<sup>449</sup>.

Parallèlement va être mis en œuvre à partir de 1995, un Plan de coopération de l'ASEAN sur la pollution transfrontalière (ACPTP). La question de la pollution transfrontalière a été mise en évidence pour la première fois lors de la quatrième réunion de l'AMME. Lors de la réunion ministérielle de l'ASEAN sur l'environnement qui s'est tenue en 1994, les ministres ont également établi que la région devait collaborer activement au développement de l'expertise et de la capacité des pays membres à faire face à ces problèmes, pour minimiser leur impact<sup>450</sup>. Ce plan comporte trois domaines d'action : la pollution atmosphérique transfrontalière, la pollution transfrontalière par les navires et la pollution transfrontalière par les produits

---

<sup>448</sup> Wakana Takahashi, « Environmental Cooperation in Southeast Asia (ASEAN) », *Institute for Global Environmental Strategies*, pp. 31-50, février 2001.

<sup>449</sup> Koh, Kheng, Lian (1996), *Selected ASEAN Documents on the Environment*, APCEL Document Series, Singapore: Asia-Pacific Center for Environmental Law (APCEL).

<sup>450</sup> ASEAN (1995b) *ASEAN Cooperation Plan on Transboundary Pollution*, Jakarta: ASEAN Secretariat

chimiques, et les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. Le plan élabore les objectifs, les stratégies, les activités et les dispositions institutionnelles dans chaque domaine de programme et sources potentielles d'expertise technique et d'assistance financière qui sont disponibles ou peuvent être mobilisées pour aider à la mise en œuvre du plan<sup>451</sup>.

Autre étape importante pour la coopération environnementale, la validation en 1997 d'un Plan d'action régional sur la pollution atmosphérique (RHAP)<sup>452</sup>. En 1991, 1994 et 1997, l'Asie du Sud-Est a fait face à des feux de forêt particulièrement violents. De plus, les fumées se sont propagées au-delà des frontières nationales. Le Brunei, l'Indonésie, la Malaisie et Singapour ont été particulièrement touchés. À la lumière de cette catastrophe, les ministres de l'environnement des pays de l'ASEAN se sont mis d'accord sur un plan d'action régional.

Le plan d'action d'Hanoï de 1998 marque un tournant, conjointement aux initiatives que nous avons abordées, le plan d'action d'Hanoï, est le premier d'une série de visions globales à long terme adoptées lors du sommet de l'ASEAN en 1998<sup>453</sup>. Ce plan a identifié 15 activités à entreprendre pour la protection de l'environnement et le développement durable.

Il faudra attendre l'année 2000 pour voir apparaître le Plan d'action de l'ASEAN pour l'éducation à l'environnement. Ce plan a servi de cadre au développement et à la mise en œuvre d'activités d'éducation à l'environnement au sein des pays de l'Association. Le plan couvre l'éducation formelle et non formelle, le renforcement des capacités de la main-d'œuvre, la mise en réseau, la collaboration et la communication<sup>454</sup>.

En résumé, les années 1990 ont vu la coopération environnementale de l'ASEAN se renforcer. Après la conclusion d'une série de programmes environnementaux<sup>455</sup> les pays de l'ASEAN ont reconnu que ces programmes constituaient une base solide pour poursuivre la coopération. Les dirigeants ont estimé que la contribution la plus importante de ces programmes était « la maturation des agences environnementales dans les pays respectifs de l'ASEAN »<sup>456</sup>. L'ASEAN et ses pays membres ont aussi reconnu la nécessité d'orienter leur politique dans une nouvelle direction, afin de faire face aux enjeux environnementaux. Notamment avec

---

<sup>451</sup> Ibid.

<sup>452</sup> ASEAN (1997), Regional Haze Action Plan, adopted in 1987, ASEAN Secretariat.

<sup>453</sup> ASEAN (1984-2000), ASEAN Agreements on Environment, ASEAN Secretariat.

<sup>454</sup> ASEAN (2000), ASEAN Environmental Education Action Plan (2000-5), ASEAN Secretariat.

<sup>455</sup> Les ASPEN I, II, III.

<sup>456</sup> ASEAN (1994) ASEAN Strategic Plan of Action on the Environment, Jakarta: ASEAN Secretariat.

l'établissement d'un accord de libre-échange de l'ASEAN (AFTA) et le positionnement de l'ASEAN dans la Commission du développement durable.

Les caractéristiques générales du mécanisme de coopération environnementale de l'ASEAN depuis 1977 peuvent être résumées ainsi :

- Une pyramide institutionnelle bien établie avec un certain nombre de plans d'action et de programmes environnementaux lancés par l'ASEAN, et qui possède une expertise dans la gestion de la coopération régionale dans divers domaines. On voit se mettre en place des réunions de hauts fonctionnaires, des groupes de travail sur des questions spécifiques et une unité environnementale du secrétariat de l'ASEAN, qui interagissent entre eux étroitement. Ce qui évite les redondances.
- Une prise de conscience des problèmes environnementaux
- une coopération fidèle à « l'ASEAN Way »

Cependant cette coopération régionale environnementale comporte de nombreuses limites que nous nous efforcerons d'analyser dans le chapitre suivant (voir chapitre 8).

|      | Major Events/ /Declarations  | Action Plans/Programs   |
|------|--|---|
| 1978 | First ASEAN Expert Group Meeting on Environment  | ASEAN Environmental Programme (ASEP) I (1978-82)                  |
| 1981 | First Ministerial Meeting on Environment<br>Manila Declaration<br>Jakarta Consensus on Tropical Forestry                               |   |
| 1984 | ASEAN Declaration on Heritage Parks and Reserves<br>Bangkok Declaration  | ASEP II (1983-87)   |
| 1985 | Adoption of Agreement on the Conservation of Nature and Natural Resources  |   |
| 1987 | Jakarta Resolution on Sustainable Development  | ASEP III (1988-92)  |
| 1990 | First Senior Officials meeting on Environment<br>Kuala Lumpur Accord on the Environment and Development<br>ASEAN Common Stand on UNCED |   |
| 1992 | Singapore Resolution on Environment and Development  |   |
| 1994 | Bandar Seri Begawan Resolution on Environment and Development  | ASEAN Strategic Plan of Action on Environment (ASPEN) I (1994-98) |
| 1995 | Establishment of Haze Technical Task Force   | ASEAN Cooperation Plan on Transboundary Pollution (1995-)         |
| 1997 | Jakarta Declaration on Environment and Development<br>First Ministerial Meeting on Haze  | Regional Haze Action Plan (1997-)                                 |
| 2000 | Kota Kinabalu Resolution on the Environment  | ASPEN II (1999-2004)  |
|      |  | ASEAN Environmental Education action Plan (2000-5)                |

Chronologie du programme de coopération environnemental de l'ASEAN de 1977 à 2000.

*Source:* Wakana Takahashi, « Environmental Cooperation in Southeast Asia (ASEAN) », *Institute for Global Environmental Strategies*, pp. 31-50, février 2001.



### 7.3 La coopération environnementale régionale de l'ASEAN dans les années 2000

Dans la charte de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, entrée en vigueur en décembre 2008, l'un des objectifs de l'ASEAN est énoncé comme :

« *Promouvoir le développement durable afin d'assurer la protection de l'environnement de la région l'environnement de la région, la durabilité de ses ressources naturelles, la préservation de son patrimoine culturel et la qualité de vie élevée de ses peuples* »<sup>457</sup>.

Cette inscription dans la charte de l'ASEAN témoigne du fait que l'enjeu environnemental est devenu au fil du temps, une des missions principales de l'Association. Cet enjeu devient aussi important que les objectifs politiques et économiques pour les états membres. Un exemple concret de progrès est contenu dans le plan directeur de la communauté socioculturelle de l'ASEAN (ASCC), qui sera approuvé par les dirigeants lors du 14e sommet de l'ASEAN en 2009<sup>458</sup>. Ce plan d'action va servir de nouveau dénominateur commun, qui contribuera à orienter le développement des États membres de l'ASEAN vers la durabilité environnementale, et par la suite, à harmoniser les lois et réglementations environnementales. Ce nouveau plan directeur, est une déclaration ouverte de l'engagement et de la détermination de l'ASEAN pour atteindre un environnement durable dans la région<sup>459</sup>.

Le plan stratégique de l'ASEAN pour l'environnement 1999-2004 a été élaboré et mis en œuvre par l'ASPEN et ses organes subsidiaires<sup>460</sup>. Au cours de la période 2009-2015, la coopération de l'ASEAN en matière d'environnement a été guidée par le plan directeur pour la communauté socioculturelle de l'ASEAN et mise en œuvre par le biais des plans d'action comme par le plan d'action 2014-2018 pour l'éducation environnementale de l'ASEAN, le plan d'action stratégique sur la gestion des ressources en eau et le plan d'action de l'ASEAN sur la réponse commune au changement climatique, ainsi que de nombreuses réunions groupes de travail établies dans le cadre de l'ASPEN<sup>461</sup>.

La période 2009-2015 en matière de coopération environnementale s'est traduite par la formulation d'actions concrètes de la part de l'ASEAN : encourager la compréhension

---

<sup>457</sup> Extrait de la charte de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), entrée en vigueur en décembre 2008, secrétariat de l'ASEAN.

<sup>458</sup> Development of the Post-2015 ASEAN Strategic Plan on Environment (ASPEN), ASEAN secretariat, 2016.

<sup>459</sup> Koh Kheng-Lian, « ASEAN ENVIRONMENTAL LAW, POLICY AND GOVERNANCE », World Scientific Publishing, 2009.

<sup>460</sup> Dr. Raman Letchumanan, « CLIMATE CHANGE – ASEAN EXPERIENCES », Head, Environment Division, ASEAN Secretariat, 2016.

<sup>461</sup> Development of the Post-2015 ASEAN Strategic Plan on Environment (ASPEN), ASEAN secretariat, 2016.

commune de l'ASEAN sur les questions liées au changement climatique et dans la mesure du possible, s'engager dans des efforts conjoints et des positions communes pour traiter ces questions : encourager les efforts visant à mettre en place une initiative de l'ASEAN sur le changement climatique. Promouvoir et faciliter l'échange d'informations et de connaissances sur la recherche et le développement (R&D), le déploiement et le transfert de technologies. Encourager la communauté internationale à participer et à contribuer aux efforts de l'ASEAN en matière d'adaptation et d'atténuation. Contribuer aux efforts de l'ASEAN en matière de boisement et de reboisement, ainsi que de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts. Élaborer des stratégies régionales visant à renforcer la capacité d'adaptation, l'économie à faible émission de carbone et la sensibilisation du public aux effets du changement climatique. Renforcer la collaboration entre les États membres de l'ASEAN et les partenaires pour faire face aux risques liés au climat et aux scénarios de changement climatique. Développer un système d'observation systématique régional pour surveiller l'impact du changement climatique sur les écosystèmes vulnérables de l'ASEAN. Mener des études régionales politiques, scientifiques et connexes afin de faciliter la mise en œuvre de la convention sur le changement climatique et des conventions connexes. Promouvoir la sensibilisation du public et le plaidoyer afin d'accroître la participation de la communauté sur la protection de la santé humaine contre l'impact potentiel du changement climatique. Encourager la participation des autorités locales, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la communauté pour faire face aux impacts du changement climatique. Promouvoir des stratégies visant à garantir que les initiatives en matière de changement climatique débouchent sur une communauté de l'ASEAN dynamique sur le plan économique et respectueuse de l'environnement, en tenant compte de la synergie gagnant-gagnant entre les différents acteurs<sup>462</sup>.

Enfin, en novembre 2015, lors du 27<sup>e</sup> sommet de l'ASEAN à Kuala Lumpur, en Malaisie, les dirigeants de l'ASEAN ont lancé la Vision communautaire de l'ASEAN 2025, traçant l'avenir et la direction de la communauté de l'ASEAN dans la prochaine décennie. Un ensemble de mesures stratégiques convenues a été identifié pour guider la mise en œuvre de la coopération de l'ASEAN dans le cadre du pilier socioculturel au cours de la période 2016-2025. Ce projet est le fer de lance du développement de l'ASPEN Post-2015 qui comprendra les plans d'action des groupes de travail qui ont en charge l'élaboration des priorités stratégiques environnementales<sup>463</sup>.

---

<sup>462</sup> Dr. Raman Letchumanan, « CLIMATE CHANGE – ASEAN EXPERIENCES », Head, Environment Division, ASEAN Secretariat, 2016.

<sup>463</sup> Development of the Post-2015 ASEAN Strategic Plan on Environment (ASPEN), ASEAN secretariat, 2016.

Depuis le début des années 2000, on voit se multiplier de nombreuses déclarations et conférences interministérielles au sein de l'ASEAN en ce qui concerne les sujets environnementaux<sup>464</sup>. Elle va également multiplier sa participation et sa signature à de nombreuses conférences internationales sur le climat<sup>465</sup>. On peut citer par exemple, la 12<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'environnement de l'ASEAN (ASM 12) et la 8<sup>e</sup> réunion de la conférence des parties à l'Accord de l'ASEAN sur la pollution par les fumées transfrontalières en Septembre 2012. La déclaration de cette conférence a réaffirmé l'engagement de l'ASEAN à atteindre les objectifs de cette convention : conservation et emploi durable de la diversité biologique, partage égal et équitable des ressources de gènes, et encourage les parties prenantes à celles-ci de définir les politiques et les mesures juridiques et administratives afin d'assurer la conservation et l'emploi durable de la biodiversité au service de la lutte contre la pauvreté après avoir adopté le Protocole de Nagoya<sup>466</sup> sur l'accès aux ressources de gènes. L'ASM 12 a également accepté la candidature du Parc national U Minh Thuong du Vietnam et du Parc national de Nat Ma Taung du Myanmar, en tant que 31<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> Parc patrimonial de l'ASEAN (*AHP-ASEAN Heritage Parks*). L'ASM 12 a adopté la création d'un réseau de zones devant être protégées au sein de l'ASEAN, a examiné les problèmes posés par les incendies de forêt, le foncier et la pollution par les fumées transfrontalières<sup>467</sup>.

La conférence s'est intéressée à d'autres points comme le Fonds de contrôle de la pollution par les fumées transfrontalières de l'ASEAN, les projets de coopération en la matière avec les partenaires de l'ASEAN, tels que les projets mis en œuvre au Vietnam, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines ou encore les projets de villes à l'environnement durable financés par le Japon.

Le problème qui se pose est qu'on peine à voir des actions concrètes importantes de la part de l'ASEAN. Elle a certes créé de nombreux outils pour pouvoir collaborer plus efficacement en matière de coopération environnementale, mais on entrevoit à peine des résultats. Cependant, c'est tout à son honneur d'avoir su mettre à sa disposition de nombreux

---

<sup>464</sup> ASEAN Declaration on Environmental Sustainability (13th ASEAN Summit, 2007), Singapore Declaration on Climate Change, Energy and the Environment (Summit, 2007), Joint Ministerial Statement of the First EAS Energy Ministers Meeting (2007), Ministerial Statement of the Inaugural EAS Environment Ministers Meeting (2008).

<sup>465</sup> ASEAN Leaders' Statement on Climate Change to COP17 and CMP7 (19th ASEAN Summit, 2009).

<sup>466</sup> Le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) est un accord international sur la biodiversité issu de la Conférence sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies. (29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon).

<sup>467</sup> « L'ASEAN renforce la coopération dans l'environnement », Le courrier du Vietnam [en ligne], Septembre 2012.

outils, qui ont sans nul doute participé à l’élaboration d’une conscience environnementale commune en Asie du Sud-Est. Ces instruments et plans d’actions ont aussi permis de créer une collaboration sans cesse plus étroite entre les états. La coopération environnementale de l’ASEAN a largement participé à approfondir l’intégration régionale en Asie du Sud-Est, et de faire émerger une conscience d’appartenance à un ensemble homogène qui doit faire face aux défis environnementaux. Le fonctionnement institutionnel de la coopération environnemental montre qu’il y a un partage des responsabilités des événements en Asie du Sud-Est, la Thaïlande, le Vietnam, Brunei, et l’Indonésie se partagent des fonctions spécifiques. Aujourd’hui l’ASEAN est mise face à ses responsabilités, l’activité économique a été favorisée aux aspects environnementaux. C’est pour cette raison que l’on trouve de nombreuses limites à cette coopération environnementale intra-aseanienne.

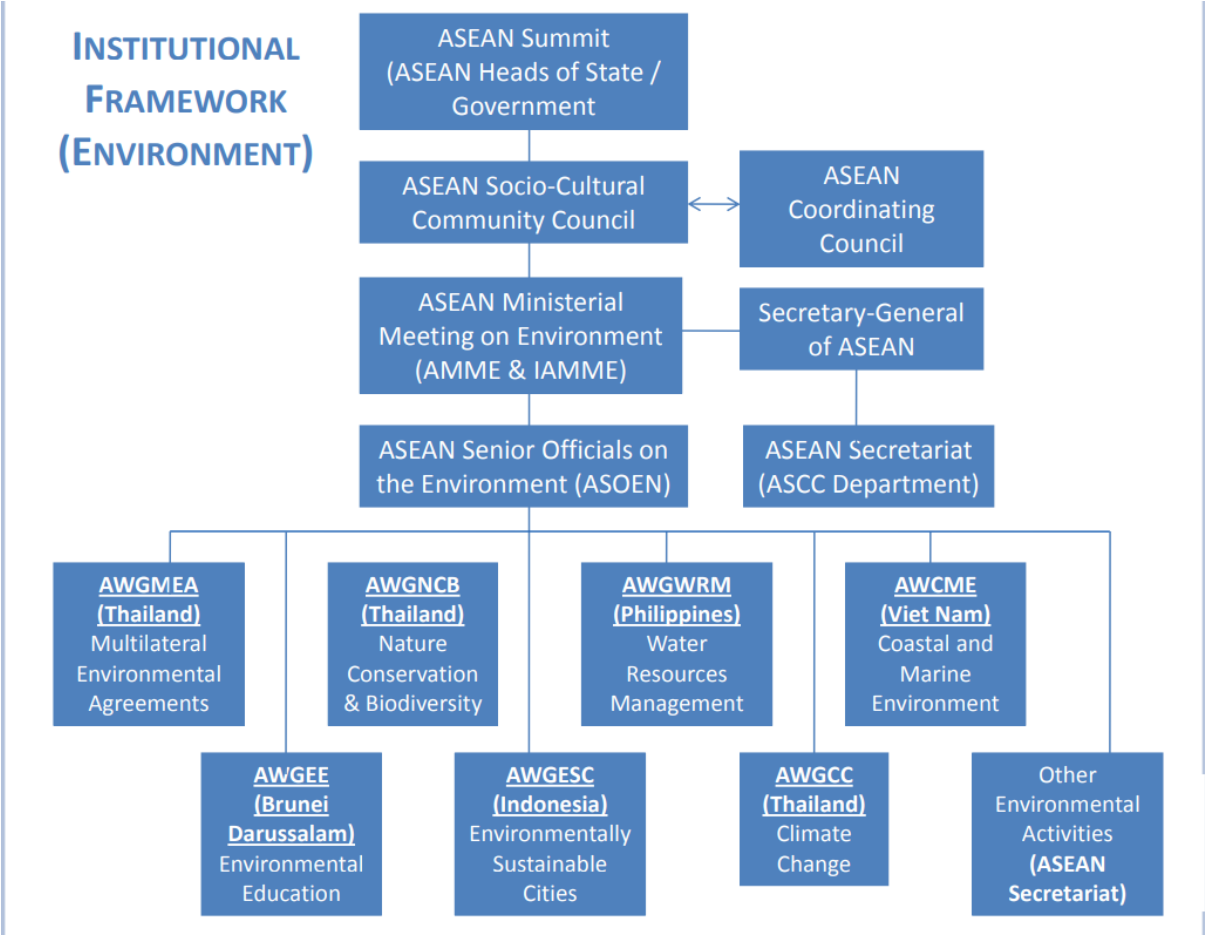


Schéma des institutions en charge de la coopération environnementale de l’ASEAN.  
*Source :* Dr. Raman Letchumanan, « CLIMATE CHANGE – ASEAN EXPERIENCES », Head, Environment Division, ASEAN Secretariat, 2016.

## **Chapitre 8 : Les limites de « l'ASEAN Way » dans l'élaboration d'une sécurité environnementale en Asie du Sud-Est**

### **8.1 Un constat accablant : l'Asie du Sud-Est, une région qui fait face à une insécurité environnementale**

Il faut se rendre à l'évidence, le bilan environnemental en Asie du Sud-Est n'est pas très bon, et il témoigne des faiblesses de la coopération environnementale de l'ASEAN. C'est aussi lié au fait que malgré la création et l'institutionnalisation d'une coopération pour la protection de l'environnement, les pays de l'ASEAN ont toujours privilégié le développement économique. Ils ont volontairement délaissé les sujets environnementaux au profit de l'accélération des activités économiques de la région, quitte à utiliser des industries polluantes. Sur ce point l'ASEAN est à contrecourant de ce qu'elle a essayé de mettre en place pour protéger l'environnement et les populations de la région. Il ne faut pas l'oublier, quand l'ASEAN est créée, la déclaration de Bangkok du 8 août 1967 dans son article premier revendique clairement que l'objectif de l'ASEAN est « d'accélérer la croissance économique, le progrès social »<sup>468</sup>. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait largement vu promouvoir l'émergence économique de la région. On notera aussi l'accent mis sur la volonté d'initier d'autres projets<sup>469</sup> en défaveur de l'environnement qui prennent notamment la forme de projets de coopération industrielle lancés entre 1977 et 1983 (AIP, AIC, AIJV)<sup>470</sup>. Autrement dit, l'ASEAN s'est plus investie dans la construction économique régionale, que dans l'élaboration d'actions fortes pour préserver la région de l'insécurité environnementale dont elle doit faire face.

L'Asie du Sud-Est est devenue une zone critique de pollution plastique en raison de son urbanisation rapide, de l'expansion de sa classe moyenne et de l'insuffisance des infrastructures de gestion des déchets. La moitié des dix pays contribuant le plus aux rejets de plastique dans les mers et les rivières sont situés dans cette région du monde<sup>471</sup>. Un phénomène

---

<sup>468</sup> Extrait de la déclaration de Bangkok, 8 août 1967, secrétariat de l'ASEAN.

<sup>469</sup> Nicolas, Françoise. « La Communauté économique de l'ASEAN : un modèle d'intégration original », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 27-38.

<sup>470</sup> Au nombre de ces projets, on retiendra les ASEAN Industrial Projects (AIP) en 1977, l'ASEAN Industrial Complementation Scheme (AIC) en 1981, enfin les Industrial Joint-Ventures (AIJV) en 1983.

<sup>471</sup> Axel van Trotsenburg and Lim Jock Hoi « *Turning the tide on plastic pollution through regional collaboration in South-east Asia* », *The straits times*, 2022.

qui s'est d'autant plus aggravé dans la région avec la pandémie de Covid-19 et la consommation massive des masques jetables, de flacons de désinfectant, d'emballages pour les livraisons en ligne et autres articles à usage unique. Rivières de plastique, tortues de mer et autres espèces marines vulnérables prises au piège dans des filets de pêche abandonnés, l'Asie du Sud-Est n'échappe pas à ces phénomènes. Même si elle est devenue un épice de la mauvaise gestion des déchets plastiques, la région essaie d'inverser le cours des choses. Sous l'impulsion de l'ASEAN et grâce à des initiatives nationales et locales, l'Asie du Sud-Est s'oriente vers des solutions durables en transformant les modes de production et d'utilisation des plastiques. Cependant, nous n'avons pas encore assez de recul sur ces nouvelles dispositions pour en étudier l'impact. Consciente du phénomène transfrontalier de la pollution plastique, l'ASEAN s'est réunie et a publié en 2019 lors de 34<sup>ème</sup> réunion ministérielle de l'ASEAN la Déclaration de Bangkok sur la lutte contre les plastiques en mer. Deux ans plus tard en 2021, un plan d'action régional de l'ASEAN a défini 14 actions prioritaires à mener par les États membres. Ainsi en 2022, la Banque mondiale a approuvé un financement de 20 millions de dollars pour soutenir ces actions, qui comprennent le renforcement et l'harmonisation des politiques régissant la production et l'utilisation des plastiques dans la région. Les pays d'Asie du Sud-Est appliquent des méthodes innovantes pour mesurer et surveiller les rejets de matières plastiques sur terre, dans les cours d'eau et dans les mers. Cela va de la surveillance par drone au Cambodge à la réalisation d'états des lieux de référence en Indonésie<sup>472</sup>.

De plus, la pollution transfrontalière est à la hausse en Asie du Sud-Est, avec la concentration croissante des usines et des projets d'agroforesterie du monde dans les régions manufacturières et riches en ressources des pays de l'ASEAN. Les deux principales sources de pollution transfrontalière dans la région viennent : 1) des émissions de carbone issues de la combustion de carburant pour la production d'énergie et l'industrie lourde, et 2) de la brume sèche transfrontalière causée par la destruction de forêts par le feu aux fins de l'agriculture. Par exemple, l'Indonésie, grande productrice en Asie ; la majorité de ses émissions émanent de l'agriculture sur brûlis et de la production d'huile de palme<sup>473</sup>. Les pays de la zone sont donc confrontés à une importante pollution de l'air et une forte hausse des importations de déchets plastiques, passant de 836K tonnes à 2265K entre 2018 et 2020<sup>474</sup>. De plus, selon l'UNICEF, actuellement près de 17 millions d'enfants de moins d'1 an vivent dans des régions où la

---

<sup>472</sup> Axel van Trotsenburg and Lim Jock Hoi « Turning the tide on plastic pollution through regional collaboration in South-east Asia », *The straits times*, 2022.

<sup>473</sup> Kim, Young-Won. « Gray smog blows in from China. » *Korea Herald*, le 24 janvier 2013

<sup>474</sup> Business France, mai 2020.

pollution atmosphérique est au moins six fois supérieure aux limites internationales, les forçant à respirer un air toxique et mettant potentiellement le développement de leur cerveau en danger. La majorité des enfants étant dans la région d'Asie du Sud-Est.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a publié des chiffres inquiétants sur l'incidence de la qualité de l'air ambiant sur la santé. Une évaluation des maladies déclarées dans le monde indique que 3,7 millions de décès prématurés, soit 6,7 % des maladies déclarées, peuvent être imputés chaque année à la pollution de l'air ambiant par des matières particulaires, ce qui en fait l'un des facteurs de risque pour la santé les plus importants au niveau mondial. En outre, 152 000 décès prématurés supplémentaires peuvent être imputés à l'exposition à l'ozone. Ces décès sont provoqués à 40 % par des ischémies cardiaques, à 40 % par des accidents vasculaires cérébraux, à 11 % par des broncho-pneumopathies chroniques obstructives, à 6 % par des cancers du poumon et à 3 % par des infections aiguës de l'appareil respiratoire inférieur chez l'enfant. Les pathologies liées à l'air ambiant touchent de manière disproportionnée les habitants de pays à revenu moyen et faible : 88 % des 3,7 millions de décès prématurés<sup>475</sup> se produisent en effet dans ces pays, et plus particulièrement dans les régions du Pacifique Ouest et de l'Asie du Sud-Est telles que définies par l'OMS.

De plus dans la région, on peut identifier cinq pays qui sont particulièrement concernés par les enjeux environnementaux : le Myanmar, le Vietnam, l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande. Au Myanmar 20% des habitants du milieu urbain n'ont pas accès à l'eau potable, faute d'existence d'un réseau de traitement et de distribution. La vétusté des infrastructures existantes dans certains quartiers entraîne d'importantes fuites du réseau. Le réseau des eaux usées du centre-ville de Yangon est notamment soumis à rude épreuve lors de la mousson. La gestion des déchets pose aussi question, avec des décharges à ciel ouvert en plein cœur des villes et qui arrivent à saturation. De plus, une grande partie des déchets chaque année n'atteint jamais les décharges, car en partie collectée par des réseaux informels (chiffonniers), mais aussi déversée dans les rivières et ruisseaux de la ville. Ces activités ont des conséquences sur la qualité de l'air et donc sur la santé publique.

Au Vietnam, dans les zones rurales, seulement 42% de la population est connectée au réseau d'approvisionnement en eau, et le manque de qualité de service fait défaut. 10% du réseau ne fonctionne pas correctement, et 15% du réseau est en dessous de sa capacité normale<sup>476</sup>. La gestion des déchets au Vietnam est jugée comme inefficace, il est considéré

---

<sup>475</sup> OMM, « Qualité de l'air et santé : une priorité pour l'action commune », Bulletin n° : Vol 63 (2) - 2014.

<sup>476</sup> Selon les chiffres de Business France 2020.

comme l'un des cinq pays qui produisent le plus de déchets solides. La pollution de l'air cause de lourdes pertes aussi pour le Vietnam : il figure à la 132<sup>ème</sup> place parmi 180 pays dans le classement de *Yale Center For Environmental Law and Policy sur la qualité environnementale indice AQI (Air Quality Index)*, et la qualité de l'air. Notamment à cause de la production d'électricité par des centrales à charbon et de la forte circulation dans les zones urbaines.

Le géant Indonésien, doit faire face à un retard important en matière d'assainissement dans l'industrie. L'Indonésie a encore beaucoup à faire dans le traitement et la collecte des eaux usées, quasi inexistantes aujourd'hui tant dans les zones urbaines que rurales. L'Indonésie est également l'un des plus gros pollueurs des océans au monde, et connaît depuis plusieurs années une forte dégradation de la qualité de l'air. La Malaisie connaît exactement les mêmes problèmes. La Thaïlande quant à elle est un membre actif de l'ASEAN, avec de gros progrès économiques et sociaux depuis plusieurs années. Cependant, cette croissance a démontré des effets néfastes dans le changement climatique et spécialement dans la gestion de l'eau, des déchets et la qualité de l'air. Le gouvernement thaïlandais tente de faire face à plusieurs défis majeurs dans le secteur de l'eau : pénuries, inondations et abondance d'eaux usées. On trouve dans les facteurs responsables de ces problèmes : les précipitations excessives, la sécheresse, la croissance démographique, l'urbanisation ou encore le développement économique et industriel. De plus la qualité de l'air en Thaïlande est jugée comme médiocre<sup>477</sup>, septième rang des pays les plus pollués du monde, la mauvaise qualité de l'air réduisant l'espérance de vie moyenne de deux ans<sup>478</sup>.

Ces défis environnementaux auxquels font face les pays de l'ASEAN mettent en lumière des réalités. L'ASEAN est incapable à l'heure actuelle de transformer ses programmes communs pour l'environnement en actions concrètes et efficaces. Majoritairement les pays concernés mettent en place des actions au niveau national dans un cadre hors ASEAN. C'est le cas du Vietnam par exemple, qui depuis 2020 au niveau national, prépare un plan de réhabilitation des infrastructures hydrauliques pour réduire les pertes d'eau et lutter contre les inondations urbaines<sup>479</sup>. De nombreux projets sont à venir dans le développement des réseaux de collecte et de traitement des eaux usées ainsi que la construction des stations de traitement.

---

<sup>477</sup> Selon la carte de la qualité de l'air en temps réel de *Beijing Air Quality*.

<sup>478</sup> Eléonore SAYAR « S'internationaliser en Asie du Sud Est : les clés de compréhension du marché de l'environnement », Département Industrie & Cleantech, Business France, Mai 2020.

<sup>479</sup> Selon l'OMS



L'ONG *Ocean Conservancy* n'hésite pas à qualifier les mers en Asie de « poubelles plastiques de la planète »<sup>480</sup>. Avec des conséquences dramatiques sur les individus, les pêcheurs en mer de Chine voient leur zone de pêche se transformer en décharge à ciel ouvert. Les pays de l'ASEAN paient le prix du choix de société « tous plastiques ». On peut aussi ajouter que l'Asie du Sud-Est abrite une biodiversité unique. La croissance économique rapide qu'ont connu les pays de la région s'est fortement adossée à l'exploitation des ressources naturelles et à la perte de biodiversité<sup>481</sup>, générant ainsi une forte pression sur l'environnement. Les écosystèmes présentent désormais des niveaux de dégradation alarmants (déforestation élevée et ressources en eau en forte baisse, disparition d'espèces), que ce soit dans le bassin du Mékong, en Birmanie ou en Indonésie.

On peut aussi imputer le manque d'action de l'ASEAN par sa nature elle-même et par une mauvaise gestion de ses plans programmes pour l'environnement.

#### Indicateurs relatifs aux émissions de CO<sub>2</sub>

|             | Émissions GES/hab (tCO <sub>2</sub> eq) | Rang émetteur de CO <sub>2</sub> | % des émissions globales de CO <sub>2</sub> | Taux d'indépendance énergétique | Intensité énergétique du PIB (tep/unité de PIB) |
|-------------|---|----------------------------------|---|---------------------------------|---|
| Birmanie    | 4,0                                     | 76 <sup>e</sup>                  | 0,09 %                                      | 100 %                           | 0,3   |
| Cambodge    | 2,2                                     | 112 <sup>e</sup>                 | 0,03 %                                      | 59 %                            | 0,4   |
| Indonésie   | 3,3                                     | 14 <sup>e</sup>                  | 1,47 %                                      | 100 %                           | 0,2   |
| Laos        | 4,7                                     | 153 <sup>e</sup>                 | 0,01 %                                      | 100 %                           | N.D.  |
| Philippines | 1,8                                     | 38 <sup>e</sup>                  | 0,39 %                                      | 52 %                            | 0,2   |
| Thaïlande   | 4,6                                     | 26 <sup>e</sup>                  | 0,74 %                                      | 73 %                            | 0,3   |
| Vietnam     | 2,9                                     | 28 <sup>e</sup>                  | 0,72 %                                      | 85 %                            | 0,5   |

Sources : AIE, Base de données EDGAR, NDGain.

#### Contributions des secteurs aux émissions de CO<sub>2</sub> (en % du total)

|             | Industrie | Transport | Résidentiel | Services | Agriculture | Usages non énergétiques | Autres |
|-------------|-----------|-----------|-------------|----------|-------------|-------------------------|--------|
| Birmanie    | 17        | 10        | 57          | 4        | 7           | 2                       | 3      |
| Cambodge    | 20        | 26        | 47          | 5        | 1           | 0                       | 1      |
| Indonésie   | 26        | 28        | 37          | 4        | 1           | 4                       | 0      |
| Laos        | N.D.      | N.D.      | N.D.        | N.D.     | N.D.        | N.D.                    | N.D.   |
| Philippines | 24        | 35        | 22          | 13       | 1           | 4                       | 1      |
| Thaïlande   | 55        | 20        | 18          | 4        | 2           | 1                       | 0      |
| Vietnam     | 32        | 28        | 10          | 5        | 3           | 23                      | 1      |

Source : AIE. N.D. : non disponible.

Pour illustrer notre propos, quelques grandeurs statistiques sur 7 pays de l'ASEAN pour l'année 2020.

<sup>480</sup> « Les mers d'Asie, poubelles plastiques de la planète », AFP [en ligne], 2018.

<sup>481</sup> Asie du Sud-Est Stratégie Régionale 2020-2024, AFD, 2020.

## 8.2 Les mécanismes de coopération environnementale : entre crise économique, politique et problèmes de financement (1977-2001)

De la création du programme de coopération environnementale en 1977 jusqu'au début des années 2000 (2001), l'ASEAN a rencontré de nombreux problèmes dans l'élaboration de ce dernier, et ce, même s'il a fait l'objet d'une réorientation stratégique au début des années 2000.

Bien que la nature de l'ASPEN I soit complète, la mise en œuvre du programme a été dépendante principalement de la contribution du PNUE en tant que seule source financière externe importante<sup>482</sup>. Par conséquent, l'ASPEN I n'a pas adopté une approche systématique. Conscient de ces contraintes et de ses faiblesses, le contact avec des donateurs potentiels a été encouragé dans le cadre de l'ASPEN II. Si bien que l'ASEAN a elle-même établi divers dialogues formels bilatéraux et multilatéraux. Il a ainsi été envisagé que le Comité de l'ASEAN sur la science et la technologie (COST), un comité parent de l'AEGE, devait partager la responsabilité de l'AEGE dans l'acquisition de sources d'énergies supplémentaires pour mettre en œuvre l'Aspen II<sup>483</sup>. Il faut aussi souligner qu'au départ certains états ne sont pas signataires de certains accords, c'est le cas pour le traité sur la conservation de la nature et des ressources naturelles de 1985. Le Brunei, la Malaisie, et Singapour refusent de la ratifier. Le traité n'est donc pas entré en vigueur, et ils n'ont donné aucune version officielle pour expliquer ce refus<sup>484</sup>. Par la suite, les autres États membres de l'Association n'ont pas insisté sur la question, estimant que les experts internationaux sur environnement ayant rédigé l'accord, semblaient ne pas accorder suffisamment d'attention à la façon dont l'ASEAN réagit aux approches internationales et occidentales en matière d'environnement, ni à la réponse de l'ASEAN à ces approches. De plus, selon eux, les principes de l'accord n'ont pas été suffisamment pris en compte. Ces derniers suggérant, qu'un pays de l'Association pourrait être dans l'obligation de financer d'autres membres de l'ASEAN pour aider à conserver le patrimoine naturel de sa région, ne sont pas suffisamment respectés<sup>485</sup>.

---

<sup>482</sup> Wakana Takahashi, « Environmental Cooperation in Southeast Asia (ASEAN) », *Institute for Global Environmental Strategies*, pp. 31-50, février 2001.

<sup>483</sup> Koh, Kheng, Lian (1996), *Selected ASEAN Documents on the Environment*, APCEL Document Series, Singapore: Asia-Pacific Center for Environmental Law (APCEL).

<sup>484</sup> Tay, Simon (1999), "ASEAN Cooperation and the Environment," a paper presented at the ASEAN Roundtable: ASEAN Beyond the Regional Crisis: Challenges and Initiatives, ISEAS, Singapore, 5-6 November 1999.

<sup>485</sup> Koh, Kheng, Lian (1996), *Selected ASEAN Documents on the Environment*, APCEL Document Series, Singapore: Asia-Pacific Center for Environmental Law (APCEL).

Nous l'avons donc constaté, depuis le milieu des années 1970, les pays membres de l'ASEAN ont déployé divers efforts en matière de coopération environnementale. Toutefois, la mise en œuvre de ces activités entre les pays membres s'est heurtée à certaines difficultés et à des lacunes dans les programmes. Il n'existait pas de plan d'action régional spécifique en la matière. En conséquence, le plan d'action de l'ASEAN pour l'éducation à l'environnement n'a été adopté qu'en octobre 2000, alors qu'il devait dès 1977, servir de cadre au développement et à la mise en œuvre d'activités d'éducation à l'environnement au sein de l'ASEAN<sup>486</sup>. De plus sa réalisation n'a été rendue possible que par le soutien financier de la Fondation Hanns Seidel<sup>487</sup> et à l'assistance technique du Bureau régional du PNUE pour l'Asie du Sud-Est. (ROAP).

De surcroît, l'ASEAN a reconnu elle-même dans les années 1990 que la mise en œuvre et l'efficacité des programmes n'étaient pas suffisantes. Ainsi, la mise en œuvre et l'efficacité des programmes ont été influencées par « l'inadéquation de financement pour soutenir les activités », des « déficiences institutionnelles » et des « mécanismes de suivi inadéquats ». Les pays de l'ASEAN ont donc pris conscience de la nécessité de renforcer le mécanisme de coopération, mais un décalage persiste entre la théorie et la réalité<sup>488</sup>. Le manque de fonds pour soutenir les divers programmes et plans environnementaux de l'ASEAN a toujours entravé les progrès de la coopération environnementale, les différents plans d'actions stratégiques ont essayé d'explorer des recherches de financements internes et externes dans le but étant de réduire l'incertitude financière. Cependant peu de progrès ont été faits. L'ASEAN s'est principalement appuyée sur un soutien financier externe pour mettre en œuvre ses activités/projets environnementaux. Ces fonds étant fournis principalement sur la base d'un financement accordé par projet. Une grande partie de ce financement provient d'organisations internationales telles que le PNUE, le PNUD, le FEM<sup>489</sup>. L'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ont apporté un soutien financier à l'ASEAN sur des bases bilatérales. L'aide australienne a été accordée à des projets liés à la gestion de l'environnement et à l'environnement marin, tandis que les États-Unis se sont concentrés sur le financement de

---

<sup>486</sup> ASEAN (2000), ASEAN Environmental Education Action Plan (2000-5), ASEAN secretariat.

<sup>487</sup> La Fondation Hanns Seidel est une organisation allemande à but non-lucratif disposant de bureaux établis dans plus de 70 pays. Depuis quatre décennies, la Fondation contribue à l'échange politique et à la coopération internationale. Ses activités sont menées dans le but de soutenir le dialogue multilatéral à travers le renforcement de la paix, de la démocratie et de l'économie sociale de marché.

<sup>488</sup> ASEAN (1994) ASEAN Strategic Plan of Action on the Environment, Jakarta: ASEAN Secretariat.

<sup>489</sup> Le fond pour l'environnement mondial, est, depuis 1991, un élément moteur de l'amélioration du sort de millions de personnes, aidant à créer les conditions d'un développement durable. Travaillant en partenariat avec les pays, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, sa devise, Pour investir dans notre planète, est illustrée par la capacité de l'homme à créer de meilleures conditions de vie

projets relatifs à la gestion de l'environnement. La Nouvelle-Zélande quant à elle a soutenu des projets relatifs à la pollution transfrontalière<sup>490</sup>.

Le début des années 1990 a été marqué par plusieurs signes de renforcement de la coopération environnementale au sein de l'ASEAN. La structure institutionnelle de la coopération a été élaborée et un plan d'action global et stratégique a été mis au point. Cependant, la mise en œuvre et l'efficacité du plan ont toutefois été décevantes. Les critiques concernant « l'insuffisance du financement pour soutenir les activités » et « l'inadéquation des mécanismes de suivi »<sup>491</sup> ont été admises depuis longtemps, et le nouveau plan d'action n'a pas été en mesure de combler ces lacunes. Le défi pour l'ASEAN est donc de pouvoir trouver des financements pour mettre en œuvre ses projets. Il semble que l'ASEAN ait reconnu les critiques et change de cap. Les dirigeants ont décidé de restructurer les groupes de travail en les ramenant de six à trois acteurs en 1999, après la fin de la période ASPEN. Les trois groupes restructurés sont les suivants :

- le groupe de travail sur la conservation de la nature et la biodiversité (présidé par les Philippines) ;
- le groupe de travail sur l'environnement côtier et marin (présidé par la Thaïlande) ;
- le groupe de travail sur les accords environnementaux multilatéraux (présidé par la Malaisie)<sup>492</sup>.

Outre l'insuffisance des mécanismes de coopération environnementale de l'ASEAN, il convient de souligner que la situation politique et économique de la région a empêché le renforcement de la coopération entre les pays membres. Les années 1990 ont été une décennie difficile pour l'ASEAN, une période de crise financière et d'instabilité politique dans plusieurs pays membres<sup>493</sup>. Ces défis ont par conséquent détourné l'attention des gouvernements et de la population, laissant de côté les prérogatives concernant la protection de l'environnement et du développement durable. Cependant, l'impact de la crise économique sur les ressources naturelles et l'état de l'environnement, les ministres de l'environnement de l'ASEAN ont maintenu un dialogue sur l'importance de maintenir l'engagement en faveur de ces prérogatives.

---

<sup>490</sup>. Ling, Ooi Giok (1999) « Trade and the Environment in Southeast Asia, » in Tai-Chee, Wong and Singh Mohan eds. (1999) *Development and Challenge: Southeast Asia in the New Millennium*, chap. 6, Singapore: Times Academic Press.

<sup>491</sup> Wakana Takahashi, « Environmental Cooperation in Southeast Asia (ASEAN) », *Institute for Global Environmental Strategies*, pp. 31-50, février 2001

<sup>492</sup> Ibid.

<sup>493</sup> BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'Asie du Sud-Est prise au piège*, Paris, Perrin, 2009

La fumée et la brume des incendies de forêt en Indonésie en 1991, 1994 et 1997 ont dévasté les environnements biophysiques et socio-économiques de l'Asie du Sud-Est, en particulier du Brunei, de l'Indonésie, de la Malaisie et de Singapour. Les incendies ont été allumés intentionnellement pour défricher des terres, et ont fini par devenir incontrôlables<sup>494</sup>. La *Haze Technical Task Force*<sup>495</sup>, créée lors de la 6e réunion de l'ASOEN en 1995 a été peu efficace pour répondre à cette crise. La gravité et l'étendue de la brume sèche en 1997 ont été sans précédent, entraînant d'énormes pertes économiques pour plusieurs pays.

En résumé, les différents plans stratégiques (1977-2001) pour la coopération environnementale de l'ASEAN, sont marqués par une structure financière faible. L'Association n'est pas solide financièrement, elle a surtout compté sur un soutien financier externe pour mettre en œuvre ses activités environnementales. Ces derniers ayant été fournis principalement sur la base de projets individuels. Cette situation a conduit à l'échec de plusieurs propositions de projets qui n'ont pas attiré l'attention des donateurs. De plus, le secrétariat de l'ASEAN est marqué par de nombreuses faiblesses institutionnelles qui l'empêche de mettre en œuvre efficacement ses différents plans d'actions. C'est pour ces raisons, que lors de la réunion de l'ASOEN présidée par Singapour en 1998, il a été décidé de « restructurer »<sup>496</sup> l'organigramme, et de rationaliser les groupes de travail de l'ASEAN afin qu'ils soient plus réactifs aux nouvelles questions environnementales régionales et internationales. En conséquence, seuls trois groupes de travail ont été maintenus<sup>497</sup>.

Enfin, « *l'ASEAN Way* », semble inapproprié pour relever les défis environnementaux<sup>498</sup>. En effet, le mode de fonctionnement de l'ASEAN met l'accent sur des normes de non-ingérence dans les affaires des autres États, avec une préférence pour le consensus et les plans non contraignants concernant les problèmes environnementaux. Elle s'appuie sur les institutions et les actions nationales plutôt que sur la création d'un pouvoir

---

<sup>494</sup> Tay, Simon (1998), "Modes of Regional Agreement on Transboundary Atmospheric Pollution: An ASEAN Perspective," a paper presented at Asia-Pacific Regional Workshop on Transboundary Atmospheric Pollution, Pan Pacific Hotel, Singapore, 27-28 May 1998.

<sup>495</sup> Sunchindah, Apichai (1998), "The ASEAN Approach to Regional Environmental Management," a paper presented at Regional Conference on "Environmental Management: Policy Options. Regional vs. State and Society", Kuala Lumpur, Malaysia, October 20-21, 1998.

<sup>496</sup> ASEAN (1999) ASEAN into the Next Millennium: ASEAN Vision 2020, Hanoi Plan of Action, Jakarta: ASEAN Secretariat.

<sup>497</sup> Sunchindah, Apichai (1998), "The ASEAN Approach to Regional Environmental Management," a paper presented at Regional Conference on "Environmental Management: Policy Options. Regional vs. State and Society", Kuala Lumpur, Malaysia, October 20-21, 1998.

<sup>498</sup> Hamzah, Wan Portich (2000), "Environmental Governance in Malaysia," in IGES Environmental Governance Project (2000), Country Reports on Environmental Governance in Five Asian Countries, Hayama: IGES, 39-64.

central fort. La méthode ASEAN a permis à l'ensemble des états membres de se réunir, de discuter, mais cela n'a pas signifié une amélioration de l'environnement<sup>499</sup>. Dans cette optique, l'ASEAN n'a pas su répondre efficacement et collectivement, entre 1977 et 2001, au défi du contrôle de la pollution atmosphérique transfrontalière et de la brume transfrontalière. Nous pouvons en déduire que c'est un premier test raté.

### 8.3 La restructuration de la coopération environnementale des années 2000 : des difficultés persistantes

L'ASEAN, consciente de ses faiblesses, avait donc restructuré sa coopération environnementale à la fin des années 1990 pour pallier aux faiblesses du plan ASPEN. Ainsi l'idée est d'entrer dans les années 2000 avec des programmes plus pertinents et plus efficaces. Elle devait par exemple, rendre opérationnel l'accord sur la pollution transfrontalière par les nuages (Haze), avec par la mise en œuvre de mesures concrètes de prévention, de surveillance et d'atténuation et le lancer du processus d'élaboration de protocoles pour la mise en œuvre et l'opérationnalisation de l'accord. Elle se devait donc d'intensifier sa coopération pour se donner les moyens de mettre en œuvre ses plans d'actions.

De nombreuses avancées ont été faites dans le domaine des enjeux environnementaux, en particulier dans la gestion régionale de l'environnement, notamment avec l'établissement de l'« *ASEAN Centre for Biodiversity* », la désignation de 35 « *ASEAN Heritage Parks* » suivant la déclaration sur les « *Heritage Parks* » et l'instauration de l'« *ASEAN Wildlife Enforcement Network* »<sup>500</sup>. Cependant encore aujourd'hui, malgré des progrès, un problème persiste : « *L'ASEAN Way* ». En grande partie dépourvue de moyens coercitifs légaux, le fonctionnement de l'ASEAN se structure toujours autour des principes de consensus de coopération, de « *capacity building* »<sup>501</sup>, ainsi qu'autour du respect de la souveraineté de ses états membres et de la non-intervention dans les affaires intérieures de ces derniers. En matière de mesures sur les enjeux environnementaux, l'ASEAN n'a pas dérogé à cette règle d'or. Elle n'arrive pas à

---

<sup>499</sup> Tay, Simon (2000), "The South East Asian Fires and Haze: Challenges to Regional Cooperation in ASEAN and the Asia-Pacific," presented at Asia Pacific Agenda Project: Okinawa Forum, March 25-26, 2000.

<sup>500</sup> Koh, Kheng Lian, Nicholas A Robinson, et Lin Heng Lye. 2016. *Asean Environmental Legal Integration Sustainable Goals? Integration through Law: the Role of Law and the Rule of Law in Asean Integration*, 13. New York: Cambridge University Press. p.9.

<sup>501</sup> Koh, Kheng Lian, Nicholas A Robinson, et Lin Heng Lye. 2016. *Asean Environmental Legal Integration Sustainable Goals? Integration through Law: the Role of Law and the Rule of Law in Asean Integration*, 13. New York: Cambridge University Press. p.19.

imposer à tous les états des mesures contraignantes pour protéger l'environnement en Asie du Sud-Est.

L'ASEAN a rencontré de tels problèmes dans la mise en œuvre de sa coopération environnementale, que pour beaucoup d'observateurs elle semble inexistante. En effet, cela fait à peine une dizaine d'années que l'ASEAN a fait de l'enjeu climatique une priorité. Elle opère en enracinant dans l'article premier de la Charte de l'ASEAN, adoptée en 2007, son devoir de promouvoir le développement durable afin d'assurer la protection de l'environnement de la région, la durabilité des ressources naturelles, la conservation de son patrimoine culturel ainsi que la qualité de vie élevée de ses citoyens<sup>502</sup>. Encore aujourd'hui, l'ASEAN doit faire beaucoup de chemin, les engagements ne s'étant pas manifestés par des actions concrètes, se résument en grande partie à une coopération intergouvernementale, dans la sélection, l'établissement et la gestion de zones protégées. Concernant les autres enjeux de la région, la coopération régionale entourant la protection des environnements côtiers et marins reste faible, un simple cadre de base a été mis en place afin de traiter la question de la déforestation. Finalement, on observe tout juste l'émergence de la coordination des efforts concernant le développement urbain et la gestion de la qualité de l'air<sup>503</sup>. L'ASEAN Way, qui a rendu pérenne l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est depuis sa fondation en 1967, n'est pas en mesure de répondre à l'urgence climatique. Si l'ASEAN veut jouer à l'avenir un rôle régional clé dans la lutte contre les changements climatiques sur ses territoires, les États membres devront inévitablement réviser leur intransigeance sur la protection de leur souveraineté, sur leur principe de non-intervention et de consensus menant bien souvent à prendre des mesures bâties autour du plus faible dénominateur commun<sup>504</sup>.

Depuis les années 2000, les problèmes de financements perdurent<sup>505</sup>. Le financement peut déterminer quelles activités et priorités sont poursuivies et constitue un goulet d'étranglement dans de nombreux cas. Aussi, l'adaptation exige une action à plusieurs niveaux (du national au provincial, au district ou à la région), mais les efforts des pays se concentrent encore sur le niveau national. En outre, des occasions sont manquées de tirer des enseignements des pratiques et des connaissances locales qui pourraient éclairer les mesures d'adaptation, par

---

<sup>502</sup> Associations of Southeast Asian Nations. 2009. *The ASEAN Charter*. Jakarta: ASAEAN Secretariat.

<sup>503</sup> Chun, Joseph. 2016. « Asean Environmental Legal Integration: Sustainable Goals? [Book Review]. » *Singapore Journal of Legal Studies* Sep 2016 (Sep 2016) : 374–78. p.375.

<sup>504</sup> Maxime Bobba-Gaudreau, « La coopération des États de l'Asie du Sud-Est face aux enjeux environnementaux régionaux », Université de Montréal [en ligne], Décembre 2021.

<sup>505</sup> Secrétariat de ASEAN (2016)

exemple, les systèmes *subak*<sup>506</sup> et *sasi*<sup>507</sup> en Indonésie. Enfin, il n'est pas certain que les impacts du changement climatique soient bien compris et pris en compte dans la planification de l'adaptation. Jusqu'à présent, les interventions de l'ASEAN ont principalement porté sur les risques naturels, et non sur les effets cumulatifs et indirects du changement climatique, ni sur les effets non climatiques ou des facteurs de stress non climatiques. En d'autres termes la plupart des travaux sur la planification de l'adaptation se sont alors concentrés sur les impacts, sans tenir compte de la nature multiforme du changement climatique. De plus, les principales sources de vulnérabilité, liées aux structures sociales et à la pauvreté, ne sont pas prises en compte<sup>508</sup>. L'ASEAN n'a pas su se saisir du changement climatique dans son ensemble, ne prenant pas le problème en compte en amont.

Le GIEC dans son cinquième rapport d'évaluation souligne que les efforts de l'ASEAN visant à mettre en place des voies de développement résilientes au climat « n'auront que des effets marginaux sur la réduction de la pauvreté, à moins que les inégalités structurelles ne soient abordées et que les besoins d'équité entre les pauvres et les non-pauvres ne soient satisfaits »<sup>509</sup>. Cela signifie que la vulnérabilité risque de persister même si des mesures sont prises pour réduire les effets du changement climatique. Les efforts d'adaptation de l'ASEAN ne parviennent pas à impliquer et à écouter les populations vulnérables dans les discussions. Par exemple, l'ASEAN ne prend pas assez en compte les besoins des petits exploitants et des agriculteurs de subsistance, pourtant ils sont le visage et des acteurs importants de l'Asie du Sud-Est<sup>510</sup>.

On peut aussi regretter que lors du Sommet de l'ASEAN à Bangkok en novembre 2019, l'écologie ne soit restée qu'au second plan des négociations. Dans l'ombre des discussions

---

<sup>506</sup> Le subak est le système d'irrigation traditionnel pour les rizières sur l'île de Bali, en Indonésie, qui a été développé au ix<sup>e</sup> siècle. Pour les Balinais, l'irrigation n'est pas simplement l'arrosage des plantes : l'eau est utilisée pour construire un écosystème artificiel complexe et dynamique, qui consiste en cinq terrasses de rizières et de temple consacrés à l'eau, sur près de 20 000 hectares. Les temples sont au centre de ce système coopératif de gestion de l'eau. En 2012, le système des subak a été listé au patrimoine mondial de l'Unesco.

<sup>507</sup> Le *sasi* peut être décrit comme une prohibition de la récolte de certaines ressources naturelles dans le cadre d'un effort pour protéger la qualité et la population de ces ressources (végétales ou animales). Il s'agit également d'un effort pour maintenir les formes établies de la vie sociale en distribuant également entre les habitants locaux les bienfaits liés aux ressources naturelles environnantes.

<sup>508</sup> ASEAN (2014). ASEAN Joint Statement on Climate Change 2014

<sup>509</sup> Olsson, L., Opondo, M., Tschakert, P., Agrawal, A., Eriksen, S. H., Ma, S., Perch, L. N. and Zakieldean, S. A. (2014). Livelihoods and poverty. In *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. C.B. Field, V.R. Barros, D.J. Dokken, K.J. Mach, M.D. Mastrandrea, et al. (eds.). Cambridge University Press, Cambridge, UK, and New York. 793–832.

<sup>510</sup> Albert Salamanca and Ha Nguyen, « Climate change adaptation readiness in the ASEAN countries », *Stockholm Environment Institute* (2016).



autour du traité de libre-échange (RCEP). Pourtant, des séances et un déjeuner étaient dédiés à la lutte contre le réchauffement climatique. Des annonces ont été faites, mais jugées insuffisantes par les associations de protection de l'environnement. « *Les gouvernements n'ont pas la force de s'attaquer aux problèmes. Aucune politique efficace n'est mise en place* », s'indigne Ratri Kusumohartono, membre de la branche sud-asiatique de Greenpeace, au lendemain du sommet de l'ASEAN<sup>511</sup>. Le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, quant à lui soulignait que « *Quatre des 10 pays les plus touchés par le changement climatique sont des États membres de l'Asean* ». Aussi, Frédéric Durand chercheur à l'Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est, estime qu'« *Il y a une contradiction dans les consciences politiques. La vision de la croissance économique aujourd'hui est incompatible avec la lutte écologique actuelle* »<sup>512</sup>. Il faudra donc attendre pour avoir un grand changement en matière de politique écologique de l'ASEAN. De plus, face à ce constat, le secrétaire général de l'ONU avait appelé les pays de l'Organisation régionale à jouer de leur influence et à prendre des décisions pour que tous les pays d'Asie du Sud-Est abandonnent leur « *dépendance au charbon* »<sup>513</sup>.

Cependant l'Association a également su intégrer ses partenaires de discussions<sup>514</sup> dans le processus régional de coopération environnementale.

---

<sup>511</sup> Romain Philips, « Sommet de l'Asean : l'écologie au second plan des négociations », RFI [en ligne], Novembre 2019.

<sup>512</sup> Ibid.

<sup>513</sup> Scott A. Kulp and Benjamin H. Strauss, "New elevation data triple estimates of global vulnerability to sea-level rise and coastal flooding", *revue nature et communication* [en ligne], 29 Octobre 2019.

<sup>514</sup> Etats, organisations régionales et internationales.

## **Chapitre 9 : L'intégration de partenaires extérieurs dans le processus régional de coopération environnementale de l'ASEAN**

### **9.1 L'intégration de la Chine dans le processus régional de coopération environnementale : ASEAN-Chine face aux nouveaux enjeux de la sécurité environnementale (2016-2020)**

Les pays de l'ASEAN, tout comme Chine ont été soumis à de mêmes impératifs : leur forte croissance économique et l'explosion démographique de ces dernières années. Cela a entraîné des conséquences significatives sur l'environnement. Leur rapprochement sur ce sujet est apparu alors comme naturel. Les effets du changement climatique, la vulnérabilité intrinsèque de la région aux catastrophes naturelles, mais aussi les contentieux territoriaux en mer de Chine méridionale contribuent à l'aggravation du phénomène<sup>515</sup>. Une exigence internationale s'est donc rapidement imposée pour l'ASEAN et à la Chine.

Selon l'EPI<sup>516</sup> en 2020, sur 180 pays examinés au filtre de 24 indicateurs de performance, on en compte 6 de l'ASEAN dans la seconde moitié du classement (Thaïlande, Viêt Nam [Vietnam], Indonésie, Myanmar, Cambodge, Laos). Hormis Singapour qui fait figure de bon élève, une majorité des pays de l'ASEAN souffrent d'insécurité environnementale : pollution des rivières et des nappes phréatiques, pollution des sols, dispersion des déchets non dégradables, pollution de l'air dans les villes, destruction des récifs coralliens et quasi-disparition des ressources halieutiques côtières, et enfin la diminution irréversible de la biodiversité. Cela affecte dorénavant les populations d'un point de vue sanitaire mais également dans leurs modes de vie. A titre d'exemple, en Indonésie, seuls 30 % des habitants des villes et 10 % des habitants des villages ont accès à l'eau potable<sup>517</sup>.

La Chine quant à elle est le plus gros pollueur de la planète en gaz à effet de serre mais aussi le plus grand pollueur en déchets plastiques. Selon *climate Consulting*, en se basant sur les chiffres de la commission européenne, en 2021 la Chine est responsable à hauteur de 32.9%

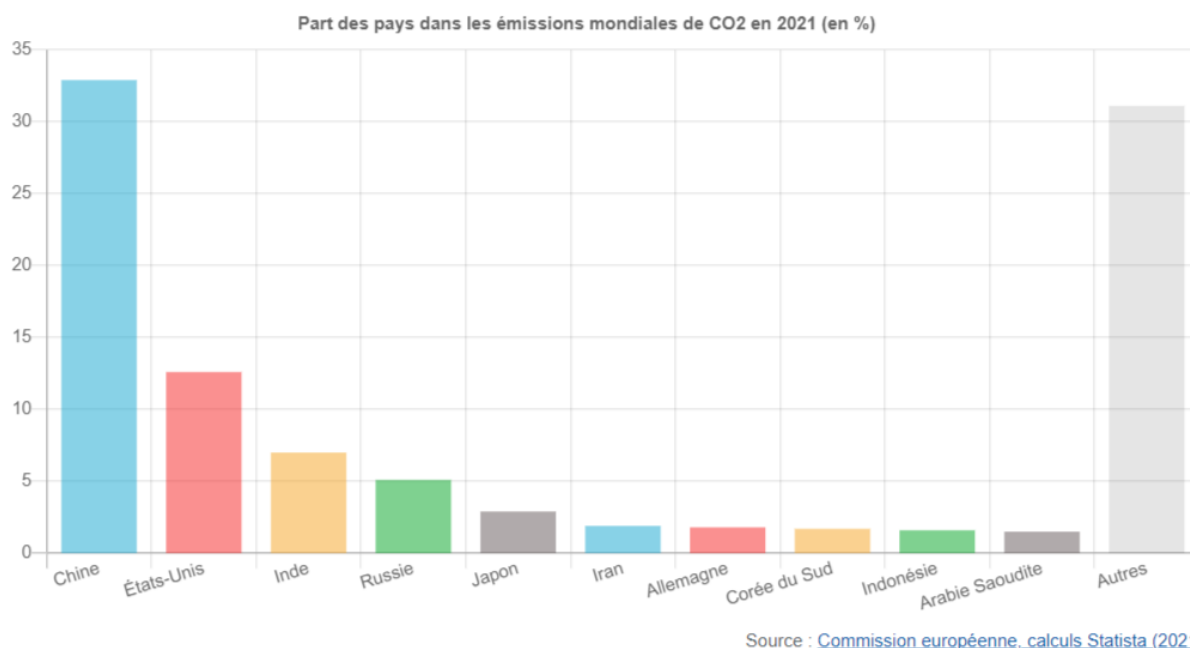
---

<sup>515</sup> Cullerre, Anne. « ASEAN-Chine et le nouvel enjeu de la sécurité environnementale », *Revue Défense Nationale*, vol. 812, no. 7, 2018, pp. 95-99.

<sup>516</sup> *l'Environmental Performance Index*

<sup>517</sup> M. Hersberger: « 6 environmental challenges facing South East Asia », *Matador Network*, 16 avril 2014

des émissions de CO2 mondiales. Ce chiffre est dû majoritairement à l'exportation de biens de consommation et à sa forte dépendance au charbon.



Dans les principaux pollueurs mondiaux on retrouve aussi 5 pays de l'ASEAN : l'Indonésie, les Philippines, le Viêt Nam, la Thaïlande, et la Malaisie. L'économiste et sinologue Jean-Christophe Huchet met en évidence la prise de conscience récente de la Chine, celle-ci étant confrontée à une opinion publique dénonciatrice suite aux épisodes « d'Airpocalypse »<sup>518</sup> dans de nombreuses grandes villes chinoises. C'est aussi lié à l'émergence d'une société civile chinoise de plus en plus structurée. Héritière de politiques économiques priorisant l'emploi du charbon pour l'industrialisation du pays, la Chine aux

---

<sup>518</sup> Airpocalypse est un terme inventé pour décrire le niveau de pollution extrême qui touche certains pays d'Asie et plus particulièrement la Chine. Le terme "Airpocalypse", qui peut sembler un peu barbare, est né de l'association entre les mots "air" et "apocalypse". On le rencontre de plus en plus souvent dans les titres des journaux du monde entier. Ce terme désigne un phénomène des plus alarmants concernant la pollution atmosphérique. Les grandes métropoles asiatiques et notamment chinoises sont les plus gravement touchées. Certains jours, les niveaux enregistrés dans des villes comme Pékin, dépasse de 30 à 40 fois le plafond de pollution recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

14 000 centrales à charbon, et aux 400 « villages du cancer », doit dorénavant concilier développement économique et protection de l'environnement<sup>519</sup>.

Tout comme l'Empire du milieu, la région ASEAN fait face depuis plusieurs années à des problématiques environnementales sérieuses, remettant en question leurs modèles économiques et même la communauté économique de l'ASEAN instituée en 2015. Les conséquences des activités économiques polluantes ont des conséquences que la Chine et l'Association ne peuvent plus ignorer<sup>520</sup>. Les grandes villes du Vietnam, comme Saïgon et Hanoï, sont régulièrement asphyxiées par le « smog ». Selon le portail *e.vnexpress*, la qualité de l'air y atteint fréquemment des niveaux particulièrement nocifs. Ce phénomène résulte essentiellement des activités de construction, de la multiplication des véhicules et de la présence d'industries lourdes, en particulier les aciéries, les cimenteries et les centrales à charbon. Aux Philippines, la pollution atmosphérique est devenue l'un des problèmes de santé les plus graves. En 2018, selon une étude de l'OMS<sup>521</sup>, 45,3% des décès sur une échelle de 100 000 personnes étaient dus à ce problème, soit le troisième rang mondial des causes de mortalité. En Indonésie, 123 753 morts par an sont attribués à la pollution atmosphérique, indique le *Jakarta Post*.

Autant de conséquences pour motiver une prise de conscience environnementale commune. Les prétentions expansionnistes et les conflits territoriaux en mer de Chine méridionale de la Chine ont pendant longtemps dissimulé les problématiques environnementales. De plus, la politique du « fait accompli » de cette dernière sur cet espace rendait impossible toute coopération. L'enjeu environnemental apparaissait alors comme une lueur d'espoir de coopération ASEAN/Chine dans ce domaine. C'est dans ce contexte de rapprochement qu'est signée la déclaration conjointe ASEAN-Chine, abordant la question pour la prochaine décennie de la protection environnementale marine et côtière dans la mer de Chine du Sud 2017-2027. Celle-ci est signée précisément en novembre 2017 à l'occasion du 20<sup>e</sup> Sommet ASEAN-Chine et du 15<sup>e</sup> anniversaire de la signature du *DOC (Declaration On the Conduct of parties in the South China Sea)*. C'est un premier pas vers une coopération encore plus étroite. A l'image de « *L'ASEAN way* », cette déclaration n'est pas contraignante, mais elle témoigne des efforts en cours pour progresser sur des sujets d'intérêts généraux communs à toute la région. La Déclaration sur la décennie de protection de l'environnement côtier et marin en Mer Orientale (Mer de Chine méridionale) (2017-2027) a été publiée lundi 13 novembre

---

<sup>519</sup> J.-F. Huchet : *La crise environnementale en Chine* ; Presses de Science Po, 2016.

<sup>520</sup> S. Morand : « Biodiversité, santé et société en Asie du Sud-Est », *L'Asie du Sud-Est 2018. Bilan, enjeux et perspectives* (dir. Abigaël Pesses et Claire Trân thi Liên) ; IRASEC, Bangkok, 2018, p. 57-74.

<sup>521</sup> « Pollution de l'air ambiant (extérieur) », OMS, 19 Décembre 2022.

après que les dirigeants des 10 pays de l'ASEAN et le Premier ministre chinois Li Keqiang se soient rencontrés plus tôt dans la journée à Manille. Les dirigeants ont reconnu que « *la préservation et la gestion durable de l'environnement côtier et marin sont importantes pour la prospérité économique et pour l'amélioration de la qualité de vie de la population des États membres de l'ASEAN et de la Chine* »<sup>522</sup>. Les dirigeants ont aussi souligné que « *la situation environnementale actuelle en Mer Orientale (Mer de Chine méridionale) nécessite une attention et une action collectives pour protéger l'écosystème et la biodiversité en mer* »<sup>523</sup>.

Il faut aussi relever que, depuis la déclaration conjointe des chefs d'État et des gouvernements de l'ASEAN et de la Chine sur le partenariat stratégique pour la paix et la prospérité en 2003, les plans d'action à cinq ans ont toujours pris en compte le concept de l'environnement durable<sup>524</sup>. En 2007, lors du 11<sup>e</sup> Sommet ASEAN-Chine, le Premier ministre chinois a proposé la création du Centre environnemental Chine-ASEAN (CECA) qui a vu le jour en 2011. Le centre de protection environnementale Chine-ASEAN se charge de la coopération environnementale dans le cadre de l'ASEAN. La création de la zone de libre-échange a sûrement favorisé le développement du marché de la protection environnementale Chine-ASEAN, et a pour but d'élargir le déplacement des produits et services dans ce domaine. Cela permet alors d'espérer que ce secteur puisse jouer un rôle plus important dans la coopération économique entre les deux parties<sup>525</sup>.

Cependant, la deuxième édition de la Stratégie ASEAN-Chine de coopération sur la protection de l'environnement (couvrant la période 2016-2020) s'est contentée de revenir sur les avancées précédentes et seulement des déclarations de bonnes intentions en résultent. On notera quelques initiatives concrètes comme les « envoyés verts » chargés de répandre la « bonne parole et les bonnes pratiques », ainsi que l'organisation de Forums de coopération environnementale ASEAN-Chine (5 à ce jour)<sup>526</sup>.

Si l'on résume la coopération ASEAN/Chine en matière de coopération environnementale, on constate beaucoup de déclarations de bonnes intentions mais peu

---

<sup>522</sup> Extrait de La Déclaration sur la décennie de protection de l'environnement côtier et marin en Mer Orientale (Mer de Chine méridionale) (2017-2027)

<sup>523</sup> « ASEAN et Chine s'engagent à protéger l'environnement en Mer Orientale », le courrier du Vietnam [en ligne], 14/11/2017.

<sup>524</sup> Culler, Anne. « ASEAN-Chine et le nouvel enjeu de la sécurité environnementale », *Revue Défense Nationale*, vol. 812, no. 7, 2018, pp. 95-99.

<sup>525</sup> « *La Chine renforce sa coopération avec l'ASEAN dans la protection de l'environnement* », French China.org [en ligne], Juin 2010.

<sup>526</sup> Associations of Southeast Asian Nations. 201. *ASEAN-China Strategy on Environmental Cooperation 2016-2020*. Jakarta : ASAEAN Secretariat. p.9

d'initiatives concrètes, faisant que les résultats ne sont pas encore aux rendez-vous. Cependant ces propos sont à nuancer, car nous ne disposons pas d'assez de recul sur cette coopération récente. Toutefois, multiplication de sommets, de séminaires et de groupes de travail au sein de l'ASEAN, et entre l'ASEAN et la Chine, (traitant de sécurité environnementale témoigne), témoignage d'une conscience environnementale commune. La 25e réunion des dirigeants Chine-ASEAN (10+1) en Novembre 2022, a récemment donné une nouvelle lueur d'espoir dans la coopération environnementale. Le sommet Chine-ASEAN s'est concentré sur la construction conjointe d'un foyer pacifique, sûr et sécurisé, « prospère, beau et amical »<sup>527</sup>, centré sur le développement et la coopération. Il a été certifié que la coopération de haute qualité de « la Ceinture et de la Route », a fait progresser la mise en œuvre de l'Initiative pour le Développement mondial et de l'Initiative pour la Sécurité mondiale, et a enrichi la substance du partenariat stratégique global Chine-ASEAN. Le premier ministre Li Keqiang<sup>528</sup> a donné des propositions sur la coopération Chine-ASEAN pour l'avenir. Premièrement, forger un consensus plus fort sur la coopération au développement. Il faut mieux mettre en synergie nos stratégies de développement et améliorer la qualité et l'efficacité de notre coopération pratique. Deuxièmement, il faut renforcer les moteurs du développement. Ce sommet était l'occasion du lancement officiel des négociations sur le nouveau cycle 3.0 de mise à niveau de la zone de libre-échange Chine-ASEAN pour améliorer la qualité et le niveau de la coopération en matière de commerce et d'investissement. Troisièmement, ce sommet visait à consolider le soutien sous-jacent au développement. La porte-parole du ministère des Affaires étrangères chinoises Mao Ning a affirmé l'accélération de la création du Centre de collaboration Chine-ASEAN pour la recherche et le développement en matière de santé publique, et la mise en œuvre du programme d'amélioration de la qualité des ressources humaines Chine-ASEAN<sup>529</sup>.

Pourtant le bilan environnemental n'est pas bon, la priorité semble encore passer avant tout par la soutenabilité des économies plutôt que pour le bien-être des populations. La Chine, les États d'Asie du Sud-Est, et l'ASEAN elle-même, ont jusqu'à présent tout misé sur le développement économique. Le temps des déclarations de bonnes intentions doit laisser place au temps des actions. Les sujets transversaux restent nombreux et la coopération ASEAN-Chine semble condamnée à devoir progresser. L'échec dans les années 2000 des accords de

---

<sup>527</sup> Extrait de la Conférence de presse du 14 novembre 2022 tenue par la porte-parole du ministère des Affaires étrangères Mao Ning

<sup>528</sup> Ancien Premier ministre du Conseil des affaires de l'État de la république populaire de Chine (2013-2023)

<sup>529</sup> Extrait Conférence de presse du 14 novembre 2022 tenue par la porte-parole du ministère des Affaires étrangères Mao Ning

développement conjoints interétatiques concernant l'exploitation de champs de pétrole entre la Chine et les Philippines, ne doit pas faire désespérer l'avènement de futurs accords de coopération conjoints sur la sécurité environnementale<sup>530</sup>. Il faut espérer qu'une coopération sur la sécurité environnementale ASEAN-Chine pourrait faire détourner le régime de Xi Jinping de ses objectifs stratégiques en mer de Chine méridionale, ou du moins faire diminuer les tensions existantes. En ce sens, la promotion en 2017 de réseaux d'aires marines protégées dans la région de l'ASEAN est particulièrement intéressante<sup>531</sup>. Une entente autour de la sécurité environnementale peut devenir une clef d'entente entre états en Asie du Sud-Est et résoudre les conflits qui sont encore en cours, seul le futur nous le dira.

---

<sup>530</sup> T. bvv Brown: « South East Asia's Haze needs a global solution », *The Diplomat*, 16 décembre 2016.

<sup>531</sup> Lors de la Conférence des Parties lors de sa 12e réunion (Manille, Octobre 2017)

## 9.2 ASEAN-EU Plan of Action 2018-2022

C'est dans le cadre de l'*ASEAN-EU Plan of Action 2018-2022*, que l'on constate des initiatives de coopération avec l'Union européenne, notamment une section où les parties s'engagent à relever conjointement les défis environnementaux régionaux et mondiaux et à promouvoir le développement durable<sup>532</sup>. La rencontre entre représentants et experts des Etats membres de l'Union Européenne et de l'ASEAN, de la Commission européenne et du secrétariat de l'ASEAN, qui a eu lieu le 10 février 2020, s'inscrit dans le cadre du Plan d'action quadriennal ASEAN-EU pour la période 2018-2022, dont les lignes directrices furent établies lors de l'édition inaugurale le 17 novembre 2017 à Bangkok. Le plan d'action commun vise à établir des complémentarités entre le programme des Nations Unies *Sustainable Development and the Sustainable Development Goals* (SDGs), projeté jusqu'à 2030, et le programme *ASEAN Community Vision 2025*<sup>533</sup>. Cette coopération ASEAN-EU fait suite aux premiers engagements de l'ASEAN en faveur du développement durable, énoncés en 2013 et mis en œuvre à partir de 2016.

Lors de la réunion des hauts fonctionnaires UE-ASEAN de 2021, les fonctionnaires de tous les États membres de l'ASEAN et de l'UE, ainsi que des représentants de la Commission européenne et du secrétariat de l'ASEAN participant à la réunion, ont réaffirmé les valeurs, les principes et les intérêts qu'ils partageaient. Ils sous-tendent alors, le partenariat stratégique UE-ASEAN. Lors de cette réunion l'UE a décidé d'allouer jusqu'à 11 millions d'euros à la préparation aux catastrophes et à l'aide humanitaire en Asie du Sud-Est, afin de soutenir les victimes de catastrophes naturelles, de la pandémie de COVID-19 et de conflits<sup>534</sup>. L'ASEAN a encouragé l'UE à continuer de soutenir ses efforts de réaction à la pandémie et de redressement, y compris le Fonds de réaction de l'ASEAN à la COVID-19, la réserve régionale de fournitures médicales pour les situations d'urgence de santé publique de l'ASEAN et le cadre global de relance de l'ASEAN<sup>535</sup>.

En d'autres termes les initiatives de l'UE visent à contribuer au mécanisme catalytique de financement vert de l'ASEAN. Il existe également une coopération concrète entre le centre d'études et de dialogue sur le développement durable de l'ASEAN et l'UE en matière de

---

<sup>532</sup> Associations of Southeast Asian Nations. 2018. *ASEAN-EU Plan of Action*. Jakarta: ASAEAN Secretariat. p.8.

<sup>533</sup> ASEAN-EU Dialogue of sustainable Development: Towards Achieving the Sustainable Development Goals, Déclaration commune, 10 février 2020, Bruxelles.

<sup>534</sup> UE-ASEAN : communiqué de presse des coprésidents de la réunion des hauts fonctionnaires, 2021

<sup>535</sup> UE-ASEAN : communiqué de presse des coprésidents de la réunion des hauts fonctionnaires, 2021.



consommation et de production durables, notamment la mise en place de la plateforme des acteurs de l'économie circulaire de l'ASEAN. À cet égard, L'ASEAN et l'UE ont aussi attaché une certaine importance aux actions mondiales pour la lutte contre les déchets marins et la pollution par les plastiques. Dans cette optique, l'UE a encouragé le lancement de négociations en vue d'un accord mondial ambitieux sur la pollution par les plastiques lors de la session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA-5.2)<sup>536</sup>. Il faut aussi souligner l'importance des travaux menés par l'UE et l'ASEAN, en vue d'assurer le succès de la 15e conférence des parties à la convention sur la diversité biologique. De nombreuses discussions ont aussi lieu sur la déforestation et la gestion durable des forêts. Enfin l'UE et l'ASEAN se sont engagées ensemble pour garantir la réussite de la Cop-26<sup>537</sup>.

L'UE et l'ASEAN ont également établi un dialogue pour relever les défis de la production durable d'huiles végétales par le biais d'un dialogue entre les États membres concernés de l'ASEAN et l'UE. La deuxième réunion du groupe de travail conjoint sur l'huile de palme entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Union européenne (UE) s'est tenue fin juin 2022, et s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de la 23<sup>e</sup> conférence ministérielle<sup>538</sup>.

De plus, le Plan d'action pour la mise en œuvre du partenariat stratégique a été renouvelé<sup>539</sup>. Ils se sont engagés à poursuivre leur coopération conformément aux obligations qui incombent à leurs États membres respectifs, en vertu du droit international et conformément aux lois, réglementations et politiques nationales de leurs États membres respectifs dans les domaines environnementaux<sup>540</sup>.

Bien que la coopération environnementale ASEAN-UE soit récente, au moment où l'ASEAN formulait son premier plan d'action pour l'environnement en 1977, l'UE s'est elle aussi intéressée à ces défis en Asie du Sud-Est. Les dirigeants de la CEE, à la fin des années 1970, avaient jugé que la coopération entre la CEE et l'ASEAN pourrait, à terme, être d'une grande utilité. Les dirigeants avaient bien analysé les problèmes environnementaux et de recyclage auxquels l'ASEAN devait faire face. C'est pourquoi la Communauté a formulé les domaines dans lesquels il serait judicieux de coopérer dont des recherches sur l'environnement

---

<sup>536</sup> Ibid.

<sup>537</sup> Ibid.

<sup>538</sup> « ASEAN - UE : vers un développement durable du secteur de l'huile de palme », *Le courrier du Vietnam* [en ligne], Juillet 2022.

<sup>539</sup> *ASEAN-EU Plan of Action ASEAN-UE (2023-2027)*

<sup>540</sup> *Plan of Action to Implement the ASEAN-EU Strategic Partnership (2023-2027)*, ASEAN secretariat, août 2022.

(programme d'action directe et indirecte), pollution de l'air, pollution de l'eau<sup>541</sup>. On a donc une prise de conscience commune des deux organisations régionales des défis environnementaux en Asie du Sud-Est.

De manière générale l'UE apporte un soutien financier important à l'ASEAN notamment dans le contexte de la pandémie de Covid-19, pour qu'elle puisse lutter efficacement contre le changement climatique. C'est un moyen pour l'ASEAN d'obtenir des financements, et un moyen pour l'UE de peser dans les enjeux environnementaux en Asie du Sud-Est, et ainsi, d'exercer une influence de plus en plus croissante dans les débats. L'UE voudrait devenir à court terme le premier partenaire stratégique de l'Association. Les tensions accrues entre les États-Unis et la Chine ont créé une nouvelle dynamique dans la région. L'ASEAN ne veut pas « choisir son camp », et l'UE ne veut pas qu'elle le fasse. Des amis sont toujours susceptibles d'avoir des différends, et cela vaut aussi pour l'UE et l'ASEAN. Au cours de ces dernières années, l'une des difficultés qu'ils ont rencontrés dans leur relation concerne l'huile de palme, et sa place parmi les biocarburants. Cependant l'ASEAN et l'UE ont toutes deux réalisé que les points de désaccord ne devaient pas occulter l'intérêt stratégique général<sup>542</sup>. Le fait d'être un partenaire stratégique de l'ASEAN offre à l'UE une occasion unique de renforcer son engagement dans une région dynamique et en expansion.

---

<sup>541</sup> Archives historiques de la commission européenne, série relations bilatérales et régionales/coopération économique et commerciale 1978-1979, sous-série relations et accords commerciaux et de coopération. - ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) ; AIPO (Organisation interparlementaire de l'ASEAN), dossier n°1236, DOMAINES POSSIBLES DE COOPERATION - ENTRE LA CEE ET L'ASEAN - DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE annexe II n°00198, signée par la commission européenne, Bruxelles, le 20 Novembre 1978.

<sup>542</sup> JOSEP BORRELL, HAUT REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ / VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION, « Un partenariat stratégique UE-ASEAN : comment s'est-il construit, et quel en est le sens ? », *blog du HR/VP* [en ligne], Décembre 2020.

### 9.3 L'inscription des politiques environnementales régionales dans un plan global de développement durable

L'ASEAN doit aussi rendre des comptes au niveau international. Depuis la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer de 1982 (qui engageait les états signataires à protéger l'environnement marin), le Sommet de la Terre de Rio en 1992 avait lancé le concept de développement durable, deux autres grandes conventions ont produits des objectifs concrets : la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CNUCC), entrée en vigueur en 1994, ayant abouti à l'Accord de Paris en 2015 et son objectif de limitation de l'augmentation de la température de 1,5 degré d'ici 2100 ; la Convention sur la biodiversité de 1993 et son plan d'action 2011-2020, comprenant 20 objectifs appelés principes d'Aichi<sup>543</sup>.

En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement a adopté une série de principes pour une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement. Cette « Déclaration de Stockholm » a placé les questions écologiques au rang des préoccupations internationales. Elle a alors marqué le début d'un dialogue entre pays industrialisés et pays en développement concernant le lien qui existe entre la croissance économique, la pollution mondiale (l'air, l'eau, les océans) et le bien-être des peuples dans le monde entier.

En juin 1992, à Rio de Janeiro (Brésil), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (connue sous le nom de Sommet « planète Terre ») a adopté une déclaration qui a fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement<sup>544</sup>. La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement témoigne de deux grandes préoccupations apparues dans l'intervalle de 20 années séparant ces deux conférences : la détérioration de l'environnement, notamment de sa capacité à entretenir la vie, et l'interdépendance de plus en plus manifeste entre le progrès économique à long terme et la nécessité d'une protection de l'environnement. Au début du processus de négociation précédant le Sommet, M. Maurice Strong, Secrétaire général de la Conférence<sup>545</sup>, a imaginé le concept de Charte de la Terre, un énoncé des principes fondamentaux permettant un développement durable sur la Terre. La Déclaration de Rio qui a été adoptée par le Sommet, était un compromis entre la position des pays industrialisés et celle

---

<sup>543</sup> Cullerre, Anne. « ASEAN-Chine et le nouvel enjeu de la sécurité environnementale », *Revue Défense Nationale*, vol. 812, no. 7, 2018, pp. 95-99.

<sup>544</sup> Extrait [en ligne] de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement principes de gestion des forêts, Sommet Planète terre, conférence des Nations Unies, sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, Brésil, Juin 1992.

des pays en développement. A l'origine, les premiers souhaitent que soit adoptée une brève déclaration réaffirmant la Déclaration de Stockholm et soulignant la nécessité de protéger la planète. Quant aux pays en développement, ils désiraient que leurs sujets de préoccupations propres soient évoqués de manière plus détaillée, notamment que soit évoqué leur droit souverain au développement, qu'on reconnaisse que les pays industrialisés sont les principaux responsables des problèmes écologiques actuels et qu'on établisse que de nouvelles ressources et techniques sont nécessaires pour permettre aux pays en développement de ne pas appliquer des modes de développement aussi polluants que ceux des pays développés<sup>546</sup>. La Déclaration de Rio n'est pas juridiquement contraignante. Toutefois, il est vraisemblable que comme dans le cas des déclarations des Nations Unies sur les droits de l'Homme, les gouvernements se sentent moralement obligés d'adhérer à ses principes.

Ainsi, les politiques nationales et régionales en Asie du Sud-Est reposent aussi sur les conventions, résolutions et plans d'action des Nations unies, notamment celle de « l'Agenda 21 »<sup>547</sup>. C'est dans cet esprit que l'ASEAN va mettre en place ses programmes avec l'ASEAN *Strategic Plan of Action* de 1994-1998, le *Hanoi Plan of Action* de 1999 à 2004 et le *Vientiane Action Programme* de 2004 à 2010. L'ONU finance également la politique environnementale de l'ASEAN. En 2022, L'ASEAN et l'UNOPS ont signé un accord pour soutenir les États membres dans la lutte contre la pollution plastique marine grâce à la mise en œuvre conjointe du projet de subvention de 20 millions d'USD de la Banque mondiale : Programme de lutte contre les plastiques marins de la Région de l'Asie du Sud-Est (SEA-MaP). Le projet de cinq ans vise à réduire la consommation de plastique, à augmenter le recyclage et à minimiser les fuites afin de prévenir la pollution plastique marine et terrestre. Travaillant dans toute l'Asie du Sud-Est, le projet a pour objectif de fournir un soutien holistique pour développer et harmoniser les politiques régionales, ainsi que créer des plateformes régionales pour l'innovation, les investissements, les connaissances et les partenariats. Les activités du projet contribueront à la mise en œuvre du plan d'action régional de l'ASEAN sur la lutte contre les débris marins et de la déclaration des dirigeants de l'ASEAN sur l'économie bleue en 2017<sup>548</sup>. Tout cela dans le

---

<sup>546</sup> S. Morand : « Biodiversité, santé et société en Asie du Sud-Est », *L'Asie du Sud-Est 2018. Bilan, enjeux et perspectives* (dir. Abigaël Pesses et Claire Trân thi Liên) ; IRASEC, Bangkok, 2018, p. 57-74.

<sup>547</sup> Adopté en juin 1992 par la Conférence internationale sur l'environnement et le développement, l'Agenda 21 (ou Action 21) se compose d'une déclaration énonçant 27 principes et d'un programme d'action en 40 chapitres et environ 2500 recommandations. L'Agenda 21 constitue un cadre non contraignant mais qui se traduit progressivement dans les politiques publiques et les initiatives des acteurs économiques, sociaux, associatifs.

<sup>548</sup> Lors du Colloque ASEAN-INDE « Economie bleue - de la conception à l'action » dans la ville de Nha Trang, le 24 Novembre 2017. Selon la définition de la Banque mondiale, l'économie bleue est « l'utilisation durable des ressources océaniques en faveur de la croissance économique, l'amélioration des revenus et des emplois, et la santé des écosystèmes océaniques ».

but, de concrétiser l'engagement de l'ASEAN en faveur d'une utilisation, d'une gestion, d'une conservation et d'une gouvernance durables, résilientes et inclusives des océans, de la mer et ressources et écosystèmes côtiers. Avec le soutien de la Banque mondiale et de l'UNOPS, l'ASEAN veut faire progresser la coopération aux niveaux régional et national pour renforcer les politiques et les cadres réglementaires régissant la production et l'utilisation des plastiques en Asie du Sud-Est<sup>549</sup>.

La coopération régionale environnementale de l'ASEAN s'est aussi développée dans le cadre de l'UNESCO<sup>550</sup>. Cette dernière entretient une coopération de longue date avec l'ASEAN en tant qu'organisation intergouvernementale. Afin de mieux promouvoir les intérêts de l'ASEAN au sein de l'Organisation, les États membres de l'UNESCO qui appartiennent à l'ASEAN, ont mis en place en mai 2006 le Comité ASEAN-UNESCO (AUC). Depuis 2013, la présidence tournante du Comité change tous les six mois. En 2013, un accord-cadre entre l'ASEAN et l'UNESCO a été établi. Cet accord a énoncé plusieurs domaines de coopérations dont celui sur la durabilité de l'environnement qui comprend : l'impact du changement climatique, en particulier sur les femmes et les hommes ; la durabilité des ressources en eau douce ; les normes de qualité de vie ; la gestion durable de l'océan, des ressources naturelles et de la biodiversité. Cet Accord-cadre de coopération a pris effet pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature. Par la suite, il peut être reconduit pour des périodes supplémentaires organisées en quinquennat avec le consentement écrit des deux parties, sur la base d'un réexamen conjoint et d'un nouveau programme indicatif d'action conjointe de cinq ans<sup>551</sup>.

Conformément au programme de travail de l'accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (AADMER) (2010-2015), cet accord de 2013 prévoit aussi, un programme pour la prévention et la mitigation des catastrophes et la réduction des risques sous-jacents des catastrophes<sup>552</sup>. L'objectif étant d'améliorer la compréhension et le savoir en matière de réduction des risques de catastrophes par l'éducation, et ainsi développer

---

<sup>549</sup> « ASEAN - ONU : coopérer dans la lutte contre la pollution plastique marine », *Le courrier du Vietnam* [en ligne], septembre 2022.

<sup>550</sup> L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture est une institution spécialisée internationale de l'Organisation des Nations unies, créée le 16 novembre 1945 à la suite des dégâts et des massacres de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>551</sup> Archives de l'UNESCO, relations avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et projet d'accord-cadre entre l'UNESCO et cette organisation régionale, document de programme et de réunion, 192 EX/37, signé pour l'ASEAN par Luong Minh (Secrétaire général de l'ASEAN) et pour l'UNESCO par Irina Bokova (Directrice générale de l'UNESCO), le 10 Septembre 2013 à Paris.

<sup>552</sup> Ibid.

une culture de la sécurité et de la résilience dans les États membres de l'ASEAN. Par cet Accord-Cadre avec l'UNESCO, l'ASEAN en tant qu'organisation régionale s'est engagée, (conformément à ses buts et principes tels qu'inscrits dans sa Charte promulguée le 15 décembre 2008 et par l'objectif de constituer une Communauté de l'ASEAN d'ici à 2015), à améliorer la qualité de vie de ses populations par des activités coopératives et promouvoir le développement humain et social. Cela s'appuie sur les principes stipulés dans le projet de Communauté socioculturelle de l'ASEAN (ASCC) adopté dans le cadre de la Déclaration de Cha-am Hua Hin sur la feuille de route pour la Communauté de l'ASEAN (2009-2015) au 14e Sommet des pays de l'ASEAN de 2009. L'ASEAN a donc conformé son action environnementale à l'énoncé de la mission de l'UNESCO en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, qui contribue à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, à la promotion du développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information.

L'inscription des politiques environnementales régionales dans un plan global de développement durable, permet à l'ASEAN d'une part de montrer à la communauté internationale qu'elle a pris conscience des défis environnementaux dans la région, et d'autre part d'obtenir des financements importants pour déployer ses programmes régionaux, ce qu'elle ne peut faire seule. Cette volonté de s'inscrire dans un plan global a été réaffirmé par l'ASEAN dans sa Déclaration Commune sur l'Environnement de 2014<sup>553</sup>.

Les chefs des états membres, à l'occasion du 25e sommet de l'ASEAN ont rappelé les engagements pris lors de la réponse commune au changement climatique (2012) ; la déclaration des dirigeants de l'ASEAN sur le changement climatique à la 17e session de la Conférence des parties (COP), mais aussi lors de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à la 7e session de la COP agissant comme réunion des parties au protocole de Kyoto (2011)<sup>554</sup>; et la déclaration de l'ASEAN sur la durabilité environnementale (2007)<sup>555</sup>. Enfin, il faut rappeler que tous les rapports de l'ASEAN sur l'environnement sont

---

<sup>553</sup> ASEAN JOINT STATEMENT ON CLIMATE CHANGE 2014, Asean secretariat, 2014.

<sup>554</sup> Le protocole de Kyoto est un accord international visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et qui vient s'ajouter à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques dont les pays participants se rencontrent une fois par an depuis 1995. Signé le 11 décembre 1997 lors de la troisième conférence des parties à la convention (COP 3) à Kyoto, au Japon, il est entré en vigueur le 16 février 2005 « au quatre-vingt dixième jour après la date à laquelle au moins 55 parties à la Convention, incluant les parties « Annexe I » qui comptaient en 1990 un total d'au moins 55 % des émissions de CO<sub>2</sub> de ce groupe, avaient déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'accession ». « Au 14 janvier 2009, 184 États avaient déposé leurs instruments de ratification, d'accession, d'approbation ou d'acceptation ». Ce protocole visait à réduire, entre 2008 et 2012, d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990 les émissions de six gaz à effet de serre : dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones.

<sup>555</sup> Ibid.

élaborés depuis 1977 conjointement avec des experts des Nations-Unies. De plus, le rapport de l'ASEAN sur l'état du changement climatique (ASCCR) est le résultat des efforts menés en étroite coordination avec l'Institut des stratégies environnementales mondiales (IESM) et avec une contribution importante du gouvernement japonais<sup>556</sup>.

L'élaboration de la coopération environnementale de l'ASEAN est donc depuis 1977, le fruit de multiples acteurs : les décideurs politiques, le secteur des entreprises, la société civile, le monde universitaire, les communautés locales et régionales, et la communauté internationale. L'objectif étant de promouvoir des actions de collaboration et des solutions innovantes pour lutter contre le changement climatique dans la région<sup>557</sup>.

---

<sup>556</sup> Chun, Joseph. 2016. « Asean Environmental Legal Integration: Sustainable Goals? [Book Review]. » *Singapore Journal of Legal Studies* Sep 2016 (Sep 2016): 374–78. p.375.

<sup>557</sup> ASEAN State of Climate Change Report Current status and outlook of the ASEAN region Toward the ASEAN climate vision 2050, ASEAN secretariat, 2021.

# Conclusion

On peut aisément dire qu'aujourd'hui l'ASEAN est devenue, au fil des années, un acteur incontournable de la sécurité régionale en Asie du Sud-Est. On voit bien qu'elle occupe une place centrale dans la région. De plus cette centralité est reconnue par tous. Malgré les critiques, elle est toujours là, et fait preuve d'une résilience à toute épreuve dans la région. Par ailleurs, l'ASEAN est partenaire avec de grands acteurs de la région, telle que la Chine. Cette dernière n'ayant pas créé sa propre organisation régionale. L'ASEAN + 3 se compose des dix États membres et de la République populaire de Chine, du Japon et de la République de Corée. Le processus de coopération a débuté en décembre 1997 et, a évolué depuis pour devenir le principal véhicule de promotion de la coopération en Asie de l'Est. L'objectif à long terme est la construction d'une communauté de l'Asie de l'Est, dont l'ASEAN est la force motrice. L'ASEAN +3 est devenue l'un des cadres de coopération les plus complets de la région, et la coopération continue d'être élargie et approfondie dans un large éventail de domaines. Notamment la sécurité politique, le commerce et l'investissement, la finance, l'énergie, le tourisme, l'agriculture et la sylviculture, l'environnement, l'éducation, la santé, la culture, les arts, etc. L'ASEAN +3 soutient également la mise en œuvre de la Vision 2025 de la Communauté de l'ASEAN<sup>558</sup>. Même si elle ne dispose pas d'instruments coercitifs, cet élargissement de l'ASEAN aux grands partenaires régionaux de cette espace est la preuve de sa centralité en Asie du Sud-Est.

La « centralité »<sup>559</sup> de l'ASEAN se compose de plusieurs éléments fondamentaux :

- 1) L'Organisation dirige et contrôle un nombre croissant d'engagements extérieurs,
- 2) Consolider la communauté qu'elle représente en lui conférant plus de poids dans les domaines suivants : politiques, sécuritaires, diplomatiques, économiques, socioculturels et fonctionnels.
- 3) Le mode de fonctionnement de l'organisation « l'ASEAN Way », qui recouvre des principes fondamentaux et des modes opératoires normalisés.

---

<sup>558</sup> ASEAN PLUS THREE COOPERATION WORK PLAN 2007-2017, ASEAN secretariat, 3 December 2007.

<sup>559</sup> T. Chalermpanupap, « Understanding the ASEAN Way », *2015 Journal of Diplomacy and Foreign Relations*, Institut malais pour la diplomatie et les relations extérieures,



4) Le cadre institutionnel fondé sur la charte de l'ASEAN, qui exprime une volonté politique des dix États membres d'assumer une responsabilité partagée dans l'organisation, et de s'engager collectivement en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité régionale<sup>560</sup>.

L'idée de la centralité apparaît dans le discours des hauts responsables de l'Association en 2006, peu après le premier sommet de l'Asie de l'Est (*East Asia Summit – EAS*) qui s'est tenu à Kuala Lumpur le 14 décembre 2005. Une réunion spéciale des dirigeants de l'ASEAN avait eu lieu à Nha Trang (Vietnam), du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2006, pour échanger sur ce sujet<sup>561</sup>. Au départ, il s'agit surtout pour l'Association d'accroître son efficacité à l'extérieur, et pour cela, de s'assurer de l'intérêt et du soutien de ses partenaires pour tous les processus ouverts, comme l'EAS, l'ARF et l'ASEAN + 3. Cette ambition se manifeste dans l'article 41, paragraphe 3 de la charte de l'ASEAN<sup>562</sup> : « *L'ASEAN sera la principale force motrice dans les arrangements régionaux qu'elle lance, et elle maintiendra sa centralité dans la coopération régionale et la construction de la communauté.* »

Ce concept de centralité, doit permettre aux membres de l'ASEAN de parler d'une voie commune lorsqu'ils défendent les intérêts de l'Association dans les rencontres internationales. A l'ONU par exemple, le Comité de l'ASEAN à New York, composé des représentants permanents des dix États membres, se réunit régulièrement pour échanger leurs points de vue et coordonner les positions des pays sur les questions qui relèvent des Nations Unies<sup>563</sup>. Cette centralité permet aussi à l'Association de consolider sa communauté. Cependant, cet effort doit être maintenu afin de solidifier au mieux l'ensemble. Le risque d'effondrement pour l'ASEAN existe, et ce, en raison de l'écart entre ses capacités institutionnelles et les aspirations croissantes qui s'expriment dans la région. Certains États membres pourraient perdre tout intérêt pour l'organisation et la délaisser (surtout avec les prétentions hégémoniques chinoises). Une des options consiste à valoriser la centralité de l'organisation en se montrant plus résolue dans le *community-building*<sup>564</sup>.

---

<sup>560</sup> Chalermpananupap, Termsak. « La « centralité » de l'ASEAN : concept et mise en œuvre », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 53-66.

<sup>561</sup> « Conférence régionale sur le Cambodge et l'ASEAN : Opportunités et défis après 2015 », organisée par l'Institut cambodgien pour la coopération et la paix à Phnom Penh, le 28 mars 2016.

<sup>562</sup> Chalermpananupap, Termsak. « La « centralité » de l'ASEAN : concept et mise en œuvre », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 53-66.

<sup>563</sup> Plan d'action ASEAN-Nations Unies (2016-2020), secrétariat des Nations Unies.

<sup>564</sup> Le développement communautaire

Autre preuve de sa centralité, l'ASEAN a su élargir son cercle de partenaires sur la scène internationale avec d'autres organisations régionales comme l'UE, ainsi qu'avec de grandes organisations régionales notamment l'ONU, l'UNESCO, et la BM. Ces coopérations marquent la crédibilité de l'Association aux yeux de la communauté internationale.

Beaucoup d'observateurs ont mis l'accent sur la faiblesse de la « communauté de sécurité ». Elle serait incapable de produire des actions concrètes pour maintenir la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est. Mais en réalité, il faut s'abstenir de ce réflexe de juger par les actions. En ce sens, la force de l'ASEAN réside dans sa diplomatie formelle et informelle. On ne peut se contenter que de cette vision partielle. L'ASEAN a réussi depuis 1967 dans de nombreux conflits, notamment le conflit Vietnam-Cambodge et les conflits frontaliers, à créer les conditions de la paix par la diplomatie. Grâce à de nombreuses rencontres et discussions, les dirigeants de l'ASEAN ont fait un énorme travail de diplomatie internationale. Ils ont réussi à convaincre les grandes puissances de leur centralité en Asie du Sud-Est. Dans les conflits, la bataille diplomatique est nécessaire<sup>565</sup>. Il faut que l'Association mette l'accent sur tous les combats quelle peut mener en commun basé sur un ordre multilatéral plus juste. Il y a des perspectives de combats en commun, notamment sur le défi écologique. Il ne faut pas regarder cette région uniquement de notre point de vue, mais aussi se mettre du côté des dirigeants de l'ASEAN. On ne parle pas assez du rôle de l'ASEAN dans les processus de paix, alors qu'elle peut être importante notamment avec la guerre en Ukraine et les conflits de souveraineté en Mer méridionale de Chine. Il nous faut garder une vision globale des enjeux.

L'Association a contribué à résoudre les conflits entre ses membres :

- La « Konfrontasi »<sup>566</sup> (1963-1966) entre la Malaisie et l'Indonésie qui revendiquait le Nord de l'île de Bornéo.
- Le différend sur l'état du Sabah (Nord-Est de Bornéo) entre la Malaisie et les Philippines.
- Le problème du contrôle des rébellions communistes aux frontières thaïes et malaises.

---

<sup>565</sup> Dominique de Villepin « Il faut changer le rapport diplomatique » autour de la guerre en Ukraine, Grand Entretien, *France Inter*, 20 Février 2023.

<sup>566</sup> Archives du ministère des affaires étrangères (La Courneuve), série Asie-Océanie 1980-1986, sous-série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, fiche d'information sans numéro, signée J.-J Subrenat (directeur adjoint pour l'Asie et le Pacifique (1984-1986)), le 26 Avril 1985.

Les partenaires de l'ASEAN ont aussi développé de manière significative la coopération bilatérale dans les domaines militaires et sécuritaires. La souplesse de l'organisation présente également des limites, car un niveau insuffisant de structuration a pu entraîner une certaine fragilité pour l'unité des états membres. Pendant longtemps, le souci de préserver les souverainetés nationales a conduit à repousser le projet d'institutionnalisation d'un Conseil des Ministres de l'ASEAN et d'un comité de représentants permanents<sup>567</sup>. Une communauté de défense de l'ASEAN ne devrait probablement jamais voir le jour, car la profession de foi neutraliste, revendiquée en 1971 à Kuala Lumpur, exclue toute idée d'alliance militaire et de mise en place d'un dispositif commun de défense.

Néanmoins, les Etats membres se sont ralliés à une politique concertée prônant le renforcement des capacités de chacun d'entre eux, le développement des accords bilatéraux, et la modernisation et la normalisation des équipements. Enfin, le conflit cambodgien a permis à l'ASEAN de s'affirmer en tant que principal garant de la stabilité politique régionale et de s'engager dans une authentique solidarité. La victoire communiste en Indochine et l'intervention vietnamienne au Cambodge en 1979, a favorisé une prise de conscience politique régionale et une cohésion accrue des pays membres. L'ASEAN a su maîtriser les profondes divergences existantes entre les pays de la région<sup>568</sup>. Chaque état membre, pris isolément, n'aurait pu espérer bénéficier d'une telle audience au sein des instances internationales et dans ses relations bilatérales avec l'extérieur, sans l'existence de l'ASEAN. La résolution de l'Association sur le Cambodge, votée par 110 pays à l'assemblée des Nations Unies en 1984, démontre que l'Organisation a acquis sur le plan politique une individualité réelle<sup>569</sup>. L'action vietnamienne au Cambodge va aussi permettre à l'ASEAN d'élargir son audience internationale en tant qu'organisation régionale reconnue.

L'ASEAN a en réalité inventé un type de régionalisme nouveau (ORNI), unique en son genre, comparable à aucune autre organisation régionale. C'est pour cela qu'il faut éviter d'évaluer les régionalismes entre eux. On le voit bien dans les archives du ministère des Affaires étrangères français, l'ASEAN fait l'objet de nombreuses interrogations de la part des diplomates, entre admiration, doute, et rejet. Cependant, cette dernière semble faire consensus

---

<sup>567</sup> Archives du ministère des affaires étrangères (La Courneuve), série Asie-Océanie 1980-1986, sous-série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, note confidentielle sans numéro, signée J.-J Subrenat (directeur adjoint pour l'Asie et le Pacifique (1984-1986)), le 29 Avril 1985.

<sup>568</sup> Ibid.

<sup>569</sup> Ibid.

au sein de la communauté internationale. Lors du sommet UE-ASEAN en septembre 2022, Charles Michel rappelait la nécessité pour les Européens de se « reconnecter » avec l’ASEAN, qui est une des zones la plus dynamique du monde<sup>570</sup>. Il soulignait également que l’ASEAN est l’une des organisations régionales la plus intégrée mondialement.

L’ASEAN peut aussi jouer un rôle dans le conflit ukrainien. Pourtant, l’Asie du Sud-Est semble paralysée à l’idée de sanctionner la Russie. Seul Singapour a osé déployer des sanctions contre la Russie. La plupart des autres nations de l’ASEAN refusent, pour des raisons politiques ou économiques, de prendre parti dans la crise en Ukraine. D’autant plus qu’au sein de l’ASEAN, il n’y a pas de position commune. Depuis le lancement de l’offensive russe, seuls trois pays de l’ASEAN, Singapour, Brunei et les Philippines ont officiellement condamné l’invasion de l’Ukraine. Les autres se sont contentés de faire part de leur « tristesse » face à la crise ou ont promis de venir à la rescousse de leurs ressortissants. La junte au pouvoir en Birmanie a quant à elle, préféré saluer l’invasion russe, expliquant qu’elle était « justifiée »<sup>571</sup>. On a l’impression que les nations de la région ne se sentent pas concernées en voyant la Russie remettre en cause l’intégrité territoriale et l’Etat de droit de l’Ukraine. Des valeurs qui sont pourtant importantes pour l’ASEAN. Seul le gouvernement Singapourien a osé déployer des sanctions économiques et financières contre Moscou<sup>572</sup>.

Cette attitude est d’autant plus étonnante que l’ASEAN pourrait-être un dommage collatéral de la guerre en Ukraine. La guerre russo-ukrainienne menace la croissance des économies des pays de l’Asie du Sud-Est qui commencent à peine à se remettre de la récession provoquée par la pandémie de Covid-19. La Thaïlande pourrait perdre un point de croissance par le biais des pressions inflationnistes et à cause des effets négatifs sur la reprise du tourisme<sup>573</sup>. Lors du sommet UE-ASEAN en septembre 2022 à Bruxelles, l’Union Européennes a aussi voulu « sensibiliser » ses partenaires asiatiques et obtenir une condamnation de la Russie, qui cherche à contourner les sanctions économiques imposées par le G7. En somme, dans un contexte géopolitique instable et plus précisément dans le contexte de la crise ukrainienne sur le continent européen, l’UE tente de trouver de nouveaux partenariats en

---

<sup>570</sup> « UE – ASEAN : un sommet à Bruxelles pour « reconnecter » l’Europe et l’Asie », *EURACTIV France avec AFP* [en ligne], le 14 déc. 2022.

<sup>571</sup> Yann Rousseau, « L’Asie du Sud-Est tétanisée à l’idée de braquer la Russie », *LesEchos* [en ligne], février 2022.

<sup>572</sup> « Guerre en Ukraine : Singapour, la « Suisse de l’Asie », prend à son tour des sanctions contre Moscou », *RFI* [en ligne], Mars 2022.

<sup>573</sup> « Thaïlande, Singapour, Vietnam : les « dommages collatéraux » de la guerre en Ukraine », *Thaïlande.fr* [en ligne], Mars 2022.

renforçant ses relations avec l'ASEAN. Il n'en fallait pas plus pour que de vieilles critiques venues de la guerre froide de la part de la Russie réapparaissent. Le ministre russe des Affaires étrangères affirme que l'Occident « militarise » l'ASEAN dans l'objectif de casser les intérêts russes et chinois dans la région<sup>574</sup>.

Lors du dernier sommet de l'ASEAN qui s'est tenu en mai 2023, les dirigeants ont réitéré par une déclaration, les principes déjà énoncés par l'organisation sur la guerre en Ukraine et le conflit en Birmanie : appel à la paix, sans prise de position. Ils ont continué à réaffirmer le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. L'ASEAN a reformulé son appel au respect de la Charte des Nations Unies et du droit international<sup>575</sup>. Cette volonté de ne pas prendre position dans le conflit ukrainien peut s'expliquer probablement par la décision de ne pas contrarier l'un des deux camps. D'un côté l'allier américain et de l'autre le géant chinois qui est le principal partenaire commercial de l'Asie du Sud-Est. On pourrait difficilement imaginer un changement de position de l'ASEAN dans les mois à venir, au vu des enjeux en cours. Cette vision nous rappelle qu'il existe une interdépendance des théâtres d'opération. Les événements en Asie du Sud-Est pourraient peser dans le conflit ukrainien et inversement l'agression russe peut avoir des conséquences sur l'ASEAN. C'est dans ce contexte géopolitique tendu que la diplomatie informelle de l'ASEAN pourrait jouer un rôle important.

Dans une certaine mesure, l'ASEAN est donc à l'épreuve des grandes puissances. Bien qu'indépendante, les influences étrangères se sont toujours faites ressentir. L'ombre de la Chine plane sur l'Association, les menaces de Pékin sur Taïwan et sur la libre navigation dans la mer de Chine du sud, importante route maritime, sont deux sujets de préoccupation partagés. Les revendications territoriales de Pékin en mer de Chine méridionale se heurtent d'ailleurs à celles de plusieurs membres de l'ASEAN, et l'Asie du Sud-Est est le théâtre de la rivalité croissante entre les Etats-Unis et la Chine, qui s'y livrent une lutte d'influence économique et sécuritaire. Le président américain Joe Biden avait d'ailleurs lui-même participé mi-novembre 2022 au sommet de l'ASEAN à Phnom Penh au Cambodge<sup>576</sup>.

---

<sup>574</sup> « UE – ASEAN : un sommet à Bruxelles pour « reconnecter » l'Europe et l'Asie », *EURACTIV France avec AFP* [en ligne], le 14 déc. 2022.

<sup>575</sup> « ASIE DU SUD-EST : Ukraine, Birmanie...L'attentisme du sommet de l'ASEAN », *GavrocheThaïlande* [en ligne], Mai 2023.

<sup>576</sup> « Au sommet de l'Asean, Joe Biden appelle à construire "un Indo-Pacifique libre et ouvert », *France 24*, Novembre 2022.

La présence de Joe Biden intervient alors que les États-Unis cherchent à réaffirmer leur engagement dans la région, après une période d'incertitude sous la présidence de Donald Trump<sup>577</sup> et dans un contexte où la Chine tente elle-même d'accroître son influence. D'ailleurs, la Chine et l'ASEAN ont renforcé leurs liens dans le cadre d'un partenariat stratégique global en 2021<sup>578</sup>. Finalement, la dispute en Mer de Chine se révèle être la conséquence des jeux de pouvoir des grandes puissances. L'ASEAN doit multiplier ses relations afin de ne pas être prise entre deux géants. Cela pourrait se révéler plus difficile, mais l'essentiel est qu'elle ne s'éloigne pas d'une puissance (USA ou Chine) pour se rapprocher d'une autre si elle veut conserver son autonomie et parvenir, encore une fois, à devenir un joueur d'importance lorsque des décisions devront être prises pour le futur de la région<sup>579</sup>. L'ASEAN est confrontée à des défis de taille, et sa capacité à les relever sera cruciale, non seulement pour l'avenir de la région, mais pour celui de l'organisation elle-même<sup>580</sup>.

L'ASEAN fait donc face à une crise existentielle. D'un côté, elle est divisée par ses membres, qui ne veulent pas renoncer à leur souveraineté, qui ont chacun leur intérêt national à protéger, faisant partie de la dispute ou non, et qui partagent chacun avec la Chine une relation qui varie d'un membre à l'autre. Il devient alors compliqué pour l'ASEAN de réunir ses membres autour d'un consensus et de faire front commun face à la puissance croissante qu'est la Chine. D'un autre côté, elle est mise de côté par la Chine, celle-ci préférant les discussions bilatérales, qui lui confèrent l'avantage considérable d'être un pays plus vaste, plus peuplé, plus riche et plus fort que chacun des membres de l'ASEAN pris individuellement. Malgré la signature de la Déclaration sur la conduite des parties en Mer de Chine méridionale en 2002<sup>581</sup> par les pays membres de l'ASEAN et la Chine, cette dernière ne respecte pas ses engagements. Beaucoup estiment que pour survivre l'ASEAN doit se restructurer et abandonner « l'ASEAN Way », qui jusqu'ici avait fait sa renommée<sup>582</sup>.

---

<sup>577</sup> Lettre confidentielle Asie21-Futuribles n°111 novembre 2017.

<sup>578</sup> « Xi Jinping préside le Sommet commémorant le 30e anniversaire de l'établissement des relations de dialogue Chine-ASEAN et annonce la création du partenariat stratégique global Chine-ASEAN », Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China, Décembre 2021.

<sup>579</sup> Tong, Linh. 2016. «The ASEAN Crisis, Part 1: Why the South China Sea Is a Critical Test». *The Diplomat*, 21 décembre.

<sup>580</sup> Tong, Linh. 2016. «The ASEAN Crisis, Part 2: Why Can't ASEAN Agree on the South China Sea? ». *The Diplomat*, 22 décembre.

<sup>581</sup> Association of Southeast Asian Nations. 2002. *Declaration of Conduct of Parties in the South China Sea*. Phnom Penh : Association of Southeast Asian Nations.

<sup>582</sup> Hendrina Blais-Rochefort, « Tensions et défis en mer de Chine méridionale : Les Défis de l'ASEAN en mer de Chine méridionale », Blogue sur l'Asie du Sud-Est, Université de Montréal, 3 Juin 2022.

En résumé, la position de l'ASEAN dans la dispute en mer de Chine est complexe. Ce qui était d'abord un problème régional est devenu une lutte d'influence et une démonstration de pouvoir entre la puissance montante de la région, la Chine, et les États-Unis. Pour l'ASEAN, il s'agit d'un dilemme à savoir vers laquelle des deux un rapprochement est plus profitable en matière de sécurité, de croissance et de prospérité économique dans la région. Ce conflit, peut être aussi un moyen pour l'ASEAN, de renforcer sa position en tant qu'organisation régionale<sup>583</sup> en offrant une plateforme aux négociations. Toutefois, elle pourrait aussi, tout au contraire, faire la démonstration de son manque d'influence, voire de sa trivialité lorsque des enjeux sérieux sont en cause. Ainsi, la situation en Mer de Chine du Sud est critique pour déterminer non seulement l'avenir de la région, mais aussi celui de l'ASEAN. Mais il ne faut pas prendre l'attentisme de l'Association pour une faiblesse. Elle a traversé, non sans efforts, les crises de la région, et elle est toujours présente<sup>584</sup>.

L'Asie du Sud-Est est courtisée. Elle est au centre des rivalités mondiales, et dans ces rivalités la France peine à exister, car elle n'a pas grand-chose à proposer. C'est un espace où les puissances régionales globales étendent leur influence, dans une logique « Bismarkienne » d'équilibre des puissances. La France dans cet espace a une présence peu visible et plutôt marginale, pourtant nous possédons de nombreux liens historiques, linguistiques, géographiques avec cette région<sup>585</sup>. Elle possède des atouts, mais elle a des difficultés à les valoriser. L'une des stratégies de la France est notamment de miser sur l'ASEAN. Le dispositif actuel est très modeste. L'ambassadeur français en Indonésie est accrédité auprès de l'ASEAN et ne s'y rend en pratique qu'occasionnellement, compte tenu notamment de sa charge de travail et de la difficulté de circulation à Jakarta. D'autres diplomates de l'ambassade s'y rendent régulièrement, notamment le conseiller de coopération régionale, mais personne n'y est présent à plein temps. La France n'y est pas « installée » dans le paysage, contrairement à nos confrères l'Allemand<sup>586</sup>.

---

<sup>583</sup> L'ASEAN a toujours exploité les conflits à son profit pour renforcer sa position.

<sup>584</sup> CRISES, CONFLITS ET RELATIONS INTERNATIONALES EN ASIE PACIFIQUE, DE LA GUERRE FROIDE À NOS JOURS, Cour Magistral du professeur Pierre Journoud (professeur d'histoire contemporaine à l'université Paul Valéry, Montpellier), M1 HIRISS, semestre 1, année universitaire 2022-2023.

<sup>585</sup> Rapport d'information n° 723 (2013-2014) de MM. Jean-Claude PEYRONNET, Christian CAMBON, André DULAIT et Jean-Claude REQUIER, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé le 15 juillet 2014.

<sup>586</sup> Ibid

On peut dire que dans l'ensemble l'ASEAN a réussi à garantir la sécurité énergétique de la région, même si des difficultés persistent. Elle a pris très tôt la mesure de cet enjeu et des progrès significatifs ont été réalisés, notamment par de nombreux programmes et plans d'actions. La flexibilité, la diversité, et la sécurité de l'approvisionnement de la région ont été renforcées grâce à l'existence d'un réseau gazier (TAGP), de terminaux d'importations de GNL et le développement éventuel de nouvelles ressources gazières<sup>587</sup>. En plus des interconnexions multilatérales existantes, l'ASEAN étudie la possibilité de développer un système d'intégration électrique, qui ressemble à celui du marché électrique des pays nordiques européens (Nord Pool<sup>588</sup>). Ce système pourrait bien s'adapter aux problématiques de l'Association, car il est peu contraignant en termes de structures de marché, réglementations et tarifs. Ce modèle est proche des valeurs de l'ASEAN (progressives et consensuelles) et ne requiert pas de changements profonds<sup>589</sup>. La mise en place de l'AEE<sup>590</sup>, favoriserait l'intégration électrique régionale et pourrait contribuer à réduire de manière importante les besoins en capacités de production supplémentaires, tout en continuant à sécuriser l'approvisionnement électrique<sup>591</sup>. Tous cela à condition que les interconnexions électriques soient suffisamment développées<sup>592</sup>.

L'expérience de l'ASEAN est ressemblante à celle de l'Union Européenne. L'intégration des marchés de l'énergie est souhaitable afin de renforcer la sécurité énergétique grâce à une allocation des ressources plus efficace entre les pays membres, elle constitue cependant une longue marche qui rencontre beaucoup d'obstacles<sup>593</sup>. L'ASEAN essaie de passer outre ces aléas par la forte volonté politique des gouvernements de créer un marché énergétique intégré. Cette volonté est rappelée dans la *Vision 2025*<sup>594</sup>, et l'adoption d'une

---

<sup>587</sup> Sylvie Carnot-Gandolfe, « L'énergie en Asie du Sud-est. De l'intégration des réseaux à l'intégration des marchés », Etudes de l'IFRI, IFRI, Janvier 2017.

<sup>588</sup> Nord Pool est la première bourse de l'électricité en Europe. Elle propose des enchères journalières (Day-ahead) et des marchés intrajournaliers (Intraday) dans 16 pays européens. En tant que NEMO (Opérateur désigné de marché de l'électricité), Nord Pool organise les marchés de l'électricité en Scandinavie, dans les pays baltes, en Europe continentale et en Grande-Bretagne, dans 15 pays européens au total. Nord Pool intervient également sur les marchés de l'électricité en Croatie et en Bulgarie en tant que fournisseur de services auprès de bourses tierces. (*Source* : site internet de Nord Pool).

<sup>589</sup> Les entreprises publiques d'électricités pourraient rester verticalement intégrées, et ne seraient pas privatisées.

<sup>590</sup> *ASEAN Electricity Exchange*

<sup>591</sup> Establishing Multilateral Power Trade in ASEAN, *International Energy Agency*, Septembre 2019.

<sup>592</sup> Tommi Määttä & Tom-Filip Johansson, The System Price of Electricity on Nord Pool A Matter of Fundamental Factors? *Umeå University, Department of Economics Spring term*, 2011.

<sup>593</sup> Sylvie Carnot-Gandolfe, « L'énergie en Asie du Sud-est. De l'intégration des réseaux à l'intégration des marchés », Etudes de l'IFRI, IFRI, Janvier 2017.

<sup>594</sup> ASEAN COMMUNITY VISION 2025, ASEAN secretariat, 2023.



démarche progressive, sous régionale, devrait permettre à l'Asie du Sud-Est d'avancer vers cette intégration.

Malgré la création de nombreux outils et plans d'actions, l'ASEAN n'a pour l'instant pas réussi à diversifier le mix énergétique de la région. Le développement des énergies renouvelables est encore très marginal. Le chemin de la transition énergétique paraît encore compliqué. Les autorités de la région semblent donner la priorité au développement économique, car la transition énergétique implique un coût à court terme. En particulier, le mix énergétique devrait rester aux trois quarts fossiles d'ici 2040<sup>595</sup>. Une trajectoire qui n'est pas en ligne avec les scénarios de l'Agence internationale de l'énergie permettant de respecter l'Accord de Paris. Selon l'AIE, pour être en ligne avec l'Accord de Paris, la région devrait diviser par deux les émissions de 2040 par rapport aux projections actuelles, en jouant à la fois sur l'accroissement de l'efficacité énergétique et sur la transition vers des énergies bas carbone.

Néanmoins, l'ASEAN est consciente de ses faiblesses en ce qui concerne la transition énergétique en Asie du Sud-Est. Un marché de la transition énergétique a été ouvert aux acteurs privés extérieurs, dans l'objectif d'accélérer cette dernière en Asie du Sud-Est. Associés à des bailleurs publics et des fondations privées, la France via l'Agence française de développement (AFD)<sup>596</sup>, le ministère de l'Environnement allemand et la fondation *Children Investment Fund*<sup>597</sup>, lancent le *South East Asia Energy Transition Partnership*<sup>598</sup>. L'objectif de cette coalition inédite : stimuler la transition énergétique dans cette région du globe grâce à un fond de 50 millions de dollars. La 38<sup>e</sup> réunion des ministres de l'Énergie de l'ASEAN Energy Business Forum (AEBF), clôturée le 20 novembre à Hanoï (Vietnam), a été l'occasion d'officialiser le lancement du *South-East Asia Energy Transition Partnership* (ETP). Ce partenariat d'acteurs déjà investis dans cette partie du monde se donne un double objectif : fluidifier leur coordination à travers une gouvernance incluant l'ensemble des donateurs et des pays de la zone, et rassembler des moyens d'intervention inédits pour se focaliser sur la lutte

---

<sup>595</sup> Clément Payerols « Les défis de la transition énergétique en ASEAN », Direction générale du Trésor, 04 août 2020.

<sup>596</sup> « LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ACCÉLÈRE EN ASIE DU SUD-EST », AFD, 20 Novembre 2020.

<sup>597</sup> La Children's Investment Fund Foundation (UK) (CIFF) est une organisation philanthropique indépendante ayant des bureaux à Addis-Abeba, Pékin, Londres, Nairobi et New Delhi. Selon les données publiées par l'OCDE, elle est le deuxième bailleur de fonds privé au monde pour la santé reproductive et la protection de l'environnement, et la plus grande philanthropie qui se concentre spécifiquement sur l'amélioration de la vie des enfants. En 2021, le CIFF s'est engagé à consacrer 500 millions de dollars à l'égalité des sexes sur cinq ans dans le cadre du forum sur l'égalité des générations.

<sup>598</sup> Southeast Asia Energy Outlook 2022, INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, 2022.

contre le changement climatique<sup>599</sup>. Ce programme vise aussi à soutenir les énergies durables et l'efficacité énergétique. Cette initiative donne un élan d'espoir dans la région pour voir apparaître une transition énergétique<sup>600</sup>. L'ASEAN consciente de sa situation est capable de faire son autocritique, elle se tourne vers d'autres acteurs pour trouver des financements.

Cependant, aujourd'hui la sécurité énergétique de la région semble encore incompatible avec la transition énergétique en Asie du Sud-Est.

Du fait de s'être consacré au développement économique de la région, on remarque que la crise économique de 1997, a eu des conséquences désastreuses sur l'environnement de la région et sur la politique environnementale. L'ASEAN a certes développé une coopération environnementale depuis 1977, mais elle n'a jamais été capable et même encore aujourd'hui, de garantir la sécurité environnementale de la région. Ce qui constitue un échec majeur. Aujourd'hui, les enjeux environnementaux sont traités sur un plan local ou sous régional. L'environnement passe au second plan. Mais cet enjeu est porteur d'espoir car il menace l'ensemble de la région, et c'est un moyen pour l'ASEAN de parler enfin d'une voie commune. On peut espérer aussi que l'enjeu environnemental puisse dans l'avenir apaiser les tensions dans la région y compris avec la Chine (avec laquelle l'ASEAN a développé une coopération environnementale). C'est bien la méthode ASEAN qui est à l'origine de cet échec, elle n'arrive pas à imposer ses réglementations environnementales et à faire appliquer les accords internationaux<sup>601</sup>. Il faudrait qu'elle franchisse un nouveau seuil de coopération. Structure institutionnelle bien établie : un certain nombre de plans et programmes d'actions environnementaux ont été initiés par l'Association. La structure organisationnelle bien conçue a été appliquée dans le domaine de l'environnement, se traduisant par des réunions ministérielles sur l'environnement, des hauts fonctionnaires, des groupes de travail sur des questions particulières et la création d'une unité environnementale du secrétariat de l'ASEAN. Nous l'avons vu, cette organisation est marquée par une faiblesse de la structure financière<sup>602</sup>.

---

<sup>599</sup> Arndt, Channing Miller, Mackay Tarp, Finn Zinaman, Owen Arent, Douglas, *The Political Economy of Clean Energy Transitions*, Oxford University Press, Oxford, UK, 2017.

<sup>600</sup> « LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ACCÉLÈRE EN ASIE DU SUD-EST », *AFD*, 20 Novembre 2020.

<sup>601</sup> Tay, Simon (2000), "The South East Asian Fires and Haze: Challenges to Regional Cooperation in ASEAN and the Asia-Pacific," presented at Asia Pacific Agenda Project: Okinawa Forum, March 25-26, 2000.

<sup>602</sup> Wakana Takahashi, « Environmental Cooperation in Southeast Asia (ASEAN) », *Institute for Global Environmental Strategies*, pp. 31-50, février 2001.

« L'ASEAN Way » a peut-être permis aux 10 États de se réunir, mais cela ne signifie pas nécessairement que cela a été bénéfique pour l'environnement. La méthode ASEAN apparaît comme inappropriée pour traiter des questions environnementales<sup>603</sup>.

Grâce à de nombreuses sources, nous avons pu répondre à l'ensemble des questionnements que nous nous étions posés en introduction de ce mémoire. L'ASEAN a élargie ses relations à de nombreux partenaires dans tous les domaines étudiés (sécurité, énergie, environnement). Elle a développé une véritable centralité en Asie du Sud-Est, grâce aux nombreux conflits qui se sont présentés, et elle a établi une identité diplomatique. L'Association est aujourd'hui un acteur incontournable pour la sécurité régionale. Malgré de nombreuses faiblesses structurelles<sup>604</sup>, qui l'empêchent parfois de maintenir une unité régionale, elle a cependant réussi depuis 1967 à déjouer tous les pronostics pour traverser les épreuves de la région. Le questionnement qui se pose maintenant, est de s'avoir si « l'esprit et la méthode ASEAN » sont encore adaptés pour garantir la sécurité de la région, et ce, dans un contexte géopolitique tendu. Cette formule, consacrée par la déclaration de Bangkok en 1967 est en danger. Mais il n'est pas sûr que les pays membres, soucieux de leur indépendance, soient prêt à une nouvelle formule ASEAN plus contraignante. Il nous reste donc à observer si dans l'avenir « l'ASEAN Way » peut de nouveau faire la force de l'Association ou à l'inverse provoquer son effondrement.

L'esprit même de l'ASEAN, le souci de non-ingérence, de rester dans des formes informelles, sans intégration ou d'abandon de souveraineté de ses états membres, lui a permis de traverser les épreuves nombreuses de cette région. Aujourd'hui, on assiste à une nouvelle bipolarisation des relations internationales et cela joue sur l'avenir de l'ASEAN, avec des membres qui ont des positions différentes, qui sont proches du camp américain ou chinois. On reproche à l'ASEAN de ne pas avoir assez d'autorité pour forger une position commune, d'imposer des mesures, sur des sujets qui menacent la paix, comme le conflit en mer méridionale de Chine<sup>605</sup>. Elle se préoccupe de plus en plus des questions écologiques et milite pour la décarbonisation des économies, pour ainsi réduire les effets négatifs de la pollution. Les états membres ont des postures très nationalistes, et n'arrivent pas à se mettre d'accord sur

---

<sup>603</sup> Hamzah, Wan Portich (2000), "Environmental Governance in Malaysia," in IGES Environmental Governance Project (2000), Country Reports on Environmental Governance in Five Asian Countries, Hayama: IGES, 39-64.

<sup>604</sup> Mais qui peuvent aussi faire sa force.

<sup>605</sup> CRISES, CONFLITS ET RELATIONS INTERNATIONALES EN ASIE PACIFIQUE, DE LA GUERRE FROIDE À NOS JOURS, Cour Magistral du professeur Pierre Journoud (professeur d'histoire contemporaine à l'université Paul Valéry, Montpellier), M1 HIRISS, semestre 1, année universitaire 2022-2023.

plusieurs sujets (notamment sur les ZEE), ce qui contredit la posture de l'ASEAN sur la scène internationale. Les pays ont tendance à apporter des réponses individualistes qui alimentent la politique de la Chine « diviser pour mieux régner ». Un paradoxe qui n'est pas tranché et qui faudra suivre de près dans les problèmes de géopolitiques globaux. Est-ce que l'ASEAN arrivera à parler d'une voix commune ? La prise de conscience écologique pourra peut-être être la solution<sup>606</sup>.

Il faut aussi constater que pour parler de l'ASEAN, nous sommes largement dépendants, des archives, des rapports d'experts, des comptes rendus de réunions de l'ASEAN, et des études de groupes de pensées. Les sources anglophones sont majoritaires. Il n'existe que peu de travaux sur la politique énergétique et environnementale de l'ASEAN en France, ce qui pourrait constituer un domaine d'approfondissement. On constate aussi que ce sont les mêmes universités qui reviennent dans les publications : les universités de Montréal, Singapour, et dans une moindre mesure Science Po Paris. D'autres sources auraient pu emmener ce mémoire encore plus loin comme des entretiens ou la lecture des archives de l'ASEAN (mais qui ne sont pas disponibles en ligne), ce qui pourrait faire l'objet d'un voyage pour consulter ces archives, dans le cadre d'un stage. Force est aussi de constater que les travaux universitaires sur l'ASEAN sont très peu nombreux : elle est encore marginalisée dans le milieu universitaire. La coopération environnementale a été la source de nombreuses publications en anglais, on peut relever des travaux importants de la part de Wakana Takahashi, Hamzah, Wan Portich, Tay, et Simon. Par la difficulté de trouver des sources crédibles et abondantes, ce mémoire a fait l'objet de plusieurs réorientations. Nous sommes dépendants des sources pour traiter de notre sujet. Toutefois, nous avons pu globalement répondre aux problématiques posées.

Autre aspect que nous aurions pu aborder : la relation de l'ASEAN avec l'Afrique. Le sommet de l'ASEAN d'octobre 2021 a montré l'importance géopolitique accrue de la région indopacifique. Aujourd'hui, l'Association est l'organisation régionale la plus performante d'Asie et la deuxième au monde derrière l'UE. La création du Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique (NAASP) en 2005 visait à raviver l'esprit de Bandung du mouvement des non-alignés de 1955<sup>607</sup>, cette fois en mettant davantage l'accent sur les liens économiques. Au niveau mondial, le NAASP a reçu peu d'attention jusqu'à présent, malgré la rhétorique de longue date de la solidarité Asie-Afrique. Il ne faut pas négliger la présence de l'ASEAN en Afrique. Elle

---

<sup>606</sup> Michelis, Léa. « Pierre Journoud (dir.) : *Un Triangle stratégique à l'épreuve. La Chine, les États-Unis et l'Asie du Sud-Est depuis 1947* ; Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2022 ; 478 pages », *Revue Défense Nationale*, vol. 852, no. 7, 2022, pp. 210-211.

<sup>607</sup> Dirk Kohnert, « Les relations entre l'ANASE et l'Afrique : vers un partenariat renouvelé ? », OSF, 2021.

a pénétré l’Afrique et c’est même l’un d’entre eux, la Malaisie, qui est devenu, dans les années 1994-1997, le deuxième investisseur étranger en Afrique du Sud<sup>608</sup>. Les pays de l’ancienne Indochine, qui avaient développé la consommation du riz de l’Afrique francophone pendant la période coloniale, sont redevenus plus concurrentiels sur les coûts que les autres fournisseurs asiatiques<sup>609</sup>.

Dans une allocution prononcée lors de la séance plénière de la 43ème session de l’Assemblée interparlementaire de l’ASEAN (AIPA), qui s’est tenue du 20 au 25 novembre 2021 au Royaume du Cambodge, M. Talbi Alami<sup>610</sup>, a souligné qu’un partenariat entre les mécanismes précieux de l’ASEAN et les potentiels prometteurs de l’Afrique constituera un partenariat « du sud pour le sud ». A cet égard, il a appelé à une interaction continue entre les parlementaires et à une coopération ayant pour objectifs un développement plus global et plus responsable pour coopération sud-sud réussie, permettant de construire un meilleur avenir<sup>611</sup>. A noter également, qu’en 2022 un séminaire sur les investissements dans l’ASEAN a été organisé en Afrique du Sud. Il s’agit de l’initiative du Comité de l’ASEAN à Pretoria et du premier séminaire sur l’investissement de l’ASEAN à être organisé dans une localité d’Afrique du Sud, ouvrant les opportunités de coopération entre les pays de l’ASEAN et l’Afrique du Sud, dont la province du Cap Nord en particulier<sup>612</sup>.

Une autre preuve de son importance croissante en Afrique a eu lieu lors du Forum de coopération environnementale ASEAN-Chine de 2021. Des jeunes alors âgés de 18 à 22 ans, représentants des pays africains, de l’ASEAN et de la Chine, se sont réunis pour exprimer leurs solutions à la crise climatique lors d’un événement parallèle organisé par l’UNICEF et ses partenaires<sup>613</sup>. L’événement parallèle spécial de cette année au Forum de coopération environnementale ASEAN-Chine co-organisé par UNICEF Chine, avec le Centre de coopération environnementale étrangère du ministère de l’Écologie et de l’Environnement, et le Fonds mondial pour la nature (WWF), était un pas de plus pour veiller à ce que les jeunes et

---

<sup>608</sup> Malick Sané, « Infrastructures, commerce intra-africain et développement économique en Afrique », *Revue Interventions économiques* [En ligne], Hors-série. Transformations | 2017, mis en ligne le 01 mars 2017.

<sup>609</sup> Coussy, Jean, et Jérôme Lauseig. « L’Asie en Afrique », *Politique africaine*, vol. 76, no. 4, 1999, pp. 5-17.

<sup>610</sup> Depuis le 9 octobre 2021, il est Président de la Chambre des Représentants pour la 11<sup>e</sup> législature du Parlement Marocain. Élu à la majorité absolue, au premier tour par 258 voix sur 395 sièges de la chambre des représentants.

<sup>611</sup> Talbi Alami, « Un partenariat entre l’ASEAN et l’Afrique bénéficiera aux deux parties », *Menara* [en ligne], 22 novembre 2022

<sup>612</sup> « Un séminaire sur les investissements dans l’ASEAN organisé en Afrique du Sud », *Le Courrier du Vietnam* [en ligne], Mai 2022.

<sup>613</sup> Yan Zhang, « Les jeunes de l’Afrique et de l’Asie se réunissent pour partager leurs solutions sur le climat », *Unicef Senegal*, 30 Novembre 2021.

leurs solutions soient inclus dans l'action climatique. Les représentants ont appelé à ce que la coopération environnementale ASEAN-Chine et Afrique-Chine continue de contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>614</sup> en favorisant une reprise post-pandémie à faible émission de carbone, résiliente et inclusive ; l'engagement actif des jeunes dans les efforts de développement durable ; une plus grande capacité des jeunes de l'ASEAN, de l'Afrique et de la Chine à atténuer et à s'adapter au changement climatique avec un mode de vie et des choix de consommation plus respectueux de l'environnement<sup>615</sup>. La Chine souhaite faire participer de plus en plus l'ASEAN dans sa coopération avec le continent Africain.

Enfin, l'ASEAN essaie de développer les infrastructures de transports en Asie du Sud-Est. Le développement des installations de transports dans la région est un enjeu primordial. Le lien entre le développement économique et celui des infrastructures pour la mobilité est très étroit. En effet, l'organisation urbaine et la gestion des territoires demeurent les défis principaux de l'ASEAN pour soutenir la croissance. Des défis d'autant plus importants que L'Asie du Sud-Est enregistre un retard conséquent s'agissant de la quantité et de la qualité des infrastructures par rapport aux autres régions du monde<sup>616</sup>. Le réseau ferroviaire, certes important au Vietnam et en Thaïlande<sup>617</sup>, cache de nombreuses défaillances et n'est que peu développé aux Philippines et en Indonésie, deux pays qui souffrent par ailleurs d'un problème de congestion aux ports contraignant alors leur croissance<sup>618</sup>.

Les pays les moins avancés de la région, la Birmanie, le Cambodge et le Laos, ont besoin de développer leurs infrastructures de base. Au Cambodge et en Birmanie, les infrastructures de transport sont déficientes : à peine 20% du réseau routier est constitué de chaussées revêtues, entravant le développement des autres types d'infrastructures<sup>619</sup> en l'absence de voirie solides et fonctionnelles. Les besoins d'infrastructures sont considérables en ASEAN. Pour financer leur développement, l'ASEAN peut compter sur des investissements publics (mais sous

---

<sup>614</sup> Déclaration de Dakar de la 8e Conférence ministérielle du Forum sur la Coopération sino-africaine, Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China, Décembre 2021.

<sup>615</sup> Kohnert, Dirk, 2021. "Les relations entre l'ANASE et l'Afrique : vers un partenariat renouvelé ? [ASEAN and African relations: towards a renewed partnership ?]," *MPRA Paper 110710*, University Library of Munich, Germany.

<sup>616</sup> Kuroda, Haruhiko, Masahiro Kawai, et Rita Nangia. « Infrastructures et coopération régionale », *Revue d'économie du développement*, vol. 15, no. 4, 2007, pp. 91-124.

<sup>617</sup> Selon les données de *International Union of Railways*

<sup>618</sup> L'ASEAN, une région où le développement des infrastructures est un enjeu primordial, Publié par Jérôme DESTOMBES - Adjoint du chef du service économique régional Ambassade de France à Singapour et Pauline QUINEBÈCHE - Chargée de mission Ambassade de France à Singapour | N° 484 - AUTOMOBILE CONNECTÉE / ASIE DU SUD-EST.

<sup>619</sup> Ibid.

contraintes) et privés (mais encore faibles)<sup>620</sup>. La faible appétence des investisseurs privés pour les infrastructures s'explique notamment par la durée du cycle des projets et les risques qui leur sont inhérents, dans un contexte où les progrès en matière de gouvernance et de corruption restent insuffisants dans bon nombre de pays de la région. L'environnement réglementaire est par ailleurs incertain.

Le déficit des infrastructures physiques dans la région, en particulier depuis la crise financière asiatique de 1997, bloque le potentiel de croissance des pays de l'ASEAN. Résultat, en premier lieu, non pas d'une pénurie de ressources financières mais d'une déficience des infrastructures immatérielles (environnements juridiques, réglementaires et des investissements contraignants), il explique l'incapacité des maîtres d'ouvrage à respecter les délais, les coûts et les spécifications des projets<sup>621</sup>. Dans ce contexte, les initiatives des parties prenantes à l'échelle nationale et surtout internationale se multiplient. Le lancement de la Banque asiatique d'investissement<sup>622</sup> pour les infrastructures couplées à l'initiative OBOR<sup>623</sup>, visant à renforcer la connectivité terrestre et maritime entre l'Europe et l'Asie ou encore l'objectif de la Chine de promouvoir les infrastructures, dans le cadre de sa présidence du G20, sont autant d'initiatives qui devraient permettre de soutenir le développement des infrastructures à long terme en ASEAN<sup>624</sup>. Le développement des infrastructures dans l'ASEAN est un véritable talon d'Achille pour l'Association.

---

<sup>620</sup> Infrastructure Asia, ASEAN promote sustainable infrastructure and connect stakeholders, *ASEAN secretariat*, août 2022.

<sup>621</sup> World Bank-Singapore Infrastructure Finance Summit

<sup>622</sup> Créer en Octobre 2014, la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII ; acronyme anglais : AIIB), est une banque d'investissement proposée par la république populaire de Chine dans le but de concurrencer le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement pour répondre au besoin croissant d'infrastructures en Asie du Sud-Est et en Asie centrale. Cette banque s'inscrit dans la stratégie de la « nouvelle route de la soie » développée par Xi Jinping.

<sup>623</sup> OBOR (One Belt, One Road) est une initiative de développement économique lancée par la Chine en 2013. Elle vise à renforcer les liens commerciaux et les échanges entre la Chine et les pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique. Elle passe par la construction d'infrastructures de transport et d'énergie. Cette initiative comprend deux composantes principales : La ceinture économique de la route de la soie (la « Ceinture »), qui consiste en une série de corridors terrestres reliant la Chine à l'Europe, au Moyen-Orient et à l'Asie centrale. La route de la soie maritime du 21e siècle (la « Route »), qui comprend des ports et des infrastructures maritimes pour relier la Chine à l'Afrique, à l'Asie du Sud-Est et à l'Europe. (*Source* : OBOR : One Belt, One Road définition par Eurofiscalis).

<sup>624</sup> L'ASEAN, une région où le développement des infrastructures est un enjeu primordial, Publié par Jérôme DESTOMBES - Adjoint du chef du service économique régional Ambassade de France à Singapour et Pauline QUINEBÈCHE - Chargée de mission Ambassade de France à Singapour | N° 484 - AUTOMOBILE CONNECTÉE / ASIE DU SUD-EST

Toujours dans la même veine, l'ASEAN s'entoure des institutions internationales telles que l'UE dans le développement de ses politiques territoriales. Nous pouvons noter, l'implantation récente de l'agence transdisciplinaire (architecture, design, urbanisme, ingénierie) spécialisée dans les infrastructures de transport et l'organisation urbaine française : AREP<sup>625</sup> en Malaisie et à Hanoi<sup>626</sup>. Cette dernière, collabore avec les agences d'architectures et d'urbanisme singapouriennes sur l'élaboration des infrastructures ferroviaires chinoises. Cette agence domine déjà le marché européen, et a été appelée en renfort par l'ASEAN afin de mettre à profit ses connaissances dans le cadre du développement des infrastructures de transport et de la gestion des flux au sein des villes. AREP, a par ailleurs conçu la gare TGV de Kuala Lumpur. Une agence est également en cours de projet à Singapour<sup>627</sup>.

---

<sup>625</sup>AREP (Architecture Recherche Engagement Post-carbone) est une agence d'architecture pluridisciplinaire internationale fondée en 1997, filiale à 100% de l'entreprise semi-publique SNCF (Gares & Connexions et SNCF Réseau). Les équipes d'AREP en Europe et en Asie sont constituées d'architectes, d'urbanistes, d'ingénieurs, de designers et de nombreux experts spécifiques.

<sup>626</sup> Antoine Mougenot, Directeur Général AREP South Asia, « La Smart City vue d'ailleurs : Retours d'expériences d'AREP en Asie du Sud-Est », France Stratégie, Paris Le 13 juin 2017

<sup>627</sup> Ibid.



# Sommaire détaillé

*Introduction* 3

## PARTIE 1

### **L'ASEAN un acteur incontournable pour la stabilité régionale :**

#### **« La Communauté de sécurité »**

*Chapitre 1* : L'épreuve de la guerre froide entre construction d'une identité diplomatique et réconciliation régionale (1967-1991) 16

*1.1 L'impact de la guerre froide dans les mentalités des dirigeants de l'ASEAN* 16

*1.2 La construction d'une identité diplomatique : depuis les accords de Paris jusqu'à la résolution du conflit Vietnam – Cambodge (1973-1989)* 21

*1.3 La coopération militaire intra-ASEAN pendant la guerre froide : vers une communauté de défense ?* 27

*1.4 Remarques conclusives et fin de la guerre froide (1989-1991)* 30

*Chapitre 2* : Le tournant des années 1990 : entre crise identitaire et initiatives majeures 36

*2.1 Les « nouveaux défis » de l'ASEAN au tournant du « Nouvel ordre mondial »* 36

*2.2 L'ARF et la quête d'indépendance post guerre froide* 40

*2.3 L'élargissement de la coopération régionale dans les années 1990 et ses conséquences sur la sécurité régionale* 45

|   |    |
|---|----|
| <i>Chapitre 3</i> : La « communauté de sécurité » de l'ASEAN, face à la nouvelle bipolarisation des relations internationales au tournant des années 2000 | 53 |
| <i>3.1 Les nouveaux instruments des années 2000 pour renforcer la coopération régionale</i>   | 54 |
| <i>3.2 La coopération de sécurité de l'ASEAN contre le terrorisme après les attentats du 11 septembre 2001</i>  | 59 |
| <i>3.3. L'ASEAN et les conflits en mer de Chine méridionale</i>   | 64 |

## PARTIE 2

### L'ASEAN face à l'enjeu de la sécurité énergétique en Asie du Sud-Est.

|  |    |
|--|----|
| <i>Chapitre 4</i> : L'Asie du Sud-Est, une région ultra active économiquement, dépendante des énergies fossiles polluantes | 75 |
| <i>4.1 Les principales ressources énergétiques des pays membres de l'ASEAN</i>   | 75 |
| <i>4.2 Une mosaïque de pays et de situations</i>   | 79 |
| <i>4.3 L'introuvable coopération énergétique régionale de l'ASEAN jusque dans les années 1990</i>                          | 82 |
| <br>   |    |
| <i>Chapitre 5</i> : Les leviers de la sécurité énergétique   | 86 |
| <i>5.1 Le développement des coopérations intra-ASEAN....</i>   | 86 |
| <i>5.2...Avec un objectif triple : Développer, intégrer, sécuriser</i>   | 91 |
| <i>5.3 Les difficultés de la coopération énergétique régionale</i>   | 97 |

*Chapitre 6* : La transition énergétique en Asie du Sud-Est, une étape inévitable pour garantir la sécurité énergétique ? 103

*6.1 La nécessaire transition énergétique pour faire face à la forte croissance économique de la région : objectif, diversifier le mix énergétique* 103

*6.2 La CEE/UE au service de la transition énergétique en Asie du Sud-Est depuis la fin des années 1970* 108

*6.3 Le difficile chemin de la transition énergétique pour l'ASEAN* 114

### **PARTIE 3**

## **L'ASEAN et le nouvel enjeu de la sécurité environnementale depuis 1977**

*Chapitre 7* : Le développement d'une politique régionale environnementale ASEAN 127

*7.1 La création en 1977 d'un programme environnemental de l'ASEAN (ASPEN I [1978-1982])* 127

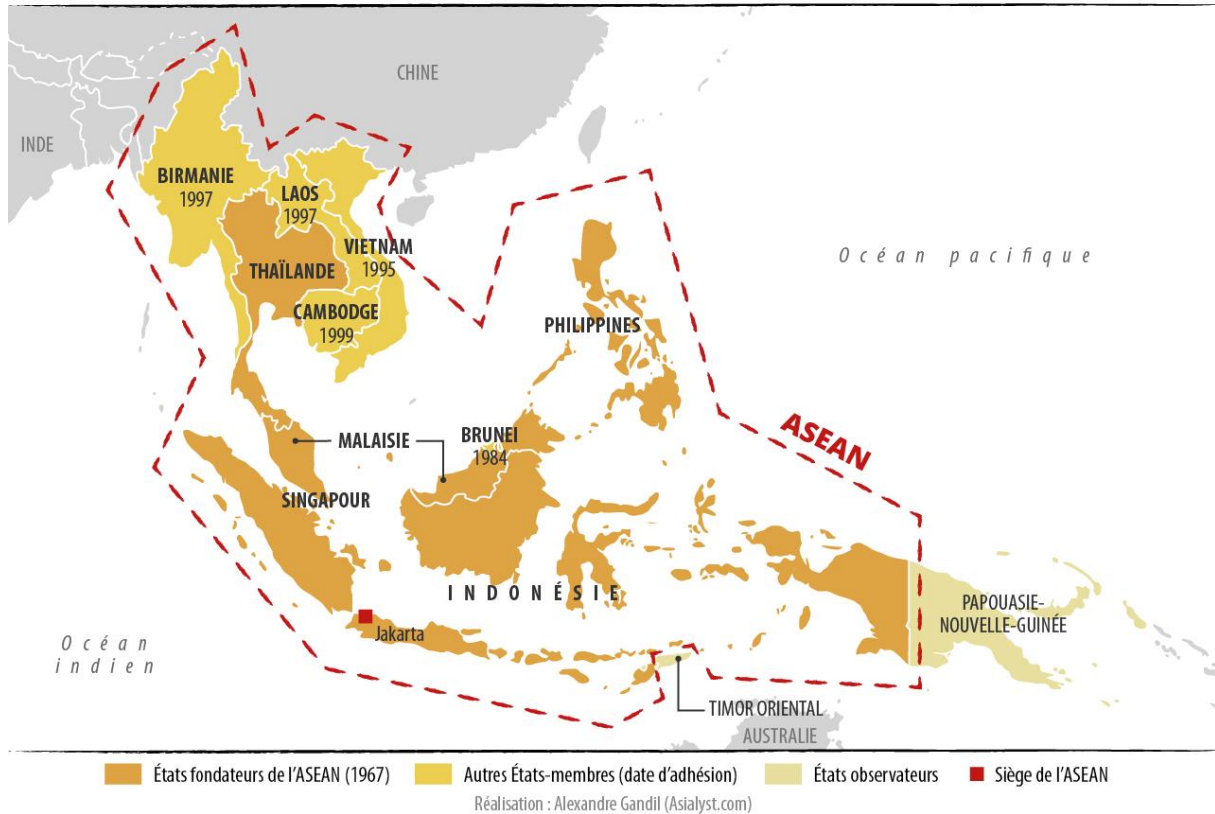
*7.2 L'ASPEN II (1983-1987) et l'ASPEN III (1988-1992) : deux étapes clés pour la création de plans régionaux pour la coopération environnementale* 130

*7.3 La coopération environnementale régionale de l'ASEAN dans les années 2000* 135

|  |     |
|--|-----|
| <i>Chapitre 8 : Les limites de « l'ASEAN Way » dans le processus de développement d'une sécurité environnementale en Asie du Sud-Est</i>   | 139 |
| <i>8.1 Un constat accablant : l'Asie du Sud-Est, une région qui fait face à une insécurité environnementale</i>  | 139 |
| <i>8.2 Les mécanismes de coopération environnementale : entre crise économique, politique et problèmes de financement (1977-2001)</i>  | 144 |
| <i>8.3 La restructuration de la coopération environnementale des années 2000 : des difficultés persistantes</i>  | 148 |
| <br>   |     |
| <i>Chapitre 9 : L'inscription des politiques environnementales régionales dans un plan global de développement durable</i>   | 152 |
| <i>9.1 L'intégration de la Chine dans le processus régional de coopération environnementale : ASEAN-Chine face aux nouveaux enjeux de la sécurité environnementale (2016-2020)</i> | 152 |
| <i>9.2 ASEAN-EU Plan of Action 2018-2022</i>   | 158 |
| <i>9.3 L'inscription des politiques environnementales régionales dans un plan global de développement durable</i>  | 150 |
| <br>   |     |
| <i>Conclusion</i>  | 166 |
| <i>Sommaire détaillé</i>   | 183 |
| <i>Annexes</i>   | 187 |
| <i>Principales abréviations</i>  | 196 |
| <i>Bibliographie</i>   | 201 |
| <i>Introduction</i>  | 201 |
| <i>L'ASEAN un acteur incontournable pour la stabilité régionale : « La Communauté de sécurité »</i>  | 203 |
| <i>L'ASEAN face à l'enjeu de la sécurité énergétique en Asie du Sud-Est.</i>   | 211 |
| <i>L'ASEAN et le nouvel enjeu de la sécurité environnementale depuis 1977</i>  | 215 |
| <i>Conclusion</i>  | 220 |

# Annexes

## L'ASSOCIATION DES NATIONS D'ASIE DU SUD-EST (ASEAN)



Carte des 10 états membres de l'ASEAN. A noter qu'il manque dans cette carte le Timor oriental qui a intégré l'ASEAN en 2023. Désormais l'ASEAN compte 11 membres.

Source : Asialyst

## La déclaration de Bangkok du 8 août 1967

### **THE ASEAN DECLARATION (BANGKOK DECLARATION) BANGKOK, 8 AGUSTUS 1967**

---

The Presidium Minister for Political Affairs/Minister for Foreign Affairs of Indonesia, the Deputy Prime Minister of Malaysia, the Secretary of Foreign Affairs of the Philippines, the Minister for Foreign Affairs of Singapore and the Minister of Foreign Affairs of Thailand:

**MINDFUL** of the existence of mutual interest and common problems among countries of South-East Asia and convinced of the need to strengthen further the existing bonds of regional solidarity and cooperation;

**DESIRING** to establish a firm foundation for common action to promote regional cooperation in South-East Asia in the spirit of equality and partnership and thereby contribute towards peace, progress and prosperity in the region;

**CONSCIOUS** that in an increasingly interdependent world, the cherished ideals of peace, freedom, social justice and economic well-being are best attained by fostering good understanding good neighbourliness and meaningful cooperation among the countries of the region already bound together by ties of history and culture;

**CONSIDERING** that the countries of South-East Asia share a primary responsibility for strengthening the economic and social stability of the region and ensuring their peaceful and progressive national development, and that they are determined to ensure their stability and security from external interference in any form or manifestation in order to preserve their national identities in accordance with the ideals and aspirations of their peoples;

**AFFIRMING** that all foreign bases are temporary and remain only with the expressed concurrence of the countries concerned and are not intended to be used directly or indirectly to subvert the national independence and freedom of States in the area or prejudice the orderly processes of their national development;



**DO HEREBY DECLARE:**

**FIRST,** the establishment of an Association for Regional Cooperation among the countries of South-East Asia to be known as the Association of South-East Asian Nations (ASEAN).

**SECOND,** that the aims and purposes of the Association shall be:

1. To accelerate the economic growth, social progress and cultural development in the region through joint endeavours in the spirit of equality and partnership in order to strengthen the foundation for a prosperous and peaceful community of South-East Asian Nations;
2. To promote regional peace and stability through abiding respect for justice and the rule of law in the relationship among countries of the region and adherence to the principles of the United Nations Charter;
3. To promote active collaboration and mutual assistance on matters of common interest in the economic, social, cultural, technical, scientific and administrative fields;
4. To provide assistance to each other in the form of training and research facilities in the educational, professional, technical and administrative spheres;
5. To collaborate more effectively for the greater utilization of their agriculture and industries, the expansion of their trade, including the study of the problems of international commodity trade, the improvement of their transportation and communication facilities and the raising of the living standards of their peoples;



6. To promote South-East Asian studies;
7. To maintain close and beneficial cooperation with existing international and regional organizations with similar aims and purposes, and explore all avenues for even closer cooperation among themselves.

**THIRD,** that to carry out these aims and purposes, the following machinery shall be established:

- (a) Annual Meeting of Foreign Ministers, which shall be by rotation and referred to as ASEAN Ministerial Meeting Special Meetings of Foreign Ministers may be convened as required.
- (b) A *Standing Committee*, under the chairmanship of the Foreign Minister of the host country or his representative and having as its members the accredited Ambassadors of the other member countries, to carry on the work of the Association in between Meetings of Foreign Ministers.
- (c) *Ad-Hoc Committees and Permanent Committees* of specialist and officials on specific subjects.
- (d) A *National Secretariat* in each member country to carry out the work of the Association on behalf of that country and to service the Annual or Special Meetings of Foreign Ministers, the Standing Committee and such other committees as may hereafter be established.

**FOURTH,** that the Association is open for participation to all States in the South-East Asian Region subscribing to the aforementioned aims, principles and purposes.





**FIFTH,** that the Association represent the collective will of the nations of South-East Asia to bind themselves together in friendship and cooperation and, through joint efforts and sacrifices, secure for their peoples and for posterity the blessings of peace, freedom and prosperity.

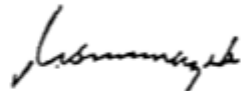
**DONE** in Bangkok on the Eighth Day of August in the Year One Thousand Nine Hundred and Sixty-Seven.

**FOR THE REPUBLIC OF INDONESIA**

  
**ADAM MALIK**

**Presidium Minister for Political Affairs/  
Minister for Foreign Affairs**

**FOR MALAYSIA**

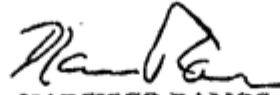


**TUN ABDUL RAZAK**

**Deputy Prime Minister,  
Minister of Defence and  
Minister of National Development**



**FOR THE REPUBLIC OF THE PHILIPPINES**



**NARSISCO RAMOS**

**Secretary of Foreign Affairs**

**FOR THE REPUBLIC OF SINGAPORE**



**S. RAJARATNAM**

**Minister of Foreign Affairs**

**FOR THE KINGDOM OF THAILAND**



**THANAT KHOMAN**

**Minister of Foreign Affairs**

Copy naskah resmi

Certified true Copy

Direktur Perjanjian Internasional  
Departemen Luar Negeri  
Director, Legal and treaties Affairs  
Department of Foreign Affairs.

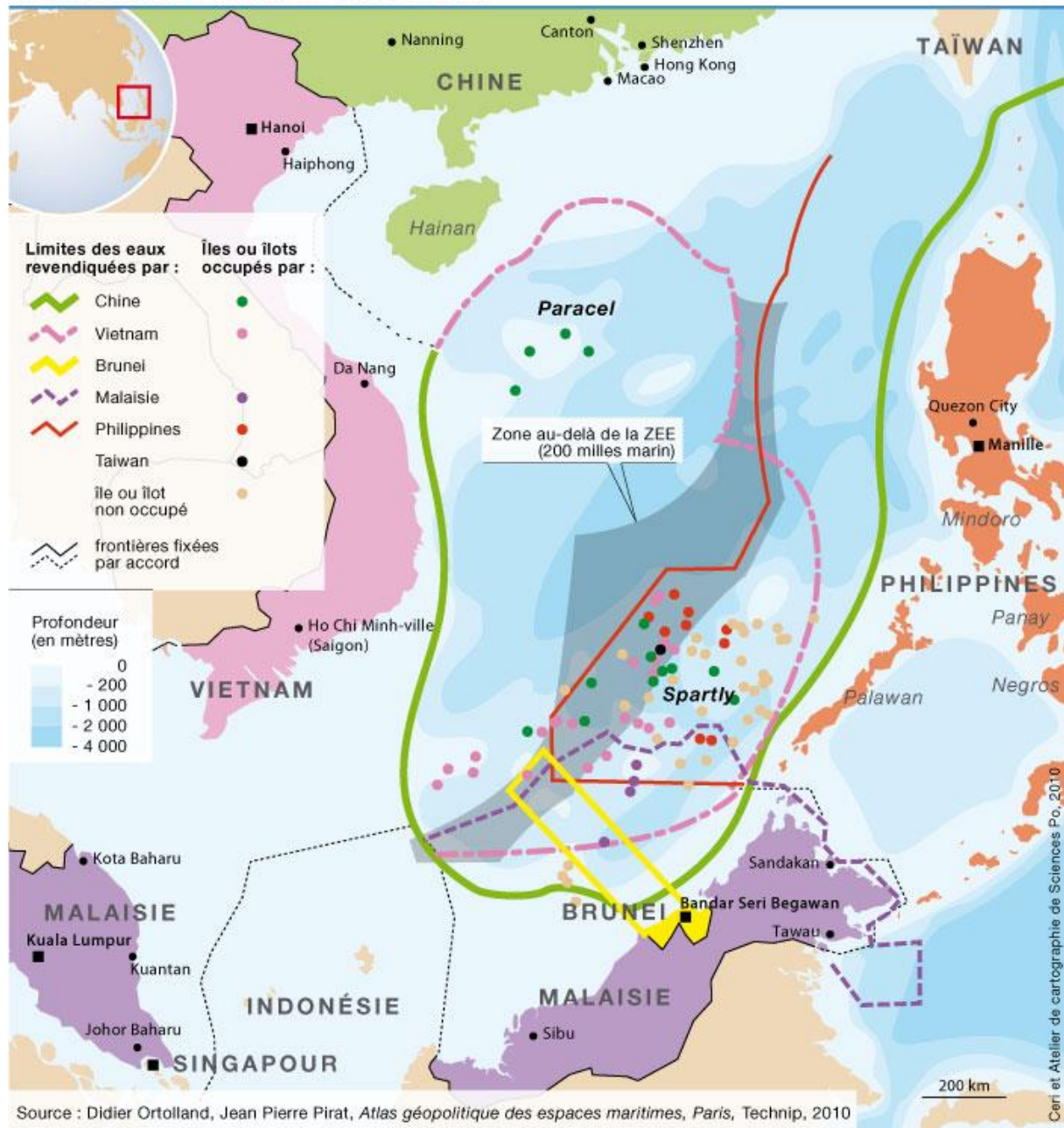


Source : Secrétariat de l'ASEAN



# Les conflits en mer méridionale de Chine

## Revendications en Mer de Chine du Sud



# Les enjeux environnementaux en Asie du Sud et de l'Est



## 1. Les impacts de la croissance économique

### Empreinte écologique

- Empreinte écologique forte (supérieure à 3)
- Empreinte écologique moyenne (entre 1,5 et 3)
- Empreinte écologique faible (moins de 1,5)

2 407

Émissions de gaz à effet de serre (en millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, 2013)

Régions urbaines fortement polluées

Centrales nucléaires

Principales catastrophes industrielles et technologiques

## 2. La dégradation durable de l'environnement

- Grands fleuves pollués
- Axes de déforestation
- Fonte des glaciers liée au réchauffement climatique
- Îles et deltas menacés de submersion
- Avancée des déserts
- Marées noires majeures

## 3. Des tentatives de protection de l'environnement

**VIETNAM** : États dont plus de 25 % de l'énergie produite provient de ressources renouvelables

Source: *Géographie Term L-ES-S*, Nathan, coll. E. JANIN, 2016, p. 273.

# *Principales Abréviations*

## *Les Organisations internationales*

|               |  |
|---------------|--|
| <b>AID</b>    | <b>Association internationale pour le développement</b>          |
| <b>AIEA</b>   | Agence internationale à l'énergie atomique                       |
| <b>ASEAN</b>  | Association des nations d'Asie du Sud-Est                        |
| <b>CEE</b>    | Communauté économique européenne                                 |
| <b>CNUCED</b> | Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement |
| <b>CPI</b>    | Cour pénale internationale                                       |
| <b>FMI</b>    | Fonds monétaire international                                    |
| <b>FNUAP</b>  | Fonds des Nations unies pour la population                       |
| <b>GIEC</b>   | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat   |
| <b>HCR</b>    | Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations unies            |
| <b>OCDE</b>   | Organisation de coopération et de développement économiques      |
| <b>OECE</b>   | Organisation européenne de coopération économique                |
| <b>OIT</b>    | Organisation internationale du travail                           |
| <b>OMC</b>    | Organisation mondiale du commerce                                |
| <b>OMI</b>    | Organisation maritime internationale                             |
| <b>OMS</b>    | Organisation mondiale de la santé                                |
| <b>ONG</b>    | Organisation non gouvernementale                                 |

|               |   |
|---------------|---|
| <b>ONU</b>    | Organisation des Nations unies  |
| <b>OSCE</b>   | Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe                  |
| <b>OTAN</b>   | Organisation du Traité de l'Atlantique Nord                               |
| <b>OTASE</b>  | Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est                               |
| <b>PNUD</b>   | Programme des Nations unies pour le développement                         |
| <b>PNUE</b>   | Programme des Nations unies pour l'environnement                          |
| <b>UA</b>     | Union africaine   |
| <b>UE</b>     | Union européenne  |
| <b>UNESCO</b> | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture |
| <b>UNICEF</b> | Fonds des Nations unies pour l'enfance                                    |
| <b>URSS</b>   | Union des Républiques socialistes soviétiques                             |
| <b>WWF</b>    | World Wildlife Fund   |

## Coopération énergétique

|               |  |
|---------------|--|
| <b>ACE</b>    | <b>ASEAN Energy Center</b>                             |
| <b>AEC</b>    | ASEAN Economic Community                               |
| <b>AEE</b>    | ASEAN Electricity Exchange                             |
| <b>AEMI</b>   | ASEAN Energy Market Integration                        |
| <b>AGTP</b>   | APG Generation and Transmission System Operating Group |
| <b>AMEM</b>   | ASEAN Ministers on Energy Meeting                      |
| <b>APAEC</b>  | Plans d'actions pour la coopération énergétique        |
| <b>APG</b>    | ASEAN Power Grid                                       |
| <b>APGCC</b>  | APG Consultative Committee                             |
| <b>ASCOPE</b> | ASEAN Council on Petroleum                             |
| <b>GES</b>    | Gaz à effet de serre                                   |
| <b>GNL</b>    | Gaz Naturel Liquéfié                                   |
| <b>GW</b>     | Gigawatts  |
| <b>HAPUA</b>  | Heads of ASEAN Power Utilities/Authorities             |
| <b>LTMS</b>   | Laos-Thaïlande-Malaisie-Singapour                      |
| <b>PIP</b>    | Power Integration Project                              |
| <b>TAGP</b>   | Trans-ASEAN Gas Pipeline                               |
| <b>WEO</b>    | World Energy Outlook                                   |



*Coopération environnementale*

|               |  |
|---------------|--|
| <b>AADMER</b> | <b>ASEAN Agreement on Disaster Management and Emergency Response</b> |
| <b>ACPTP</b>  | ASEAN Cooperation Plan on Transboundary Pollution                    |
| <b>AEGE</b>   | ASEAN Experts on the Environment                                     |
| <b>AFTA</b>   | ASEAN Free Trade Area  |
| <b>AIC</b>    | ASEAN Industrial Complementation Scheme                              |
| <b>AIJV</b>   | ASEAN Industrial Joint Ventures                                      |
| <b>AIP</b>    | ASEAN Industrial Projects  |
| <b>AMME</b>   | ASEAN Ministerial Meeting on the Environment                         |
| <b>AQI</b>    | Air Quality Index  |
| <b>ASCC</b>   | ASEAN Socio-Cultural Community                                       |
| <b>ASCCR</b>  | ASEAN State of Climate Change Report                                 |
| <b>ASPEN</b>  | ASEAN Strategic Plan of Environment                                  |
| <b>AUC</b>    | ASEAN UNESCO Committy  |
| <b>CCNUCC</b> | Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique      |
| <b>CECA</b>   | Centre Environnemental Chine-ASEAN                                   |
| <b>CESAP</b>  | Commission Economique des Nations-Unies pour l'Asie et le Pacifique  |
| <b>COST</b>   | Comité de l'ASEAN sur la Science et la Technologie                   |
| <b>DOC</b>    | Declaration On the Conduct of the parties in the South China Sea     |
| <b>EPI</b>    | Environment Performance Index  |

|                |  |
|----------------|--|
| <b>FEM</b>     | Fond pour l'Environnement Mondial  |
| <b>IESM</b>    | Institut des Stratégies Environnementales Mondiales                            |
| <b>PNUE</b>    | Programme des Nations-Unies pour l'Environnement                               |
| <b>RCEP</b>    | Regional Comprehensive Economic Partnership                                    |
| <b>R&amp;D</b> | Recherche et développement   |
| <b>RHAP</b>    | Regional Haze Action Plan  |
| <b>ROAP</b>    | Regional Office for Asia and the Pacific                                       |
| <b>SDGs</b>    | Sustainable Development and the Sustainable Development Goals                  |
| <b>SEA-MaP</b> | Programme de lutte contre les plastiques marins de la région d'Asie du Sud-Est |
| <b>UICN</b>    | Union Internationale pour la Conservation de la Nature                         |
| <b>UNEA</b>    | United Nations Environment Assembly  |
| <b>UNOPS</b>   | United Nations Office for Project Services                                     |
| <b>USD</b>     | United States Dollar   |

# Bibliographie

## Introduction

### Archives du ministère des Affaires étrangères, (La Courneuve)

1. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMAEC), série Asie et Océanie 1980-1986, sous- série Asie du Sud-Est, dossier numéro 2714, note confidentielle, signée J.-J Subrenat (secrétaire d'Ambassade à Singapour), le 12 Juillet 1985.

### Documents officiels

2. Communiqué de presse de l'ASEAN, à l'occasion des 40e et 41e sommets de l'ANASE et des sommets connexes, considérant les résultats des missions d'enquête menées au Timor-Oriental par la Communauté politique et de sécurité de l'ANASE.

3. Déclaration conjointe du président de la république avec le premier ministre du royaume du Cambodge et président de L'ASEAN Hun, du 13 décembre 2022, à l'occasion d'un dîner de travail au palais de l'Elysée.

### Rapports administratifs

4. Clément Payrols, Morgane Salomé, *rapport du 15 Janvier 2020 du service économique régional de Singapour de l'Ambassade de France à Singapour.*

### Ouvrages

5. BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 1998.

6. Cabasset, Christine (dir.) ; SAMUEL, Jérôme (dir.). *L'Asie du Sud-Est 2022 : bilan, enjeux et perspectives*. Nouvelle édition [en ligne]. Bangkok : Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine, 2022.

### Extraits d'ouvrages

7. Grosser, Pierre. « Chapitre 9. La vague révolutionnaire qui vient d'Asie (années 1960) », *L'histoire du monde se fait en Asie. Une autre vision du XX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Grosser Pierre. Odile Jacob, 2017, pp. 381-434.

8. Régnier, Philippe. « Chapitre V. Singapour et la coopération économique dans le cadre institutionnel de l'ASEAN. Propositions et désenchantements ». *Singapour et son environnement régional : Étude d'une cité-État au sein du monde malais*, 1987, p. 129-146.

### Articles universitaires

9. Boisseau du Rocher, Sophie. « La Communauté de sécurité de l'ASEAN : progrès et obstacles », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 39-52.

10. Eric Frécon, « Conflits halieutiques en mer de Chine du Sud : impacts sur la gouvernance maritime », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 33 | mars 2021, mis en ligne le 22 mars 2021, consulté le 17 mai 2023.

11. Journoud, Pierre. « L'ASEAN et la sécurité en Asie du Sud-Est pendant la Guerre froide. Entre diplomatie officielle et diplomatie informelle », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 30, no. 2, 2009, pp. 109-124.

12. Mottet, Éric. « La transition énergétique en Asie du Sud-Est », *Hérodote*, vol. 176, no. 1, 2020, pp. 97-111.

13. Michelis, Léa. « Pierre Journoud (dir.) : *Un Triangle stratégique à l'épreuve. La Chine, les États-Unis et l'Asie du Sud-Est depuis 1947* ; Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2022 ; 478 pages », *Revue Défense Nationale*, vol. 852, no. 7, 2022, pp. 210-211.

14. Rolls, Mark. 2012. "Centrality and Continuity: ASEAN and Regional Security since 1967", *East Asia* 29: 127-139.

### Revue

15. Asean Journal, Novembre 1977. Traduction française dans *Problèmes politiques et sociaux*, N°349, La Documentation française, Paris, 1978.

### Travaux universitaires

16. Thi Phuong Nhung Tran. *L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : Contribution à l'étude du processus d'institutionnalisation dans le droit international public*. Droit. Université de Bordeaux, 2014. Français.

### Cours Magistraux

17. CRISES, CONFLITS ET RELATIONS INTERNATIONALES EN ASIE PACIFIQUE, DE LA GUERRE FROIDE À NOS JOURS, Cour Magistral du professeur Pierre Journoud (professeur d'histoire contemporaine à l'université Paul Valéry, Montpellier), M1 HIRISS, semestre 1, année universitaire 2022-2023.

# **L'ASEAN un acteur incontournable pour la stabilité régionale : « La Communauté de sécurité »**

## Archives du ministère des Affaires étrangères, (La Courneuve)

1. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMAEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous-série Asie du Sud-Est, dossier numéro 2174, note confidentielle n°345, signée J.-F. Noiville (Diplomate), Le 17 Juin 1983.
2. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, note n°140, signé J.-J. Subrenat (secrétaire d'Ambassade à Singapour), le 1<sup>er</sup> Mars 1985.
3. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMAEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous-série Asie du Sud-Est, dossier numéro 2714, rapport confidentiel, signée par J.J. Subrenat (secrétaire d'Ambassade à Singapour), le 29 Avril 1985.
4. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, télégramme N°1628, signée Emmanuel de Margerie (Ambassadeur de France à Washington), 12 Juillet 1985.
5. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, note confidentielle, signé J.-J. Subrenat (secrétaire d'Ambassade à Singapour), signée le 25 Avril 1985.
6. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, lettre personnelle N°80, signée Claude Cheysson (ministre des relations extérieures), 15 mai 1984.
7. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, note n°58H, signée B. Lavezzari, 10 décembre 1982.
8. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, télégramme n°68, signé Arnaud, 17 Mars 1982.
9. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, télégramme n°1848, signé Jean-M. Soulier (Ambassadeur de France en Thaïlande), le 6 Novembre 1980.
10. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, télégramme confidentiel n°1318, signé Claude Arnaud, le 22 Juillet 1983.
11. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, Fiche confidentielle, signée J.- J. Subrenat (secrétaire d'Ambassade à Singapour), le 19 Avril 1985.
12. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2883, compte-rendu n°367, signé Michel Combal, Directeur (Asie et Océanie) à l'administration centrale (1982-86), le 22 Mai 1985.

13. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, fiche confidentielle, signée J-J. Subrenat, (secrétaire d'Ambassade à Singapour), 1986.

14. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, note n°393, signature inconnue, le 16 Mai 1986.

15. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, note n°393, signature inconnue, le 16 Mai 1986.

16. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (AMEC), série Asie-Océanie 1980-1986, sous série Asie du Sud-Est, dossier N°2882, télégramme, signé Michel Combal (Directeur (Asie et Océanie) à l'administration centrale), le 8 Avril 1986.

### Archives de l'Agence internationale de l'énergie atomique

17. Archives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Circulaire d'information INFCIRC/548, signé par la distribution générale de l'AIEA, le 5 juin 1998.

### Archives de la CEE/UE

18. Archives de la CEE/UE, dossier n°CEUE\_SEGE-SEC (1975)3861, Volume 1975/0110, question écrite numéro 511/75, signée Marie-Thérèse Goutmann (représentante du groupe communiste et apparenté au parlement européen), le 24 Octobre 1975.

### Archives de l'UNESCO

19. Archives de l'UNESCO, série UNESCO. Director-General, 1987-1999 (Mayor, F.) [2702], document n° DG/98/29, Allocution, signée M. Federico Mayor Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le 11 septembre 1998.

### Archives de la C.I.A

20. Defense Intelligence Agency Information Report from Unknown to DIA, "Rules of Engagement," Confidential/Classified, May 13, 1998.

## Documents officiels

21. ASEAN Defense Senior Officials' Meeting (ADSOM), 27-28 April 2011, Yogyakarta, Indonesia, ASEAN secretariat.
22. Association of Southeast Asian Nations. 2001. « ASEAN Declaration on Joint Action to Counter Terrorism ». [En ligne].
23. Décret n° 91-1284 du 18 décembre 1991 portant publication des accords sur le Cambodge comprenant un acte final, un accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge (ensemble cinq annexes), un accord relatif à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge, une déclaration sur le relèvement et la reconstruction du Cambodge, signés à Paris le 23 octobre 1991, *JORF n°298* du 22 décembre 1991.
24. Extrait de l'allocution de M. Federico Mayor Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au Colloque régional sur la paix dans la coopération en Asie du Sud-Est organisé par l'UNESCO et l'ASEAN, le 11 septembre 1998 à Djakarta.
25. "The Issue of Piracy in Asia (Present State of Affairs)", Regional Conference on Combating Piracy and Armed Robbery against Ships, Ministry of Foreign Affairs of Japan, 27-28 April 2000.
26. "Joint Declaration of the ASEAN Defense Ministers on Strengthening Defense Cooperation of ASEAN in the Global Community to Face New Challenges" Mai 2011, consultée sur le site de l'ASEAN.
27. MUTUAL LEGAL ASSISTANCE TREATIES OF THE UNITED STATES (MLATs) (April 2022) *Office of International Affairs Criminal Division United States Department of Justice*.
28. The ASEAN Declaration (Bangkok Declaration), *ASEAN Secretariat*, Augustus 1967.
29. Kuala Lumpur and Manila, 7 February 1966. Official text: English. Registered by the Philippines on 24 October 1967. PHILIPPINES.
30. 1992 ASEAN DECLARATION ON THE SOUTH CHINA SEA Adopted in Manila, Philippines on 22 July 1992, National University of Singapore.

### Rapports administratifs

31. ASEAN Political-Security Community Blueprint Jakarta: ASEAN secretariat, June 2009.
32. *Japan's growing external assets: a medium for regional growth?* proceedings and papers of ASEAN-China Hong Kong Forum 1988 on 22-24 June 1988.
33. « Brèves de l'ASEAN semaine 19 (2022) », Rédigé par *DG Trésor*, le 13 mai 2022.
34. Joshua H. Ho (2009) Enhancing Safety, Security, and Environmental Protection of the Straits of Malacca and Singapore: The Cooperative Mechanism, *Ocean Development & International Law*, 40:2, 233-247
35. Rapport d'information n° 723 (2013-2014) « Reprendre pied en Asie du Sud-Est », déposé le 15 juillet 2014 au Sénat.
36. 50 Years of Cooperation in the SOMS by Malacca Strait Council of Japan [en ligne].

### Etudes

37. Bafoil François, « Intégrations régionales et Développements Economiques et Politiques en Asie du Sud-Est », Note 3, *COESIONET RESEAU D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LA COHESION ET LES TERRITOIRES EN EUROPE*, Novembre 2012.
38. Bafoil François, « La présence Chinoise et Japonaise en Asie du Sud –Est et dans la région du Grand Mékong Echanges commerciaux et IDE », *COESIONET RESEAU D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LA COHESION ET LES TERRITOIRES EN EUROPE*, Novembre 2012.
39. Boyer Yves, « La stratégie de rééquilibrage des Etats-Unis vers l'Asie-Pacifique et la Chine », Note n°13/13, *Fondation pour la recherche stratégique*, Juin 2013.
40. Radigue Anne, « LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME EN ASIE DU SUD-EST : QUELLES LEÇONS POUR LA FRANCE ? », *IRIS SUP'*, *programme Asie*, Mars 2017.



## Ouvrages

41. BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 1998.
42. BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'Asie du Sud-Est prise au piège*, Paris, Perrin, 2009.
43. Journoud Pierre (Dir.), « L'évolution du débat stratégique en Asie du Sud-Est depuis 1945 », *Etudes de l'IRSEM*, N°14, 2012.
44. JOYAUX (François), *L'Association des Nations d'Asie du sud-est*, Paris, PUF / Que Sais-je ? 1998.
45. Philippe Migaux, *L'islamisme combattant en Asie du Sud-Est*, Paris, Editions lignes de repères, IRASEC, 2007.

## Extraits d'ouvrages

46. Bannier, Philippe. 2017. « État islamique : l'autre menace », *Politique étrangère* 2, p. 119
47. BANOMYONG, Ruth; PHOLSENA, Vatthana. Chapitre 2. Un positionnement régional : l'intégration à l'Asean In : *Le Laos au XXI<sup>e</sup> siècle : Les Défis de l'intégration régionale* [en ligne]. Bangkok : Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine, 2004.
48. Broadhurst, Roderic et Vy kim Le. (2015). « Transnational organised crime in East and Southeast Asia. » Dans A. T. H. Tan, dir. *East and South-East Asia: international relations and security perspectives*. New-York : Taylor and Francis group.
49. Éric Denécé, *Géostratégie de la mer de Chine méridionale et des bassins maritimes adjacents*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 129-133.
50. HAAS M., *The Asian Way to Peace*, New York, Praeger, 1989, p. 8.
51. Hoan Buu. « Stratégie de l'aide et reconstruction du Sud-Vietnam après la guerre ». In: *Tiers-Monde*, tome 11, n°42-43, 1970. Le Vietnam entre la guerre et la paix. pp. 467-492.
52. Hugues Tertrais, *Asie du Sud-Est : enjeu régional ou enjeu mondial ?* Paris, Gallimard, 2002, p. 36, p. 85.
53. Joyaux François, *Géopolitique de l'Extrême – Orient, tome II, Frontières et stratégies*, Paris, Editions Complexe, 1993, P.218.
54. MICHAEL ANTOLIK, "The ASEAN Regional Forum: The Spirit of Constructive Engagement", in *Contemporary Southeast Asia, Vol. 16, No. 2 (September 1994)*, pp. 117-136 (20 pages), Published By: ISEAS - Yusof Ishak Institute.
55. Mougel, François-Charles, et Séverin Pacteau. « Le congrès de Vienne et ses prolongements : la lutte entre légitimité et nationalité », François-Charles Mougel éd., *Histoire des relations internationales, de 1815 à nos jours*. Presses Universitaires de France, 2012, pp. 3-10.
56. NGUYEN, Thi Hanh. 4. « Le conflit de souveraineté sur les Paracels et les Spratleys de 1954 à nos jour » In : *Les conflits frontaliers sino-vietnamiens : De 1885 à nos jours*. Paris, 2018.
57. Nguyen Vu Teng, « Vietnam-ASEAN Co-operation after the Cold War and the Continued Search for a Theoretical Framework », in *Contemporary Southeast Asia*, vol. 24, n° 1, avril 2002, p. 106-120.
58. Roche Jean-Jacques, *Théorie des relations internationales*, Montchrestien, coll. Clefs/Politiques, Paris, 2001, p. 86.

59. Raillon François. Donald K. Emmerson (ed.), “*Hard choices. Security, democracy and regionalism in Southeast Asia, The Walter H. Shorenstein Asia Pacific Research Center (APARC)*”. In : *Archipel*, volume 80, 2010. pp. 267-268.

### Articles universitaires

60. Bellamy Foster, John, Harry Magdoff, et Robert w. McChesney. « Le réseau impérial états-unien et la « guerre contre le terrorisme » : bases militaires et Empire. Traduit de l'anglais par Christine Vivier », *Actuel Marx*, vol. 33, no. 1, 2003, pp. 25-39.

61. Besson Alexandre, « Questions maritimes en Asie du sud-est : Déclin et résurgence de la piraterie », *Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS)*, Janvier 2011, Paris.

62. Boisseau du Rocher, Sophie. « La crise sans fin de l'ASEAN », *Études*, vol. 401, no. 10, 2004, pp. 297-308.

63. Boisseau du Rocher, Sophie. « La Communauté de sécurité de l'ASEAN : progrès et obstacles », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 39-52.

64. Bourdeille, Christian. « Course aux armements ou modernisation des armées en Asie ? », *Revue Défense Nationale*, vol. 812, no. 7, 2018, pp. 101-105.

65. Chu Cheow, Cochez Marie-Aude. L'ASEAN, entre élargissement et marginalisation. In : *Politique étrangère*, n°1 - 2003 - 68<sup>e</sup>année. pp. 133-148.

66. Cordonnier, Isabelle. « La piraterie en Asie du Sud-Est », *Revue internationale et stratégique*, vol. 43, no. 3, 2001, pp. 48-54.

67. DOELNITZ Tristan, « ÉCONOMIE MONDIALE - 1991 : une économie convalescente », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 19 mai 2023.

68. Jamil Maidan Flores et Jun Abad, The Founding of ASEAN, *ASEAN secretariat.*, article basé sur le premier chapitre de *ASEAN at 30*, une publication de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est en commémoration de son 30<sup>ème</sup> anniversaire le 8 août 1997.

69. Ian Storey, « Addressing the persistent problem of piracy and sea robbery in Southeast Asia », *Perspective*, n° 30, Singapour, ISEAS, 2016

70. Journoud, Pierre. « De la naissance de l'OTASE à l'accord de paix sur le Cambodge : la France, la Grande-Bretagne et la sécurité en Asie du Sud-Est pendant la Guerre froide », *Relations internationales*, vol. 168, no. 4, 2016, pp. 29-46.

71. Journoud, Pierre. « L'ASEAN et la sécurité en Asie du Sud-Est pendant la Guerre froide. Entre diplomatie officielle et diplomatie informelle », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 30, no. 2, 2009, pp. 109-124.

72. Joyaux François, « Les relations internationales en Asie », *France-Asie*, n° 191, automne 1967, p. 577-578.

73. Margolin, Jean-Louis. « L'amémoire du génocide cambodgien, ou comment s'en débarrasser », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 181, no. 2, 2004, pp. 317-337.

74. Nicolas, Françoise. « La Communauté économique de l'ASEAN : un modèle d'intégration original », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 27-38.

75. Pajon Céline, « Le Japon d'Abe face à la Chine de Xi : de la paix froide à la guerre chaude », *Politique étrangère*, 2014/3, p. 23-34.

76. Pflimlin, Édouard. « Le Japon et la lutte contre la piraterie internationale : golfe d'Aden et détroits en Asie du Sud-Est », *Monde chinois*, vol. 29, no. 1, 2012, pp. 102-108.
77. Philippe Devillers, « L'Indochine et l'ASEAN en lutte pour le Cambodge », *Revue française de science politique*, 1982, vol. 32, n° 3, p. 347, p. 351.
78. Pierre-Louis Gauthier, « Diversité culturelle et plurilinguisme en Asie du Sud-Est », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 17 | 1998, 61-68.
79. Regaud Nicolas. Le développement de la coopération militaire au sein de l'ASEAN. In : *Politique étrangère*, n°1 - 1987 - 52<sup>e</sup>année. pp. 107-109.
80. Roche, Yann. « L'ASEAN en quête d'une identité régionale », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 15-26.
81. Saint-Mézard, Isabelle. « La marine indienne, évolutions capacitaires et nouvelles missions », *Revue Défense Nationale*, vol. 812, no. 7, 2018, pp. 117-121.
82. Storey, Ian. « Discordes en mer de Chine méridionale : les eaux troubles du Sud-Est asiatique », *Politique étrangère*, vol., no. 3, 2014, pp. 35-47.
83. Koninck, Rodolphe, et Terry G. McGee. « Du miracle économique à la crise financière en Asie du Sud-est : érosion des acquis sociaux et retour de la pauvreté ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, no. 3, 2001, pp. 519-533.

### Presse internationale

84. Archives du Monde, Moscou et Hanoï ont signé un traité d'amitié, M. Teng Hsiao-ping se rend en Thaïlande en Malaisie et à Singapour, *Le Monde [en ligne]*, ALAIN JACOB, 06 novembre 1978.
85. Archives du Monde, « Réunis à Singapour Les pays de l'ASEAN veulent tirer les leçons de la fin de la guerre froide », *Le Monde [en ligne]*, Publié le 26 janvier 1992.
86. Didier Cormorand, « Et pour quelques rochers de plus... : Batailles pour le partage de la mer de Chine méridionale », *Le Monde diplomatique*, juin 2016.
87. GRANGE Jocelyn, « L'Asie du Sud-Est s'unit contre le terrorisme », *La Croix [en ligne]*, Octobre 2003.
88. JEAN-CLAUDE POMONTI, « Le terrorisme domine le sommet asiatique de Phnom Penh », Archives du Monde, *Le Monde [en ligne]*, 05 novembre 2002.
89. « L'ASEAN appelée à renforcer la sécurité au détroit de Malacca », *Le Courrier du Vietnam [en ligne]*, Août 2015.
90. Phillipe Coste « Sommet de l'Asean : Joe Biden drague l'Asie du Sud-Est », *le Monde [en ligne]*, 12 Mai 2022.
91. « Proclamation de l'indépendance du Timor oriental », *perspective monde*, 20 Mai 2002.
92. Walter Pincus, « N. Korean Nuclear Conflict Has Deep Roots », *The Washington Post*, 15 October 2006.
93. Yishuang Liu, « Les États de l'ASEAN renforcent les compétences antiterroristes de la région avec des exercices conjoints », sur le site *le Quotidien du Peuple [en ligne]*, le 15.11.2019

### Travaux universitaires

94. Niyomthai, Somprin, “La coopération de sécurité de l'ASEAN contre le terrorisme après les attentats du 11 septembre 2001,” *Bibliothèque numérique Paris 8*, consulté le 15 avril 2023.

### Cours magistraux

95. Pierre Journoud, cour magistral (professeur d'histoire contemporaine à l'université Paul Valéry, Montpellier), CRISES, CONFLITS ET RELATIONS INTERNATIONALES EN ASIE PACIFIQUE, DE LA GUERRE FROIDE À NOS JOURS, M1 HIRISS, semestre 1, année universitaire 2022-2023.

96 Nicolas Lemoigne, « Cours d'Histoire contemporaine « Le Monde depuis 1945 » », *Préparation aux concours des IEP - Université de Haute Alsace*, 2015-2016, p. 8

**Sites Internet consultés:** Asia Times, Asia Sentinel, Asiep.free, ASEAN secretariat, Australian Government Department of Foreigns Affaires and Trade, Centre d'études asiatiques de l'université de Montréal, Economie.Gouv, Européen Union External Action, France diplomatie, Géoconfluences, Global Affairs Canada, iea.org, iQAir, La Banque mondiale, Ministry of Foreign Affairs of Japan, Ministry of Foreign Affairs of China, National University of Singapore, Sciencepo.hal.science, Southeast Asia Research Center de l'université de Hongkong, oecd.org, UN.org, Unesco.org.

# L'ASEAN face à l'enjeu de la sécurité énergétique en Asie du Sud-Est

## Archives de la CEE/UE

1. Archives historiques de la commission européenne, série relations bilatérales et régionales/coopération économique et commerciale 1978-1979, sous-série relations et accords commerciaux et de coopération. - ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) ; AIPO (Organisation interparlementaire de l'ASEAN), dossier n°1234, note d'information n°123, signée Camille Becker, Bruxelles Novembre 1978.

2. Archives historiques de la commission européenne, série relations bilatérales et régionales/coopération économique et commerciale 1978-1979, sous-série relations et accords commerciaux et de coopération. - ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) ; AIPO (Organisation interparlementaire de l'ASEAN), dossier n°1236, DOMAINES POSSIBLES DE COOPERATION - ENTRE LA CEE ET L'ASEAN - DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE annexe II n°00198, signée par la commission européenne, Bruxelles, le 20 Novembre 1978.

3. Archives historiques de la commission européenne, série relations bilatérales et régionales/coopération économique et commerciale 1978-1979, sous-série relations et accords commerciaux et de coopération. - ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) ; AIPO (Organisation interparlementaire de l'ASEAN), dossier n°1234, déclaration conjointe CEE/ASEAN n°0087, signée par les représentants de la CCE et de l'ASEAN, Bruxelles, le 21 Novembre 1978.

4. Archives historiques de la commission européenne, série relations bilatérales et régionales/coopération économique et commerciale 1978-1979, sous-série relations et accords commerciaux et de coopération. - ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) ; AIPO (Organisation interparlementaire de l'ASEAN), dossier n°1234, note d'information n°0082, signée C. J. AUDLAND (membre du cabinet de Claude Cheysson), Bruxelles le 8 Décembre 1978.

5. Archives historiques de la commission européenne, série relations bilatérales et régionales/coopération économique et commerciale 1978-1979, sous-série relations et accords commerciaux et de coopération. - ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) ; AIPO (Organisation interparlementaire de l'ASEAN), dossier n°1235, communiqué de presse conjoint ASEAN/CEE n°0020, Bruxelles le 11 Avril 1979.

## Documents officiels

6. Déclaration de 1997 à Kuala Lumpur sur le projet « *Vision 2020* », secrétariat de l'ASEAN.
7. EU-ASEAN commemorative summit: Joint Leaders' Statement, 14 December 2022.
8. Extrait de la Lettre confidentielle Asie21-Futuribles n°86 juillet-août 2015.
9. Fact Sheet of ASEAN Economic Community (AEC) Jakarta, *ASEAN Secretariat*, Mai 2017.
10. Intervention du président Charles Michel lors du dialogue mondial de l'ASEAN, *Conseil européen*, Déclaration et observations, 13 novembre 2022.
11. (2004-2009) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC), *APAEC Drafting Committee*, le 1 Décembre 2003.
12. (2010-2015) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC), *APAEC Drafting Comitee*, le 14 décembre 2010.
13. (2016-2020) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase I, *APAEC Drafting Comitee*, Le 15 décembre 2015.
14. (2021-2025) ASEAN Plan of Action for Energy Cooperation (APAEC) 2016-2025 Phase II, *APAEC Drafting Comitee*, le 23 Novembre 2020.

## Rapports administratifs

15. EIA, Southeast Asia Energy Outlook 2022, *AIE*, mai 2022.
16. EIA, « Country Analysis Executive Summary: Indonesia », 22 September 2021.
17. « La transition énergétique en ASEAN : quels marchés pour quelles opportunités ? », *Buiness France*, Equipe I&C Business France ASEAN-Océanie, le Mercredi 27 Janvier 2021.
18. Levelized costs of electricity for selected renewable energy technologies in the ASEAN Member States II, GIZ, ACE, 2019.
19. Ministry of Energy and Mineral Ressources, MEMR, 2015.
20. PAYEROLS Clément, « Les défis de la transition énergétique en ASEAN », *Trésor-Eco* n°263, aout 2020.
21. Phillipe Steinmetz, « l'AFD et l'énergie au Cambodge », *rapport de l'AFD*, Mai 2019.
22. *ReCAAP ISC Annual Report 2021*.
23. Rapport d'information du sénat, « Reprendre pied en Asie du Sud-Est », *Rapport d'information n° 723 (2013-2014)*, déposé le 15 juillet 2014.
24. Report on Power Sector of the Kingdom of Cambodia 2014 Edition, *Electricity Authority of Cambodia*, 2014.
25. Southeast Asia Energy Outlook, *IEA*, 2013

## Etudes

26. François Bafoil et Laurent Baechler « Autour de la ressource énergétique : dépendances, conflits et règles dans l'Union européenne et en Asie », *Sciences Po center for international studies*, 2014.
27. Cornot-Gandolphe Sylvie, « L'énergie en Asie du Sud-Est. De l'intégration des réseaux à l'intégration des marchés », *Études de l'Ifri*, Ifri, janvier 2017.
28. Delafosse Eric, « Marchés gaziers du Sud-Est asiatique : évolutions et enseignements » : *Cahiers du CEG*, n° 11. 1992.
29. Gabrielle Desarnaud, « électrifier durablement l'Afrique et l'Asie », *note de l'IFRI*, l'IFRI centre énergie, Mars 2016.
30. Karsten Von Hoesslin, « The Economics of piracy in south East Asia », *The Global Initiative Against Transnational Organised Crime*, 2016.

## Ouvrages

31. BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'Asie du Sud-Est prise au piège*, Paris, Perrin, 2009 ; *L'ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud-Est*, Paris, L'Harmattan, 1998.
32. JOYAUX (François), *L'Association des Nations d'Asie du sud-est*, Paris, PUF / Que Sais-je ? 1998.

## Articles universitaires

33. J.-R. Chaponnière, « L'ASEAN : réussite politique, échec économique ? », *Économie internationale*, n° 57, 1994, p. 35-61.
34. Emery Pierre « Questions sécuritaires dans le détroit de Malacca », *Revue Défense Nationale*, vol. 793, no. 8, 2016, pp. 76-82.
35. Fau, Nathalie. « Les enjeux économiques et géostratégiques du détroit de Malacca », *Géoéconomie*, vol. 67, no. 4, 2013, pp. 123-140.
36. Holleaux, Didier. « Les enjeux de la transition énergétique en Asie du Sud-Est », *Revue internationale et stratégique*, vol. 113, no. 1, 2019, pp. 145-153.
37. Lacroix Benoit, « Le Sud-Est asiatique, un paysage énergétique contrasté », *centrale énergies*, flash n°44, Avril 2015.
38. Mottet, Éric, et Frédéric Lasserre. « Géopolitique des ressources naturelles et énergétiques au Viêt Nam : un ancrage économiquement viable ? », *Hérodote*, vol. 157, no. 2, 2015, pp. 141-160.
39. Nicolas, Françoise. « La Communauté économique de l'ASEAN : un modèle d'intégration original », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 27-38.
40. Roche, Yann. « L'ASEAN en quête d'une identité régionale », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 15-26.

### Presse internationale

41. « ASIE DU SUD-EST – EUROPE: Les énergies renouvelables, nouveau ciment ASEAN-UE », Gavroche [en ligne], rédaction de gavroche, 04/12/2020.
42. Boulianne Myriam Boulianne, « L'Asie du Sud-Est tentée par l'énergie nucléaire », *Le Monde* [en ligne], 23 Juillet 2022.
43. « L'Asie du Sud-Est à la course pour la diversification énergétique », *Le petit Journal.com* [en ligne], Novembre 2022.
44. Phuong Nga, « Énergies renouvelables : le Vietnam, un modèle dans l'ASEAN », *Courrier Du Vietnam* [En ligne], 13/11/2021.
45. « Table ronde sur les expériences de la transition écologique de l'économie européenne », *le courrier du Vietnam*, Mai Quynh, 21/04/2022 [en ligne].

**Sites Internet consultés:** Asia Times, Asia Sentinel, Asiep.free, ASEAN secretariat, Australian Government Department of Foreigns Affaires and Trade, Centre d'études asiatiques de l'université de Montréal, Economie.Gouv, Européen Union External Action, France diplomatie, Géoconfluences, Global Affairs Canada, iea.org, iQAir, La Banque mondiale, Ministry of Foreign Affairs of Japan, Ministry of Foreign Affairs of China, National University of Singapore, Sciencepo.hal.science, Southeast Asia Research Center de l'université de Hongkong, oecd.org, UN.org, Unesco.org.



# L'ASEAN et le nouvel enjeu de la sécurité environnementale depuis 1977

## Archives de la CEE/UE

1. Archives historiques de la commission européenne, série relations bilatérales et régionales/coopération économique et commerciale 1978-1979, sous-série relations et accords commerciaux et de coopération. - ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) ; AIPO (Organisation interparlementaire de l'ASEAN), dossier n°1236, DOMAINES POSSIBLES DE COOPERATION - ENTRE LA CEE ET L'ASEAN - DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE annexe II n°00198, signée par la commission européenne, Bruxelles, le 20 Novembre 1978.

## Archives de l'UNESCO

2. Archives de l'UNESCO, relations avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et projet d'accord-cadre entre l'UNESCO et cette organisation régionale, document de programme et de réunion, 192 EX/37, signé pour l'ASEAN par Luong Minh (Secrétaire général de l'ASEAN) et pour l'UNESCO par Irina Bokova (Directrice générale de l'UNESCO), le 10 Septembre 2013 à Paris.

## Documents officiels

3. ASEAN SECRETARIAT, Development of the Post-2015 ASEAN Strategic Plan on Environment (ASPEN), Environment Division, October 2016.
4. ASEAN (1994) ASEAN Strategic Plan of Action on the Environment, Jakarta: ASEAN Secretariat.
5. ASEAN (1995a) ASEAN: Overview, Jakarta: ASEAN Secretariat, 1995.
6. ASEAN (1995b) ASEAN Cooperation Plan on Transboundary Pollution, Jakarta: ASEAN Secretariat.
7. ASEAN (1997), Regional Haze Action Plan, adopted in 1987, ASEAN Secretariat.
8. ASEAN (1999) ASEAN into the Next Millennium: ASEAN Vision 2020, Hanoi Plan of Action, Jakarta: ASEAN Secretariat.
9. ASEAN (1984-2000), ASEAN Agreements on Environment, ASEAN Secretariat.
10. ASEAN (2000), ASEAN Environmental Education Action Plan (2000-5), ASEAN Secretariat.
11. ASEAN Declaration on Environmental Sustainability (13th ASEAN Summit, 2007), Singapore Declaration on Climate Change, Energy and the Environment (Summit, 2007), Joint Ministerial Statement of the First EAS Energy Ministers Meeting (2007), Ministerial Statement of the Inaugural EAS Environment Ministers Meeting (2008).

12. ASEAN Leaders' Statement on Climate Change to COP17 and CMP7 (19th ASEAN Summit, 2009).
13. Associations of Southeast Asian Nations. 2009. *The ASEAN Charter*. Jakarta: ASAEAN Secretariat.
14. ASEAN (2014). ASEAN Joint Statement on Climate Change 2014
15. Associations of Southeast Asian Nations. 201. *ASEAN-China Strategy on Environmental Cooperation 2016-2020*. Jakarta: ASAEAN Secretariat. p.9
16. Associations of Southeast Asian Nations. 2018. *ASEAN-EU Plan of Action*. Jakarta: ASAEAN Secretariat. p.8.
17. ASEAN-EU Dialogue of sustainable Development: Towards Achieving the Sustainable Development Goals, Déclaration commune, 10 février 2020, Bruxelles.
18. Charte de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), entrée en vigueur en décembre 2008, secrétariat de l'ASEAN.
19. Conférence de presse du 14 novembre 2022 tenue par la porte-parole du ministère des Affaires étrangères Mao Ning.
20. Déclaration de Bangkok, 8 août 1967, secrétariat de l'ASEAN.
21. Déclaration économique commune du Paris G7 de 1989
22. Déclaration sur la décennie de protection de l'environnement côtier et marin en Mer Orientale (Mer de Chine méridionale) (2017-2027)
23. Development of the Post-2015 ASEAN Strategic Plan on Environment (ASPEN), ASEAN secretariat, 2016.
24. Extrait [en ligne] de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement principes de gestion des forêts, Sommet Planète terre, conférence des Nations Unies, sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, Brésil, Juin 1992.
25. UE-ASEAN : communiqué de presse des coprésidents de la réunion des hauts fonctionnaires, 2021.
26. Plan of Action to Implement the ASEAN-EU Strategic Partnership (2023-2027), ASEAN secretariat, août 2022.

### Rapports

27. ASEAN State of Climate Change Report Current status and outlook of the ASEAN region Toward the ASEAN climate vision 2050, ASEAN secretariat, 2021.
28. Borell Josep, HAUT REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ / VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION, « Un partenariat stratégique UE-ASEAN : comment s'est-il construit, et quel en est le sens ? », *blog du HR/VP* [en ligne], Décembre 2020.
29. Eléonore SAYAR « S'internationaliser en Asie du Sud Est : les clés de compréhension du marché de l'environnement », Département Industrie & Cleantech, Business France, Mai 2020.
30. Hamzah, Wan Portich (2000), "Environmental Governance in Malaysia," in IGES Environmental Governance Project (2000), Country Reports on Environmental Governance in Five Asian Countries, Hayama: IGES, 39-64.

31. Dr. Raman Letchumanan, « CLIMATE CHANGE – ASEAN EXPERIENCES », Head, Environment Division, ASEAN Secretariat, 2016.
32. OMS, Pollution de l'air ambiant (extérieur) [rapport], 19 Décembre 2022.

### Etudes

33. Asie du Sud-Est Stratégie Régionale 2020-2024, AFD, 2020.
34. Bookfield, Harold and Byron, Yvonne eds. (1993) *South-East Asia's Environmental Future: The Search for Sustainability*, Tokyo: United Nations University Press.
35. Kato, Kazu and Takahashi, Wakana (2000) "Regional Environmental Cooperation in Asia and the Pacific," a paper presented at the ECO ASIA International LTPP Workshop, as held on February 22-23, 2000 at Hayama: Japan.
36. Koh Kheng Lian (1995), "ASEAN Agreement on the Conservation of Nature and Natural Resources, 1985: A Question of Ratification and Implementation," a paper presented at The Asia Pacific Dimension: International Conference, Darwin, Australia, 21-22 July 1995.
37. Koh, Kheng, Lian (1996), *Selected ASEAN Documents on the Environment*, APCEL Document Series, Singapore: Asia-Pacific Center for Environmental Law (APCEL).
38. Koh Kheng-Lian, « ASEAN ENVIRONMENTAL LAW, POLICY AND GOVERNANCE », *World Scientific Publishing*, 2009.
39. OMM, « Qualité de l'air et santé : une priorité pour l'action commune », Bulletin n° : Vol 63 (2) - 2014.
40. Salamanca Albert and Ha Nguyen, « Climate change adaptation readiness in the ASEAN countries », *Stockholm Environment Institute* (2016).
41. Scott A. Kulp and Benjamin H. Strauss, "New elevation data triple estimates of global vulnerability to sea-level rise and coastal flooding", *revue nature et communication* [en ligne], 29 Octobre 2019.
42. Sunchindah, Apichai (1998), "The ASEAN Approach to Regional Environmental Management," a paper presented at Regional Conference on "Environmental Management: Policy Options. Regional vs. State and Society", Kuala Lumpur, Malaysia, October 20-21, 1998.
43. Tay, Simon (1998), "Modes of Regional Agreement on Transboundary Atmospheric Pollution: An ASEAN Perspective," a paper presented at Asia-Pacific Regional Workshop on Transboundary Atmospheric Pollution, Pan Pacific Hotel, Singapore, 27-28 May 1998.
44. Tay, Simon (1999), "ASEAN Cooperation and the Environment," a paper presented at the ASEAN Roundtable: ASEAN Beyond the Regional Crisis: Challenges and Initiatives, ISEAS, Singapore, 5-6 November 1999.
45. Tay, Simon (2000), "The South East Asian Fires and Haze: Challenges to Regional Cooperation in ASEAN and the Asia-Pacific," presented at Asia Pacific Agenda Project: Okinawa Forum, March 25-26, 2000.
46. University of Toronto Library and the G8 Research Group at the University of Toronto.
47. Wakana Takahashi, « Environmental Cooperation in Southeast Asia (ASEAN) », *Institute for Global Environmental Strategies*, pp. 31-50, février 2001.

## Ouvrages

48. BOISSEAU DU ROCHER (Sophie), *L'Asie du Sud-Est prise au piège*, Paris, Perrin, 2009.
49. Henri LEVAL, « LA SECURITE ENVIRONNEMENTALE : COMBIEN DE DIVISIONS ? », *Annuaire Français de Relations Internationales*, Centre Thucydide – Analyse et recherche en relations internationales, Volume X, 2009.

## Extraits d'ouvrages

50. Fen Osier HAMPSON, «Peace, Security and New Forms of International Governance», dans Constance MUNGALL et DigbyJ. MCLAREN (dir.), *Planct Under Stress: The Challenge of Global Change*, New York, Oxford University Press, 1990, pp. 301-317.
51. Ling, Ooi Giok (1999) « Trade and the Environment in Southeast Asia, » in Tai-Chee, Wong and Singh Mohan eds. (1999) *Development and Challenge: Southeast Asia in the New Millennium*, chap. 6, Singapore: Times Academic Press.
52. S. Morand : « Biodiversité, santé et société en Asie du Sud-Est », *L'Asie du Sud-Est 2018. Bilan, enjeux et perspectives* (dir. Abigaël Pesses et Claire Trân thi Liên) ; IRASEC, Bangkok, 2018, p. 57-74.
53. Tai-Chee, Wong (1999), “Urbanisation and Sustainability of Southeast Asian Cities,” in Tai-Chee, Wong and Singh Mohan eds. (1999) *Development and Challenge: Southeast Asia in the New Millennium*, chap. 7, Singapore: Times Academic Press.

## Revue

54. Michael RENNER, *National Security: The Economic and Environmental Dimensions*, *Worldwatch Paper n° 89*, Washington D.C., Worldwatch Institute, 1989.

## Articles universitaires

55. Maxime Bobba-Gaudreau, « La coopération des États de l'Asie du Sud-Est face aux enjeux environnementaux régionaux », Université de Montréal [en ligne], Décembre 2021.
56. Chun, Joseph. 2016. « Asean Environmental Legal Integration: Sustainable Goals? [Book Review]. » *Singapore Journal of Legal Studies* Sep 2016 (Sep 2016): 374–78. p.375.
57. Cullerre, Anne. « ASEAN-Chine et le nouvel enjeu de la sécurité environnementale », *Revue Défense Nationale*, vol. 812, no. 7, 2018, pp. 95-99.
58. David Charles-Philippe, « La crise des études stratégiques », *Études internationales*, vol. 20, n° 3, septembre 1989, p. 512
59. Frédérick, M. (1993). La sécurité environnementale : éléments de définition (Note). *Études internationales*, 24(4), 753–765.
60. M. Hersberger: « 6 environmental challenges facing South East Asia », *Matador Network*, 16 avril 2014.
61. J.-F. Huchet : *La crise environnementale en Chine* ; Presses de Science Po, 2016.

62. Koh, Kheng Lian, Nicholas A Robinson, et Lin Heng Lye. 2016. *Asean Environmental Legal Integration Sustainable Goals? Integration through Law: the Role of Law and the Rule of Law in Asean Integration*, 13. New York: Cambridge University Press. p.9.
63. LODGAARD Sverre, « La transformation de l'Europe et la guerre du Golfe : conséquences pour les programmes de recherche », *Lettre de VUNIDIR*, vol. 4, n° 1, mars 1991, pp. 62-64.
64. Patricia M. MISCHÉ, « Ecological Security in an Interdependent World », *Breakthrough*, été/automne 1989, pp. 7-17
65. Neville BROWN, « Climate, Ecology and International Security », *Survival*, vol. 31, n°6, novembre/décembre 1989, pp. 519-532
66. Nicolas, Françoise. « La Communauté économique de l'ASEAN : un modèle d'intégration original », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 27-38.

### Presse internationale

67. « ASEAN - UE : vers un développement durable du secteur de l'huile de palme », *Le courrier du Vietnam* [en ligne], Juillet 2022.
68. « ASEAN - ONU : coopérer dans la lutte contre la pollution plastique marine », *Le courrier du Vietnam* [en ligne], septembre 2022.
69. « ASEAN et Chine s'engagent à protéger l'environnement en Mer Orientale », *le courrier du Vietnam* [en ligne], 14/11/2017.
70. Axel van Trotsenburg and Lim Jock Hoi « Turning the tide on plastic pollution through regional collaboration in South-east Asia », *The straits times*, 2022.
71. T. bvv Brown: « South East Asia's Haze needs a global solution », *The Diplomat*, 16 décembre 2016.
72. Kim, Young-Won. « Gray smog blows in from China. » *Korea Herald*, le 24 janvier 2013
73. « La ville la plus polluée du monde est ... thaïlandaise ! », Podcast en ligne, *France Inter*, 31 Mars 2023.
74. « La Chine renforce sa coopération avec l'ASEAN dans la protection de l'environnement », *French China.org* [en ligne], Juin 2010.
75. « L'ASEAN renforce la coopération dans l'environnement », *Le courrier du Vietnam* [en ligne], Septembre 2012.
76. « Les mers d'Asie, poubelles plastiques de la planète », *AFP* [en ligne], 2018.
- Romain Philips, « Sommet de l'Asean : l'écologie au second plan des négociations », *RFI* [en ligne], Novembre 2019.

# Conclusion

## Archives du ministère des Affaires étrangères (la Courneuve)

1. Archives du ministère des affaires étrangères (La Courneuve), série Asie-Océanie 1980-1986, sous-série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, fiche d'information sans numéro, signée J.-J Subrenat (directeur adjoint pour l'Asie et le Pacifique (1984-1986)), le 26 Avril 1985.
2. Archives du ministère des affaires étrangères (La Courneuve), série Asie-Océanie 1980-1986, sous-série Asie du Sud-Est, dossier n°2882, note confidentielle sans numéro, signée J.-J Subrenat (directeur adjoint pour l'Asie et le Pacifique (1984-1986)), le 29 Avril 1985.

## Documents officiels

3. ASEAN PLUS THREE COOPERATION WORK PLAN 2007-2017, ASEAN secretariat, 3 December 2007.
4. ASEAN COMMUNITY VISION 2025, ASEAN secretariat, 2023.
5. Association of Southeast Asian Nations. 2002. *Declaration of Conduct of Parties in the South China Sea*. Phnom Penh : Association of Southeast Asian Nations.
6. « Conférence régionale sur le Cambodge et l'ASEAN : Opportunités et défis après 2015 », organisée par l'Institut cambodgien pour la coopération et la paix à Phnom Penh, le 28 mars 2016.
7. Déclaration de Dakar de la 8e Conférence ministérielle du Forum sur la Coopération sino-africaine, Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China, Décembre 2021.
8. Infrastructure Asia, ASEAN promote sustainable infrastructure and connect stakeholders, ASEAN secretariat, août 2022.
9. Lettre confidentielle Asie21-Futuribles n°111 novembre 2017.
10. « Xi Jinping préside le Sommet commémorant le 30e anniversaire de l'établissement des relations de dialogue Chine-ASEAN et annonce la création du partenariat stratégique global Chine-ASEAN », Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China, Décembre 2021.
11. Plan d'action ASEAN-Nations Unies (2016-2020), secrétariat des Nations Unies.

## Rapports

12. Antoine Mougenot, Directeur Général AREP South Asia, « La Smart City vue d'ailleurs : Retours d'expériences d'AREP en Asie du Sud-Est », France Stratégie, Paris Le 13 juin 2017
13. Hamzah, Wan Portich (2000), "Environmental Governance in Malaysia," in IGES Environmental Governance Project (2000), Country Reports on Environmental Governance in Five Asian Countries, Hayama: IGES, 39-64.
14. L'ASEAN, une région où le développement des infrastructures est un enjeu primordial, Publié par Jérôme DESTOMBES - Adjoint du chef du service économique régional Ambassade de France à Singapour et Pauline QUINEBÈCHE - Chargée de mission Ambassade de France à Singapour | N° 484 - AUTOMOBILE CONNECTÉE / ASIE DU SUD-EST.
15. Southeast Asia Energy Outlook 2022, INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, 2022.
16. Rapport d'information n° 723 (2013-2014) de MM. Jean-Claude PEYRONNET , Christian CAMBON , André DULAIT et Jean-Claude REQUIER , fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé le 15 juillet 2014.
17. Clément Payerols « Les défis de la transition énergétique en ASEAN », Direction générale du Trésor, 04 août 2020.

## Etudes

18. Sylvie Carnot-Gandolfe, « L'énergie en Asie du Sud-est. De l'intégration des réseaux à l'intégration des marchés », Etudes de l'IFRI, IFRI, Janvier 2017.
19. T. Chalermphanupap, « Understanding the ASEAN Way », *2015 Journal of Diplomacy and Foreign Relations*, Institut malais pour la diplomatie et les relations extérieures.
20. Establishing Multilateral Power Trade in ASEAN, *International Energy Agency*, Septembre 2019.
21. Tay, Simon (2000), "The South East Asian Fires and Haze: Challenges to Regional Cooperation in ASEAN and the Asia-Pacific," presented at Asia Pacific Agenda Project: Okinawa Forum, March 25-26, 2000.

## Extraits d'ouvrages

22. Michelis, Léa. « Pierre Journoud (dir.) : *Un Triangle stratégique à l'épreuve. La Chine, les États-Unis et l'Asie du Sud-Est depuis 1947* ; Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2022 ; 478 pages », *Revue Défense Nationale*, vol. 852, no. 7, 2022, pp. 210-211.

## Articles universitaires

23. Arndt, Channing Miller, Mackay Tarp, Finn Zinaman, Owen Arent, Douglas, *The Political Economy of Clean Energy Transitions*, Oxford University Press, Oxford, UK, 2017.
24. Chalermphanupap, Termsak. « La « centralité » de l'ASEAN : concept et mise en œuvre », *Politique étrangère*, vol., no. 2, 2017, pp. 53-66.
25. Coussy, Jean, et Jérôme Lauseig. « L'Asie en Afrique », *Politique africaine*, vol. 76, no. 4, 1999, pp. 5-17.

26. Kohnert, Dirk, 2021. "Les relations entre l'ANASE et l'Afrique : vers un partenariat renouvelé ? [ASEAN and African relations: towards a renewed partnership ?]," *MPRA Paper 110710*, University Library of Munich, Germany.
27. Kuroda, Haruhiko, Masahiro Kawai, et Rita Nangia. « Infrastructures et coopération régionale », *Revue d'économie du développement*, vol. 15, no. 4, 2007, pp. 91-124.
28. Hendrina Blais-Rochefort, « Tensions et défis en mer de Chine méridionale : Les Défis de l'ASEAN en mer de Chine méridionale », Blogue sur l'Asie du Sud-Est, Université de Montréal, 3 Juin 2022.
29. Sané Malick, « Infrastructures, commerce intra-africain et développement économique en Afrique », *Revue Interventions économiques* [En ligne], Hors-série. Transformations | 2017, mis en ligne le 01 mars 2017.
30. Tommi Määttä & Tom-Filip Johansson, The System Price of Electricity on Nord Pool A Matter of Fundamental Factors? *Umeå University, Department of Economics Spring term*, 2011.
31. Tong, Linh. 2016. «The ASEAN Crisis, Part 1: Why the South China Sea Is a Critical Test». *The Diplomat*, 21 décembre.
32. Tong, Linh. 2016. «The ASEAN Crisis, Part 2: Why Can't ASEAN Agree on the South China Sea? ». *The Diplomat*, 22 décembre.
33. Wakana Takahashi, « Environmental Cooperation in Southeast Asia (ASEAN) », *Institute for Global Environmental Strategies*, pp. 31-50, février 2001.

### Presse internationale

34. « ASIE DU SUD-EST : Ukraine, Birmanie...L'attentisme du sommet de l'ASEAN », *GavrocheThailande* [en ligne], Mai 2023.
35. « Au sommet de l'Asean, Joe Biden appelle à construire "un Indo-Pacifique libre et ouvert » », *France 24*, Novembre 2022.
36. Dominique de Villepin « Il faut changer le rapport diplomatique » autour de la guerre en Ukraine, Grand Entretien, *France Inter*, 20 Février 2023.
37. « Guerre en Ukraine : Singapour, la « Suisse de l'Asie », prend à son tour des sanctions contre Moscou », *RFI* [en ligne], Mars 2022.
38. « LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ACCÉLÈRE EN ASIE DU SUD-EST », *AFD*, 20 Novembre 2020.
39. Talbi Alami, « Un partenariat entre l'ASEAN et l'Afrique bénéficiera aux deux parties » », *Menara* [en ligne], 22 novembre 2022.
40. « Thaïlande, Singapour, Vietnam : les « dommages collatéraux » de la guerre en Ukraine », *Thailande.fr* [en ligne], Mars 2022.
41. « Un séminaire sur les investissements dans l'ASEAN organisé en Afrique du Sud », *Le Courrier du Vietnam* [en ligne], Mai 2022.
42. « UE – ASEAN : un sommet à Bruxelles pour « reconnecter » l'Europe et l'Asie », *EURACTIV France avec AFP* [en ligne], le 14 déc. 2022.
43. Yann Rousseau, « L'Asie du Sud-Est tétanisée à l'idée de braquer la Russie », *LesEchos* [en ligne], février 2022.



44. Yan Zhang, « Les jeunes de l’Afrique et de l’Asie se réunissent pour partager leurs solutions sur le climat », *Unicef Senegal*, 30 Novembre 2021.

### Cours magistraux

45. Journoud Pierre (professeur d’histoire contemporaine à l’université Paul Valéry, Montpellier), **CRISES, CONFLITS ET RELATIONS INTERNATIONALES EN ASIE PACIFIQUE, DE LA GUERRE FROIDE À NOS JOURS**, Cour Magistral, M1 HIRISS, semestre 1, année universitaire 2022-2023.

### Entretien

46. Entretien avec Castiglione Maëlla, étudiante en design public, diplômée en design de l’université de Nîmes, et stagiaire chez AREP Toulouse. 27 Mai 2023.

**Sites Internet consultés:** Asia Times, Asia Sentinel, Asiep.free, ASEAN secretariat, Australian Government Department of Foreigns Affaires and Trade, Centre d’études asiatiques de l’université de Montréal, Economie.Gouv, Européen Union External Action, France diplomatie, Géoconfluences, Global Affairs Canada, iea.org, iQAir, La Banque mondiale, Ministry of Foreign Affairs of Japan, Ministry of Foreign Affairs of China, National University of Singapore, Sciencepo.hal.science, Southeast Asia Research Center de l’université de Hongkong, oecd.org, UN.org, Unesco.org.

